

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 11 JANVIER 2021 – 18 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 14 et 16 décembre 2020
- 3. Décisions**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2020-0073 – 185, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.2.** DM 2020-0107 – 500, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.3.** DM 2020-0108 – 450, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.4.** DM 2020-0112 – 200 / 210, 25^e Avenue
 - 3.1.5.** DM 2020-0116 – 453, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.6.** DM 2020-0119 – 601 à 611, rue des Hérons
 - 3.1.7.** DM 2020-0120 – 196, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.8.** DM 2020-0122 – 707, rue des Hérons
 - 3.1.9.** DM 2020-0126 – 801 à 811, rue des Hérons
 - 3.1.10.** DM 2020-0127 – 430, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.11.** DM 2020-0128 – 450, boulevard Arthur-Sauvé
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-345 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 11 JANVIER 2021 – 18 HEURES**

5. Dossiers du maire

- 5.1. Vœux
- 5.2. Mesures sanitaires du gouvernement

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.1.1. Déneigement des trottoirs
- 7.1.2. Parc nature
- 7.1.3. Plaisirs d'hiver

7.2. Conseiller du district des Îles

- 7.2.1. Décorations de Noël
- 7.2.2. Suivi des requêtes
- 7.2.3. Abribus – chemin de la Grande-Côte

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1. Fourniture d'un balai de rue compact de type aspirateur (usagé)
- 8.1.2. Fourniture (achat) de bitumineux à chaud
- 8.1.3. Recherche de fuite de conduites d'aqueduc
- 8.1.4. Acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) - système de pondération et d'évaluation
- 8.1.5. Services de gestion et d'animation du programme « Camp de jour estival » - système de pondération et d'évaluation

8.2. Souscription d'un emprunt temporaire

- 8.2.1. Règlement numéro 1936 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré »

9. Personnel

- 9.1. Embauche – cadre contractuel – Service des finances
- 9.2. Embauche – préposé juridique – Service du greffe et des affaires juridiques
- 9.3. Embauche – secrétaire de direction – Service de police
- 9.4. Embauche – mécanicien – Service des travaux publics

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1.** Nomination aux commissions du conseil
- 10.2.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2020
- 10.3.** Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 décembre 2020
- 10.4.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2020
- 10.5.** Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 décembre 2020
- 10.6.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 décembre 2020
- 10.7.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 décembre 2020
- 10.8.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 décembre 2020
- 10.9.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 décembre 2020
- 10.10.** Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2020
- 10.11.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 décembre 2020
- 10.12.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 décembre 2020

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 – abrogation de la résolution 2020-11-668
- 11.1.2.** Servitude – Denis Rivet et Diane Desrosiers – 84, 56^e Avenue

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Ville de Boisbriand – Association de balle-molle de Saint-Eustache / Boisbriand – conclusion d'une entente
- 11.2.2.** Ville de Mirabel – programmation BeeOn (Service de police) – conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Éclairage routier – mandat à un organisme



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 11 JANVIER 2021 – 18 HEURES**

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.3. Directeur du module technique (suite)

11.3.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – mesures de relance économiques

11.3.2.1. Projet RIRL - 2018-817 - réfection d'une partie du chemin Fresnière du 935, chemin Fresnière à la limite municipale (FP-194)

11.3.2.2. Projet RIRL - 2018-818 – réfection d'une partie de la montée Saint-Charles de la 25^e Avenue au 291, montée Saint-Charles (FP-195.1)

11.3.2.3. Projet RIRL - 2018-855 – réfection d'une partie de la montée Saint-Charles du 291, montée Saint-Charles à la limite municipale (FP-195.2)

11.4. Directeur général

11.4.1. Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière Laurentides – conclusion d'une entente

11.4.2. Édifice 500 Condor inc. – non-objection – délivrance d'un certificat d'autorisation – ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

12. Rapport et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de décembre 2020

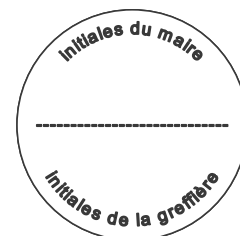
12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2020

13. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **11 janvier 2021 à 18 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-01-001

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2021-01-002

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 14 et 16 décembre 2020

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 14 et 16 décembre 2020.

3. Décisions

3.1. Dérogation mineure

Résolution 2021-01-003

3.1.1. DM 2020-0073 – 185, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0073 soumise afin de permettre un dégagement entre les bâtiments B et C de 3,00 mètres et un dégagement entre les bâtiments D et E de 2,93 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 5 mètres, à la condition suivante :

- Qu'un rapport produit par un ingénieur forestier atteste que les arbres existants survivront malgré la proximité des constructions;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-11-164 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 12 novembre 2020.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-01-004

3.1.2. DM 2020-0107 – 500, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0107 soumise afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire d'une superficie supérieure à 250 mètres carrés à 0 mètre de la ligne latérale sur une longueur de 24,36 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 5 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-11-165 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 12 novembre 2020.

Résolution 2021-01-005

3.1.3. DM 2020-0108 – 450, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0108 soumise afin de permettre une marge latérale droite de 4,04 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 5 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-11-166 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 12 novembre 2020.

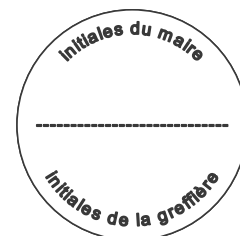
Résolution 2021-01-006

3.1.4. DM 2020-0112 – 200 / 210, 25^e Avenue

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0112 soumise afin de permettre l'installation d'une enseigne sur poteau et une enseigne directionnelle identifiant le commerce sur le lot qui ne se trouve pas sur le lot où le service est rendu, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit l'installation d'une enseigne sur le lot où le service est rendu et où l'usage est exercé, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-12-174 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 décembre 2020.

Résolution 2021-01-007

3.1.5. DM 2020-0116 – 453, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, une personne a formulé une question ou un commentaire aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0116 soumise afin de permettre la plantation de 20 arbres d'un diamètre minimal moyen de 30 mm, alors que le règlement numéro 1675 établit cette norme à 50 mm, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-12-175 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 décembre 2020.

Résolution 2021-01-008

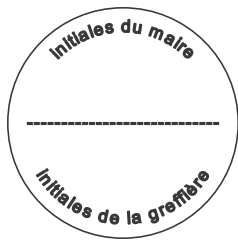
3.1.6. DM 2020-0119 – 601 à 611, rue des Hérons

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0119 soumise afin de permettre une marge arrière d'au plus 6,26 mètres, alors que le règlement numéro 1675 établit cette marge à 7,6 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-12-177 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 décembre 2020.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-01-009

3.1.7. DM 2020-0120 – 196, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0120 soumise afin de permettre que l'escalier hélicoïdal soit visible de la rue, soit situé à 2,95 mètres de l'emprise publique sans qu'il ne soit entouré d'un mur écran revêtu des mêmes matériaux que le bâtiment principal alors que le règlement numéro 1675 établit que, pour un lot d'angle ou transversal, il est permis dans la partie de la cour avant où n'est pas située la façade principale du bâtiment, en autant qu'ils soient entourés d'un mur écran revêtu des mêmes matériaux que le bâtiment principal, et ce, sur toute la hauteur de l'escalier. Ce mur écran n'est toutefois pas obligatoire si les escaliers extérieurs se situent à plus de 15 mètres de la ligne de l'emprise publique, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-12-179 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 décembre 2020.

Résolution 2021-01-010

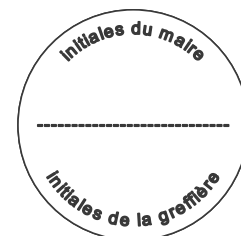
3.1.8. DM 2020-0122 – 707, rue des Hérons

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0122 soumise afin de permettre une marge arrière d'au plus 6,27 mètres, alors que le règlement numéro 1675 établit cette marge à 7,6 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-12-176 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 décembre 2020.



Résolution 2021-01-011

3.1.9. DM 2020-0126 – 801 à 811, rue des Hérons

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0126 soumise afin de permettre une marge arrière d'au plus 6,28 mètres, alors que le règlement numéro 1675 établit cette marge à 7,6 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-12-178 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 décembre 2020.

Résolution 2021-01-012

3.1.10. DM 2020-0127 – 430, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0127 soumise afin de permettre qu'une zone de chargement et de déchargement soit sur une autre propriété que celle où l'usage est exercé et qu'elle empiète sur l'aire de stationnement, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit que la zone de chargement et de déchargement doit être située sur le même lot que l'usage qu'elle dessert et qu'elle ne peut empiéter sur l'aire de stationnement, aux conditions suivantes :

- Qu'une servitude de passage soit consentie entre les propriétés et que la ville soit partie prenante à cette dite servitude;
- Que le PIIA # 2020-0113 soit approuvé par le conseil municipal;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-12-180 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 décembre 2020.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-01-013

3.1.11. DM 2020-0128 – 450, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0128 soumise afin de :

- Permettre une marge avant maximale de 99,52 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 16 mètres et permettre que le bâtiment ait 1 étage alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit un nombre minimal de 3 étages;
- Permettre l'aménagement d'une porte de chargement et d'une zone de chargement et déchargement en façade, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit qu'elles doivent être situées dans les cours latérales ou arrière;
- Permettre l'aménagement d'une porte de chargement et de déchargement, au mur latéral gauche, sans zone de chargement et de déchargement, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit que toute composante d'une zone de chargement et de déchargement doit être entièrement située sur le même lot que l'usage qu'elle dessert;

Aux conditions suivantes :

- Qu'une servitude de passage soit consentie entre les propriétés et que la ville soit partie prenante à cette dite servitude;
- Que le PIIA # 2020-0113 soit approuvé par le conseil municipal;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2020-12-181 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 décembre 2020.

4. Législation

4.1. Adoption de règlements

Résolution 2021-01-014

4.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-342 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-342 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Résolution 2021-01-015

4.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-345 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-345 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.2.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre la vente de boissons alcooliques dans les salles de cinéma.

Résolution 2021-01-016

4.2.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.2.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, pour les zones 2-I-02, 2-I-24, 2-I-25, 2-I-45, 2-I-51 et 2-P-47, les centres de distribution pour certains groupes d'usages spécifiques contenus dans le secteur de l'Innoparc Albatros.

Résolution 2021-01-017

4.2.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

5. Dossiers du maire

Sujet :

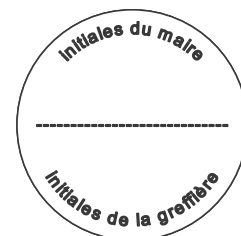
5.1. Vœux

Monsieur le maire et au nom des membres du conseil offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens de la Ville en cette nouvelle année.

Sujet :

5.2. Mesures sanitaires du gouvernement

Monsieur le maire informe les citoyens des mesures prises par la Ville suite à l'annonce du premier ministre en date du 6 janvier dernier et les remercie pour leur collaboration.



6. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire donne des explications quant à l'entretien des patinoires extérieures.
- 2) En réponse aux questions de citoyens, monsieur le maire donne des explications quant à la possibilité de permettre la présence de poules en milieu urbain.
- 3) Un citoyen formule des commentaires quant à l'éclairage dans la cour arrière de concessionnaires automobiles situés sur la rue Dubois.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Déneigement des trottoirs

Madame la conseillère Isabelle Mattioli demande qu'une attention particulière soit portée au déneigement des trottoirs et des rues, notamment la promenade Paul-Sauvé.

Sujet :

7.1.2. Parc nature

Madame la conseillère Isabelle Mattioli partage les commentaires positifs reçus quant au parc nature.

Sujet :

7.1.3. Plaisirs d'hiver

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait état de la programmation 2021 « Plaisirs d'hiver ».

7.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.2.1. Décorations de Noël

Monsieur le conseiller Raymond Tessier commente les décorations de Noël des citoyens de son quartier particulièrement, celles des condominiums sur les Îles Yale.

Sujet :

7.2.2. Suivi des requêtes

Monsieur le conseiller Raymond Tessier souhaite être plus au fait quant aux suivis des requêtes.

Sujet :

7.2.3. Abribus – chemin de la Grande-Côte

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique que, dans le nouveau projet à venir devant le 466, chemin de la Grande-Côte, il serait important de conserver l'abribus à proximité.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-01-018

8.1.1. Fourniture d'un balai de rue compact de type aspirateur (usagé)

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Cubex Limited, relativement à la fourniture d'un balai de rue compact de type aspirateur (usagé), au prix soumis, pour un montant total de 125 471,98 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-36;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-01-019

8.1.2. Fourniture (achat) de bitumineux à chaud

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Pavage St-Eustache Ltée, relativement à la fourniture (achat) de bitumineux à chaud incluant le transport, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 73 410 \$, taxes en sus, pour la période du 13 janvier 2021 au 31 décembre 2021, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-35;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-01-020

8.1.3. Recherche de fuite de conduites d'aqueduc

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Aqua Data inc., pour le lot 1, relativement à la fourniture d'un service de recherche de fuite de conduites d'aqueduc, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 72 000 \$, taxes en sus, pour la période du 13 janvier 2021 au 31 décembre 2023, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-E-P-34;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

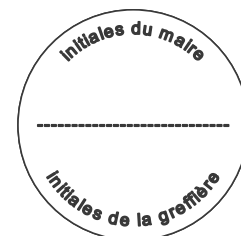
D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-01-021

8.1.3. Recherche de fuite de conduites d'aqueduc

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Gorl'eau inc., pour le lot 2, relativement à la fourniture d'un service de recherche de fuite de conduites d'aqueduc, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 31 050 \$, taxes en sus, pour la période du 13 janvier 2021 au 31 décembre 2023, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-E-P-34;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-01-022

8.1.4. Acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) - système de pondération et d'évaluation

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement à l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) (dossier 2021-N-P-03), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2021-01-023

8.1.5. Services de gestion et d'animation du programme « Camp de jour estival » - système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services de gestion et d'animation du programme « Camp de jour estival » (dossier 2021-S-P-01), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

8.2. Souscription d'un emprunt temporaire

Résolution 2021-01-024

8.2.1. Règlement numéro 1936 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré »

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la souscription auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache / Deux-Montagnes d'un emprunt temporaire n'excédant pas 691 438 \$ dans le cadre du règlement 1936;

D'autoriser le maire et la trésorière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2021-01-025

9.1. Embauche – cadre contractuel – Service des finances

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Ginette Lacroix, au poste de cadre contractuel au Service des finances et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-01-026

9.2. Embauche – préposé juridique – Service du greffe et des affaires juridiques

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Nancy Couture, au poste de préposé juridique au Service du greffe et des affaires juridiques et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-01-027

9.3. Embauche – secrétaire de direction – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Catherine Chaput, au poste de secrétaire de direction au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-01-028

9.4. Embauche – mécanicien – Service des travaux publics

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Gabriel Major, au poste de mécanicien au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comité du conseil

Résolution 2021-01-029

10.1. Nomination aux commissions du conseil

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ci-après mentionnées :

Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie	Nicole Carignan-Lefebvre, présidente Michèle Labelle, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Bastien Morin - Mélanie Séguin <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Jean-François Berthiaume - Gaétan Charest - Danielle Laurin



Commission du développement des arts et de la culture	Raymond Tessier, président Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Nicole Grimard - Mélanie Séguin - Sophie Tessier <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Germain Lalonde - Kevin Mooney

Résolution 2021-01-030

**10.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2020**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2020-12-198 à CAPFRH-2020-12-212, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2021-01-031

**10.3. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le
8 décembre 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2020-12-027 et CDE-2020-12-028, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 décembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2021-01-032

**10.4. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 18 décembre 2020**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CATH-2020-12-012, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 décembre 2020, telle que présentée.

Résolution 2021-01-033

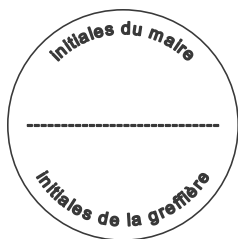
**10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 décembre 2020**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2020-12-127 à CSPALCC-2020-12-133, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 décembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2021-01-034

**10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée
tenue le 8 décembre 2020**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2020-12-012, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 décembre 2020, telle que présentée.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-01-035

10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 décembre 2020

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2020-12-009, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 décembre 2020, telle que présentée.

Résolution 2021-01-036

10.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 décembre 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2020-12-004 et CBSPT-2020-12-005, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 décembre 2020, telles que présentées.

Sujet :

10.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 décembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 décembre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-01-037

10.10. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2020-12-019, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 décembre 2020, telle que présentée.

Résolution 2021-01-038

10.11. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 décembre 2020

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2020-12-011 à CJ-2020-12-015, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 décembre 2020, telles que présentées.

Résolution 2021-01-039

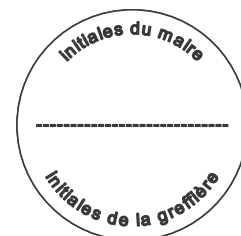
10.13. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 décembre 2020

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020 du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020:

- PIIA 2020-0100 (322 / 326, rue Saint-Eustache – plan n/a);
- PIIA 2020-0113 (450, boulevard Arthur-Sauvé – plan VSE 2020-008);
- PIIA 2020-0117 (340, boulevard Insutriel #1 – plan VSE 2020-017);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet suivant, plus amplement détaillé à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020 :

- PIIA 2020-0111 (126, rue Houle – plan VSE 2020-006).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-01-040

11.1.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 – abrogation de la résolution 2020-11-668

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021, à 19 heures, aux dates indiquées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'abroger la résolution 2020-11-668.

Résolution 2021-01-041

11.1.2. Servitude – Denis Rivet et Diane Desrosiers – 84, 56^e Avenue

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Denis Rivet et Diane Desrosiers, une servitude de passage, de maintien, d'entretien, de réparation, de remplacement d'une conduite d'égout sanitaire et de non-construction sur une partie du lot 2 524 076 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M^e Caroline Léveillé Pelletier, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-01-042

11.2.1. Ville de Boisbriand – Association de balle-molle de Saint-Eustache / Boisbriand – conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec la Ville de Boisbriand, une entente afin de déléguer, à l'Association de balle-molle de Saint-Eustache / Boisbriand, la responsabilité d'organiser toutes les activités de balle-molle, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-01-043

11.2.2. Ville de Mirabel – programmation BeeOn (Service de police) – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec la Ville de Mirabel, une entente relative à des services informatiques pour le développement des applications de BeeOn, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-01-044

11.3.1. Éclairage routier – mandat à un organisme

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater l'organisme « 62^e Groupe Scout Saint-Eustache » afin de procéder à quatre inspections de soir du réseau d'éclairage en 2021 et ce, moyennant un coût de 1 100 \$ par inspection, toutes taxes incluses, s'il y a lieu;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-01-045

11.3.2.1. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – mesures de relance économiques - projet RIRL - 2018-817 - réfection d'une partie du chemin Fresnière du 935, chemin Fresnière à la limite municipale (FP-194)

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet, suite à la réception de l'avis de conformité émis par MLC Associés inc. en date du 14 décembre 2020 pour un montant global de 1 396 861,43 \$ dont le détail suit :

Parallèle 54 Expert-Conseil inc. :	29 145,56 \$	taxes nettes
Eurovia Québec Construction inc. :	1 311 338,61 \$	taxes nettes
MLC Associés inc. :	46 099,75 \$	taxes nettes
Qualilab inspection inc. :	6 351,74 \$	taxes nettes
SEAO :	29,75 \$	taxes nettes
Intérêts temporaires :	3 896,02 \$	non taxable
Montant global :	1 396 861,43 \$	

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

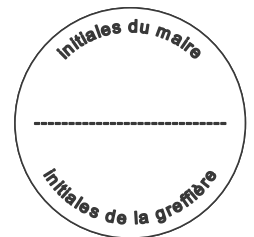
Résolution 2021-01-046

11.3.2.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – mesures de relance économiques - projet RIRL - 2018-818 – réfection d'une partie de la montée Saint-Charles de la 25^e Avenue au 291, montée Saint-Charles (FP-195.1)

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet, suite à la réception de l'avis de conformité émis par MLC Associés inc. en date du 14 décembre 2020 pour un montant global de 618 448,11 \$ dont le détail suit :

Construction G-Nesis inc. :	578 364,20 \$	taxes nettes
MLC Associés inc. :	34 152,08 \$	taxes nettes
Qualilab inspection inc. :	4 291,36 \$	taxes nettes
SEAO :	10,71 \$	taxes nettes
Intérêts temporaires :	1 629,76 \$	non taxable
Montant global :	618 448,11 \$	

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-01-047

11.3.2.3. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – mesures de relance économiques - projet RIRL - 2018-855 – réfection d'une partie de la montée Saint-Charles du 291, montée Saint-Charles à la limite municipale (FP-195.2)

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet, suite à la réception de l'avis de conformité émis par MLC Associés inc. en date du 14 décembre 2020 pour un montant global de 703 959,45 \$ dont le détail suit :

Construction G-Nesis inc. :	663 809,79 \$	taxes nettes
Parallèle 54 Expert-Conseil inc. :	20 105,10 \$	taxes nettes
MLC Associés inc. :	14 194,65 \$	taxes nettes
Qualilab inspection inc. :	4 055,14 \$	taxes nettes
SEAO :	12,30 \$	taxes nettes
Intérêts temporaires :	1 782,47 \$	non taxable
Montant global :	703 959,45 \$	

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2021-01-048

11.4.1. Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière Laurentides – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière Laurentides, une entente relative au protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-01-049

11.4.2. Édifice 500 Condor inc. – non-objection – délivrance d'un certificat d'autorisation – ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance de la demande de la compagnie « Édifice 500 Condor inc. » concernant le projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 6 385 653, en bordure du 500, rue du Condor, dans le secteur Innoparc Albatros, selon le plan préparé par Alexandre Latour, ingénieur (Équipe Laurence), plans numéros C-201 à C-207, en date du 7 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le promoteur du projet désire obtenir un accord de la Ville concernant l'acceptabilité du projet relativement à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

En conséquence;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'informer le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par ledit ministère relativement à la réalisation de travaux de rétention pluviale dans le cadre du projet de construction d'infrastructures privées sur le lot 6 385 653, dans le secteur Innoparc Albatros;

D'informer le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) que la Ville n'est pas et ne sera pas propriétaire des infrastructures privées visées aux présentes et qu'en conséquence elle ne prendra pas charge de celles-ci, notamment en ce qui concerne leur exploitation et leur entretien;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de décembre 2020

Le rapport de construction pour le mois de décembre 2020 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-01-050

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de décembre 2020, lesquels totalisent 4 813 391,24 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2021-01-051

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 21 JANVIER 2021 – 17 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Période de questions**
- 3. Personnel**
 - 3.1. Congédiement d'un employé**
- 4. Commissions et comité du conseil**
 - 4.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 janvier 2021**
- 5. Dossiers des directeurs**
 - 5.1. Directeur général**
 - 5.1.1. Le syndicat des cols blancs (section locale 1619 du Syndicat canadien de la fonction publique) et Le syndicat des cols bleus (section locale 928 du Syndicat canadien de la fonction publique) – régime de retraite (Loi 15) – conclusion d'une entente**
- 6. Levée de la séance**

/jc



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **21 janvier 2021 à 17 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire, et madame Fanny Pineault, assistante-greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-01-052

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 janvier 2021, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

3. Personnel

Monsieur le conseiller Raymond Tessier quitte l'assemblée, et, par conséquent, ne participe pas aux délibérations aux points 3.1. et 4.1.

Résolution 2021-01-053

3.1. Congédiement d'un employé

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de congédier l'employé identifié au document dont copie est déposée au dossier du conseil et selon les termes dudit document;

D'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint et directeur du module technique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

4. Commissions et comité du conseil

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre quitte l'assemblée, et, par conséquent, ne participe pas aux délibérations au point 4.1.

Résolution 2021-01-054

4.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 janvier 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-01-003 à CAPFRH-2021-01-022, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 janvier 2021, telles que présentées.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier et madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprennent leur siège.



5. Dossiers des directeurs

5.1. Directeur général

Résolution 2021-01-055

5.1.1. Le syndicat des cols blancs (section locale 1619 du Syndicat canadien de la fonction publique) et Le syndicat des cols bleus (section locale 928 du Syndicat canadien de la fonction publique) – régime de retraite (Loi 15) – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Le syndicat des cols blancs (section locale 1619 du Syndicat canadien de la fonction publique) et Le syndicat des cols bleus (section locale 928 du Syndicat canadien de la fonction publique), une entente relative au régime de retraite (Loi 15), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

6. Levée de la séance

Résolution 2021-01-056

6. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Pierre Charron
maire

Fanny Pineault
assistante-greffière



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 FÉVRIER 2021 – 18 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 11 et 21 janvier 2021
- 3. Décision**
 - 3.1. Dérogation mineure**
 - 3.1.1.** DM 2020-0130 – 216, rue Éthier
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Avis de motion et adoption de projets de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1241-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1674-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »
 - 4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1891-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1891 concernant le régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Saint-Eustache »
 - 4.4.2.** Règlement numéro 1937-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1937 décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »
 - 4.4.3.** Règlement numéro 1938-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1938 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021 »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 FÉVRIER 2021 – 18 HEURES**

4. Législation (suite)

4.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements (suite)

- 4.4.4.** Règlement numéro 1939 intitulé « Règlement décrétant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance visant le financement de dépenses courantes ou en immobilisations nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et pour mettre en place diverses mesures environnementales »

4.5. Résolution de modification

- 4.5.1.** Règlement numéro 1936 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré »

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Sentier de patin
5.2. Décès de monsieur Pierre Richer
5.3. Félicitations – Service de police

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district du Carrefour

- 7.1.1.** Marché Lili – stationnement

7.2. Conseillère du district des Érables

- 7.2.1.** Modification réglementaire - pentes de toit pour les remises

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.3.1.** Déneigement - halte du roi
7.3.2. Ouverture de la glissade « château de neige »
7.3.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

7.4. Conseillère du district des Moissons

- 7.4.1.** Campagne de sensibilisation sur le plastique

7.5. Conseiller du district des Îles

- 7.5.1.** Inondations printanières
7.5.2. Programme de subvention Québec / Canada
7.5.3. Semaine de relâche

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1.** Contrats d'entretien des logiciels informatiques
8.1.2. Remplacement de média pour le traitement des odeurs
8.1.3. Service d'entretien ménager pour la Maison du citoyen
8.1.4. Décontamination et démolition du sous-sol - Centre d'art La petite église

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 FÉVRIER 2021 – 18 HEURES**



8. Affaires courantes (suite)

8.1. Soumissions et contrats (suite)

- 8.1.5.** Services professionnels d'architecture - préparation des plans et devis et surveillance - étanchéisation de la fondation de moellons et reconstruction du sous-sol - Centre d'art La petite église
- 8.1.6.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - remplacement du système d'ozonation - usine de filtration
- 8.1.7.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - feux de circulation 2021 et modification de l'éclairage

9. Personnel

- 9.1.** Embauche – brigadier – Service de police
- 9.2.** Embauche – développeur de système – Service des technologies de l'information
- 9.3.** Embauche – ouvrier – Service des travaux publics
- 9.4.** Retraite progressive – conclusion d'une entente

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1.** Nomination aux commissions du conseil
- 10.2.** Nomination au sein d'un organisme
- 10.3.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 janvier 2021
- 10.4.** Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 janvier 2021
- 10.5.** Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2021
- 10.6.** Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 janvier 2021
- 10.7.** Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2021
- 10.8.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 janvier 2021
- 10.9.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 janvier 2021
- 10.10.** Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2021
- 10.11.** Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 janvier 2021
- 10.12.** Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 janvier 2021



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 FÉVRIER 2021 – 18 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.13.** Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 janvier 2021
- 10.14.** Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 janvier 2021
- 10.15.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 janvier 2021

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Servitude – Yvon Veilleux et Brigide Gauthier – 84 et 85, 54^e Avenue
- 11.1.2.** Vente d'un immeuble – Innoparc Albatros – Immobilière Ferron-Joannette inc. – lot 6 318 268

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Association des bibliothèques publiques du Québec – programme Biblio-Jeux – conclusion d'une entente
- 11.2.2.** BiblioPresto.ca – Service BiblimagsTM – conclusion d'une entente
- 11.2.3.** De Marque inc. – conclusion d'une entente
- 11.2.4.** Demande d'aide financière – ministère de la Culture et des Communications - Programme d'aide aux immobilisations, volet 2 – Centre d'art La petite église
- 11.2.5.** Maison des jeunes de St-Eustache inc. – conclusion d'une entente
- 11.2.6.** Résolution d'appui – Office régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Construction P.M. inc. et Groupe P.M. inc. - projet intégré 79 A à H, 57^e Avenue - conclusion d'une entente
- 11.3.2.** Documents administratifs de la Société de l'assurance automobile du Québec - désignation de signataires pour l'année 2021
- 11.3.3.** Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) - reconstruction du pont Joseph-Lacombe - reconstruction du pont Yale - ouvrage de protection pour le secteur de la rivière des Mille Îles - immunisation de différentes rues en zones inondables (digues)
- 11.3.4.** Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) - reconstruction du pont Joseph-Lacombe - reconstruction du pont Yale - ouvrage de protection pour le secteur de la rivière des Mille Îles - immunisation de différentes rues en zones inondables (digues) – demande de confirmation de subvention
- 11.3.5.** Travaux d'aménagement d'un site pour embarcations nautiques – parc Boisé des Moissons - présentation des plans et devis au ministère, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et engagement de la Ville

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 FÉVRIER 2021 – 18 HEURES**



11. Dossiers des directeurs (suite)

11.4. Directeur général

- 11.4.1.** Remorquage Goyer (9372-1272 Québec inc.) – résiliation d'une entente et Remorquage Goyer (9431-6312 Québec inc.) – conclusion d'une entente

12. Rapport et comptes du mois

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de janvier 2021

- 12.2.** Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2021

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
8 février 2021 à 18 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur François Bélanger, directeur général adjoint et directeur du module technique, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-02-057

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 février 2021.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2021-02-058

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 11 et 21 janvier 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 11 et 21 janvier 2021.

3. Décisions

3.1. Dérogation mineure

Résolution 2021-02-059

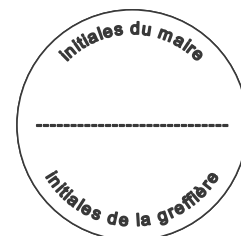
3.1.1. DM 2020-0130 – 216, rue Éthier

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0130 soumise afin de permettre l'empiètement du porte-à-faux en façade dans la marge avant à 1 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 0,60 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-01-006 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 14 janvier 2021.



4. Législation

4.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2021-02-060

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre la vente de boissons alcooliques dans les salles de cinéma.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2021-02-061

4.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, pour les zones 2-I-02, 2-I-24, 2-I-25, 2-I-45, 2-I-51 et 2-P-47, les centres de distribution pour certains groupes d'usages spécifiques contenus dans le secteur de l'Innoparc Albatros.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.2. Avis de motion et adoption de projets de règlements

Sujet :

4.2.1. Avis de motion

Règlement numéro 1241-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1241-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à abroger les honoraires pour l'émission d'un certificat d'autorisation.

Résolution 2021-02-062

4.2.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1241-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1241-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

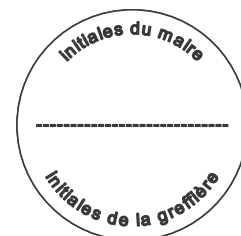
4.2.2. Avis de motion

Règlement numéro 1674-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1674-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les affectations autorisées dans l'aire d'affectation C2 pour le secteur de la rue Guy et du chemin d'Oka.

Résolution 2021-02-063

4.2.2. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1674-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1674-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, dans la zone 4-H-04, pour la classe d'usage « H-07 : Multifamiliale + de 12 logements », les bâtiments de 5 étages pour lesquels au moins une façade a front sur le boulevard Arthur-Sauvé.

Résolution 2021-02-064

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.3.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, dans la zone 1-C-62, la classe d'usage « H-04 : Multifamiliale 4 à 6 logements » de structure jumelée et établir les normes qui y sont applicables.

Résolution 2021-02-065

4.3.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

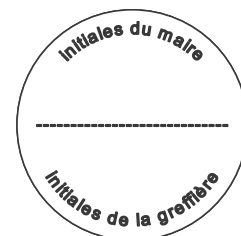
4.4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1891-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1891 concernant le régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Saint-Eustache »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de permettre la continuation du versement de la cotisation de stabilisation et effectuer les ajustements demandés par Retraite Québec.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



Sujet :

4.4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1937-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1937 décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier le règlement numéro 1937 décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique, afin de préciser l'acquisition d'équipements incendie.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1938-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1938 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021 »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de fixer le taux d'intérêt à 0 % pour la période entre le 18 février 2021 et le 5 mai 2021 et à 12 % pour la période entre le 6 mai 2021 et le 31 décembre 2021.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

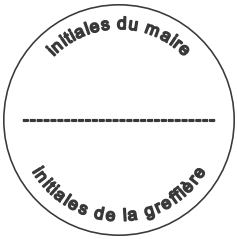
4.4.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1939 intitulé « Règlement décrétant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance visant le financement de dépenses courantes ou en immobilisations nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et pour mettre en place diverses mesures environnementales »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de décréter une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance visant le financement de dépenses courantes ou en immobilisations nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et pour mettre en place diverses mesures environnementales.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.5. Résolution de modification

Résolution 2021-02-066

4.5.1. Résolution de modification

Règlement numéro 1936 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré »

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 1936 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré » a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après « MAMH ») a approuvé le règlement numéro 1936 le 11 décembre 2020 et un emprunt n'excédant pas 691 438\$;

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu, en septembre 2020, une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications prévoyant l'octroi d'une aide financière maximale de 348 800 \$;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et la charge des contribuables ne sont pas modifiés;

CONSIDÉRANT que la Ville s'approprie l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

De remplacer la date du « 1^{er} septembre 2020 » par la date « 28 janvier 2021 » et remplacer l'identification de l'annexe « A » par l'identification de l'annexe « A-1 » à l'article 2 du règlement numéro 1936 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré »;

De remplacer l'annexe « A » de ce dit règlement par une nouvelle annexe « A-1 » datée du 28 janvier 2021, déposé au dossier du conseil;

De demander au MAMH d'approuver un emprunt de 836 300\$ dans le cadre de ce dit règlement.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Sentier de patin

Monsieur le maire informe les citoyens au sujet du sentier de patin.

Sujet :

5.2. Décès de monsieur Pierre Richer

Monsieur le maire rend un dernier hommage à monsieur Pierre Richer, ancien conseiller municipal de la Ville, et offre, en son nom et au nom du conseil, ses condoléances à la famille de ce dernier.

Sujet :

5.3. Félicitations – Service de police

Monsieur le maire félicite les policiers Jérôme Choquette, David Vincent et Josianne Dallaire, pour une récente intervention qui sans doute a sauvé la vie d'un citoyen.



6. Période de questions

- 1) Des citoyens sollicitent l'appui de la Ville auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue de la reconstruction du pont des Îles Yale.
- 2) Une citoyenne s'enquiert de l'échéancier prévu par la Ville pour la reconstruction du pont Joseph-Lacombe.
- 3) Des citoyens demandent s'il serait possible de permettre les poules urbaines sur le territoire de la Ville.
- 4) Un citoyen s'enquiert de la réglementation applicable quant aux logements intergénérationnels.
- 5) Un citoyen demande si l'octroi d'une dérogation mineure peut permettre l'usage d'un logement intergénérationnel.
- 6) Un citoyen fait état d'une problématique de stationnement à proximité du parc Nature.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.1.1. Marché Lili – stationnement

Madame la conseillère Sylvie Mallette fait état d'une problématique de stationnement concernant le Marché Lili.

7.2. Conseillère du district des Érables

Sujet :

7.2.1. Modification réglementaire - pentes de toit pour les remises

Madame la conseillère Janique-Aimée Danis suggère que soit analysée la possibilité de modifier le règlement au sujet des pentes de toit pour les remises.

7.3. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.3.1. Déneigement - halte du roi

Madame la conseillère Isabelle Mattioli remercie le directeur général adjoint et directeur du module technique pour avoir déneiger le stationnement de la halte du roi.

Sujet :

7.3.2. Ouverture de la glissade « château de neige »

Madame la conseillère Isabelle Mattioli informe les citoyens quant à l'ouverture de la glissade « château de neige » derrière le manoir Globensky.

Sujet :

7.3.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabelle Mattioli invite les citoyens à participer à l'assemblée générale de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie et fait état d'un concours organisé par la Ville.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7.4. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.4.1. Campagne de sensibilisation sur le plastique

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre fait état du succès de la campagne de sensibilisation sur le plastique et remercie le Service des communications pour leur excellent travail.

7.5. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.5.1. Inondations printanières

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère que la Ville informe les citoyens des mesures prises pour les protéger contre d'éventuelles inondations printanières de la même manière qu'elle a procédé en 2017 et 2019.

Sujet :

7.5.2. Programme de subvention Québec / Canada

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état d'une lettre émanant des citoyens des Îles Yale demandant l'assistance de la Ville pour obtenir une confirmation de subvention du gouvernement provincial lors de la reconstruction du pont Yale. Il remercie le maire pour son suivi dans ce dossier.

Sujet :

7.5.3. Semaine de relâche

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état de la programmation culturelle applicable lors de la semaine de relâche.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-02-067

8.1.1. Contrats d'entretien des logiciels informatiques

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, les contrats d'entretien des logiciels informatiques intervenus avec la firme PG Solutions inc., au montant total de 183 196 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

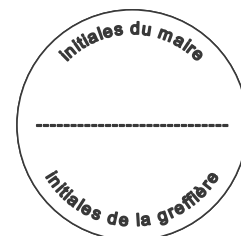
Résolution 2021-02-068

8.1.2. Remplacement de média pour le traitement des odeurs

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres relativement au remplacement de média pour le traitement des odeurs;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Mécanique CNC (2002) inc., relativement au remplacement de média pour le traitement des odeurs, au prix révisé de 349 500 \$, taxes en sus, montant moindre que celui proposé dans la soumission, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-E-P-25;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-069

8.1.3. Service d'entretien ménager pour la Maison du citoyen

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire n'est pas conforme;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Armex inc., relativement au service d'entretien ménager pour la Maison du citoyen, pour la période du 13 février 2021 au 12 février 2022, aux prix soumis pour un montant total de 39 240 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2020-T-P-23;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-070

8.1.4. Décontamination et démolition du sous-sol - Centre d'art La petite église

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Deroc Construction inc., relativement aux travaux de décontamination et de démolition au Centre d'art La petite église, aux prix soumis pour un montant total de 91 380 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro B-28.11.02;

D'imputer la dépense au règlement 1888;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-071

8.1.5. Services professionnels d'architecture - préparation des plans et devis et surveillance - étanchéisation de la fondation de moellons et reconstruction du sous-sol - Centre d'art La petite église

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par C2V Architecture inc., seul soumissionnaire, relativement aux services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux d'étanchéisation de la fondation de moellons et reconstruction du sous-sol au Centre d'art La petite église, aux prix soumis pour chacune des phases, soit la phase 1 – plans et devis 70 500 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux 34 000 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-28.11.01;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au règlement 1888;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-072

8.1.6. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - remplacement du système d'ozonation - usine de filtration

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par GBI Experts-Conseils inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux de remplacement du système d'ozonation à l'usine de filtration, aux prix soumis pour chacune des phases, soit la phase 1 – plans et devis 128 500 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux 74 200 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-11.24;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-073

8.1.7. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - feux de circulation 2021 et modification de l'éclairage

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Shellex Groupe Conseil inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux d'ajout de feux de circulation aux intersections du boulevard Arthur-Sauvé et de la montée du Domaine, de la 25^e Avenue et de la rue Dubois, et des rues Saint-Eustache et du Parc, et de modification de l'éclairage sur diverses rues, aux prix soumis pour chacune des phases, soit la phase 1 – plans et devis 75 500 \$ et la phase 2 – surveillance des travaux 57 000 \$, taxes en sus, et pour ce qui est de la phase 2, relative à la surveillance des travaux, conditionnellement à l'octroi d'un contrat de construction pour lesdits travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SG-45 et E-74;

D'imputer la dépense aux règlements 1915, 1928 et 1937 et au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2021-02-074

9.1. Embauche – brigadier – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Linda Leblond et Johane Dominique, aux postes de brigadier au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-02-075

9.2. Embauche – développeur de système – Service des technologies de l’information

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Benoit Graveline, au poste de développeur de système au Service des technologies de l'information et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-076

9.3. Embauche – ouvrier – Service des travaux publics

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Martin Benoit-Deschamps, Marc-André Huot, Frédéric Rochon et Guillaume Thibault, aux postes d'ouvrier au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-077

9.4. Retraite progressive – conclusion d’une entente

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec monsieur Christian Bellemare, une entente de retraite progressive, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-02-078

10.1. Nomination aux commissions du conseil

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ci-après mentionnées :

Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache	Michèle Labelle, présidente Patrice Paquette, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Julie Ciavarella - Marie-Pier Côté - Émilie Goffart <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Barbara Chillas - Julie Ladouceur - Arnaud Paquin - Michel Rousseau



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Commission d'acquisition d'œuvres d'art	Raymond Tessier, président Marc Lamarre, vice-président Nicole Carignan-Lefebvre Isabelle Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Mélanie Séguin - Sophie Tessier <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Germain Lalonde - Élisabeth Lauzon - André Marion
Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Patrice Paquette, vice-président Isabelle Lefebvre <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Laurence Bouchard - Michel Lamontagne - Caroline Proulx <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Marie-Pier Amos - Sophie Dorion - Éliane Francoeur - Emmy Girard - Guillaume Lalonde - Hugo Poitras - Samuel Veilleux

Résolution 2021-02-079

10.2. Nomination au sein d'un organisme

Sur proposition Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les personnes suivantes au sein de l'organisme ci-après mentionné :

Corporation des Fêtes de Saint-Eustache	Raymond Tessier, administrateur Michèle Labelle, administrateur Sophie Tessier, membre invité Michel Warren, membre invité

Résolution 2021-02-080

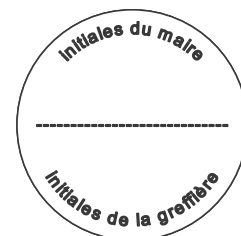
10.3. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 janvier 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-02-001 et CAPFRH-2021-01-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 janvier 2021, telles que présentées.

Sujet :

10.4. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12
janvier 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 janvier 2021 est déposé au dossier du conseil.



Résolution 2021-02-081

10.5. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2021-01-001 et CATH-2021-01-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2021, telles que présentées.

Sujet :

10.6. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 janvier 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 janvier 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-02-082

10.7. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2021-01-001 à CSPALCC-2021-01-005, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 2021, telles que présentées.

Sujet :

10.8. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 janvier 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 janvier 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-02-083

10.9. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 janvier 2021

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2021-01-001 et CSP-2021-01-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 janvier 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-02-084

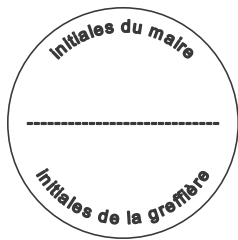
10.10. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2021

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2021-01-001 à CCT-2021-01-005, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 janvier 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-02-085

10.11. Commission de l'environnement et de l'embellissement - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 janvier 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2021-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 janvier 2021, telle que présentée.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-02-086

10.12. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 janvier 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2021-01-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 janvier 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-02-087

10.13. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 janvier 2021

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros RVSE-2021-01-001 et RVSE-2021-01-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 janvier 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-02-088

10.14. Commission jeunesse - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 janvier 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2021-01-001 à CJ-2021-01-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 janvier 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-02-089

10.15. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 janvier 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCU-2021-01-001 à CCU-2021-01-008, de même que les avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 14 janvier 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 14 janvier 2021:

- PIIA 2018-0125R1 (795, boulevard Arthur-Sauvé – plan VSE-n-a);
- PIIA 2020-0115 (79, 57^e Avenue – plan VSE 2020-010);
- PIIA 2020-0129 (635, rue Dubois – plan VSE 2020-023).

11. Dossiers des directeurs

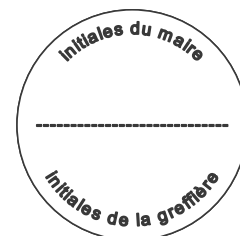
11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-02-090

11.1.1. Servitude – Yvon Veilleux et Brigide Gauthier – 84 et 85, 54^e Avenue

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Yvon Veilleux et Brigide Gauthier, une servitude de passage, de maintien, d'entretien, de réparation, de remplacement d'une conduite d'égout sanitaire et de non-construction sur les parties des lots 5 096 346 et 2 524 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M^e Caroline Léveillé Pelletier, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-02-091

11.1.2. Vente d'un immeuble – Innoparc Albatros – Immobilière Ferron-Joannette inc. – lot 6 318 268

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Immobilière Ferron-Joannette inc., le lot 6 318 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 64,58 \$ le mètre carré pour le terrain portant le numéro 13, et au prix de 91,49 \$ le mètre carré pour le terrain portant le numéro 14, pour un total approximatif de 1 588 263,83 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 27 janvier 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-02-092

11.2.1. Association des bibliothèques publiques du Québec – programme Biblio-Jeux – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec, une entente relative au programme Biblio-Jeux, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-093

11.2.2. BiblioPresto.ca – Service Biblimags™ – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec BiblioPresto.ca, une entente relative à l'accès et à l'utilisation du Service BibliMags™, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-094

11.2.3. De Marque inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec De Marque inc., une entente relative à l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-02-095

11.2.4. Demande d'aide financière – ministère de la Culture et des Communications - Programme d'aide aux immobilisations, volet 2 – Centre d'art La petite église

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations - volet 2 - maintien et bonification des équipements et des infrastructures culturelles - sous-volet 2.2 - intervention visant un immeuble, relativement aux travaux au Centre d'art La petite église;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-096

11.2.5. Maison des jeunes de St-Eustache inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Maison des jeunes de St-Eustache inc., une entente d'utilisation de services du 706, rue Primeau à Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-097

11.2.6. Résolution d'appui – Office régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'appuyer l'Office régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes dans ses démarches, auprès de la Société d'habitation du Québec, pour l'obtention des autorisations nécessaires visant la démolition et la reconstruction de l'immeuble à loyer modique situé au 42, rue Chénier qui a été incendié en 2019.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-02-098

11.3.1. Construction P.M. inc. et Groupe P.M. inc. - projet intégré 79 A à H, 57^e Avenue - conclusion d'une entente

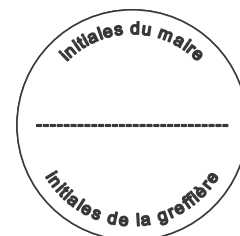
Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Construction P.M. inc. et Groupe P.M. inc., une entente et transaction relative au projet intégré situé au 79 A à H, 57^e Avenue, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-02-099

11.3.2. Documents administratifs de la Société de l'assurance automobile du Québec - désignation de signataires pour l'année 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner, pour l'année 2021, messieurs Fernand Boudreault, Robert Demers, Alain Deslandes et Gabriel Gohier, du Service des travaux publics, signataires des documents administratifs requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.



Résolution 2021-02-100

11.3.3. Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) - reconstruction du pont Joseph-Lacombe - reconstruction du pont Yale - ouvrage de protection pour le secteur de la rivière des Mille Îles - immunisation de différentes rues en zones inondables (digues)

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2019, la Ville de Saint-Eustache a déposé des demandes d'aide financière au programme d'aide fédéral « Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) », pour les projets suivants :

- Reconstruction du pont Joseph-Lacombe;
- Reconstruction du pont Yale;
- Ouvrage de protection pour le secteur de la rivière des Mille Îles - immunisation de différentes rues en zones inondables (digues);

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de préciser que la Ville a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet et que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Résolution 2021-02-101

11.3.4. Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) - reconstruction du pont Joseph-Lacombe - reconstruction du pont Yale - ouvrage de protection pour le secteur de la rivière des Mille Îles - immunisation de différentes rues en zones inondables (digues) – demande de confirmation de subvention

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2019, la Ville de Saint-Eustache a déposé des demandes d'aide financière au programme d'aide fédéral « Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) », pour les projets suivants :

- Reconstruction du pont Joseph-Lacombe;
- Reconstruction du pont Yale;
- Ouvrage de protection pour le secteur de la rivière des Mille Îles - immunisation de différentes rues en zones inondables (digues);

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 2021-02-096, la Ville a confirmé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qu'elle a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet et que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander un engagement écrit de la part du gouvernement provincial à l'effet qu'il partagera les coûts des projets rendus admissibles par le gouvernement fédéral au programme Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FACC), et ce, à un taux minimal de 40 % des coûts admissibles pour chacun desdits projets.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-02-102

11.3.5. Travaux d'aménagement d'un site pour embarcations nautiques – parc Boisé des Moissons - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et engagement de la Ville

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme Shellex Groupe Conseil inc. à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), les plans et devis relatifs aux travaux d'aménagement d'un site pour embarcations nautiques au parc Boisé des Moissons, lesquels sont datés du 27 janvier 2021 et portent les numéros AM-01 et C-01, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

D'informer ledit ministère que la Ville ne s'objecte pas à la réalisation éventuelle desdits travaux;

De confirmer audit ministère que la Ville s'engage à lui transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée et ce, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2021-02-103

11.4.1. Remorquage Goyer (9372-1272 Québec inc.) – résiliation d'une entente et Remorquage Goyer (9431-6312 Québec inc.) – conclusion d'une entente

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu, avec Remorquage Goyer (9372-1272 Québec inc.), une entente relative à l'utilisation de la fourrière municipale concernant les véhicules routiers saisis au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec sur une partie de l'autoroute 640, par sa résolution 2020-10-600;

CONSIDÉRANT que l'adresse d'affaires, les activités de remorquage et le nom « Remorquage Goyer, ont été transférés à l'entreprise 9431-6312 Québec inc.;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de résilier l'entente pour l'utilisation de la fourrière municipale concernant les véhicules routiers saisis au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec sur une partie de l'autoroute 640 conclue avec Remorquage Goyer (9372-1272 Québec inc.) aux termes de la résolution 2020-10-600;

D'autoriser la Ville à conclure avec Remorquage Goyer (9431-6312 Québec inc.), une entente pour l'utilisation de la fourrière municipale concernant les véhicules routiers saisis au nom de la Société de l'assurance automobile du Québec sur une partie de l'autoroute 640, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de janvier 2021

Le rapport de construction pour le mois de janvier 2021 est déposé au dossier du conseil.



Résolution 2021-02-104

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de janvier 2021, lesquels totalisent 4 671 214,21 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2021-02-105

13. Levée de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 MARS 2021 – 18 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021
- 3. Décision**
 - 3.1. Dérogation mineure**
 - 3.1.1.** DM 2021-0002 – 673, rue des Asters
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1241-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1674-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4.** Règlement numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.5.** Règlement numéro 1891-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1891 concernant le régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Saint-Eustache »
 - 4.2.6.** Règlement numéro 1937-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1937 décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »
 - 4.2.7.** Règlement numéro 1938-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1938 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021 »
 - 4.2.8.** Règlement numéro 1939 intitulé « Règlement décrétant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance visant le financement de dépenses courantes ou en immobilisations nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et pour mettre en place diverses mesures environnementales »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 MARS 2021 – 18 HEURES**

4. Législation (suite)

4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

- 4.3.1.** Règlement numéro 1674-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »

4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

- 4.4.1.** Règlement numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
- 4.4.2.** Règlement numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
- 4.4.3.** Règlement numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

- 4.5.1.** Règlement numéro 1750-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1750 concernant l'écoulement des eaux de ruissellement dans divers secteurs de la Ville »
- 4.5.2.** Règlement numéro 1830-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Journée internationale des femmes – 8 mars 2021
- 5.2.** Journée de commémoration – victimes de la COVID-19 – 11 mars

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district du Carrefour

- 7.1.1.** Travaux d'infrastructure sur la rue Villeneuve
- 7.1.2.** Égout pluvial – rue Constantin
- 7.1.3.** Remerciements – Service de l'urbanisme

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.2.1.** Traverse piétonnière – intersection chemin de la Grande-Côte et 18^e Avenue
- 7.2.2.** Félicitations – Service des travaux publics
- 7.2.3.** Félicitations – Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

7.3. Conseiller du district des Îles

- 7.3.1.** Terrain – rue Hector-Lanthier
- 7.3.2.** Projet intégré – 57^e Avenue
- 7.3.3.** Inondations printanières

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un maire suppléant

8.2. Soumissions et contrats

- 8.2.1. Fourniture de deux (2) véhicules à usage policier
- 8.2.2. Marquage de rues
- 8.2.3. Achat groupé pour la fourniture d'habits de combat – exercice d'une option de renouvellement
- 8.2.4. Contrôle de la qualité de l'eau des bassins du complexe aquatique – exercice d'une option de renouvellement
- 8.2.5. Services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration – exercice d'une option de renouvellement
- 8.2.6. Services professionnels pour la conception d'un plan de mobilité urbaine – système de pondération et d'évaluation
- 8.2.7. Aménagement pour petites embarcations nautiques – parc Boisé-des-Moissons – lot 1 (travaux à l'extérieur de la bande riveraine)
- 8.2.8. Mise aux normes des jeux dans divers parcs – 2021
- 8.2.9. Nettoyage et inspection télévisée par caméra conventionnelle – 2021
- 8.2.10. Parc de l'Oiselet - aménagement 2021 et installation d'une clôture ornementale
- 8.2.11. Piste cyclable chemin de la Rivière Sud entre les rues des Hérons
- 8.2.12. Reconstruction du mur de gabion et de l'escalier – bibliothèque Guy-Bélisle
- 8.2.13. Réhabilitation de regards d'égout sanitaire
- 8.2.14. Restauration du moulin Légaré – maison du meunier
- 8.2.15. Travaux de réfection majeure – boulevard Industriel – phase 3 (entre la rue Poirier et le 601, boulevard Industriel)
- 8.2.16. Travaux de renouvellement de conduites – 43^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Godard) et 44^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Saint-Laurent)
- 8.2.17. Travaux de renouvellement de conduites – 45^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et le 150, 45^e Avenue)
- 8.2.18. Services professionnels d'ingénierie – mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025 – exercice d'une option de renouvellement

8.3. Obligations de construction

- 8.3.1. La compagnie de gestion Nepveu inc.
- 8.3.2. Manheim Canada



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 8 MARS 2021 – 18 HEURES**

9. Personnel

- 9.1. Embauche – secrétaire – divers services
- 9.2. Embauche – secrétaire de direction – module administratif et communautaire
- 9.3. Embauche – technicien aux communications « créateur de contenu » – Service des arts et culture
- 9.4. Embauche – assistant-greffier – Service du greffe et des affaires juridiques
- 9.5. Embauche – policier temporaire – Service de police
- 9.6. Embauche – secrétaire de direction – Service de police
- 9.7. Nomination – policier à l'essai – Service de police
- 9.8. Embauche – concierge – Service des travaux publics

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 février 2021
- 10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 février 2021
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 février 2021
- 10.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 février 2021
- 10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 février 2021
- 10.6. Commission du développement des arts et de la culture – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 février 2021
- 10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 février 2021
- 10.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 février 2021
- 10.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 février 2021
- 10.10. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 février 2021
- 10.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 février 2021
- 10.12. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 février 2021
- 10.13. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 février 2021

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Servitude – Rogers Communications inc. – partie du lot 2 522 597
- 11.1.2.** Vente d'un immeuble - Innoparc Albatros – Domrex Pharma inc. – lot 6 351 346 et partie du lot 6 351 347

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Bilan 2019-2020 – Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
- 11.2.2.** Demande d'aide financière – Fonds du Canada pour la présentation des arts
- 11.2.3.** Demande d'aide financière – Programme d'aide aux immobilisations – confirmation de la contribution financière
- 11.2.4.** Livre sur l'histoire de Saint-Eustache – mandat à des auteurs

11.3. Directeur général

- 11.3.1.** École secondaire des Patriotes – conclusion d'un contrat de service
- 11.3.2.** Organisation municipale de la sécurité civile - nomination de membres
- 11.3.3.** Participation des élus au congrès de l'Union des municipalités du Québec
- 11.3.4.** Rapport financier des activités politiques municipales pour l'année 2020
- 11.3.5.** Ville de Deux-Montagnes - partage d'officiers-cadres en entraide incendie - conclusion d'une entente

12. Rapport et comptes du mois

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de février 2021
- 12.2.** Comptes payés et à payer pour le mois de février 2021

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
8 mars 2021 à 18 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur François Bélanger, directeur général adjoint et directeur du module technique, et madame Fanny Pineault, assistante-greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-03-106

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2021.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2021-03-107

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021.

3. Décision

3.1. Dérogation mineure

Résolution 2021-03-108

3.1.1. DM 2021-0002 – 673, rue des Asters

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0002 soumise afin de permettre l'implantation d'un bâtiment à 9 mètres de la ligne avant, un appareil mécanique et un réservoir en cour latérale gauche à 0,7 mètre de la ligne de lot et l'implantation d'un solarium à 5,50 mètres de la ligne arrière, alors que le règlement numéro 1675 établit ces normes respectivement à 8,5 mètres, 3 mètres et 7,6 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-02-012 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 11 février 2021.



4. Législation

4.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2021-03-109

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, dans la zone 4-H-04, pour la classe d'usage « H-07 : Multifamiliale + de 12 logements », les bâtiments de 5 étages pour lesquels au moins une façade a front sur le boulevard Arthur-Sauvé.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2021-03-110

4.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

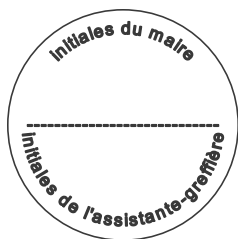
Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, dans la zone 1-C-62, la classe d'usage « H-04 : Multifamiliale 4 à 6 logements » de structure jumelée et établir les normes qui y sont applicables.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2021-03-111

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1241-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1241-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement » à l'effet d'abroger les honoraires pour l'émission d'un certificat d'autorisation.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1241-004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1241 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-03-112

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1674-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1674-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme » à l'effet de modifier les affectations autorisées dans l'aire d'affectation C2 pour le secteur de la rue Guy et du chemin d'Oka.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.



Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1674-010 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1674 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-03-113

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-346 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-346 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-03-114

4.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-347 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-347 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-03-115

4.2.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1891-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1891 concernant le régime complémentaire de retraite des cadres de la Ville de Saint-Eustache »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1891-005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1891 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES CADRES DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-03-116

4.2.6. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1937-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1937 décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1937-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1937 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 8 980 000 \$ POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, DE BÂTIMENTS, DE CHAUSSÉES, DE TROTTOIRS, D'UNE DIGUE, DE PISTES CYCLABLES, D'ÉCLAIRAGE URBAIN, DE FEUX DE CIRCULATION, D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, D'ABATTAGE ET DE PLANTATION D'ARBRES, D'OUVRAGES D'ART, D'ACQUISITION DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-03-117

4.2.7. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1938-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1938 décrétant le taux de toutes les taxes, de certains tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1938-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1938 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, DE CERTAINS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-03-118

4.2.8. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1939 intitulé « Règlement décrétant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance visant le financement de dépenses courantes ou en immobilisations nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et pour mettre en place diverses mesures environnementales »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1939 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AUX FINS DE CRÉER UN FONDS DE PRÉVOYANCE VISANT LE FINANCEMENT DE DÉPENSES COURANTES OU EN IMMOBILISATIONS NÉCESSAIRES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET POUR METTRE EN PLACE DIVERSES MESURES ENVIRONNEMENTALES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1674-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1674-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier le programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du Vieux Saint-Eustache.

Résolution 2021-03-119

4.3.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1674-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1674-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir les zones 2-I-25 et 2-I-45 au détriment d'une partie de la zone 2-I-24.

Résolution 2021-03-120

4.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre les remises à une seule pente de toit.

Résolution 2021-03-121

4.4.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.4.3. Avis de motion

Règlement numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre l'utilisation de conteneurs pour la classe d'usage P-01 (parc, terrain de jeux, et espace naturel).

Résolution 2021-03-122

4.4.3. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

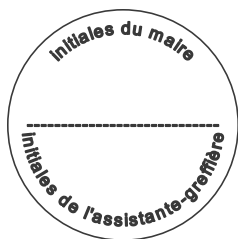
4.5.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1750-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1750 concernant l'écoulement des eaux de ruissellement dans divers secteurs de la Ville »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier le plan intitulé « PARC INDUSTRIEL – CONTRAINTES DE DRAINAGE PLUVIAL – RUBRIQUE 2 » afin d'inclure le lot 1 698 569 situé au 525, rue Dufour.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.5.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1830-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Journée internationale des femmes – 8 mars 2021

Monsieur le maire aborde les droits des femmes ainsi que la violence faite aux femmes.

Sujet :

5.2. Journée de commémoration – victimes de la COVID-19 – 11 mars

Monsieur le maire transmet ses plus sincères pensées aux victimes de la COVID-19 et leur famille.

6. Période de questions

- 1) Un citoyen s'enquiert de l'entretien des parcs et des terrains de soccer.
- 2) Un citoyen propose qu'un second terrain de soccer soit implanté à l'école secondaire des Patriotes.
- 3) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire donne des informations afférentes au sondage concernant la possibilité de posséder des poules urbaines sur le territoire de la Ville.
- 4) Un citoyen s'enquiert du prix payé par la Ville pour l'acquisition de l'autodrome de Saint-Eustache.
- 5) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire donne de l'information concernant le montant de l'intérêt de la dette municipale.
- 6) Un citoyen questionne le conseil municipal sur le coût du contrat de déneigement pour la période hivernale 2020-2021.
- 7) Une citoyenne fait état d'une problématique de présence accrue de véhicules qui se stationnent dans les rues du quartier des Jardins pour accéder au parc Nature.
- 8) Un citoyen désire obtenir de l'information sur certains articles du règlement numéro 1675 de zonage.



7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.1.1. Travaux d'infrastructure sur la rue Villeneuve

Madame la conseillère Sylvie Mallette informe les citoyens que les travaux débuteront dans quelques mois sur la rue Villeneuve.

7.1.2. Égout pluvial – rue Constantin

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie le Service des travaux publics pour leur bon travail et leur rapidité d'intervention dans le cadre de travaux d'égouttement de la rue Constantin lors de la dernière tempête hivernale.

7.1.3. Remerciements – Service de l'urbanisme

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie le Service de l'urbanisme pour leur bon travail malgré la situation actuelle difficile causée par la pandémie.

7.2. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.2.1. Traverse piétonnière – intersection chemin de la Grande-Côte et 18^e Avenue

Madame la conseillère Isabelle Mattioli aborde la possibilité de rendre plus visible la traverse piétonnière à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et la 18^e Avenue.

Sujet :

7.2.2. Félicitations – Service des travaux publics

Madame la conseillère Isabelle Mattioli remercie le Service des travaux publics pour leur bon travail concernant les travaux d'entretien hivernal de la piste cyclable sur le chemin de la Grande-Côte.

Sujet :

7.2.3. Félicitations – Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabelle Mattioli annonce la nomination récente de nouveaux membres du conseil d'administration de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

7.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.3.1. Terrain – rue Hector-Lanthier

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état de la possibilité pour la Ville d'acquérir une bande de terrain sur la rue Hector-Lanthier dans le but de faire une piste cyclable.

Sujet :

7.3.2. Projet intégré – 57^e Avenue

Monsieur le conseiller Raymond Tessier demande la possibilité d'exiger du promoteur du projet intégré qu'une haie de cèdres soit plantée dans la bande de gazon longeant l'allée de circulation, et ce, le long des cours arrière des résidences.

Sujet :

7.3.3. Inondations printanières

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état des interventions de la Ville qui sont planifiées dans le cadre des crues printanières.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un maire suppléant

Résolution 2021-03-123

8.1. Nomination d'un maire suppléant

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Michèle Labelle, mairesse suppléante et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour les quatre (4) prochains mois.

8.2. Soumissions et contrats

Résolution 2021-03-124

8.2.1. Fourniture de deux (2) véhicules à usage policier

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Trois Diamants Autos (1987) ltée, relativement à l'achat de deux véhicules à usage policier, aux prix unitaires de 39 739 \$ pour le lot 1 et de 39 827 \$ pour le lot 2, pour un montant total de 79 566 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-05;

D'imputer la dépense au règlement 1937;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-125

8.2.2. Marquage de rues

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lignes-Fit inc., relativement au marquage de rues, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 206 587,50 \$, taxes en sus, pour la période du 9 mars 2021 au 31 décembre 2021, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-02;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-126

8.2.3. Achat groupé pour la fourniture d'habits de combat – exercice d'une option de renouvellement

CONSIDÉRANT la résolution 2018-05-307 de la Ville mandatant la Ville de Blainville pour procéder, en son nom et avec les municipalités concernées, à l'adjudication d'un contrat pour la fourniture d'habits de combat pour les pompiers;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-437 de la Ville de Blainville relativement à l'acceptation de la soumission de Aréo-Feu ltée pour l'achat d'habits de combat des incendies pour les villes ayant adhéré à cet achat groupé;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-577 de la Ville de Blainville relativement au renouvellement de contrat pour l'année 2021;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer à la Ville de Blainville la participation de la Ville de Saint-Eustache à l'exercice de l'option de renouvellement consentie par la Ville de Blainville aux termes du contrat relatif à la fourniture d'habits de combat, contrat intervenu avec Aréo-Feu ltée;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



De renouveler, en conséquence, le contrat d'un montant de 23 238 \$, taxes en sus, pour l'année 2021 pour la Ville et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SA2018-035P de la Ville de Blainville;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-127

8.2.4. Contrôle de la qualité de l'eau des bassins du complexe aquatique – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au contrôle de la qualité de l'eau des bassins du complexe aquatique, contrat intervenu avec Sodem inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2017-S-P-02;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-128

8.2.5. Services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services professionnels de programmation d'automates à l'usine de filtration, contrat intervenu avec Solutions NC inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-E-P-10 et selon la convention intervenue relative au prix établi selon l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-129

8.2.6. Services professionnels pour la conception d'un plan de mobilité urbaine – système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels pour la conception d'un plan de mobilité urbaine, et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-03-130

8.2.7. Aménagement pour petites embarcations nautiques – parc Boisé-des-Moissons – lot 1 (travaux à l'extérieur de la bande riveraine)

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Cusson – Morin Construction inc., relativement à l'aménagement pour petites embarcations au parc Boisé-des-Moissons – lot 1 (travaux à l'extérieur de la bande riveraine), aux prix soumis pour un montant total de 423 795,31 \$, taxes en sus, pour le scénario 1, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-43.05;

D'imputer la dépense aux règlements 1928 et 1937, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-131

8.2.8. Mise aux normes des jeux dans divers parcs – 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9230-8832 Québec inc. (Terrassement Baril), relativement à la mise aux normes des jeux dans divers parcs, aux prix soumis pour un montant total de 185 632,15 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-00.13;

D'imputer la dépense au règlement 1937;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-132

8.2.9. Nettoyage et inspection télévisée par caméra conventionnelle – 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Can-Inspec inc., relativement aux travaux de nettoyage et inspection télévisée par caméra conventionnelle 2021, aux prix soumis pour un montant total de 166 481,91 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-307.9.6A;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-133

8.2.10. Parc de l'Oiselet - aménagement 2021 et installation d'une clôture ornementale

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement à l'aménagement du parc de l'Oiselet et l'installation d'une clôture ornementale, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro P-71.01.

Résolution 2021-03-134

8.2.11. Piste cyclable chemin de la Rivière Sud entre les rues des Hérons

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Uniroc Construction inc., relativement aux travaux de construction de la piste cyclable sur le chemin de la Rivière Sud entre les rues des Hérons, aux prix soumis pour un montant total de 291 105,10 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-8.17;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'imputer la dépense aux règlements 1840 et 1937, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-135

8.2.12. Reconstruction du mur de gabion et de l'escalier – bibliothèque Guy-Bélisle

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Environnement Routier NRJ inc., relativement aux travaux de reconstruction du mur de gabion et de l'escalier de la bibliothèque Guy-Bélisle, aux prix soumis pour un montant total de 90 909 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-66.03.01;

D'imputer la dépense au règlement 1888;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-136

8.2.13. Réhabilitation de regards d'égout sanitaire

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Service Soleno inc., relativement à la réhabilitation de regards d'égout sanitaire, aux prix soumis, pour un montant total de 63 700 \$, taxes en sus, incluant l'option A, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-368.4;

D'imputer la dépense au règlement 1889;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-137

8.2.14. Restauration du moulin Légaré – maison du meunier

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9257-9127 Québec inc. (COMAX Construction), relativement aux travaux de restauration de la maison du meunier au moulin Légaré, aux prix soumis, pour un montant total de 578 357,50 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-30.30;

D'imputer la dépense au règlement 1936;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-138

8.2.15. Travaux de réfection majeure – boulevard Industriel – phase 3 (entre la rue Poirier et le 601, boulevard Industriel)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Excavation J.P.M. 2012 inc., relativement aux travaux de réfection majeure du boulevard Industriel – phase 3 (entre la rue Poirier et le 601, boulevard Industriel), aux prix soumis, pour un montant total de 1 059 384,90 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-175.3;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense aux règlements 1916 et 1937, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-139

8.2.16. Travaux de renouvellement de conduites – 43^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Godard) et 44^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Saint-Laurent)

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Bernard Sauvé Excavation inc., relativement aux travaux de renouvellement de conduites pour la 43^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Godard) et la 44^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Saint-Laurent), aux prix soumis, pour un montant total de 1 429 083,35 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-370.3;

D'imputer la dépense au règlement 1897;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-140

8.2.17. Travaux de renouvellement de conduites – 45^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et le 150, 45^e Avenue)

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Bernard Sauvé Excavation inc., relativement aux travaux de renouvellement de conduites pour la 45^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et le 150, 45^e Avenue), aux prix soumis, pour un montant total de 713 293,01 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-370.5;

D'imputer la dépense au règlement 1897;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-141

8.2.18. Services professionnels d'ingénierie – mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique 2020-2025 – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des cinq (5) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services professionnels d'ingénierie pour la mise en place de stations météorologiques automatiques et suivi pluviométrique, contrat intervenu avec J.F. Sabourin et associés inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour l'année 2021 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro AD-79.1;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



8.3. Obligations de construction

Résolution 2021-03-142

8.3.1. La compagnie de gestion Nepveu inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à La compagnie de gestion Nepveu inc., un délai additionnel expirant le 20 mai 2022, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Fernand Théorêt, notaire, le 20 mai 1998, le tout en considération du paiement d'une somme de 1 900,16 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-143

8.3.2. Manheim Canada

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du paiement d'un montant de 456 976,01 \$ à titre de compensation financière souscrite aux termes d'une convention intervenue devant M^e Charlotte Pinsonnault, notaire, le 10 septembre 2007;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2021-03-144

9.1. Embauche – secrétaire – divers services

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Rosalie Renaud, au poste de secrétaire pour divers services et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-145

9.2. Embauche – secrétaire de direction – module administratif et communautaire

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Isabelle Grenier, au poste de secrétaire de direction au module administratif et communautaire, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-146

9.3. Embauche – technicien aux communications « créateur de contenu » – Service des arts et culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Maxime Cool-Lévesque, au poste de technicien aux communications « créateur de contenu » au Service des arts et culture et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-03-147

9.4. Embauche – assistant-greffier – Service du greffe et des affaires juridiques

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Anne-Élizabeth Morin, au poste d'assistant-greffier au Service du greffe et des affaires juridiques et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De confirmer au Barreau du Québec que la Ville de Saint-Eustache se porte garante, s'engage à prendre le fait et cause et répond financièrement de toute erreur ou omission que pourrait commettre cette personne, dans l'exercice de ses fonctions d'avocate au service exclusif de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-148

9.5. Embauche – policier temporaire – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mohamed-Nidhal McHirgui et Catherine Roy, aux postes de policier temporaire au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-149

9.6. Embauche – secrétaire de direction – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Fannie Amiard, au poste de secrétaire de direction au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-150

9.7. Nomination – policier à l'essai – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agent Geneviève Gouin, au statut de policière à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-151

9.8. Embauche – concierge – Service des travaux publics

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Danik Tondreau, au poste de concierge au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-03-152

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 février 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-02-023 à CAPFRH-2021-02-045, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 février 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-03-153

10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 février 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2021-02-001 à CDE-2021-02-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 février 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-03-154

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 février 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CATH-2021-02-003, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 février 2021, telle que présentée.

Sujet :

10.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 février 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 février 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-03-155

10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 février 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2021-02-006 à CSPALCC-2021-02-015, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 février 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-03-156

10.6. Commission du développement des arts et de la culture – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 février 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2021-02-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 février 2021, telle que présentée.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-03-157

10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 février 2021

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2021-02-003 et CSP-2021-02-004, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 février 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-03-158

10.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 février 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2021-02-001 et CBSPT-2021-02-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 février 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-03-159

10.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 février 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2021-02-002 à CEE-2021-02-004, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 février 2021, telles que présentées.

Sujet :

10.10. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 février 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 février 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-03-160

10.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 février 2021

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros RVSE-2021-02-003 à RVSE-2021-02-005, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 février 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-03-161

10.12. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 février 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CJ-2021-02-004, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 février 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-03-162

10.13. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 février 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCU-2021-02-009 à CCU-2021-02-020, de même que les avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 11 février 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 11 février 2021:

- PIIA 2021-0003 (244, rue des Geais-Bleus – plan VSE 2021-003);
- PIIA 2021-0005 (30, boulevard Industriel – plan VSE 2021-002).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-03-163

11.1.1. Servitude – Rogers Communications inc. – partie du lot 2 522 597

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Résolution 2021-03-164

11.1.2. Vente d'un immeuble - Innoparc Albatros – Domrex Pharma inc. – lot 6 351 346 et partie du lot 6 351 347

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Domrex Pharma inc., le lot 6 351 346 et une partie du lot 6 351 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 107,64 \$ le mètre carré, pour un total approximatif de 1 000 007,89 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 15 février 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-03-165

11.2.1. Bilan 2019-2020 – Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du Bilan 2019-2020 – Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, dont copie est déposée au dossier du conseil.

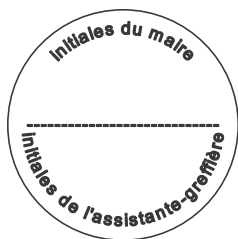
Résolution 2021-03-166

11.2.2. Demande d'aide financière – Fonds du Canada pour la présentation des arts

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du soutien à la programmation par le biais du Fonds du Canada pour la présentation des arts;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation en rapport avec ladite demande d'aide financière;

D'autoriser la coordonnatrice au Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-03-167

11.2.3. Demande d'aide financière – Programme d'aide aux immobilisations – confirmation de la contribution financière

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention s'élevant à 695 101,25 \$, taxes en sus, le cas échéant, relativement à la demande d'aide financière déposée au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations, en vertu du volet 1 dédié à la restauration de bâtiments patrimoniaux pour les travaux de réfection à venir au moulin Légaré;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-168

11.2.4. Livre sur l'histoire de Saint-Eustache – mandat à des auteurs

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'octroyer le mandat de rédaction et la publication d'un livre sur l'histoire contemporaine de Saint-Eustache, projet subventionné par le ministère de la Culture et Patrimoine Canada, à Maude Bouchard-Dupont et Émilie Girard;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur général

Résolution 2021-03-169

11.3.1. École secondaire des Patriotes – conclusion d'un contrat de service

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec l'École secondaire des Patriotes, un contrat de service relatif à l'affectation d'un policier éducateur du Service de police de la Ville de Saint-Eustache à l'École secondaire des Patriotes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-170

11.3.2. Organisation municipale de la sécurité civile - nomination de membres

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 2018-12-881, la Ville a créé l'Organisation municipale de la sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les membres désignés;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile aux fonctions décrites ci-dessous :

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Fonction

Coordonnateur municipal de la sécurité civile
Coordonnateur adjoint de la sécurité civile
Coordonnateur adjoint de la sécurité civile
Chef de mission - Communications
Chef de mission - Communications adjoint
Chef de mission - Communications adjoint
Chef de mission - Sécurité des personnes et des biens
Chef de mission - Sécurité des personnes et des biens adjoint
Chef de mission - Sécurité des personnes et des biens adjoint
Chef de mission - Administration
Chef de mission - Administration adjoint
Chef de mission - Incendie et sauvetage
Chef de mission - Incendie et sauvetage adjoint
Chef de mission - Incendie et sauvetage adjoint
Chef de mission - Services techniques
Chef de mission - Services technique adjoint
Responsable volet - Génie
Responsable volet - Génie adjoint
Responsable volet - Travaux publics
Responsable volet - Travaux publics adjoint
Responsable volet - Travaux publics adjoint
Responsable volet - Service des eaux
Responsable volet - Service des eaux adjoint
Responsable volet - Urbanisme
Responsable volet - Urbanisme adjoint
Responsable volet - Urbanisme adjoint
Responsable volet - Services aux sinistrés corporatifs
Responsable volet - Services aux sinistrés corporatifs adjoint
Chef de mission - Transport
Chef de mission - Transport adjoint
Chef de mission - Service aux personnes sinistrées
Chef de mission - Service aux personnes sinistrées adjoint
Responsable volet - Télécommunications
Responsable volet - Télécommunication adjoint
Responsable volet - Informatique
Responsable volet - Informatique adjoint
Chef de mission - Ressources humaines
Chef de mission - Ressources humaines adjoint
Chef de mission - Ressources financières
Chef de mission - Ressources financières adjoint
Chef de mission - Approvisionnements
Chef de mission - Approvisionnements adjoint

Nom

Christian Bellemare
Charles de Rouville
Thierry Vallières
Stéphanie Bouchard
Annie Daoust
Brigitte St-Jean
Thierry Vallières
François Bleau
Christian Coutu
Bastien Morin
Manon Barbeau
Charles de Rouville
Sébastien Laplante
Steve Gatien
François Bélanger
Martine Massé
Martine Massé
Mario Guérin
Fernand Boudreault
Alain Deslandes
Robert Demers
Yanick Fortier
Phylippe Jetté
Normand Rousseau
Émilie Goffart
Alexandre Bernier-Guindon
Lyne Constantineau
Marie-Pier Coté
Bastien Morin
Manon Barbeau
Michel Lamontagne
Maryse Taillefer
Vicky Gionet
Mélanie Thibeault
François Montreuil
Jean-Pierre Lavallée
Isabelle Gauthier
Luc Castonguay
Jocelyne Montreuil
Nadine Binette
Aziz Rahhali
Christiane St-Pierre



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Coordonnateurs de site selon le plan particulier d'intervention

Charles de Rouville
Sébastien Laplante, substitut
Steve Gatien, substitut
François Bleau, substitut
Christian Coutu, Substitut
François Bélanger
Martine Massé Substitut
Karine Bourbonnais
Michel Lamontagne
Maryse Taillefer
Isabelle Gauthier
Luc Castonguay Substitut

Que cette résolution remplace les résolutions 2018-12-881, 2019-01-069, 2019-04-268 et 2019-06-382 mais uniquement en ce qui concerne la désignation des membres.

Résolution 2021-03-171

11.3.3. Participation des élus au congrès de l'Union des municipalités du Québec

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser les membres du conseil qui le désirent ainsi que le directeur général à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, lesquelles seront présentées dans un format entièrement virtuel avec des activités qui s'échelonneront du 12 au 14 mai 2021;

D'autoriser également d'une manière générale les membres des commissions ou comités du conseil à assister, en 2021, aux rencontres auxquelles ils sont appelés à participer dans l'exercice de leurs fonctions;

D'autoriser la Ville à rembourser aux membres concernés les dépenses inhérentes.

Résolution 2021-03-172

11.3.4. Rapport financier des activités politiques municipales pour l'année 2020

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du rapport financier des activités politiques municipales pour l'année 2020, lesquels ont été préparés par madame Jocelyne Montreuil, trésorière, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-173

11.3.5. Ville de Deux-Montagnes - partage d'officiers-cadres en entraide incendie - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec la Ville de Deux-Montagnes, une entente relative au partage d'officiers-cadres en entraide incendie, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de février 2021

Le rapport de construction pour le mois de février 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-03-174

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de février 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de février 2021, lesquels totalisent 5 302 088,22 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2021-03-175

13. Levée de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Pierre Charron
maire

Fanny Pineault
assistante-greffière



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Large empty rectangular area for the minutes, defined by a horizontal line at the top and a horizontal line at the bottom, with a diagonal line from the top-right to the bottom-left corner.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 31 MARS 2021 – 17 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Dossier du maire**
 - 2.1. Coalition Santé Laurentides – résolution d'appui
- 3. Période de questions**
- 4. Affaires courantes**
 - 4.1. Soumissions et contrats**
 - 4.1.1. Fourniture et plantation d'arbres
 - 4.1.2. Services de gestion et d'animation du programme « Camp de jour estival »
- 5. Dossiers des directeurs**
 - 5.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques**
 - 5.1.1. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* – désignation des personnes chargées de l'application
 - 5.1.2. Regroupement d'assurances de dommages – conclusion d'une entente
 - 5.1.3. Servitude – Rogers Communications inc. – partie du lot 2 522 597
 - 5.1.4. Souscription d'assurances générales
 - 5.2. Directeur du module administratif et communautaire**
 - 5.2.1. Ville de Deux-Montagnes – Complexe aquatique – conclusion d'une entente
 - 5.3. Directeur du module technique**
 - 5.3.1. Réseau express métropolitain (REM) – aménagement d'un lien cyclable entre le boulevard Industriel et la gare Deux-Montagnes – demande d'engagement
- 6. Levée de la séance**

/cf



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **31 mars 2021 à 17 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Bastien Morin, directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire, et madame Isabelle Bourcier, assistante-greffière.

Est absente la conseillère Janique-Aimée Danis.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-03-176

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 mars 2021, tel que présenté.

2. Dossier du maire

Résolution 2021-03-177

2.1. Coalition Santé Laurentides – résolution d'appui

CONSIDÉRANT que les résultats d'une importante étude réalisée récemment pour le compte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides confirme l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts;

CONSIDÉRANT que la population des Laurentides a doublé en quatorze ans passant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, sans compter les villégiateurs;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides a porté, depuis fort longtemps, des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que l'approche ponctuelle du financement par projet soumise aux aléas politiques engendre de l'épuisement relié à la reddition de comptes, une discontinuité dans les offres de services mais surtout une déconsolidation de la mission de base des organismes;

CONSIDÉRANT qu'il existe toujours un manque à gagner de 9,4 millions en financement à la mission entre les seuils financiers au programme de soutien aux organismes communautaires reconnus par le CISSS et ce que les groupes reçoivent réellement;

CONSIDÉRANT que la population laurentienne doit pouvoir bénéficier de soins de santé et de services sociaux de qualité avec des infrastructures modernes et des services adéquats qui sauront répondre à l'augmentation du volume de soins requis;



En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par les conseillers et conseillères présents, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville adhère officiellement à la Coalition Santé Laurentides et appuie la Coalition Santé Laurentides en ajoutant sa voix aux autres partenaires qui exigent une correction dans le financement à la mission des organismes communautaires et l'obtention d'un rattrapage pour permettre un développement adéquat et structurant du système de santé et des services sociaux.

3. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

4. Affaires courantes

4.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-03-178

4.1.1. Fourniture et plantation d'arbres

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Max-Émile Boucher (tonte de pelouse), relativement à la fourniture et plantation d'arbres, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 221 777,20 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-06;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-03-179

4.1.2. Services de gestion et d'animation du programme « Camp de jour estival »

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9075-6719 Québec inc. (L'Air en fête), soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement au service de gestion et d'animation du programme « Camp de jour estival » de la Ville de Saint-Eustache pour la période du 1^{er} avril 2021 au 15 octobre 2021 le tout, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-S-P-01 :

- Un prix unitaire par enfant par semaine de 88 \$ (non taxable) pour le service de camp de jour estival. Ce montant est réparti comme suit :
 - Un montant maximal de 53 \$ (non taxable) payable par le participant directement à 9075-6719 Québec inc. (L'Air en fête); et
 - Un prix maximal de 35 \$ (non taxable) payable par la Ville directement au fournisseur;
- Un prix unitaire par enfant par semaine de 35 \$ (non taxable) pour le service de garde. Ce montant est payable par le participant directement à 9075-6719 Québec inc. (L'Air en fête);

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

5. Dossiers des directeurs

5.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-03-180

5.1.1. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* – désignation des personnes chargées de l'application

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2020-03-155 et de désigner tout membre du Service de police de la Ville de Saint-Eustache de même que le contrôleur animalier de cette dernière, soit la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux) ou ses représentants, pour assurer le respect du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002, r. 1), à l'exception de l'exercice des pouvoirs prévus à la section III dudit règlement;

De désigner le directeur du Service de police responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la section III dudit règlement et d'autoriser ce dernier à mettre en place un comité qui aura la responsabilité de déclarer, le cas échéant, un chien potentiellement dangereux suite à l'avis et aux recommandations d'un médecin vétérinaire;

D'autoriser tout membre du Service de police de la Ville et tout représentant de la SPCA Lanaudière Basses Laurentides à émettre tout constat d'infraction en vertu de ce dit règlement.

Résolution 2021-03-181

5.1.2. Regroupement d'assurances de dommages – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec les villes et régies de la MRC Thérèse-de-Blainville et de la Ville de Mirabel, membres du regroupement d'assurances de dommages, une entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De confier à la Ville de Blainville le rôle de coordination dudit regroupement et de dépositaire des fonds collectifs de franchise;

D'autoriser le versement d'une somme de 133 585 \$, représentant, pour le terme 2021-2022, la quote-part de la franchise collective attribuée à la Ville de Saint-Eustache par le regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-de-Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache, au fonds de garantie de 500 000 \$ en matière de responsabilité civile, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De payer à la Ville de Blainville un montant de 955,50 \$ pour la gestion du fonds de franchise et des réclamations traitées par ledit fonds, plus la part des frais de vérifications applicable;

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-03-182

5.1.3. Servitude – Rogers Communications inc. – partie du lot 2 522 597

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à la majorité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Rogers Communications inc., une servitude relative à un réseau de lignes électriques et de télécommunication sur une partie du lot 2 522 597 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un projet d'acte de servitude, préparé par M^e Jean-François Piché, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy.

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Raymond Tessier.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

Résolution 2021-03-183

5.1.4. Souscription d'assurances générales

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souscrire, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et La Capitale assurances générales inc., pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, les polices d'assurances suivantes et ce, moyennant les primes y mentionnées (taxes de 9% exclues) plus les frais de courtage, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil :

- Biens	216 121 \$
- Bris des équipements	5 000 \$
- Délits	4 300 \$
- Responsabilité civile primaire	66 318 \$
- Responsabilité civile complémentaire	58 375 \$
- Automobile des propriétaires	40 560 \$
- Automobile des garagistes	961 \$
- Dommages environnementaux	9 000 \$
- Responsabilité municipale	71 296 \$
- Frais d'ingénierie (non taxables)	0 \$
- Frais de courtage	51 004 \$

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

5.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-03-184

5.2.1. Ville de Deux-Montagnes – Complexe aquatique – conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec la Ville de Deux-Montagnes et l'Association du sport et du plein air de Saint-Eustache inc., une entente relative à l'utilisation de certains services et équipements du Complexe aquatique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-03-185

5.3.1. Réseau express métropolitain (REM) – aménagement d'un lien cyclable entre le boulevard Industriel et la gare Deux-Montagnes – demande d'engagement

Sur proposition de Sylvie Mallette appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander au Réseau express métropolitain (REM) de s'engager à intégrer, à son projet initial, l'aménagement d'un lien cyclable dans le corridor de la voie ferrée entre le boulevard Industriel et la gare Deux-Montagnes;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

6. Levée de la séance

Résolution 2021-03-186

6. Levée de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

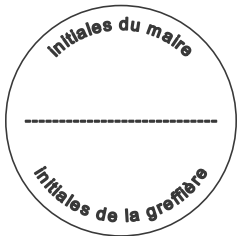
Pierre Charron
maire

Isabelle Bourcier
assistante-greffière

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 12 AVRIL 2021 – 18 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 8 et 31 mars 2021
- 3. Décisions**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2020-0095 – 347A, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.2.** DM 2021-0008 – 105, 25^e Avenue
 - 3.1.3.** DM 2021-0017 – 210, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.4.** DM 2021-0019 – 91, 44^e Avenue
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.3.** Règlement numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. Adoption de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1674-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4.** Règlement numéro 1750-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1750 concernant l'écoulement des eaux de ruissellement dans divers secteurs de la Ville »
 - 4.2.5.** Règlement numéro 1830-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
 - 4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 1795-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »
 - 4.4. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 4.4.1.** Règlement numéro 1675-353 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 12 AVRIL 2021 – 18 HEURES**

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021 – campagne de sensibilisation
- 5.2.** Déclaration d'engagement

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.1.1.** Lopin
- 7.1.2.** Association des citoyens du quartier de la Seigneurie
- 7.1.3.** Lumière piétonnière

7.2. Conseillère du district des Moissons

- 7.2.1.** Collecte de résidus verts
- 7.2.2.** Parc du Boisé des Moissons
- 7.2.3.** Remerciements - citoyens

7.3. Conseiller du district des Îles

- 7.3.1.** Vitesse – 58^e Avenue
- 7.3.2.** Rue Hébert
- 7.3.3.** Terrasse Lemay

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1.** Achat groupé pour la fourniture d'habits de combat – exercice d'une option de renouvellement – modification de la résolution 2021-03-126
- 8.1.2.** Réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts
- 8.1.3.** Tonte de gazon des terrains municipaux
- 8.1.4.** Améliorations générales 2021
- 8.1.5.** Aménagement d'une patinoire extérieure
- 8.1.6.** Chambre de pompage sur la rue Boileau
- 8.1.7.** Émissaire rivière du Chêne (terrain à l'arrière du 24-30, rue Saint-Eustache)
- 8.1.8.** Services professionnels d'ingénierie – ingénierie des sols et des matériaux – contrôle de la qualité - laboratoires 2021
- 8.1.9.** Travaux de séparation de réseaux – rue Villeneuve (entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Arthur-Sauvé)

8.2. Obligations de construction

- 8.2.1.** Adesa Auctions Canada Corporation (acte de vente du 7 avril 1998)
- 8.2.2.** Adesa Montréal Corporation (acte de vente du 11 septembre 2000)

9. Personnel

- 9.1. Embauche – étudiant en environnement – Service des eaux
- 9.2. Nomination – policier à l'essai – Service de police
- 9.3. Nomination – sergent-détective superviseur – Service de police
- 9.4. Embauche – agent à la prévention – Service de la sécurité incendie
- 9.5. Embauche – étudiant col bleu – Service du sport et du plein air
- 9.6. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air
- 9.7. Embauche – employé col bleu – Service du sport et du plein air et Service des travaux publics
- 9.8. Embauche – étudiant en urbanisme – Service de l'urbanisme

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mars 2021
- 10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mars 2021
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 mars 2021
- 10.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mars 2021
- 10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mars 2021
- 10.6. Commission du développement des arts et de la culture – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mars 2021
- 10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2021
- 10.8. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 mars 2021
- 10.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2021
- 10.10. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 mars 2021
- 10.11. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 mars 2021
- 10.12. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mars 2021
- 10.13. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mars 2021



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 12 AVRIL 2021 – 18 HEURES**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement 1937-001 (modification du règlement d'emprunt 8 980 000 \$ - dépenses en immobilisation)
- 11.1.2.** Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement 1939 (réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance)
- 11.1.3.** Vente d'un immeuble – Denis Prud'homme – lot 1 366 433
- 11.1.4.** Vente d'immeubles – Denis Prud'homme – lots 1 366 474 et 1 366 475
- 11.1.5.** Vente d'un immeuble – Johanne Langlais – lot 1 366 429

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Demande d'aide financière - Programme d'aide aux immobilisations

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Commission de protection du territoire agricole – demande d'autorisation – lot 1 367 136 – 522, 25^e Avenue
- 11.3.2.** Construction P.M. inc. et Groupe P.M. inc. - projet intégré 79 A à H, 57^e Avenue - conclusion d'une entente et abrogation de la résolution 2021-02-098

11.4. Directeur général

- 11.4.1.** Reddition de comptes – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - 2019-2020

12. Rapport et comptes du mois

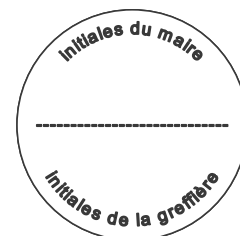
- 12.1.** Rapport de construction pour le mois de mars 2021
- 12.2.** Comptes payés et à payer pour le mois de mars 2021

13. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **12 avril 2021 à 18 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis (à partie), Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-04-187

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2021-04-188

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 8 et 31 mars 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 8 et 31 mars 2021.

3. Décisions

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2021-04-189

3.1.1. DM 2020-0095 – 347A, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0095 soumise afin de permettre une largeur de lot de 26,29 mètres, une marge avant de 4,50 mètres et d'autoriser une surlargeur de manœuvre de 0,4 mètre alors que le règlement de zonage numéro 1675 établit ces normes respectivement à 28 mètres, 6,00 mètres et 1,2 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-03-031 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 11 mars 2021.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-04-190

3.1.2. DM 2021-0008 – 105, 25^e Avenue

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0008 soumise afin de permettre une habitation bifamiliale sur un lot ayant un frontage de 15,24 mètres, une allée d'accès d'une largeur de 3,90 mètres et une aire d'isolement de 0,30 mètre, alors que le règlement numéro 1675 établit ces normes respectivement à 18 mètres, 4,90 mètres et 1 mètre;

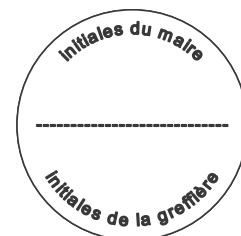
En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0008 soumise afin de permettre une habitation bifamiliale sur un lot ayant un frontage de 15,24 mètres et une allée d'accès d'une largeur de 3,90 mètres, alors que le règlement numéro 1675 établit ces normes respectivement à 18 mètres et 4,90 mètres, aux conditions suivantes :

- L'aire d'isolement végétalisée d'une largeur de 1 mètre devra être aménagée le long de la ligne latérale gauche;
- Au moins une case de stationnement devra être aménagée en façade et en gazon renforcé afin de ne pas réduire l'aire d'isolement le long de la ligne de lot arrière, une haie d'arbustes devra être plantée pour dissimuler la case de stationnement et l'espace résiduel en asphalte devra être remplacé par du gazon;
- Des arbres devront être plantés le long de la ligne de lot latérale droite;
- Un plan d'aménagement complet du terrain devra être déposé au même moment que la demande de permis pour la transformation du bâtiment;
- La structure de l'enseigne et l'enseigne devront être retirées;

Et de refuser la partie de la demande de dérogation mineure visant à permettre une aire d'isolement de 0,30 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 1 mètre;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-03-029 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 11 mars 2021.



Résolution 2021-04-191

3.1.3. DM 2021-0017 – 210, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0017 soumise afin de permettre l'implantation d'un bâtiment d'usage multifamilial de 2 étages et de 9 logements à 6,60 mètres de la ligne latérale gauche et à 6,5 mètres de la ligne latérale droite, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes à 9 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-03-030 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 11 mars 2021.

Résolution 2021-04-192

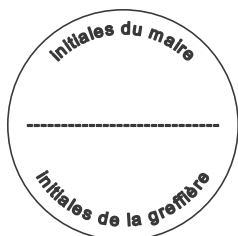
3.1.4. DM 2021-0019 – 91, 44^e Avenue

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0019 soumise afin de permettre la création de 3 lots distincts d'une superficie minimale de 327,5 mètres carrés, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 420 mètres carrés, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-03-032 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 11 mars 2021.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4. Législation

4.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2021-04-193

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir les zones 2-I-25 et 2-I-45 au détriment d'une partie de la zone 2-I-24.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2021-04-194

4.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

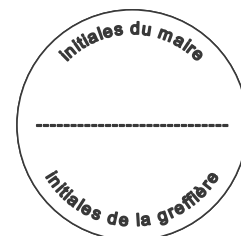
Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre les remises à une seule pente de toit.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



Résolution 2021-04-195

4.1.3. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre l'utilisation de conteneurs pour la classe d'usage P-01 (parc, terrain de jeux, et espace naturel).

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2021-04-196

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1674-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1674-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1674 révisant le plan d'urbanisme » à l'effet de modifier le programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du Vieux Saint-Eustache.

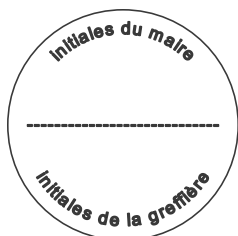
À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1674-011 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1674 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-04-197

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-348 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-348 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-04-198

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-349 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-349 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-04-199

4.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1750-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1750 concernant l'écoulement des eaux de ruissellement dans divers secteurs de la Ville »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1750-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1750 CONCERNANT L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE RUISELLEMENT DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-04-200

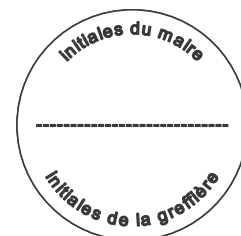
4.2.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1830-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1830-009 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



4.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1795-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1795-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier le numéro de la zone 3-C-35 par le numéro de zone 3-H-35.

Résolution 2021-04-201

4.3.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1795-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1795-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-353 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-353 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à retirer les usages « 5891 - Établissement où l'on prépare des repas (traiteurs, cantines) » et « 5892 -Établissement de préparation de mets prêts-à-apporter » de la catégorie « Restauration » afin de les intégrer dans la catégorie d'usage « Vente au détail ».

Résolution 2021-04-202

4.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-353 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-353 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

5. Dossier du maire

Résolution 2021-04-203

5.1. Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2021 – campagne de sensibilisation

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus a lieu annuellement et qu'elle se tiendra cette année du 18 au 24 avril 2021;

CONSIDÉRANT que cette semaine a pour but de sensibiliser et d'inciter les citoyens à consentir au don d'organes et de tissus, qui est un geste de grande solidarité sociale permettant de sauver des vies, en s'inscrivant au Registre des consentements au don d'organes et de tissus ou à apposer un autocollant signé au dos de leur carte d'assurance maladie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache déploie, depuis quelques années, le drapeau à l'effigie du don d'organes, lors de cette semaine nationale, à titre d'appui à Transplant Québec et pour sensibiliser sa population au don d'organes et de tissus;

En conséquence;

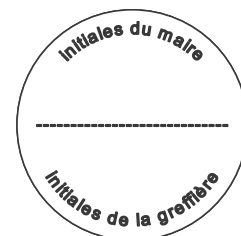
Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souligner la semaine du 18 au 24 avril 2021 à titre de « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » et de souligner ces semaines pour les années 2022 et 2023 dans la mesure où Transplant Québec transmet gratuitement à la Ville chaque année le matériel promotionnel et le drapeau à l'effigie du don d'organes.

Résolution 2021-04-204

5.2. Déclaration d'engagement

CONSIDÉRANT que la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;



CONSIDÉRANT que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.
Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.
Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.
Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.
Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.
Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie;

En conséquence;

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville s'engage à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de ses décisions et à agir avec une volonté d'exemplarité;

Que la Ville assume ses responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, la qualité de vie de ses concitoyennes et concitoyens sera améliorée;

Que la Ville adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

6. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire donne des informations quant à la présence de poules urbaines.
- 2) En réponse à des questions d'un citoyen, monsieur le maire donne des informations afférentes au règlement de zonage.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.1.1. Lopin

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait état de la disponibilité de trois (3) jardinets disponibles présentement au lopin du parc Pierre-Laporte, leur souhaite une bonne saison et les félicite pour leur assemblée générale annuelle.

Sujet :

7.1.2. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabelle Mattioli rapporte des nouvelles de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

Sujet :

7.1.3. Lumière piétonnière

Madame la conseillère Isabelle Mattioli invite la population à la prudence et au respect de la signalisation de la lumière piétonnière à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue Landry.

7.2. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.2.1. Collecte de résidus verts

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre annonce que la collecte de résidus verts se tiendra le 19 mai prochain.

Sujet :

7.2.2. Parc du Boisé des Moissons

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre demande que soit analysée la possibilité d'installer des panneaux indicateurs dans le parc du Boisé des Moissons.

Sujet :

7.2.3. Remerciements - citoyens

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie Monsieur Caron, citoyen de la 21^e Avenue, de même que son fils, pour le balisement d'un sentier pour piétons sur la rivière, entre la 18^e Avenue et la 29^e Avenue.

7.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.3.1. Vitesse – 58^e Avenue

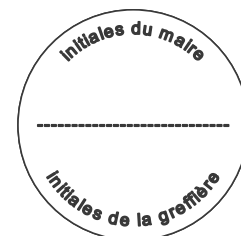
Monsieur le conseiller Raymond Tessier demande que soit analysée la possibilité d'installer un seuil de ralentissement sur la 58^e Avenue.

Sujet :

7.3.2. Rue Hébert

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère de revoir le pavage notamment sur la rue Hébert.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sujet :

7.3.3. Terrasse Lemay

Monsieur le conseiller Raymond Tessier discute des développements concernant la vente par la Ville du lot 2 109 275.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-04-205

8.1.1. Achat groupé pour la fourniture d'habits de combat – exercice d'une option de renouvellement – modification de la résolution 2021-03-126

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2021-03-126 afin de remplacer le montant de 23 238 \$ par le montant 24 400 \$;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-206

8.1.2. Réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres relativement à la réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 142975 Canada Ltée (Mironor), relativement à la réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts, aux prix soumis et révisé, pour un montant total approximatif de 621 600 \$, taxes en sus, montant moindre que celui proposé dans la soumission, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-09;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-207

8.1.3. Tonte de gazon des terrains municipaux

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9222-0409 Québec inc., relativement aux travaux de tonte de gazon des terrains municipaux, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 101 810,16 \$, taxes en sus, pour la période du 13 avril 2021 au 31 décembre 2021, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-07;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-04-208

8.1.4. Améliorations générales 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Pavages Multipro inc., relativement à la réalisation du programme d'améliorations générales 2021, aux prix soumis, pour un montant total de 1 339 917,40 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-196;

D'imputer la dépense aux règlements 1928 et 1937, et au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-209

8.1.5. Aménagement d'une patinoire extérieure

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9230-8832 Québec inc. (Terrassement Baril), relativement aux travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure au parc Clair Matin, aux prix soumis, pour un montant total de 285 624,66 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-06.14;

D'imputer la dépense au règlement 1937;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-210

8.1.6. Chambre de pompage sur la rue Boileau

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Entreprises Cogenex inc., relativement aux travaux à la chambre de pompage sur la rue Boileau, aux prix soumis, pour un montant total de 158 676 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro CD-1.09;

D'imputer la dépense aux règlements 1915 et 1937, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

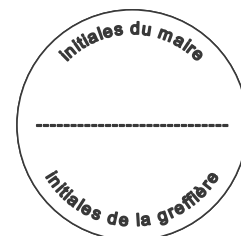
Résolution 2021-04-211

8.1.7. Émissaire rivière du Chêne (terrain à l'arrière du 24-30, rue Saint-Eustache)

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Groupe Altek inc., relativement aux travaux de construction d'un émissaire pluvial à la rivière du Chêne sur le terrain situé à l'arrière du 24-30, rue Saint-Eustache, aux prix soumis, pour un montant total de 834 199 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-384;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-04-212

8.1.8. Services professionnels d'ingénierie – ingénierie des sols et des matériaux – contrôle de la qualité - laboratoires 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Groupe ABS inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels d'ingénierie, ingénierie des sols et des matériaux - contrôle de la qualité, pour les laboratoires 2021, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 263 761,45 \$, taxes en sus, conditionnellement pour chacun des projets à l'octroi du contrat de construction des travaux, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro FP-197;

D'imputer la dépense aux règlements 1897, 1915, 1916, 1928, 1935 et 1937, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-213

8.1.9. Travaux de séparation de réseaux – rue Villeneuve (entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Arthur-Sauvé)

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Excavation J.P.M. 2012 inc., relativement aux travaux de séparation de réseaux sur la rue Villeneuve, entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Arthur-Sauvé, aux prix soumis, pour un montant total de 707 153 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SM-284.05;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Obligations de construction

Résolution 2021-04-214

8.2.1. Adesa Auctions Canada Corporation (acte de vente du 7 avril 1998)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Auctions Canada Corporation, un délai additionnel expirant le 7 avril 2022, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Guy Bélisle, notaire, le 7 avril 1998, le tout en considération du paiement d'une somme de 20 948,63 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-215

8.2.2. Adesa Montréal Corporation (acte de vente du 11 septembre 2000)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal Corporation, un délai additionnel expirant le 6 mai 2022, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu entre 3042251 Canada inc. et Adesa Auctions Canada inc., le 11 septembre 2000 et ce, en considération du paiement d'une somme de 76 912,57 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

9. Personnel

Résolution 2021-04-216

9.1. Embauche – étudiant en environnement – Service des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Alicia Dupuis, Ekra Karim et Justine Nantel, aux postes d'étudiant en environnement au Service des eaux et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-217

9.2. Nomination – policier à l'essai – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agent Marianne Fréchette, au statut de policier à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-218

9.3. Nomination – sergent-détective superviseur – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Guillaume Jacques, au poste de sergent-détective superviseur au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-219

9.4. Embauche – agent à la prévention – Service de la sécurité incendie

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Julie Young, au poste d'agent à la prévention au Service de la sécurité incendie et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

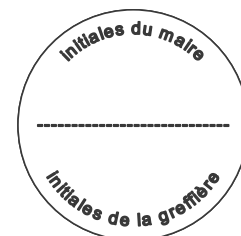
D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-220

9.5. Embauche – étudiant col bleu – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Vincent Désormeaux, au poste d'étudiant col bleu au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-04-221

9.6. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Nathaniel Bourlard, Nisrine El Hila, Justine Guilbault, Cédrik Vigneault et Sarah-Patricia Zencovich Fajardo, aux postes de sauveteur et moniteur au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-222

9.7. Embauche – employé col bleu – Service du sport et du plein air et Service des travaux publics

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Zahia Nasrallah, au poste d'employé col bleu au Service du sport et du plein air et au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-223

9.8. Embauche – étudiant en urbanisme – Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Vincent Bolduc-Dufour, au poste d'étudiant en urbanisme au Service de l'urbanisme et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-04-224

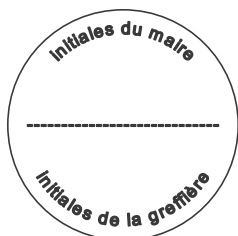
10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mars 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-03-046 à CAPFRH-2021-03-062, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 mars 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-04-225

10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mars 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2021-03-004 à CDE-2021-03-007, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mars 2021, telles que présentées.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-04-226

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 mars 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2021-03-004 à CATH-2021-03-008, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 mars 2021, telles que présentées.

Sujet :

10.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mars 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mars 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-04-227

10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mars 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2021-03-016 à CSPALCC-2021-03-030, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mars 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-04-228

10.6. Commission du développement des arts et de la culture – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mars 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2021-03-002 et CDAC-2021-03-003, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mars 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-04-229

10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2021

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2021-03-005, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-04-230

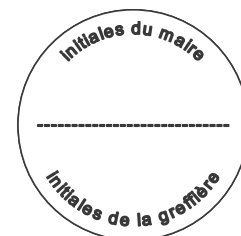
10.8. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 mars 2021

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2021-03-006 à CCT-2021-03-009, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 mars 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-04-231

10.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2021-03-003 et CBSPT-2021-03-004, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 10 mars 2021, telles que présentées.



Résolution 2021-04-232

10.10. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 mars 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CEE-2021-03-005, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 mars 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-04-233

10.11. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 mars 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2021-03-002, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 mars 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-04-234

10.12. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mars 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2021-03-005 à CJ-2021-03-008, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mars 2021, telles que présentées.

Madame la conseillère Janique-Aimée Danis mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 10.13. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2021-04-235

10.13. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mars 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCU-2021-03-021 à CCU-2021-03-035, de même que les avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 2021:

- PIIA 2020-0129R (635, rue Dubois – plan VSE 2021-014);
- PIIA 2021-0015 (43 / 45, rue Saint-Eustache – plan VSE 2021-006);
- PIIA 2021-0016 (90, boulevard Arthur-Sauvé – plan VSE 2021-008);
- PIIA 2021-0021 (685, rue des Asters – plan VSE 2021-015);
- PIIA 2021-0028 (33, rue Saint-Louis – plan VSE 2021-017);

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet suivant, plus amplement détaillé à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 2021 :

- PIIA 2021-0018 (347A, chemin de la Grande-Côte – plan VSE 2021-020).

À compter de ce moment, Madame la conseillère Janique-Aimée Danis reprend son siège.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Sujet :

11.1.1. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement 1937-001 (modification du règlement d'emprunt 8 980 000 \$ - dépenses en immobilisation)

La greffière dépose le certificat, prévu par la loi, relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue du 17 mars au 1^{er} avril 2021 sous l'autorité du règlement numéro 1937-001 modifiant le règlement numéro 1937 décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique.

Sujet :

11.1.2. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement 1939 (réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance)

La greffière dépose le certificat, prévu par la loi, relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue du 17 mars au 1^{er} avril 2021 sous l'autorité du règlement numéro 1939 décrétant une réserve financière aux fins de créer un fonds de prévoyance visant le financement de dépenses courantes ou en immobilisations nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et pour mettre en place diverses mesures environnementales.

Résolution 2021-04-236

11.1.3. Vente d'un immeuble – Denis Prud'homme – lot 1 366 433

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer, par acte de vente en faveur de Denis Prud'homme, l'adjudication du lot 1 366 433 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes intervenue le 27 novembre 2019, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte préparé par M^e Gabriel Girard, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

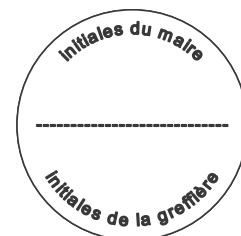
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-237

11.1.4. Vente d'immeubles – Denis Prud'homme – lots 1 366 474 et 1 366 475

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer, par acte de vente en faveur de Denis Prud'homme, l'adjudication des lots 1 366 474 et 1 366 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes intervenue le 26 novembre 2015, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte préparé par M^e Gabriel Girard, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-04-238

11.1.5. Vente d'un immeuble – Johanne Langlais – lot 1 366 429

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer, par acte de vente en faveur de Johanne Langlais, l'adjudication du lot 1 366 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes intervenue le 23 novembre 2011, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte préparé par M^e Gabriel Girard, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-04-239

11.2.1. Demande d'aide financière - Programme d'aide aux immobilisations

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache souhaite réaliser le projet de réfection du Centre d'art La petite église estimé à 2 030 444,52 \$;

CONSIDÉRANT que le ministère dispose d'un programme d'aide financière;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déposer une demande d'aide financière de 2 030 444,52 \$ dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet de réfection du Centre d'art La petite église;

De demander une aide financière au ministère de la Culture et des Communications s'élevant à 812 177,81 \$ pour la réalisation du projet;

D'assumer une part estimée à un minimum de 1 218 266,71 \$ dans la réalisation du projet;

D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-04-240

11.3.1. Commission de protection du territoire agricole – demande d'autorisation – lot 1 367 136 – 522, 25^e Avenue

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation # 2021-0025 pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 1 367 136 (522, 25^e Avenue), déposée au Service de l'urbanisme et du développement économique le 17 février 2021 par la compagnie Territoire, représentante de monsieur Gervais;

CONSIDÉRANT que le lot 1 367 136 est contiguë à la zone blanche de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite régulariser son occupation à même la surface de droit acquis reconnue en vertu de l'ordonnance de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) dans le dossier 377142 le 15 octobre 2013 et du jugement de la Cour Supérieure no 700-17-012131-156 le 31 octobre 2016;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que cette régularisation requiert l'autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la loi stipule qu'une demande d'autorisation, visant un usage autre que l'agriculture sur un lot contiguë aux limites de la zone agricole ou d'un périmètre d'urbanisation, doit être assimilée à une demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT que la loi stipule qu'une demande d'exclusion, faite par un demandeur autre que la municipalité ou la Municipalité régionale de comté (MRC), est irrecevable;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas dans l'intérêt du milieu que la surface demandée soit exclue de l'aire de protection du territoire agricole, mais qu'il est dans l'intérêt des parties que la commission en autorise l'usage non agricole;

CONSIDÉRANT les critères d'analyse d'une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture prévue à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT que le lot visé est situé en partie dans le secteur déstructuré de la zone agricole et que, sur la superficie de 14 771,5 mètres carrés, se retrouve une résidence, une installation septique, un bâtiment accessoire (garage), une entrée charretière;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du lot à des fins d'agriculture est, à toutes fins pratiques, impossible;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté sur ledit lot consiste en l'entreposage intérieur sur une superficie de 100 mètres carrés de tracteurs de déneigement lié à une activité secondaire (ci-après « usage projeté »);

CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'affecte pas le potentiel agricole des terrains voisins puisque le lot voisin à l'ouest (lot 1 367 135) est cultivé tandis que le lot voisin à l'est (lot 1 367 129) est un lot déstructuré et est construit;

CONSIDÉRANT que l'usage « Service de paysagement ou de déneigement » est désormais autorisé par le règlement numéro 1675 de zonage dans la classe d'usage C-02 et qu'il est conforme à l'article 4.4 du règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Deux-Montagnes # 2005-01;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté ne contraint pas le développement des activités agricoles sur les lots avoisinants et n'entraîne pas de conséquence sur les activités agricoles existantes;

CONSIDÉRANT que l'usage, actuellement exercé sur le lot, est résidentiel et que, conséquemment, l'ajout d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le terrain ne contraint pas davantage l'activité de production animale sur les lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible, ailleurs sur le territoire, d'exercer l'usage projeté;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles existantes étant donné qu'il serait réalisé dans un bâtiment déjà existant;

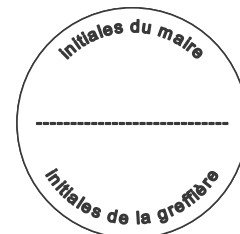
CONSIDÉRANT que l'usage projeté n'a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une activité secondaire, accessoire à l'usage résidentiel, aurait un effet positif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Deux-Montagnes est de mettre en place des conditions propices à une cohabitation harmonieuse des usages et des activités en zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté ne contraint pas la cohabitation harmonieuse des usages;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) les autorisations requises pour permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur la propriété située au 522, 25^e avenue (lot 1 367 136);

D'autoriser le chef de division – permis, inspections et service aux citoyens du service de l'urbanisme et du développement économique, à signer, pour et au nom de la ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-04-241

11.3.2. Construction P.M. inc. et Groupe P.M. inc. - projet intégré 79 A à H, 57^e Avenue - conclusion d'une entente et abrogation de la résolution 2021-02-098

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Construction P.M. inc. et Groupe P.M. inc., une entente et transaction relative au projet intégré situé au 79 A à H, 57^e Avenue, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil, laquelle remplace l'entente et transaction conclus en vertu de la résolution 2021-02-098;

De remplacer la résolution 2021-02-098;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2021-04-242

11.4.1. Reddition de comptes – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - 2019-2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le rapport préparé par la trésorière en date du 23 mars 2021, et de confirmer le montant total dépensé de 257 932,67 \$, taxes en sus, relativement à l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Hector-Lanthier entre le boulevard Goyer et la rue Dubord dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – 2019-2020;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

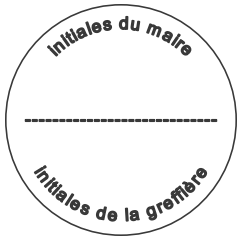
12.1. Rapport de construction pour le mois de mars 2021

Le rapport de construction pour le mois de mars 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-04-243

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de mars 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de mars 2021, lesquels totalisent 6 518 306,75 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

13. Levée de la séance

Résolution 2021-04-244

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 3 MAI 2021 – 17 HEURES**



1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Affaires courantes

3.1. Soumissions et contrats

3.1.1. Aménagement de pistes cyclables - 2021

3.1.2. Réfection de toiture – bassins B1, B2, B3, C1 et C2 – Maison du citoyen

3.1.3. Services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de construction du pont Joseph-Lacombe et démolition du pont existant (entre l'île Corbeil et l'île Joseph-Lacombe)

3.1.4. Travaux de construction du pont Joseph-Lacombe et démolition du pont existant (entre l'île Corbeil et l'île Joseph-Lacombe)

3.1.5. Travaux d'étanchéité des fondations de moellons au Centre d'art La petite église

4. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
3 mai 2021 à 17 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Bourcier, assistante-greffière.

Sont absents la conseillère Janique-Aimée Danis et le conseiller Marc Lamarre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-05-245

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 mai 2021, tel que présenté.

2. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire donne des informations afférentes à l'entretien du parc Nature.

3. Affaires courantes

3.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-05-246

3.1.1. Aménagement de pistes cyclables - 2021

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement à l'aménagement de pistes cyclables - 2021, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro P-08.18.

Résolution 2021-05-247

3.1.2. Réfection de toiture – bassins B1, B2, B3, C1 et C2 – Maison du citoyen

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Poulin & Bureau inc., relativement aux travaux de réfection de toiture pour les bassins B1, B2, B3, C1 et C2 à la Maison du citoyen, aux prix soumis, pour un montant total de 136 898 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-65.07;

D'imputer la dépense au règlement 1888;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-05-248

3.1.3. Services professionnels d'ingénierie - surveillance des travaux - travaux de construction du pont Joseph-Lacombe et démolition du pont existant (entre l'île Corbeil et l'île Joseph-Lacombe)

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter la soumission relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de construction du pont Joseph-Lacombe et démolition du pont existant (entre l'île Corbeil et l'île Joseph-Lacombe), dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro FP-7.3.1.1.

Résolution 2021-05-249

3.1.4. Travaux de construction du pont Joseph-Lacombe et démolition du pont existant (entre l'île Corbeil et l'île Joseph-Lacombe)

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Gelco Construction inc., relativement aux travaux de construction du pont Joseph-Lacombe et démolition du pont existant (entre l'île Corbeil et l'île Joseph-Lacombe), aux prix soumis, pour un montant total de 1 041 424,11 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro FP-7.3.1.1;

D'imputer la dépense aux règlements 1928 et 1937, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-250

3.1.5. Travaux d'étanchéité des fondations de moellons au Centre d'art La petite église

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter la soumission relativement aux travaux d'étanchéité des fondations de moellons au Centre d'art La petite église, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro B-28.11.01.

4. Levée de la séance

Résolution 2021-05-251

4. Levée de la séance

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Pierre Charron
maire

Isabelle Bourcier
assistante-greffière



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 12 avril 2021 et 3 mai 2021
- 3. Législation**
 - 3.1. Adoption d'un second projet de règlement**
 - 3.1.1.** Règlement numéro 1675-353 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 3.2. Adoption de règlements**
 - 3.2.1.** Règlement numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 3.2.2.** Règlement numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 3.2.3.** Règlement numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 3.2.4.** Règlement numéro 1795-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »
 - 3.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 3.3.1.** Règlement numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 3.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 3.4.1.** Règlement numéro 1776-014 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
 - 3.4.2.** Règlement numéro 1940 intitulé « Règlement concernant les animaux »
- 4. Dossiers du maire**
 - 4.1.** Médailles pour action méritoire des policiers
 - 4.2.** Félicitations - Pier-Olivier Lestage
 - 4.3.** Félicitations à l'entreprise eustachoise Christie Innomed (lauréate du Prix Entrepreneuriat aux concours Les Mercuriades)
 - 4.4.** Remerciements à un citoyen
- 5. Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2020**
- 6. Période de questions**



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 10 MAI 2021 – 18 HEURES**

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district Rivière-Nord

7.1.1. Boulevard Louis-Joseph-Rodrigue

7.1.2. Remerciements et félicitations – Travaux publics

7.2. Conseillère du district des Érables

7.2.1. Chemin de la Rivière Sud - vitesse

7.2.2. Chemin de la Rivière Sud – surveillance policière

7.3. Conseiller du district Clair Matin

7.3.1. Pier-Olivier Lestage

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

7.4.1. Bacs à fleurs – 12^e Avenue

7.4.2. Potager

7.4.3. Félicitations – Pierre-Olivier Lestage

7.5. Conseiller du district des Îles

7.5.1. Hydro-Québec – abattage

7.5.2. Descente de bateau – 59^e Avenue - installation d'une poubelle ou d'un bac

7.5.3. Remerciements

7.6. Conseillère du district du Carrefour

7.6.1. Rue Constantin

7.6.2. Rue Nadon / stationnement

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

8.1.1. Fourniture (achat) d'un chargeur sur roues usagé

8.1.2. Fourniture d'équipements et de logiciels informatiques

8.1.3. Travaux d'essouchement

8.1.4. Fourniture et installation d'écrans numériques extérieurs à affichage par diodes électroluminescentes (DEL) – système de pondération et d'évaluation

8.1.5. Feux de circulation 2021 et modification de l'éclairage

8.1.6. Parc de l'Oiselet - aménagement paysager

8.1.7. Services professionnels d'ingénierie - études de faisabilité et études préliminaires - agrandissement de la réserve d'eau traitée - usine de filtration

8.1.8. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - aménagement d'une digue en bordure de la rivière du Chêne

8. Affaires courantes (suite)

8.2. Obligation de construction

8.2.1. Forterra Pressure Pipe, ULC

9. Personnel

9.1. Embauche – employé col blanc – divers services

9.2. Embauche – employé col bleu – divers services

9.3. Embauche – commis à la bibliothèque – Service de la bibliothèque

9.4. Embauche – commis à la bibliothèque / technicien en documentation – Service de la bibliothèque

9.5. Embauche – agent de développement – Service des communications et des relations avec les citoyens

9.6. Embauche – étudiant en environnement – Service des eaux

9.7. Embauche – étudiant en génie civil – Service du génie

9.8. Embauche – policier temporaire – Service de police

9.9. Nomination – policier à l'essai – Service de police

9.10. Embauche – directeur - Service de la sécurité incendie

9.11. Embauche – commis aux inscriptions – Service du sport et du plein air

9.12. Embauche – étudiant col bleu – Service du sport et du plein air

9.13. Embauche – surveillant d'activités – Service du sport et du plein air et Service de l'animation communautaire

9.14. Embauche – concierge – Service des travaux publics

9.15. Embauche – émondeur – Service des travaux publics

9.16. Embauche – étudiant en génie civil – Service des travaux publics

9.17. Embauche – technologue – Service des travaux publics

10. Commissions et comité du conseil

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines

10.1.1. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 avril 2021

10.1.2. Procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 mai 2021

10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 avril 2021

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 avril 2021

10.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2021



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 10 MAI 2021 – 18 HEURES**

10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.5.** Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 avril 2021
- 10.6.** Commission du développement des arts et de la culture – procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 avril 2021
- 10.7.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2021
- 10.8.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 avril 2021
- 10.9.** Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2021
- 10.10.** Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 avril 2021
- 10.11.** Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 avril 2021
- 10.12.** Commission d'acquisition d'œuvres d'art – procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 avril 2021
- 10.13.** Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2021

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Acquisition d'un immeuble – Groupe L'Héritage inc. – lot 6 288 667
- 11.1.2.** Demande de destruction de documents inactifs reproduits sur un autre support
- 11.1.3.** Ferme Rodima S.E.N.C. – conclusion d'une entente
- 11.1.4.** Fido Solutions inc. – tour de télécommunications au 33, boulevard Industriel – renouvellement d'un bail
- 11.1.5.** Intervention à un acte de servitude - Beauward Immobilier inc. – 430 à 500, boulevard Arthur-Sauvé
- 11.1.6.** Jacques Barbe et Lynda Pilon – conclusion d'une transaction
- 11.1.7.** Servitude – Hydro-Québec et Bell Canada – partie du lot 2 522 597
- 11.1.8.** Vente d'un immeuble – Innoparc Albatros – Immobilière Ferron-Joannette inc. – lot 6 318 268 – modification de la résolution 2021-02-091

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** Aide aux projets — collections des bibliothèques publiques autonomes
- 11.2.2.** BiblioPresto.ca – prêtnumérique.ca – conclusion d'une entente

11. Dossiers des directeurs (suite)

11.2. Directeur du module administratif et communautaire (suite)

- 11.2.3.** Centre d'action bénévole Les Artisans de l'aide – conclusion d'une modification à l'entente
- 11.2.4.** Centre d'interprétation de l'eau de Laval – conclusion d'une entente
- 11.2.5.** Club de pickleball Saint-Eustache – conclusion d'une entente
- 11.2.6.** Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (MADA)
- 11.2.7.** Demande d'aide financière – Conseil des arts et des lettres du Québec – Dimanches en promenade
- 11.2.8.** Fiducie Bertrand Samson – conclusion d'une entente
- 11.2.9.** Red Sox des Laurentides inc. – conclusion d'une entente
- 11.2.10.** Société d'habitation du Québec – conclusion d'une modification à l'entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Relocalisation de la ligne électrique triphasée - rue de l'Aigle - Innoparc Albatros phase II - terrains 13 et 14

11.4. Directeur général

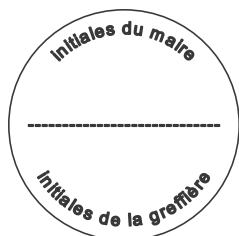
- 11.4.1.** Affectation du surplus accumulé non affecté – impacts financiers liés à la crise sanitaire 2021
- 11.4.2.** Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes – conclusion d'une entente

12. Rapport et comptes du mois

- 12.1.** Rapport de construction pour le mois d'avril 2021
- 12.2.** Comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2021

13. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
10 mai 2021 à 18 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-05-252

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mai 2021.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2021-05-253

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 12 avril et 3 mai 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 12 avril et 3 mai 2021.

3. Législation

3.1. Adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2021-05-254

3.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

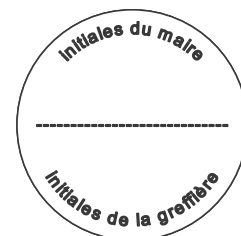
Règlement numéro 1675-353 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de retirer les usages « 5891 - Établissement où l'on prépare des repas (traiteurs, cantines) » et « 5892 - Établissement de préparation de mets prêts-à-apporter » de la catégorie « Restauration » afin de les intégrer dans la catégorie d'usage « Vente au détail ».

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-353 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

3.2. Adoption de règlements

Résolution 2021-05-255

3.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-350 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-350 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-05-256

3.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-351 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-351 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-05-257

3.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-352 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-352 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-05-258

3.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1795-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1795-017 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » à l'effet de modifier le numéro de la zone 3-C-35 par le numéro de zone 3-H-35.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1795-017 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1795 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

3.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

3.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

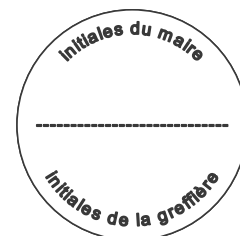
À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 6-P-35 au détriment d'une partie de la zone 6-H-25.



Résolution 2021-05-259

3.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

3.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

3.4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1776-014 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'établir des normes relativement aux terrains de tennis et de pickleball.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

3.4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1940 intitulé « Règlement concernant les animaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'établir des normes concernant les animaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

4. Dossiers du maire

Sujet :

4.1. Médailles pour action méritoire des policiers

Monsieur le maire souligne le travail de la sergente Mélissa Lessard et des agents Guillaume Gosselin et David Vincent et les félicite pour l'obtention de leur médaille pour action méritoire.

Sujet :

4.2. Félicitations - Pier-Olivier Lestage

Monsieur le maire félicite Pier-Olivier Lestage pour avoir été choisi par les Seahawks de Seattle au repêchage de la Ligue nationale de football.

Sujet :

4.3. Félicitations à l'entreprise eustachoise Christie Innomed (lauréate du Prix Entrepreneuriat aux concours Les Mercuriades)

Monsieur le maire félicite l'entreprise eustachoise Christie Innomed, lauréate du Prix Entrepreneuriat aux concours Les Mercuriades.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.4. Remerciements à un citoyen

Monsieur le maire remercie Patrick Hébert relativement au nettoyage du sentier de ski de fond au parc Nature.

5. Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2020

Madame Jocelyne Montreuil, trésorière de la Ville, présente au conseil le rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport du vérificateur pour ledit exercice. Madame Montreuil en commente brièvement la teneur.

Monsieur le maire, au nom du conseil, remercie Madame Montreuil et le personnel des Services financiers de la Ville pour l'excellent travail effectué.

Résolution 2021-05-260

5. Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2020

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du dépôt du rapport financier de la Ville, et du rapport des vérificateurs, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, le tout tel que plus amplement détaillé au document intitulé « Rapport financier annuel consolidé – exercice terminé le 31 décembre 2020 », dont copie est déposée au dossier du conseil.

6. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire demandera qu'un suivi soit fait par le Service de police quant à une problématique de circulation sur le chemin Rivière Sud à proximité de la rue des Hirondelles.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.1.1. Boulevard Louis-Joseph-Rodrigue

Monsieur le conseiller Patrice Paquette demande que soit analysée la possibilité d'effectuer le resurfaçage d'un tronçon du boulevard Louis-Joseph-Rodrigue entre le boulevard Louis-Joseph-Papineau et la rue Léonard.

Sujet :

7.1.2. Remerciements et félicitations – Travaux publics

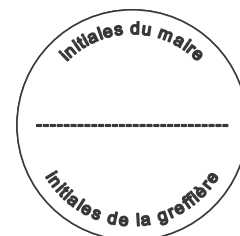
Monsieur le conseiller Patrice Paquette félicite l'équipe d'élagage au Service des travaux publics pour leur travail, leur grande connaissance des enjeux de même que leur excellente capacité à communiquer avec les citoyens.

7.2. Conseillère du district des Érables

Sujet :

7.2.1. Chemin de la Rivière Sud - vitesse

Madame la conseillère Janique-Aimée Danis demande que soit analysée les possibilités offertes afin de réduire la vitesse sur le chemin de la Rivière Sud et suggère des pistes de solution.



Sujet :

7.2.2. Chemin de la Rivière Sud – surveillance policière

Madame la conseillère Janique-Aimée Danis suggère que la surveillance policière soit accrue sur le chemin de la Rivière Sud.

7.3. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.3.1. Pier-Olivier Lestage

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite Pier-Olivier Lestage pour avoir été choisi par les Seahawks de Seattle au repêchage de la Ligue nationale de football.

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.4.1. Bacs à fleurs – 12^e Avenue

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère de relocaliser les bacs à fleurs situés sur la 12^e Avenue à proximité de l'école Clair Matin.

Sujet :

7.4.2. Potager

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère d'analyser la possibilité de permettre l'aménagement de potagers en cour avant des immeubles.

Sujet :

7.4.3. Félicitations – Pierre-Olivier Lestage

Madame la conseillère Isabelle Mattioli félicite Pier-Olivier Lestage pour avoir été choisi par les Seahawks de Seattle au repêchage de la Ligue nationale de football.

7.5. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.5.1. Hydro-Québec – abattage

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique qu'Hydro-Québec a abattu plusieurs arbres et suggère qu'une lettre de mécontentement leur soit envoyée.

Sujet :

7.5.2. Descente de bateau – 59^e Avenue - installation d'une poubelle ou d'un bac

Monsieur le conseiller Raymond Tessier demande d'installer une poubelle ou un bac en permanence à proximité de la descente de bateau située sur la 59^e Avenue.

Sujet :

7.5.3. Remerciements

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie le maire, son équipe, madame Lapointe et monsieur Charrette pour les subventions reçues.

7.6. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.6.1. Rue Constantin

Madame la conseillère Sylvie Mallette fait mention d'une problématique d'accumulation d'eau sur la rue Constantin.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.6.2. Rue Nadon / stationnement

Madame la conseillère Sylvie Mallette fait mention d'une problématique de circulation sur la rue Nadon au niveau de l'entrée charretière menant au stationnement du restaurant Scores.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-05-261

8.1.1. Fourniture (achat) d'un chargeur sur roues usagé

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Systèmes de distribution intégrés, Société en commandite (Équipement Wajax), relativement à la fourniture (achat) d'un chargeur sur roues usagé, au prix soumis, pour un montant total de 189 777 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-13;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-262

8.1.2. Fourniture d'équipements et de logiciels informatiques

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Solutions informatiques Inso inc., pour les lots 1 a), 1 b), 1 c), 4 et 6, relativement à la fourniture d'équipements et de logiciels informatiques, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 42 063,31 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-I-P-18;

D'imputer la dépense aux règlements 1928 et 1937, et au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-263

8.1.2. Fourniture d'équipements et de logiciels informatiques

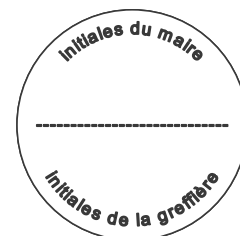
Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions pour le lot 1 d) relativement à la fourniture d'équipements et de logiciels informatiques, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2021-I-P-18.

Résolution 2021-05-264

8.1.2. Fourniture d'équipements et de logiciels informatiques

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Solutions IT2GO inc., pour les lots 2, 3 et 5, relativement à la fourniture d'équipements et de logiciels informatiques, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 24 943,66 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-I-P-18;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'imputer la dépense aux règlements 1928 et 1937, et au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-265

8.1.3. Travaux d'essouchement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Arbo-Design inc., relativement à des travaux d'essouchement, aux prix soumis pour un montant total approximatif de 90 988 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-08;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-266

8.1.4. Fourniture et installation d'écrans numériques extérieurs à affichage par diodes électroluminescentes (DEL) – système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement à la fourniture et l'installation d'écrans numériques extérieurs à affichage par diodes électroluminescentes (DEL) (dossier 2021-C-P-10), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2021-05-267

8.1.5. Feux de circulation 2021 et modification de l'éclairage

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lumidaire inc., relativement aux travaux d'ajout de feux de circulation aux intersections du boulevard Arthur-Sauvé et de la montée du Domaine, de la 25^e Avenue et de la rue Dubois, de la rue Saint-Eustache et de la rue du Parc, et de modification de l'éclairage sur diverses rues, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 546 486 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SG-45 et E-74;

D'imputer la dépense aux règlements 1915, 1928 et 1937, et au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-268

8.1.6. Parc de l'Oiselet - aménagement paysager

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lavallée & Frères (1959) Ltée, relativement aux travaux d'aménagement paysager du parc de l'Oiselet, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 264 405,31 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-71.01A;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au règlement 1937;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-269

8.1.7. Services professionnels d'ingénierie - études de faisabilité et études préliminaires - agrandissement de la réserve d'eau traitée - usine de filtration

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Tétra Tech QI inc., seul soumissionnaire, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour des études de faisabilité et études préliminaires dans le cadre des travaux d'éventuel agrandissement de la réserve d'eau traitée à l'usine de filtration, aux prix soumis, pour un montant maximal total de 64 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro B-11.26;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-270

8.1.8. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - aménagement d'une digue en bordure de la rivière du Chêne

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro CD-1.10 relativement aux services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour des travaux d'aménagement d'une digue en bordure de la rivière du Chêne.

8.2. Obligation de construction

Résolution 2021-05-271

8.2.1. Forterra Pressure Pipe, ULC

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Forterra Pressure Pipe, ULC, un délai additionnel expirant le 17 juin 2022, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e René Lachance, notaire, le 17 juin 1991, le tout en considération du paiement d'une somme de 10 627,01 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

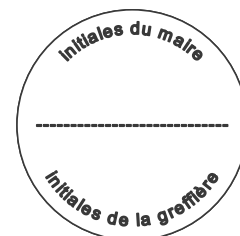
9. Personnel

Résolution 2021-05-272

9.1. Embauche – employé col blanc – divers services

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Annie Bélanger, Natalie Frenette, Amélie Grenier et Anne-Marie Lapierre, aux postes d'employé col blanc pour divers services et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-05-273

9.2. Embauche – employé col bleu – divers services

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Roxanne Haeseveld, Simon Landry St-Laurent, Sylvain Metcalfe, Thierry Paquette et Éric Vaudry, aux postes d'employé col bleu pour divers services et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-274

9.3. Embauche – commis à la bibliothèque – Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Chantal Poirier et Geneviève Joyal, aux postes de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-275

9.4. Embauche – commis à la bibliothèque / technicien en documentation – Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Alexandre Trépanier, au poste de commis à la bibliothèque et technicien en documentation au Service de la bibliothèque et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-276

9.5. Embauche – agent de développement – Service des communications et des relations avec les citoyens

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Carole Fréchette, au poste d'agent de développement au Service des communications et des relations avec les citoyens et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-277

9.6. Embauche – étudiant en environnement – Service des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Fabien Kouamé, au poste d'étudiant en environnement au Service des eaux et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-05-278

9.7. Embauche – étudiant en génie civil – Service du génie

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Catherine Plante, au poste d'étudiant en génie civil au Service du génie et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-279

9.8. Embauche – policier temporaire – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Ariane Lajeunesse, François Bouliane, John Gia Vy Do, Miguel Guénette-Grégoire, Xavier Delorme et Anne Zhang, aux postes de policier temporaire au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-280

9.9. Nomination – policier à l'essai – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agente Lauriane Gascon, au statut de policière à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-281

9.10. Embauche – directeur - Service de la sécurité incendie

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sébastien Laplante, au poste de directeur au Service de la sécurité incendie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

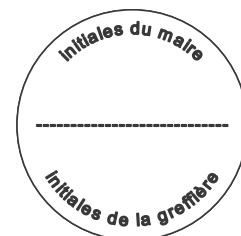
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-282

9.11. Embauche – commis aux inscriptions – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Julie Chayer, au poste de commis aux inscriptions au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-05-283

9.12. Embauche – étudiant col bleu – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Megan Duclos, au poste d'étudiant col bleu au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-284

9.13. Embauche – surveillant d'activités – Service du sport et du plein air et Service de l'animation communautaire

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Gabriel Bernier, Maéva Caron, Raphaël Carrière, David-Alexandre Dorval, Olivier Gélinas et Olivier Guilbault, aux postes de surveillant d'activités au Service du sport et du plein air et au Service de l'animation communautaire, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-285

9.14. Embauche – concierge – Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Véronique Landry, au poste de concierge au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-286

9.15. Embauche – émondeur – Service des travaux publics

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Guillaume Gingras et Wyliaam Vinet-Auclair, aux postes d'émondeur au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

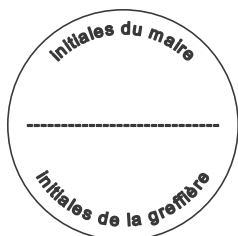
D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-287

9.16. Embauche – étudiant en génie civil – Service des travaux publics

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Jean-Christophe Poulin et Methushael Sanon, aux postes d'étudiant en génie civil au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-05-288

9.17. Embauche – technologue – Service des travaux publics

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Alexis Deschamps, au poste de technologue au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-05-289

10.1.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 avril 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-04-063 à CAPFRH-2021-04-077, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 avril 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-05-290

10.1.2. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 mai 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CAPFRH-2021-05-078, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 mai 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-05-291

10.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 avril 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2021-04-008 à CDE-2021-04-014, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 avril 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-05-292

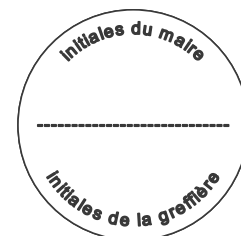
10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 avril 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CATH-2021-04-009, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 avril 2021, telle que présentée.

Sujet :

10.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2021 est déposé au dossier du conseil.



Résolution 2021-05-293

10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 avril 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2021-04-031 à CSPALCC-2021-04-050, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 avril 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-05-294

10.6. Commission du développement des arts et de la culture – procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 avril 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2021-04-004 à CDAC-2021-04-008, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 avril 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-05-295

10.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2021

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2021-04-006, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-05-296

10.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 avril 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2021-04-005 et CBSPT-2021-04-006, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 avril 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-05-297

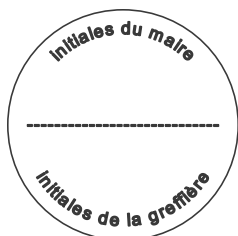
10.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2021-04-006 et CEE-2021-04-007, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 avril 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-05-298

10.10. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 avril 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2021-04-003, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 avril 2021, telle que présentée.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-05-299

10.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 avril 2021

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro RVSE-2021-04-006, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 avril 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-05-300

10.12. Commission d'acquisition d'œuvres d'art – procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 avril 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CAO-2021-04-001, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 avril 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-05-301

10.13. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 avril 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCU-2021-04-036 à CCU-2021-04-045, de même que les avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 15 avril 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 15 avril 2021:

- PIIA 2019-0087R1 (299, boulevard Arthur-Sauvé – plans VSE 2021-025);
- PIIA 2020-0114 (440, boulevard Industriel – plans VSE 2020-009);
- PIIA 2021-0030 (455, avenue Mathers – plans VSE 2021-027);
- PIIA 2021-0032 (171 / 179, rue Hémond – plans VSE 2021-022);
- PIIA 2021-0034 (136, rue Saint-Laurent – plans VSE 2021-024);
- PIIA 2021-0038 (232, rue Saint-Eustache – plans VSE 2021-026).

11. Dossiers des directeurs

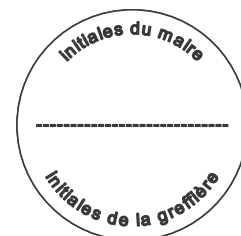
11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-05-302

11.1.1. Acquisition d'un immeuble – Groupe L'Héritage inc. – lot 6 288 667

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Groupe L'Héritage inc., le lot 6 288 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, moyennant la somme nominale de 1 \$, libres de toutes hypothèque, charge ou priorité, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-05-303

11.1.2. Demande de destruction de documents inactifs reproduits sur un autre support

CONSIDÉRANT que la Ville a entièrement complété la numérisation des états de la rémunération (gestion de la paie, cote 4311 du plan de classification – délai 144 du calendrier de conservation) conformément à la procédure de numérisation des documents inactifs à conservation permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville affirme que ce projet de numérisation, qui comporte des documents inactifs, a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports, conformément aux prescriptions de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (RLRQ, c. C-1.1);

CONSIDÉRANT que la Ville affirme que ce projet de numérisation des documents inactifs a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

CONSIDÉRANT que la Ville favorise l'accessibilité à ses archives quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

CONSIDÉRANT qu'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution;

En conséquence;

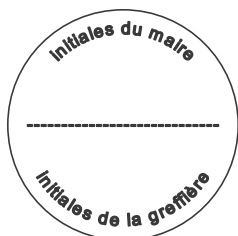
Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la greffière à demander, pour et au nom de la Ville, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation de conserver, sur support numérique uniquement, les documents sources de gestion de la paie, cote 4311 du plan de classification - délai 144 du calendrier de conservation de même que l'autorisation d'éliminer ces documents inactifs sources.

Résolution 2021-05-304

11.1.3. Ferme Rodima S.E.N.C. – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Ferme Rodima S.E.N.C., une entente afin de cultiver la terre agricole, sur une partie du lot 1 367 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour une période se terminant le 31 octobre 2021, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-05-305

11.1.4. Fido Solutions inc. – tour de télécommunications au 33, boulevard Industriel – renouvellement d'un bail

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Fido Solutions inc., une prolongation de bail relative à une antenne située au 33, boulevard Industriel, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-306

11.1.5. Intervention à un acte de servitude - Beauward Immobilier inc. – 430 à 500, boulevard Arthur-Sauvé

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'intervenir à un acte de servitudes réciproques de passage, de stationnement et d'utilisation par destination du propriétaire, en faveur de Beauward Immobilier inc., à être établie sur les lots 3 746 308, 3 746 306, 6 399 823, et 6 399 824, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de servitude préparé par M^e Martin Gagnon, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-307

11.1.6. Jacques Barbe et Lynda Pilon – conclusion d'une transaction

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Jacques Barbe et Lynda Pilon, une transaction, laquelle consiste en une prolongation de la transaction conclue en vertu de la résolution 2016-05-302, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-308

11.1.7. Servitude – Hydro-Québec et Bell Canada – partie du lot 2 522 597

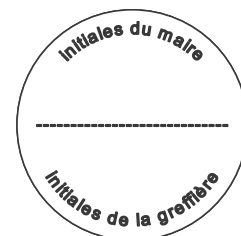
Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à la majorité des voix exprimées résolu que la Ville accorde à Hydro-Québec et Bell Canada, une servitude relative à un réseau de lignes électriques et de télécommunication sur une partie du lot 2 522 597 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions d'un consentement à accorder un acte de servitude, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Nicole Carignan Lefebvre et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Raymond Tessier.

Cette résolution est donc adoptée sur division.



Résolution 2021-05-309

11.1.8. Vente d'un immeuble – Innoparc Albatros – Immobilière Ferron-Joannette inc. – lot 6 318 268 – modification de la résolution 2021-02-091

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2021-02-091 afin de modifier la date du « 27 janvier 2021 » par la date du « 2 février 2021 ».

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-05-310

11.2.1. Aide aux projets — collections des bibliothèques publiques autonomes

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter, au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 et à autofinancer le projet dans l'attente du versement de l'aide qui se fera en service de dettes;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-311

11.2.2. BiblioPresto.ca – prêtnumérique.ca – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec BiblioPresto.ca, une entente relative au contrat de licence type à l'usage des membres de prêtnumérique.ca - bibliothèques, pour un système intégré ou partagé de services de bibliothèque en ligne, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-312

11.2.3. Centre d'action bénévole Les Artisans de l'aide – conclusion d'une modification à l'entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Centre d'action bénévole Les Artisans de l'aide, une modification à l'entente conclue en vertu de la résolution 2018-12-870, relative à la location d'un emplacement à la Maison du citoyen, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

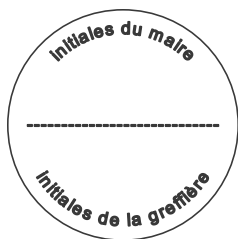
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-313

11.2.4. Centre d'interprétation de l'eau de Laval – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Centre d'interprétation de l'eau de Laval, une entente d'occupation sur une partie du lot 1 431 285, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour le projet Rallye des rivières, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2021-05-314

11.2.5. Club de pickleball Saint-Eustache – conclusion d’une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Club de pickleball Saint-Eustache, une entente relative à l'utilisation de certains équipements municipaux et à l'organisation des activités dans le domaine du pickleball, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-315

11.2.6. Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (MADA)

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (MADA);

De confirmer aux instances l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue;

D'autoriser le coordonnateur du Service de l'animation communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-316

11.2.7. Demande d'aide financière – Conseil des arts et des lettres du Québec – Dimanches en promenade

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure de présentation de spectacles en distanciation physique, au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);

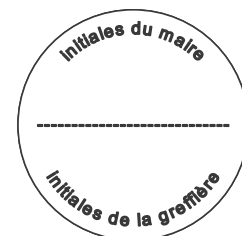
D'autoriser la coordonnatrice du Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-317

11.2.8. Fiducie Bertrand Samson – conclusion d’une entente

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à la majorité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Fiducie Bertrand Samson, une entente portant sur les espaces de stationnement adjacents au 107, rue Saint-Louis, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-05-318

11.2.9. Red Sox des Laurentides inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec les Red Sox des Laurentides et les villes partenaires, une entente intermunicipale dans le but de déléguer, de façon exclusive, l'organisation et le fonctionnement du baseball mineur élite sur le territoire des villes partenaires et d'en établir les modalités, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-05-319

11.2.10. Société d'habitation du Québec – conclusion d'une modification à l'entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Société d'habitation du Québec, une modification à l'entente conclue en vertu de la résolution 2020-07-391, concernant l'application du programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs (Volet II), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-05-320

11.3.1. Relocalisation de la ligne électrique triphasée - rue de l'Aigle - Innoparc Albatros phase II - terrains 13 et 14

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Hydro-Québec et avec Bell Canada des ententes relatives à la relocalisation de lignes dans le secteur de l'Innoparc Albatros, et ce substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copies sont déposées au dossier du conseil;

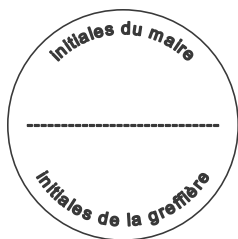
D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2021-05-321

11.4.1. Affectation du surplus accumulé non affecté – impacts financiers liés à la crise sanitaire 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la trésorière à procéder à une affectation du surplus non affecté pour couvrir, si nécessaire, les impacts financiers à la crise sanitaire 2021 et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 \$. Un rapport au conseil sera fait par cette dernière dès que le montant réel sera connu et ce, au plus tard au moment du dépôt du rapport financier pour l'exercice 2021.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2021-05-322

11.4.2. Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes – conclusion d'une entente

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Caisse Desjardins de Saint-Eustache - Deux-Montagnes, une entente relative aux dépôts et emprunts, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser en conséquence la souscription auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes d'une marge de crédit d'opération maximale de 5 millions \$ et d'une marge de crédit pour les emprunts temporaires pour les immobilisations d'un montant maximal de 36 millions \$, au taux préférentiel de la Caisse, ces emprunts étant sujets, le cas échéant, aux autorisations gouvernementales requises;

D'autoriser le directeur général et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois d'avril 2021

Le rapport de construction pour le mois d'avril 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-05-323

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'avril 2021, lesquels totalisent 4 471 279,77 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2021-05-324

13. Levée de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 19 MAI 2021 – 18 H 15**



1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Affaires courantes

3.1. Soumissions et contrats

3.1.1. Services professionnels pour la conception d'un plan de mobilité urbaine

4. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
19 mai 2021 à 18 h 15.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Bourcier, assistante-greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-05-325

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mai 2021, tel que présenté.

2. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire donne des informations quant au projet de location de kayaks au parc Boisé des Moissons.
- 2) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire donne des informations quant à l'utilisation des foyers extérieurs.

3. Affaires courantes

3.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-05-326

3.1.1. Services professionnels pour la conception d'un plan de mobilité urbaine

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement aux services professionnels pour la conception d'un plan de mobilité urbaine, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2021-U-P-12.

4. Levée de la séance

Résolution 2021-05-327

4. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Pierre Charron
maire

Isabelle Bourcier
assistante-greffière

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 JUIN 2021 – 18 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 10 et 19 mai 2021
- 3. Décisions**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2021-0045 – 521, rue Saint-Eustache
 - 3.1.2.** DM 2021-0050 – 540, rue Dubois
 - 3.1.3.** DM 2021-0051 – 180, rue Idéale
- 4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 4.1. Adoption d'un premier projet de résolution**
 - 4.1.1.** PPCMOI 2021-0052 – lot 2 522 998 – 320, chemin de la Grande-Côte
- 5. Législation**
 - 5.1. Adoption d'un second projet de règlement**
 - 5.1.1.** Règlement numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2. Adoption de règlements**
 - 5.2.1.** Règlement numéro 1675-353 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2.2.** Règlement numéro 1776-014 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
 - 5.2.3.** Règlement numéro 1940 intitulé « Règlement concernant les animaux »
 - 5.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement**
 - 5.3.1.** Règlement numéro 1663-036 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 5.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 5.4.1.** Règlement numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.4.2.** Règlement numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.4.3.** Règlement numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 JUIN 2021 – 18 HEURES**

5. Législation (suite)

5.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

- 5.5.1.** Règlement numéro 1862-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1862 concernant le Service de sécurité incendie »
- 5.5.2.** Règlement numéro 1907-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1907 sur la gestion contractuelle »
- 5.5.3.** Règlement numéro 1941 intitulé « Règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement »

6. Dossiers du maire

- 6.1.** Mise à jour des mesures sanitaires – pandémie de la COVID-19
- 6.2.** Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 6.3.** Félicitations à Audrey Joly

7. Période de questions

8. Affaires nouvelles des conseillers

8.1. Conseiller du district Clair Matin

- 8.1.1.** Félicitations - Mario Charbonneau

8.2. Conseillère du district de la Seigneurie

- 8.2.1.** Rue Saint-Marc
- 8.2.2.** Parc Nature
- 8.2.3.** Vélo fête

8.3. Conseillère du district des Moissons

- 8.3.1.** Achalandage et nuisance – rues riveraines
- 8.3.2.** Journée de l'environnement
- 8.3.3.** Abribus – stationnement du cinéma

8.4. Conseiller du district des Îles

- 8.4.1.** Piscine
- 8.4.2.** Abri d'autobus – chemin de la Grande-Côte et 55^e Avenue
- 8.4.3.** Fête nationale

8.5. Conseiller du district des Jardins

- 8.5.1.** Départ de Sylvie Aspiros

8.6. Conseillère du district du Carrefour

- 8.6.1.** Rue Champagne
- 8.6.2.** Rue Nadon

8.7. Conseiller du district Rivière-Nord

- 8.7.1.** Feux d'artifice au parc Rivière-Nord

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

- 9.1.1. Achat groupé de produits chimiques pour le traitement des eaux
- 9.1.2. Acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)
- 9.1.3. Achat de papeterie et de fournitures de bureau – exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.4. Aménagement de pistes cyclables - 2021
- 9.1.5. Construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust - phase II et abandon du réservoir Dufour
- 9.1.6. Reconstruction du sous-sol - Centre d'art La petite église
- 9.1.7. Stèle Albatros Innoparc
- 9.1.8. Travaux d'étanchéité des fondations de moellons au Centre d'art La petite église

10. Personnel

- 10.1. Embauche – secrétaire – divers services
- 10.2. Embauche – agent d'approvisionnement – Service de l'approvisionnement
- 10.3. Embauche – animateur en chef – Service des arts et de la culture
- 10.4. Embauche – animateur – Service des arts et de la culture
- 10.5. Embauche – commis à la bibliothèque – Service de la bibliothèque
- 10.6. Embauche – technicien en documentation – Service de la bibliothèque
- 10.7. Embauche – technologue – Service du génie
- 10.8. Nomination – fonction-sergent – Service de police
- 10.9. Nomination – policier à l'essai – Service de police
- 10.10. Nomination – sergent-détective – Service de police
- 10.11. Embauche – étudiant en géomatique – Service des technologies de l'information
- 10.12. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air
- 10.13. Embauche – étudiant – Service des travaux publics



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 JUIN 2021 – 18 HEURES**

11. Commissions et comité du conseil

- 11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mai 2021
- 11.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 2021
- 11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 mai 2021
- 11.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 mai 2021
- 11.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mai 2021
- 11.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 2021
- 11.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mai 2021
- 11.8. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 mai 2021
- 11.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 mai 2021
- 11.10. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mai 2021
- 11.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mai 2021
- 11.12. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 2021
- 11.13. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mai 2021

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 12.1.1. Vente d'un immeuble - Innoparc Albatros - Multi-Action Communication inc. - lot 6 397 099
- 12.1.2. Souscription d'assurances générales – modification de la résolution 2021-03-183

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 12.2.1. Acquisition d'œuvres d'art
- 12.2.2. Réseau de transport métropolitain – conclusion d'une modification à l'entente
- 12.2.3. Druide Informatique inc. – convention de licence pour l'utilisation de la ressource numérique Tap'Touche – conclusion d'une entente
- 12.2.4. Les Solutions EZMAX inc. – conclusion d'une entente

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 14 JUIN 2021 – 18 HEURES**



12. Dossiers des directeurs (suite)

12.2. Directeur du module administratif et communautaire (suite)

12.2.5. Licence de communication publique – conclusion d'une entente

12.2.5.1. Artiste Anie Rompré

12.2.5.2. Artiste Caroline Beaulieu

12.2.5.3. Artiste Gisèle Séguin

12.2.5.4. Artiste Jean Cousineau

12.2.5.5. Artiste Jean-François Berthiaume

12.2.5.6. Artiste Stéphane Lauzon-Lefebvre

12.2.5.7. Artiste Stéphane Simard

12.2.6. Plan d'action à l'intention des personnes handicapées 2021-2022

12.2.7. Régularisation et lotissement de la promenade Paul-Sauvé

12.3. Directeur du module technique

12.3.1. Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts pour le futur développement résidentiel « Les jardins urbains » - remplacement de la résolution 2020-10-596

12.3.2. Convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue - 154 917 Canada inc. – prolongement du boulevard Antoine-Séguin - SM-294.05

12.3.3. Déplacement du réseau d'Hydro-Québec à proximité du 49, chemin des Îles - construction du pont Joseph-Lacombe

12.3.4. Relocalisation de la ligne électrique triphasée - rue de l'Aigle - Innoparc Albatros phase II - terrains 13 et 14 - acceptation du consentement - travaux sur commande de Bell Canada

12.3.5. Travaux de réfection majeure - boulevard Industriel - phase 3 - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

12.4. Directeur général

12.4.1. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre qu'agricole – parc Nature (lot 3 157 667)

12.4.2. Échec au crime – conclusion d'une entente

12.4.3. École secondaire des Patriotes – conclusion d'un contrat de service

12.4.4. Sûreté du Québec - prêt de services policiers à l'Escouade régionale mixte de la Rive-Nord – conclusion d'une entente

12.4.5. Schéma de couverture de risques révisé et plan de mise en œuvre

13. Rapport et comptes du mois

13.1. Rapport de construction pour le mois de mai 2021

13.2. Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2021

14. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
14 juin 2021 à 18 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur François Bélanger, directeur général adjoint et directeur du module technique, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-06-328

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2021.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2021-06-329

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 10 et 19 mai 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 10 et 19 mai 2021.

3. Décisions

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2021-06-330

3.1.1. DM 2021-0045 – 521, rue Saint-Eustache

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0045 soumise afin de permettre aucun pourcentage de matériau noble au mur arrière du bâtiment alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit un pourcentage de 25 %, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-05-055 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 20 mai 2021.



Résolution 2021-06-331

3.1.2. DM 2021-0050 – 540, rue Dubois

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de reporter la décision quant à la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0050 soumise afin de permettre que la longueur des îlots soit de 109,26 mètres alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette distance à un minimum de 140 mètres, permettre que l'intersection entre les rues Des Ancolies et Place des Anémones soit de 56,58 mètres et que l'intersection entre les rues Des Ancolies et l'Allée de la Roseraie soit de 109,26 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette distance à 120 mètres, permettre que l'intersection entre les rues des Ancolies et le prolongement de l'Allée de la Roseraie soit à 77.56 degrés sur une longueur de 8,79 mètres alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cet angle à environ 90 degrés sur une longueur d'au moins 30 mètres, permettre la distance entre les intersections des rues des Ancolies et Place des Anémones soit de 56,58 mètres alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette distance à 60 mètres, permettre que la ligne latérale gauche du lot 4 202 011 soit à 98.13 degrés par rapport à la rue alors que le règlement numéro 1673 de lotissement exige 90 degrés, permettre que le lot 4 202 011 ait une profondeur moyenne de 37,42 mètres alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit que la profondeur moyenne d'un lot situé entre une rue et la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau ait 45 mètres lorsque celui-ci est desservi par les réseaux d'égout et d'aqueduc, permettre que la ligne latérale droite du lot 6 441 095 soit à 98.13 degrés par rapport à la rue alors que le règlement numéro 1673 de lotissement exige 90 degrés, permettre que le lot 6 441 095 ait une profondeur moyenne de 40,51 mètres alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit que la profondeur moyenne d'un lot situé entre une rue et la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau à 45 mètres lorsque celui-ci est desservi par les réseaux d'égout et d'aqueduc, permettre que la largeur du lot d'angle 6 333 118 soit de 10,00 mètres au lieu de 10,70 mètres et que la majoration de 3 mètres de ce lot d'angle ne soit pas applicable tel que prescrit au règlement numéro 1673 de lotissement, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-05-056 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 20 mai 2021.

Résolution 2021-06-332

3.1.3. DM 2021-0051 – 180, rue Idéale

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0051 soumise afin de permettre une superficie de 112,67 mètres carrés pour un garage isolé alors que le règlement numéro 1675 de zonage autorise une superficie maximale de 55,75 mètres carrés, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-05-057 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 20 mai 2021.

4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

4.1. Adoption d'un premier projet de résolution

Résolution 2021-06-333

4.1.1. Adoption d'un premier projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2021-0052 – lot 2 522 998 – 320, chemin de la Grande-Côte

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2021-0052.

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de PPCMOI.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro PPCMOI 2021-0052 vise à autoriser la construction d'un projet résidentiel de 31 unités de logements au 320, chemin de la Grande-Côte, sur le lot existant numéro 2 522 998 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 7-C-15;

CONSIDÉRANT qu'il a été déposé une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), qui consiste en la démolition d'un bâtiment vacant d'usage commercial d'une superficie d'environ 287 mètres carrés afin de faire place à un bâtiment d'usage résidentiel d'environ 946 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que plusieurs terrains du chemin de la Grande-Côte ont été requalifiés pour faire place à des bâtiments plus denses;

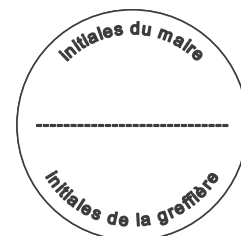
CONSIDÉRANT que les gestes de planification récents ont voulu consolider l'axe commercial à l'angle de la 25^e Avenue, et qu'un projet d'usage résidentiel à cet endroit vient en tout point en cohérence avec ce geste;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de requalification d'un site commercial de faible densité et de faible qualité par un projet résidentiel de haute densité et à forte valeur architecturale;

CONSIDÉRANT la qualité de l'intégration du projet dans le cadre bâti par sa volumétrie pyramidale, ayant ainsi un faible impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que l'implantation du projet est conforme à la réglementation normative;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager contribuera à rehausser la valeur du lieu, la réduction des îlots de chaleur et l'augmentation de l'indice de canopée;

CONSIDÉRANT que le projet de démolition de la construction existante contribuera à donner une seconde vocation au site et mettra ce dernier en valeur;

CONSIDÉRANT que l'étude d'ensoleillement déposée confirme que les propriétés voisines ne seront que peu impactées par le projet;

CONSIDÉRANT que l'accès au stationnement souterrain ne sera pas visible depuis le chemin de la Grande-Côte et que la rampe d'accès en pente d'environ 28 mètres dissimulera la porte de garage depuis la 36^e Avenue;

CONSIDÉRANT que les 20 cases du stationnement extérieur, donnant sur la 35^e Avenue, seront dissimulées par une plantation d'arbres à 1,5 mètre de la ligne de lot;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'ajouter 31 logements d'usage résidentiel de haute qualité sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à rehausser le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation résidentielle prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache et que le coefficient d'occupation au sol proposé est de 1.14 alors que le maximum autorisé par ledit plan d'urbanisme est de 2;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser la classe d'usage multifamiliale + de 12 logements de structure isolée et un bâtiment d'un maximum de 31 unités de logement (LAU, art. 113, al. 1);
- Autoriser une hauteur maximale du volume le plus haut du bâtiment à 13,92 mètres (LAU, art. 113, al. 5)
- Autoriser un empiétement des perrons et des balcons de plus de 1,75 mètre en marge de recul avant (LAU, art. 113, al. 6);
- Autoriser les dimensions minimales de cases de stationnement de 2,59 mètres X 5,48 mètres (LAU, art. 113, al.10);

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI ne répond pas à tous les objectifs et critères prévus au règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit :

- Le gabarit des constructions permet de définir une échelle urbaine relativement homogène par rapport au secteur;
- Le gabarit des bâtiments ou des agrandissements à insérer dans un cadre bâti existant reflète les caractéristiques volumétriques du milieu;
- Sur un même bâtiment, les toitures sont diversifiées et les pentes de toit peuvent varier;
- L'espace compris entre l'alignement des constructions et l'emprise publique est aménagé afin d'effectuer une transition entre le domaine privé et le domaine public;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2021 et qu'une recommandation favorable a été formulée;

CONSIDÉRANT que les plans VSE 2021-037 produit par TLÄ Architectes inc., daté du 18 mai 2021 (numéro de dossier 20-303), VSE 2021-038 produit par Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc., daté du 28 avril 2021 (numéro de dossier 91 605-S-1 sous ses minutes 7 682) et VSE 2021-039 produit par Rousseau Lefebvre inc., reçu le 20 mai 2021, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2021-0052, pour autoriser la construction d'un bâtiment de 31 unités de logements sur le lot existant numéro 2 522 998 identifié au cadastre du Québec, avec les conditions suivantes :

- Dépôt d'un plan de drainage du stationnement et des aires minéralisées conformément à la réglementation en vigueur;
- Ajout de colonnes de part et d'autre du trottoir menant à la porte d'entrée principale afin de souligner celle-ci;

De tenir une consultation écrite et de publier l'avis public en conséquence;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

5. Législation

5.1. Adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2021-06-334

5.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

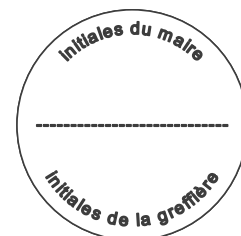
Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 6-P-35 au détriment d'une partie de la zone 6-H-25.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



5.2. Adoption de règlements

Résolution 2021-06-335

5.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-353 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-353 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-06-336

5.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1776-014 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1776-014 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-06-337

5.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1940 intitulé « Règlement concernant les animaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée. Il précise que la version proposée pour adoption est différente de celle apparaissant au projet déposé à une séance antérieure, et plus particulièrement :

L'article 29 du chapitre 7 (MÉDAILLE POUR CHIENS ET POUR CHATS) a été modifié en remplaçant les mots « par année civile et doit être renouvelée d'année en année » par les mots « à vie »;

L'article 103 de la section 1 (Médaille pour chien) du chapitre 17 (TARIFS) a été modifié en remplaçant le montant de « 25 \$ » par le montant de « 30 \$ » et en remplaçant les mots « par année civile » par les mots « valide à vie » et par le retrait du paragraphe « Le permis, pour une année civile en cours, doit avoir été renouvelé au plus tard le 31 janvier de cette dite année. »;

Le paragraphe a) de l'article 105 de la section 2 (Médaille pour chat) du chapitre 17 (TARIFS) est modifié en remplaçant le montant de « 25 \$ » par le montant de « 30 \$ », en remplaçant les mots « par année civile » par les mots « valide à vie », en retirant le paragraphe b) « 50 \$, taxes en sus, valide à vie lorsqu'un chat est stérilisé. », par conséquent le paragraphe c) devient le paragraphe b) et les mots « et micropucé » sont retirés, et par le retrait du paragraphe « Le permis, pour une année civile en cours, doit avoir été renouvelé au plus tard le 31 janvier de cette dite année. ».

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1940 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1940 CONCERNANT LES ANIMAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5.3. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Sujet :

5.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1663-036 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1663-036 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à ajouter les dispositions relatives aux conditions d'émission d'un permis de construction d'un poulailler urbain et y établir le tarif applicable.

Résolution 2021-06-338

5.3.1. Adoption d'un projet de règlement

Règlement numéro 1663-036 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1663-036 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

5.4. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

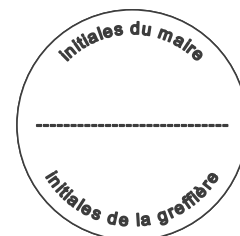
5.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à ajouter, pour les zones 1-C-53 et 1-C-54, certains types d'usages résidentiels en concordance au programme particulier d'urbanisme du Vieux Saint-Eustache et établir également les normes qui y sont applicables.

Résolution 2021-06-339

5.4.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

5.4.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

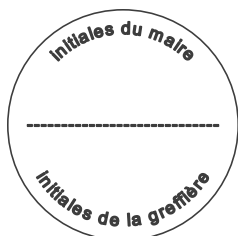
À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à intégrer les normes afférentes à l'implantation de poulaillers urbains.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-06-340

5.4.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

5.4.3. Avis de motion

Règlement numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 1-H-63 au détriment d'une partie de la zone 1-C-62 (secteur chemin d'Oka).

Résolution 2021-06-341

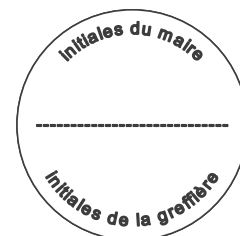
5.4.3. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.



5.5. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

5.5.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1862-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1862 concernant le Service de sécurité incendie »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de réglementer la présence de produits susceptibles d'exploser ou dont l'inhalation est dangereuse sur le territoire de la Ville.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.5.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1907-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1907 sur la gestion contractuelle »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de tenir compte des nouvelles exigences contenues au projet de loi 67 visant à favoriser l'achat québécois par les organismes municipaux sous le seuil d'appel d'offres public.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.5.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1941 intitulé « Règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'augmenter de 800 000 \$ le fonds de roulement afin de le porter à 2 000 000 \$.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

6. Dossiers du maire

Sujet :

6.1. Mise à jour des mesures sanitaires – pandémie de la COVID-19

Monsieur le maire fait état des assouplissements quant aux activités offertes par la Ville dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires prescrites par le gouvernement découlant de la pandémie de la COVID-19 et remercie les citoyens pour avoir bien respecté les mesures sanitaires prescrites par le gouvernement.

Résolution 2021-06-342

6.2. Charte municipale pour la protection de l'enfant

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à prévenir les situations de négligence et de maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante soutient les organismes œuvrant auprès des enfants et des familles, qu'elle soutient et encourage toute action de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant et que la Ville s'engage à :

- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Continuer de prioriser toutes les mesures contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Soutenir nos organismes partenaires dans toute initiative visant à offrir aux enfants de tous âges des lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention.
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.
- Poursuivre l'application de mesures pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;

Sujet :

6.3. Félicitations à Audrey Joly

Monsieur le maire mentionne qu'Audrey Joly s'est classée aux olympiques en nage synchronisée. Au nom des membres du conseil, il formule une motion de félicitations à son égard.

7. Période de questions

- 1) Une citoyenne s'enquiert de la possibilité de réinstaller le piano public dans le Vieux-Saint-Eustache, le tout dans le respect des mesures sanitaires prescrites.
- 2) En réponse à une question d'une citoyenne, monsieur le maire donne des informations afférentes à l'adoption du règlement permettant la garde de poules urbaines.
- 3) Une citoyenne demande s'il est possible pour la Ville de s'assurer que le débit d'eau qui approvisionne le cimetière est suffisant.
- 4) Une citoyenne demande s'il est possible pour la Ville d'utiliser ses camions citernes pour arroser les fleurs au cimetière.
- 5) Un citoyen demande si la Ville est à la recherche d'une solution pour contrôler la circulation sur la 25^e Avenue causé notamment par les camions provenant de la carrière Mathers.
- 6) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire indique qu'une rencontre sera prévue demain pour regarder les options possibles sur le lot des terres Constantin.



8. Affaires nouvelles des conseillers

8.1. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

8.1.1. Félicitations - Mario Charbonneau

Monsieur le conseiller Marc Lamarre et madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre félicitent Mario Charbonneau, Diane Lauzon et Michel Rousseau, qui ont été bénévoles pendant de nombreuses années au sein d'organismes sportifs et communautaires.

8.2. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

8.2.1. Rue Saint-Marc

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait un suivi relativement à une requête quant à la signalisation problématique sur la rue Saint-Marc.

Sujet :

8.2.2. Parc Nature

Madame la conseillère Isabelle Mattioli remercie Jacques Langlois pour son travail exceptionnel dans le parc Nature.

Sujet :

8.2.3. Vélo fête

Madame la conseillère Isabelle Mattioli fait état de la programmation de la Vélo fête.

8.3. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

8.3.1. Achalandage et nuisance – rues riveraines

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre fait état d'une problématique d'achalandage qui trouble la quiétude des citoyens résidant aux abords des rues riveraines (29^e à 32^e Avenue).

Sujet :

8.3.2. Journée de l'environnement

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre dresse un bilan de la journée de l'environnement et remercie Élixa Bonin, Charles Asselin, le Service des communications ainsi que les élus qui ont fait de cet événement un succès.

Sujet :

8.3.3. Abribus – stationnement du cinéma

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre émet des commentaires quant à la présence d'abribus dans le stationnement du cinéma.

8.4. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.4.1. Piscine

Monsieur le conseiller Raymond Tessier demande que les élus reçoivent de l'information afférente à la nouvelle législation applicable aux propriétaires de piscines.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

8.4.2. Abri d'autobus – chemin de la Grande-Côte et 55^e Avenue

Monsieur le conseiller Raymond Tessier demande de valider à qui appartient le terrain sur lequel est situé l'abri d'autobus situé à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la 55^e Avenue.

Sujet :

8.4.3. Fête nationale

Monsieur le conseiller Raymond Tessier invite la population à observer les feux d'artifice et à participer aux activités virtuelles offertes dans le cadre de la Fête nationale et remercie les élus pour leur appui à la Corporation des fêtes.

8.5. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

8.5.1. Départ de Sylvie Aspiros

Monsieur le conseiller Yves Roy remercie Sylvie Aspiros pour ses années de service au sein de la Ville.

8.6. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

8.6.1. Rue Champagne

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère que soit analysée la possibilité d'installer des délinéateurs longeant la piste cyclable du 208, rue Champagne jusqu'à l'entrée charretière d'une entreprise adjacente.

Sujet :

8.6.2. Rue Nadon

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère de chercher des pistes de solution pour régler la problématique de circulation sur la rue Nadon.

8.7. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

8.7.1. Feux d'artifice au parc Rivière-Nord

Monsieur le conseiller Patrice Paquette fait état d'une problématique de feux d'artifice au parc Rivière-Nord et suggère une présence policière accrue.

9. Affaires courantes

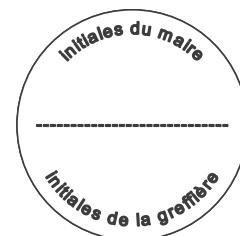
9.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-06-343

9.1.1. Achat groupé de produits chimiques pour le traitement des eaux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de mandater la Ville de Terrebonne afin de procéder, pour et au nom de la Ville, à l'appel d'offres public relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2022 et de confirmer la participation de la Ville à ce dit appel d'offres;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-06-344

9.1.2. Acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Aréo-Feu ltée, pour le lot 1, relativement à l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA), aux prix soumis, pour un montant total de 491 691,50 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-N-P-03;

D'imputer la dépense au règlement 1937;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-345

9.1.2. Acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions pour le lot 2 relativement à l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA), dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2021-N-P-03.

Résolution 2021-06-346

9.1.3. Achat de papeterie et de fournitures de bureau – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'achat de papeterie et de fournitures de bureau, contrat intervenu avec Novexco inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 16 septembre 2021 au 15 septembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-O-P-59;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-347

9.1.4. Aménagement de pistes cyclables - 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Eurovia Québec Construction inc., relativement aux travaux d'aménagement de pistes cyclables, aux prix soumis, pour un montant total de 421 213 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro P-08.18A;

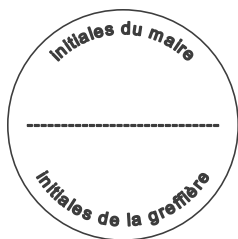
D'imputer la dépense au règlement 1937;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-348

9.1.5. Construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust - phase II et abandon du réservoir Dufour

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions relativement à la construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust - phase II et abandon du réservoir Dufour, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro B-79.02.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-06-349

9.1.6. Reconstruction du sous-sol - Centre d'art La petite église

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Groupe Piché Construction inc., relativement aux travaux de reconstruction du sous-sol au Centre d'art La petite église, aux prix soumis, pour un montant total de 463 019 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-28.12;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-350

9.1.7. Stèle Albatros Innoparc

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Lumidaire inc., relativement à l'ajout d'une stèle d'identification du quartier d'affaires de l'Innoparc Albatros, aux prix soumis, pour un montant total de 42 747 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro S-55.2;

D'imputer la dépense au règlement 1928;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-351

9.1.8. Travaux d'étanchéité des fondations de moellons au Centre d'art La petite église

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Deroc Construction inc., relativement aux travaux d'étanchéité des fondations de moellons au Centre d'art La petite église, aux prix soumis, pour un montant total de 311 300 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-28.11.01A;

D'imputer la dépense au règlement 1888 et au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Personnel

Résolution 2021-06-352

10.1. Embauche – secrétaire – divers services

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marie-Annick Rajotte, au poste de secrétaire pour divers services et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2021-06-353

10.2. Embauche – agent d’approvisionnement – Service de l’approvisionnement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d’entériner l’embauche de Lindsay Zedouar et d’embaucher Émilie Plante, aux postes d’agent d’approvisionnement au Service de l’approvisionnement et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-354

10.3. Embauche – animateur en chef – Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d’embaucher Mélanie Chaumont, au poste d’animateur en chef au Service des arts et de la culture et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-355

10.4. Embauche – animateur – Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d’embaucher Amélie Pilote, Précillia Julien et Éliane Francoeur, aux postes d’animateur au Service des arts et de la culture et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-356

10.5. Embauche – commis à la bibliothèque – Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d’embaucher Mélanie Robichaud, au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-357

10.6. Embauche – technicien en documentation – Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d’embaucher Alexandre Trépanier, au poste de technicien en documentation au Service de la bibliothèque et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-06-358

10.7. Embauche – technologue – Service du génie

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Katherine Gélinas, au poste de technologue au Service du génie et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-359

10.8. Nomination – fonction-sergent – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agente Émilie Dallain, au poste de fonction-sergent au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-360

10.9. Nomination – policier à l'essai – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agent Nicolas Reid, au statut de policier à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-361

10.10. Nomination – sergent-détective – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer le fonction-sergent Dominic Côté-Lacroix, au poste de sergent-détective au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

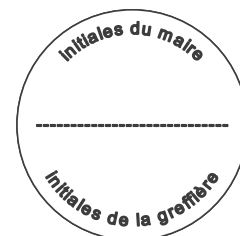
D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-362

10.11. Embauche – étudiant en géomatique – Service des technologies de l'information

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Trevor Rollins, au poste d'étudiant en géomatique au Service des technologies de l'information et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-06-363

10.12. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Juliette Dumais, Mariya Frolova, Noémy Gosselin, Éloïse Gosselin, Étienne Guénette, Florence Lebel, Gabrielle Nolet et Emmy Pigeon, aux postes de sauveteur et moniteur au Service du sport et du plein air et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-364

10.13. Embauche – étudiant – Service des travaux publics

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Ludovic De Angelis, au poste d'étudiant au Service des travaux publics et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-06-365

11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mai 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-05-079 à CAPFRH-2021-05-086, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mai 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-06-366

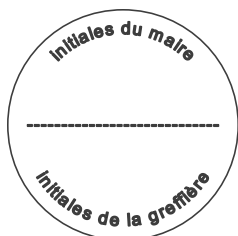
11.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2021-05-015 à CDE-2021-05-018, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-06-367

11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 mai 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2021-05-010 et CATH-2021-05-011, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 mai 2021, telles que présentées.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

11.4. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 mai 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 mai 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-06-368

11.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mai 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2021-05-051 à CSPALCC-2021-05-065, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mai 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-06-369

11.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2021-05-009, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-06-370

11.7. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mai 2021

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2021-05-007 à CSP-2021-05-009, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 mai 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-06-371

11.8. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 mai 2021

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2021-05-010 à CCT-2021-05-015, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 mai 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-06-372

11.9. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 mai 2021

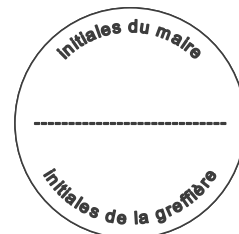
Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2021-05-007 à CBSPT-2021-05-010, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 mai 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-06-373

11.10. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mai 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCRC-2021-05-004 à CCRC-2021-05-007, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 mai 2021, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sujet :

11.11. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache – procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mai 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 25 mai 2021 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

11.12. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 mai 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-06-374

11.13. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mai 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCU-2021-05-046 à CCU-2021-05-065, de même que les avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2021:

- PIIA 2021-0022 (411, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2021-034);
- PIIA 2021-0029 (136, rue Saint-Louis – plans VSE 2021-029);
- PIIA 2021-0041 (157, rue Dorion – plans VSE n/a);
- PIIA 2021-0042 (269, rue Robinson – plans VSE 2021-028);
- PIIA 2021-0044 (240, boulevard Industriel – plans VSE 2021-030);
- PIIA 2021-0047 (825, boulevard Arthur-Sauvé – plans VSE 2021-032);
- PIIA 2021-0048 (374, boulevard Arthur-Sauvé – plans VSE 2021-031);

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet suivant, plus amplement détaillé à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2021 :

- PIIA 2021-0049 (210, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2021-036).

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-06-375

12.1.1. Vente d'un immeuble - Innoparc Albatros - Multi-Action Communication inc. - lot 6 397 099

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Multi-Action Communication inc., le lot 6 397 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 107,65 \$ le mètre carré, pour un total approximatif de 1 993 042,86 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 20 mai 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-06-376

12.1.2. Souscription d'assurances générales – modification de la résolution 2021-03-183

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2021-03-183 afin de remplacer le montant pour les frais de courtage initialement prévu de 51 004 \$ pour un montant de 47 179 \$, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-06-377

12.2.1. Acquisition d'œuvres d'art

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à acquérir les œuvres d'art ci-mentionnées, aux prix et substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copies sont déposées au dossier du conseil :

<u>Nom de l'artiste</u>	<u>Titre de l'œuvre</u>
Anie Rompré	Force tranquille
Caroline Beaulieu	Étapes de vie
Gisèle Séguin	Cette immense vague qui nous emporte
Jean Cousineau	Série Arbre : Le prisme tricolore élané
Jean-François Berthiaume	C'est un départ
Stéphane Lauzon-Lefebvre	Hansel et Gretel
Stéphane Simard	Rue Saint-Eustache (autour de La petite église)

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-378

12.2.2. Réseau de transport métropolitain – conclusion d'une modification à l'entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Réseau de transport métropolitain, une modification à un contrat de service relatif à la vente des titres de transport et de cartes à puce conclu en vertu de la résolution 2020-09-527, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

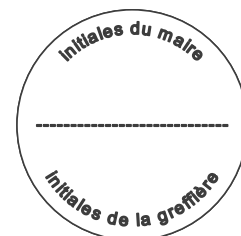
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-379

12.2.3. Druide Informatique inc. – convention de licence pour l'utilisation de la ressource numérique Tap'Touche – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Druide Informatique inc., une entente pour la convention de licence relativement à l'utilisation de la ressource numérique connue sous le nom de Tap'Touche, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-06-380

12.2.4. Les Solutions EZMAX inc. – conclusion d’une entente

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Les Solutions EZMAX inc., une entente de partenariat et contrat de licence d'utilisation – eZsign, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-381

12.2.5.1. Licence de communication publique – conclusion d’une entente - artiste Anie Rompré

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'artiste Anie Rompré, une entente relative à la licence de communication publique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-382

12.2.5.2. Licence de communication publique – conclusion d’une entente - artiste Caroline Beaulieu

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'artiste Caroline Beaulieu, une entente relative à la licence de communication publique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-383

12.2.5.3. Licence de communication publique – conclusion d’une entente - artiste Gisèle Séguin

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'artiste Gisèle Séguin, une entente relative à la licence de communication publique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

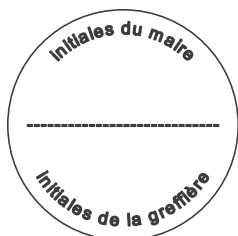
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-384

12.2.5.4. Licence de communication publique – conclusion d’une entente - artiste Jean Cousineau

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'artiste Jean Cousineau, une entente relative à la licence de communication publique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-06-385

**12.2.5.5. Licence de communication publique – conclusion d’une entente - artiste
Jean-François Berthiaume**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'artiste Jean-François Berthiaume, une entente relative à la licence de communication publique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-386

**12.2.5.6. Licence de communication publique – conclusion d’une entente - artiste
Stéphane Lauzon-Lefebvre**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'artiste Stéphane Lauzon-Lefebvre, une entente relative à la licence de communication publique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-387

**12.2.5.7. Licence de communication publique – conclusion d’une entente - artiste
Stéphane Simard**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec l'artiste Stéphane Simard, une entente relative à la licence de communication publique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-388

12.2.6. Plan d'action à l'intention des personnes handicapées 2021-2022

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le « Plan d'action à l'intention des personnes handicapées 2021-2022 », dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2021-06-389

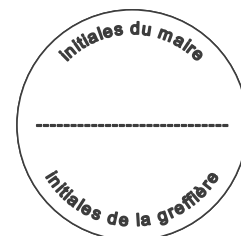
12.2.7. Régularisation et lotissement de la promenade Paul-Sauvé

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de permettre la régularisation de la parcelle de terrain utilisée pour la promenade Paul-Sauvé ainsi que pour la rampe de mise à l'eau;

De mandater Cusson Létourneau arpenteurs-géomètres inc. pour réaliser les travaux d'arpentage et de lotissement;

De confirmer au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) que la promenade Paul-Sauvé ainsi que la descente de mise à l'eau ne seront pas utilisées à des fins lucratives favorisant l'accès au public au plan d'eau;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



12.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-06-390

12.3.1. Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts pour le futur développement résidentiel « Les jardins urbains » - remplacement de la résolution 2020-10-596

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la cession d'une partie du lot 6 138 871 d'une superficie de 787,3 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

De prendre acte que le requérant a déjà procédé au paiement de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels équivalant à 10 % de la valeur du lot 4 205 902, soit un montant de 939,17 \$;

Le tout, conditionnellement à ce que le requérant procède au paiement de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels équivalant à 10 % de la valeur d'une partie du lot 6 138 871 (149,7 mètres carrés), soit un montant additionnel de 845,93 \$;

De remplacer la résolution numéro 2020-10-596;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-391

12.3.2. Convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue - 154 917 Canada inc. – prolongement du boulevard Antoine-Séguin - SM-294.05

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec 154 917 Canada inc., une convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue pour la partie du lot 3 667 547 (futur lot 6 316 487), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-392

12.3.3. Déplacement du réseau d'Hydro-Québec à proximité du 49, chemin des Îles - construction du pont Joseph-Lacombe

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser une dépense totale n'excédant pas 1 500 \$, taxes en sus, à titre d'engagement de paiement des frais d'ingénierie pour permettre le déplacement des services d'utilités publiques dans le cadre des travaux de construction du pont Joseph-Lacombe;

D'imputer la dépense au règlement 1928;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-393

12.3.4. Relocalisation de la ligne électrique triphasée - rue de l'Aigle - Innoparc Albatros phase II - terrains 13 et 14 - acceptation du consentement - travaux sur commande de Bell Canada

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser une dépense totale n'excédant pas 6 758,34 \$, taxes en sus, afin d'autoriser l'acceptation du consentement des travaux sur commande de Bell Canada relatif à la relocalisation de lignes dans le secteur de l'Innoparc Albatros (phase II), et ce substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copies sont déposées au dossier du conseil;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'imputer la dépense au règlement 1908;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-394

12.3.5. Travaux de réfection majeure - boulevard Industriel - phase 3 -présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme Shellex Groupe Conseil inc. à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le plan relatif aux travaux de réfection majeure du boulevard Industriel – phase 3, lequel est daté de 4 juin 2021 et porte le numéro 2019-204-C-01, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

D'informer ledit ministère que la Ville ne s'objecte pas à la réalisation éventuelle desdits travaux;

De confirmer audit ministère que la Ville s'engage à lui transmettre une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée et ce, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.4. Directeur général

Résolution 2021-06-395

12.4.1. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre qu'agricole – parc Nature (lot 3 157 667)

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-675 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demandant à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser une demande d'utilisation autre qu'agricole dans le cadre du projet du parc Nature;

CONSIDÉRANT que dans la production des documents de soutien à cette demande, la CPTAQ requiert une résolution formelle produite par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) confirmant la conformité du projet de parc Nature au Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que la CMM a produit une lettre d'appui au projet du parc Nature mais ne souhaite pas produire une résolution formelle à cet effet;

CONSIDÉRANT que l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), autorise une MRC à se faire la promotrice d'un projet dans le cadre d'une demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT qu'avec cette approche, la CPTAQ serait satisfaite et pourrait procéder à l'analyse du dossier;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Saint-Eustache de défrayer l'ensemble des frais inhérents au dépôt et au traitement de la demande si de tels débours étaient requis;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de demander à la MRC de Deux-Montagnes d'adopter une résolution à l'effet qu'elle se fait la promotrice du dossier d'implantation et d'aménagement du parc Nature dans le cadre de la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole, assimilable à une demande d'exclusion du lot 3 157 667 de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Résolution 2021-06-396

12.4.2. Échec au crime – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Échec au crime, une entente relative à la mise en œuvre d'un programme visant la prévention et la lutte à la criminalité, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-397

12.4.3. École secondaire des Patriotes – conclusion d'un contrat de service

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec l'École secondaire des Patriotes, pour l'année scolaire 2021-2022, un contrat de service relatif à l'affectation d'un policier éducateur du Service de police de la Ville de Saint-Eustache à l'École secondaire des Patriotes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-398

12.4.4. Sûreté du Québec - prêt de services policiers à l'Escouade régionale mixte de la Rive-Nord – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Sûreté du Québec, une entente relative au prêt de services policier affectés à l'Escouade régionale mixte Rive-Nord, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

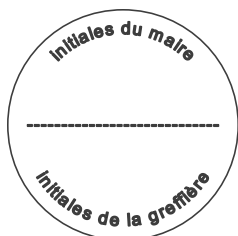
D'autoriser le directeur du Service de police et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-06-399

12.4.5. Schéma de couverture de risques révisé et plan de mise en œuvre

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance du schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache est en accord avec le plan de mise en œuvre prévu audit schéma;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver le schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie adopté par la MRC de Deux-Montagnes pour le territoire de la Ville de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du Conseil ;

D'approuver et réaliser le plan de mise en œuvre prévu au schéma en ce qui concerne le territoire de la Ville de Saint-Eustache;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13. Rapport et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour le mois de mai 2021

Le rapport de construction pour le mois de mai 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-06-400

13.2. Comptes payés et à payer pour le mois de mai 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de mai 2021, lesquels totalisent 6 328 888,98 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

14. Levée de la séance

Résolution 2021-06-401

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 12 JUILLET 2021 – 18 HEURES**



1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2021
3. **Décisions**
 - 3.1. **Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2021-0050 – 540, rue Dubois
 - 3.1.2. DM 2021-0062 – 215, 14^e Avenue
 - 3.1.3. DM 2021-0063 – 76, rue Saint-Nicolas
 - 3.1.4. DM 2021-0069 – 36, rue Féré
4. **Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 4.1. **Adoption d'un second projet de résolution**
 - 4.1.1. PPCMOI 2021-0052 – lot 2 522 998 – 320, chemin de la Grande-Côte
5. **Législation**
 - 5.1. **Adoption de seconds projets de règlements**
 - 5.1.1. Règlement numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.1.2. Règlement numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.1.3. Règlement numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2. **Adoption de règlements**
 - 5.2.1. Règlement numéro 1663-036 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
 - 5.2.2. Règlement numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2.3. Règlement numéro 1862-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1862 concernant le Service de sécurité incendie »
 - 5.2.4. Règlement numéro 1907-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1907 sur la gestion contractuelle »
 - 5.2.5. Règlement numéro 1941 intitulé « Règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement »
 - 5.3. **Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 5.3.1. Règlement numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.3.2. Règlement numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 12 JUILLET 2021 – 18 HEURES**

5. Législation (suite)

5.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

- 5.4.1.** Règlement numéro 1776-015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
- 5.4.2.** Règlement numéro 1931-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

6. Dossier du maire

- 6.1.** Pensionnats autochtones

7. Période de questions

8. Affaires nouvelles des conseillers

8.1. Conseiller du district Clair Matin

- 8.1.1.** Félicitations – tournoi Moustique
- 8.1.2.** Félicitations – Mikaël Kingsbury et Alexis Lafrenière

8.2. Conseillère du district de la Seigneurie

- 8.2.1.** Lopin Pierre-Laporte
- 8.2.2.** Réglementation – vélo-glacière
- 8.2.3.** Site d'embarcation – parc Boisé des Moissons

8.3. Conseiller du district des Îles

- 8.3.1.** Passage piétonnier - parc Jean-Guy-Mathers
- 8.3.2.** Remerciements – projet intégré 57^e Avenue
- 8.3.3.** Remerciements – Fête nationale

8.4. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 8.4.1.** Frigo collectif l'anti-gaspilleur
- 8.4.2.** Collecte de sang des 28 et 29 juin - objectif et remerciements
- 8.4.3.** Urgence logement – 1^{er} juillet

8.5. Conseiller du district des Jardins

- 8.5.1.** Remerciements – Charles de Rouville

8.6. Conseillère du district du Carrefour

- 8.6.1.** Remerciements – citoyens – rue Constantin

9. Affaires courantes

9.1. Nomination d'un maire suppléant

9.2. Soumissions et contrats

- 9.2.1.** Achat regroupé pour la fourniture de bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte de toutes les matières résiduelles – déchets – matières recyclables – matières organiques
- 9.2.2.** Fourniture (achat) d'un camion six (6) roues nacelle

9. Affaires courantes (suite)

9.2. Soumissions et contrats (suite)

- 9.2.3.** Fourniture et installation d'écrans numériques extérieurs à affichage par diodes électroluminescentes (DEL)
- 9.2.4.** Services professionnels pour la conception d'un plan de mobilité urbaine
- 9.2.5.** Fourniture et plantation d'arbres – modification de contrat
- 9.2.6.** Service de contrôle animalier - modification de contrat
- 9.2.7.** Services de gestion et d'animation des programmes « camp de jour estival et hivernal inclusifs) – système de pondération et d'évaluation
- 9.2.8.** Remplacement du système d'ozonation - usine de filtration

9.3. Obligation de construction

- 9.3.1.** Olex Technologies inc.

10. Personnel

- 10.1.** Embauche – employé col bleu – divers services
- 10.2.** Embauche – employé col blanc – divers services
- 10.3.** Embauche – étudiant – Service des finances
- 10.4.** Embauche – préposé juridique – Service du greffe et des affaires juridiques

11. Commissions et comité du conseil

- 11.1.** Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 juin 2021
- 11.2.** Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 juin 2021
- 11.3.** Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juin 2021
- 11.4.** Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juin 2021
- 11.5.** Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 juin 2021
- 11.6.** Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2021
- 11.7.** Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juin 2021
- 11.8.** Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2021



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 12 JUILLET 2021 – 18 HEURES**

11. Commissions et comité du conseil (suite)

- 11.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2021
- 11.10. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2021
- 11.11. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2021
- 11.12. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juin 2021

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 12.1.1. Vente d'un immeuble – Steve Girard et Caroline Jalbert – partie du lot 6 269 864

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 12.2.1. Défi Santé un second souffle – conclusion d'une entente

12.3. Directeur général

- 12.3.1. Avis d'imposition de réserve foncière – lots 1 367 046 et 1 367 047
- 12.3.2. Demande d'extension pour le dépôt du rôle 2022-2023-2024
- 12.3.3. Échange de terrains – Groupe L'Héritage inc. - parties des lots 4 066 398 et 5 891 329
- 12.3.4. Organisation municipale de la sécurité civile – nomination de membres
- 12.3.5. Sauvetage A.G. inc. – conclusion d'une entente

13. Rapport et comptes du mois

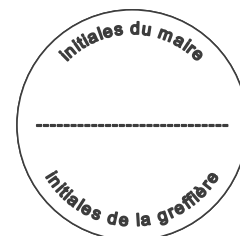
- 13.1. Rapport de construction pour le mois de juin 2021
- 13.2. Comptes payés et à payer pour le mois de juin 2021

14. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
12 juillet 2021 à 18 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents la conseillère Michèle Labelle et le conseiller Raymond Tessier.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-07-402

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juillet 2021.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2021-07-403

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2021.

3. Décisions

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2021-07-404

3.1.1. DM 2021-0050 – 540, rue Dubois

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT le report de la décision quant à cette demande de dérogation mineure à la séance ordinaire du 14 juin 2021;

En conséquence;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0050 soumise afin de permettre que la longueur des îlots soit de 109,26 mètres alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette distance à un minimum de 140 mètres, permettre que l'intersection entre les rues Des Ancolies et Place des Anémones soit de 56,58 mètres et que l'intersection entre les rues Des Ancolies et l'Allée de la Roseraie soit de 109,26 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette distance à 120 mètres, permettre que l'intersection entre les rues des Ancolies et le prolongement de l'Allée de la Roseraie soit à 77,56 degrés sur une longueur de 8,79 mètres alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cet angle à environ 90 degrés sur une longueur d'au moins 30 mètres, permettre la distance entre les intersections des rues des Ancolies et Place des Anémones soit de 56,58 mètres alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette distance à 60 mètres, permettre que la ligne latérale gauche du lot 4 202 011 soit à 98,13 degrés par rapport à la rue alors que le règlement numéro 1673 de lotissement exige 90 degrés, permettre que le lot 4 202 011 ait une profondeur moyenne de 37,42 mètres alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit que la profondeur moyenne d'un lot situé entre une rue et la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau ait 45 mètres lorsque celui-ci est desservi par les réseaux d'égout et d'aqueduc, permettre que la ligne latérale droite du lot 6 441 095 soit à 98,13 degrés par rapport à la rue alors que le règlement numéro 1673 de lotissement exige 90 degrés, permettre que le lot 6 441 095 ait une profondeur moyenne de 40,51 mètres alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit que la profondeur moyenne d'un lot situé entre une rue et la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau à 45 mètres lorsque celui-ci est desservi par les réseaux d'égout et d'aqueduc, permettre que la largeur du lot d'angle 6 333 118 soit de 10,00 mètres au lieu de 10,70 mètres et que la majoration de 3 mètres de ce lot d'angle ne soit pas applicable tel que prescrit au règlement numéro 1673 de lotissement, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-05-056 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 20 mai 2021.

Résolution 2021-07-405

3.1.2. DM 2021-0062 – 215, 14^e Avenue

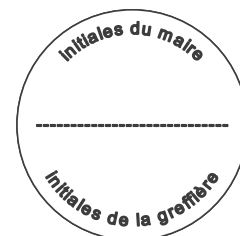
Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0062 soumise afin de permettre l'implantation d'un garage isolé à 0,75 mètre de la ligne latérale droite (marge avant secondaire) du lot d'angle, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge avant secondaire de 3,00 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-06-074 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 juin 2021.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2021-07-406

3.1.3. DM 2021-0063 – 76, rue Saint-Nicolas

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0063 soumise afin de permettre l'implantation d'une clôture en cour arrière d'une hauteur de 2,13 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une hauteur maximale de 1,80 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-06-075 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 juin 2021.

Résolution 2021-07-407

3.1.4. DM 2021-0069 – 36, rue Féré

Monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0069 soumise afin de permettre, pour une habitation trifamiliale projetée, que les cases de stationnement soient situées dans la partie de la cour avant donnant devant la façade principale de l'habitation, alors que ce n'est pas autorisé au règlement numéro 1675 de zonage, et que l'entrée charretière et l'allée d'accès soient aménagées dans la partie de la cour avant donnant devant la façade principale du bâtiment, alors que ce n'est pas autorisé au règlement numéro 1675 de zonage, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-06-076 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 17 juin 2021.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

4.1. Adoption d'un second projet de résolution

Résolution 2021-07-408

4.1.1. Adoption d'un second projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2021-0052 – lot 2 522 998 – 320, chemin de la Grande-Côte

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2021-0052.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro PPCMOI 2021-0052 vise à autoriser la construction d'un projet résidentiel de 31 unités de logements au 320, chemin de la Grande-Côte, sur le lot existant numéro 2 522 998 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 7-C-15;

CONSIDÉRANT qu'il a été déposé une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), qui consiste en la démolition d'un bâtiment vacant d'usage commercial d'une superficie d'environ 287 mètres carrés afin de faire place à un bâtiment d'usage résidentiel d'environ 946 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que plusieurs terrains du chemin de la Grande-Côte ont été requalifiés pour faire place à des bâtiments plus denses;

CONSIDÉRANT que les gestes de planification récents ont voulu consolider l'axe commercial à l'angle de la 25^e Avenue, et qu'un projet d'usage résidentiel à cet endroit vient en tout point en cohérence avec ce geste;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de requalification d'un site commercial de faible densité et de faible qualité par un projet résidentiel de haute densité et à forte valeur architecturale;

CONSIDÉRANT la qualité de l'intégration du projet dans le cadre bâti par sa volumétrie pyramidale, ayant ainsi un faible impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que l'implantation du projet est conforme à la réglementation normative;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager contribuera à rehausser la valeur du lieu, la réduction des îlots de chaleur et l'augmentation de l'indice de canopée;

CONSIDÉRANT que le projet de démolition de la construction existante contribuera à donner une seconde vocation au site et mettra ce dernier en valeur;

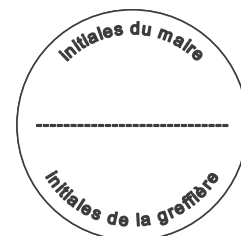
CONSIDÉRANT que l'étude d'ensoleillement déposée confirme que les propriétés voisines ne seront que peu impactées par le projet;

CONSIDÉRANT que l'accès au stationnement souterrain ne sera pas visible depuis le chemin de la Grande-Côte et que la rampe d'accès en pente d'environ 28 mètres dissimulera la porte de garage depuis la 36^e Avenue;

CONSIDÉRANT que les 20 cases du stationnement extérieur, donnant sur la 35^e Avenue, seront dissimulées par une plantation d'arbres à 1,5 mètre de la ligne de lot;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'ajouter 31 logements d'usage résidentiel de haute qualité sur le territoire;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT que le projet contribuera à rehausser le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation résidentielle prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache et que le coefficient d'occupation au sol proposé est de 1.14 alors que le maximum autorisé par ledit plan d'urbanisme est de 2;

CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser la classe d'usage multifamiliale + de 12 logements de structure isolée et un bâtiment d'un maximum de 31 unités de logement (LAU, art. 113, al. 1, par. 1);
- Autoriser une hauteur maximale du volume le plus haut du bâtiment à 13,92 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser un empiétement des perrons et des balcons de plus de 1,75 mètre en marge de recul avant (LAU, art. 113, al. 1, par. 6);
- Autoriser les dimensions minimales de cases de stationnement de 2,59 mètres X 5,48 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 10);

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI ne répond pas à tous les objectifs et critères prévus au règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit :

- Le gabarit des constructions permet de définir une échelle urbaine relativement homogène par rapport au secteur;
- Le gabarit des bâtiments ou des agrandissements à insérer dans un cadre bâti existant reflète les caractéristiques volumétriques du milieu;
- Sur un même bâtiment, les toitures sont diversifiées et les pentes de toit peuvent varier;
- L'espace compris entre l'alignement des constructions et l'emprise publique est aménagé afin d'effectuer une transition entre le domaine privé et le domaine public;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2021 et qu'une recommandation favorable a été formulée;

CONSIDÉRANT que les plans VSE 2021-037 produit par TLÄ Architectes inc., daté du 18 mai 2021 (numéro de dossier 20-303), VSE 2021-038 produit par Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc., daté du 28 avril 2021 (numéro de dossier 91 605-S-1 sous ses minutes 7 682) et VSE 2021-039 produit par Rousseau Lefebvre inc., reçu le 20 mai 2021, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 juin 2021, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2021-06-333 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2021-0052;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de résolution, des personnes ont formulé des questions ou des commentaires aux membres du conseil;



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro 2021-0052, pour autoriser la construction d'un bâtiment de 31 unités de logements sur le lot existant numéro 2 522 998 identifié au cadastre du Québec, avec les conditions suivantes :

- Dépôt d'un plan de drainage du stationnement conformément à la réglementation en vigueur;
- Ajout de colonnes de part et d'autre du trottoir menant à la porte d'entrée principale afin de souligner celle-ci;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

5. Législation

5.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2021-07-409

5.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

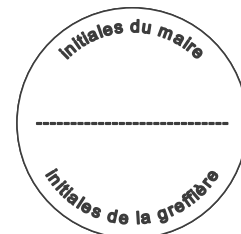
Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'ajouter, pour les zones 1-C-53 et 1-C-54, certains types d'usages résidentiels en concordance au programme particulier d'urbanisme du Vieux Saint-Eustache et établir également les normes qui y sont applicables.

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



Résolution 2021-07-410

5.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'intégrer les normes afférentes à l'implantation de poulaillers urbains. Il précise que la version proposée pour le premier projet déposé à une séance antérieure est différente de celle apparaissant au second projet, et plus particulièrement par les modifications suivantes :

- 1) L'article 5 a été modifié par l'ajout de la lettre « e » au mot « modifié » après « d) est ».
- 2) L'article 6 a été modifié au paragraphe b) de l'article 6.2.9.2 ajouté en remplaçant « 2,0 mètres » par « 1,0 mètre », au paragraphe c) de l'article 6.2.9.3 ajouté en remplaçant « 1,8 mètre » par « 2,5 mètres » et au 2^e alinéa de l'article 6.2.9.4 ajouté en retirant les mots et chiffres « de calibre 20 minimum » après le mot « métallique ».

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, des personnes ont formulé des questions ou des commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2021-07-411

5.1.3. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 1-H-63 au détriment d'une partie de la zone 1-C-62 (secteur chemin d'Oka).

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

5.2. Adoption de règlements

Résolution 2021-07-412

5.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1663-036 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1663-036 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme » à l'effet d'ajouter les dispositions relatives aux conditions d'émission d'un permis de construction d'un poulailler urbain et y établir le tarif applicable. Il précise que la version proposée pour adoption est différente de celle apparaissant au projet adopté à une séance antérieure, et plus particulièrement par la modification suivante :

- 1) Le 5^e alinéa de l'article 1 a été modifié en ajoutant après le mot « poules » le texte suivant « (achetées ou adoptées) ».

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, des personnes ont formulé des questions ou des commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1663-036 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-07-413

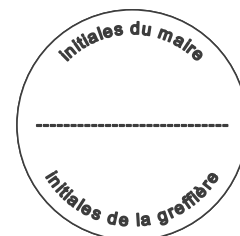
5.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-354 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-354 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Résolution 2021-07-414

5.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1862-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1862 concernant le Service de sécurité incendie »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1862-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1862 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-07-415

5.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1907-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1907 sur la gestion contractuelle »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1907-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1907 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-07-416

5.2.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1941 intitulé « Règlement décrétant l'augmentation du fonds de roulement »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1941 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

5.3. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

5.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à créer une nouvelle zone 7-C-21 au détriment d'une partie de la zone 7-C-01, permettre dans cette nouvelle zone certains types d'usages commerciaux inclus dans les classes « C-01 : Quartier » et « C-02 : Local » ainsi que des bâtiments de 1 à 6 étages incluant les normes spécifiques applicables à chaque typologie et établir également les normes qui y sont applicables.

Résolution 2021-07-417

5.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

5.3.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

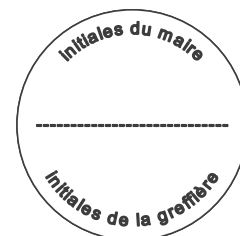
À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 4-H-32 au détriment d'une partie de la zone 4-P-21, renuméroter une partie de la zone 4-P-21 par la numérotation 4-P-34, modifier la grille des usages et normes de la zone 4-H-32 afin de modifier la superficie minimale d'implantation d'un bâtiment principal, d'établir à 7 mètres la marge avant minimale, d'établir une exception quant à l'aménagement des allées d'accès aux aires de stationnement pour les lots adossés aux lots de la rue des Asters et de préciser les conditions relatives à la bande de protection environnementale longeant les arrières-lots de la rue des Asters.



Résolution 2021-07-418

5.3.2. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

5.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

5.4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1776-015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'encadrer davantage les feux à ciel ouvert et d'abroger certaines dispositions suite à l'adoption du règlement numéro 1940 concernant les animaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

5.4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1931-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier le nombre d'heures maximal continue par jour permis à tous les jours relativement à l'arrosage des jardins communautaires et y ajouter les espaces publics appartenant à la Ville.

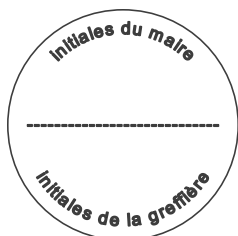
Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

6. Dossier du maire

Sujet :

6.1. Pensionnats autochtones

Monsieur le maire explique que les drapeaux de la mairie ont été mise en berne en solidarité avec les pensionnats autochtones.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire indique le prix payé pour les publicités concernant le marché public et pour le futur marché de Noël.
- 2) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire informe qu'il est possible que les séances du conseil se tiennent en présentiel au mois de septembre, le tout sous réserves des directives ministérielles.
- 3) En réponse à des questions de citoyens, monsieur le maire donne des explications détaillées quant au futur projet domiciliaire sur l'ancien site de Terres Constantin sur la rue Dubois.
- 4) Une citoyenne fait état d'une problématique de circulation sur la rue Sauriol.

8. Affaires nouvelles des conseillers

8.1. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

8.1.1. Félicitations – tournoi Moustique

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite les bénévoles de même que les participants du tournoi Moustique.

Sujet :

8.1.2. Félicitations – Mikaël Kingsbury et Alexis Lafrenière

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite Mikaël Kingsbury et Alexis Lafrenière pour leur publication visant à inciter les jeunes à se faire vacciner contre la COVID-19.

8.2. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

8.2.1. Lopin Pierre-Laporte

Madame la conseillère Isabelle Mattioli souligne un projet de collaboration entre le Lopin Pierre-Laporte et ABL Immigration.

Sujet :

8.2.2. Réglementation – vélo-glacière

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère que soit analysée la possibilité de permettre la présence de vélo-glacière sur le territoire de la Ville.

Sujet :

8.2.3. Site d'embarcation – parc Boisé des Moissons

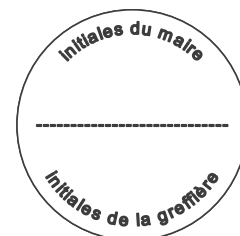
Madame la conseillère Isabelle Mattioli informe les citoyens que le site de location d'embarcations au parc Boisé des Moissons devrait ouvrir vers le début du mois de septembre.

8.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.3.1. Passage piétonnier - parc Jean-Guy-Mathers

Monsieur le maire suggère, au nom du conseiller Raymond Tessier, de réparer le feu de circulation pour piétons au parc Jean-Guy-Mathers.



Sujet :

8.3.2. Remerciements – projet intégré 57^e Avenue

Monsieur le maire remercie, au nom du conseiller Raymond Tessier, l'administration municipale pour avoir réussi à régulariser la problématique du projet intégré de la 57^e Avenue.

Sujet :

8.3.3. Remerciements – fête nationale

Monsieur le maire remercie, au nom du conseiller Raymond Tessier, les services de la Ville et la Corporation des fêtes pour l'organisation de la Fête nationale. Il fait état du succès de cet événement.

8.4. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

8.4.1. Frigo collectif l'anti-gaspilleur

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre fait l'annonce du projet « Frigo collectif l'anti-gaspilleur » et explique le concept.

Sujet :

8.4.2. Collecte de sang des 28 et 29 juin - objectif et remerciements

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre informe les citoyens que la collecte de sang a dépassé ses objectifs et remercie tous les bénévoles qui y ont participé.

Sujet :

8.4.3. Urgence logement – 1^{er} juillet

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre remercie l'Office régional d'habitation pour avoir assisté une famille qui s'est retrouvée sans logement le 1^{er} juillet dernier.

8.5. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

8.5.1. Remerciements – Charles de Rouville

Monsieur le conseiller Yves Roy remercie Charles de Rouville pour ses années de service au sein de la Ville.

8.6. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

8.6.1. Remerciements – citoyens – rue Constantin

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie les citoyens de la rue Constantin pour leur compréhension et leur patience lors des travaux sur la rue Villeneuve.

9. Affaires courantes

9.1. Nomination d'un maire suppléant

Résolution 2021-07-419

9.1. Nomination d'un maire suppléant

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Patrice Paquette, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour les quatre (4) prochains mois.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

9.2. Soumissions et contrats

Résolution 2021-07-420

9.2.1. Achat regroupé pour la fourniture de bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte de toutes les matières résiduelles – déchets – matières recyclables – matières organiques

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants et les mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2022;

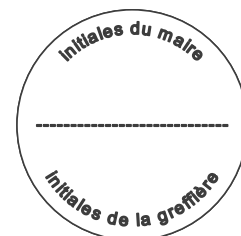
Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Eustache s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Eustache s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Eustache s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

Que la Ville de Saint-Eustache reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 %;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.



Résolution 2021-07-421

9.2.2. Fourniture (achat) d'un camion six (6) roues nacelle

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres relativement à la fourniture (achat) d'un camion six (6) roues nacelle;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Systèmes de distribution intégrés, Société en commandite (Équipement Wajax), relativement à la fourniture (achat) d'un camion six (6) roues nacelle, au prix révisé de 260 500 \$, taxes en sus, montant moindre que celui proposé dans la soumission, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-04;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-07-422

9.2.3. Fourniture et installation d'écrans numériques extérieurs à affichage par diodes électroluminescentes (DEL)

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Libertevision inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement à la fourniture et installation d'écrans numériques extérieurs à affichage par diodes électroluminescentes (DEL), aux prix soumis, pour un montant total de 167 821 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-C-P-10;

D'imputer la dépense au règlement 1925;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-07-423

9.2.4. Services professionnels pour la conception d'un plan de mobilité urbaine

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par WSP Canada inc., soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement aux services professionnels pour la conception d'un plan de mobilité urbaine, aux prix soumis, pour un montant total de 57 100 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-U-P-20;

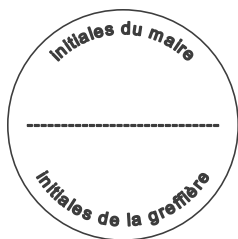
D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-07-424

9.2.5. Fourniture et plantation d'arbres – modification de contrat

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat intervenu avec Max-Émile Boucher (tonte de pelouse), conclu en vertu de la résolution 2021-03-178, relativement à la fourniture et plantation d'arbres et de diminuer, en conséquence, la dépense d'un montant de 3 760 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-07-425

9.2.6. Service de contrôle animalier - modification de contrat

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification de l'article 9.4. du contrat de gré à gré intervenu avec SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, conclu en vertu de la résolution 2020-10-552, relativement au service de contrôle animalier, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-07-426

9.2.7. Services de gestion et d'animation des programmes « camp de jour estival et hivernal inclusifs) – système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services de gestion et d'animation des programmes « camp de jour estival et hivernal inclusifs » (dossier 2021-S-P-27), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2021-07-427

9.2.8. Remplacement du système d'ozonation - usine de filtration

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Groupe Mécano inc., relativement aux travaux de remplacement du système d'ozonation à l'usine de filtration, aux prix soumis, pour un montant total de 4 081 650 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-11.24;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9.3. Obligation de construction

Résolution 2021-07-428

9.3.1. Olex Technologies inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Olex Technologies inc., un délai additionnel expirant le 23 mars 2022, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 5 590 513 du cadastre du Québec souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e François Forget, notaire, le 24 mars 2015, et ce, moyennant une compensation de 17 116,81 \$, incluant des intérêts de 309,44 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



10. Personnel

Résolution 2021-07-429

10.1. Embauche – employé col bleu – divers services

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de François De Lisio et Samuel Thellend-Bélanger, et d'embaucher Guy Lavigne, aux postes d'employé col bleu pour divers services et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-07-430

10.2. Embauche – employé col blanc – divers services

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sonia Danchyshyn et Marie-Claude Rochon, aux postes d'employé col blanc pour divers services et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-07-431

10.3. Embauche – étudiant – Service des finances

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Gabriel Laliberté, au poste d'étudiant au Service des finances et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-07-432

10.3. Embauche – préposé juridique – Service du greffe et des affaires juridiques

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Audrey Acena, au poste de préposé juridique au Service du greffe et des affaires juridiques et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-07-433

11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 juin 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-06-087 à CAPFRH-2021-06-101, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 juin 2021, telles que présentées.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-07-434

11.2. Commission du développement économique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 juin 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2021-06-019 à CDE-2021-06-024, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 juin 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-07-435

11.3. Commission des services techniques – procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juin 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CST-2021-06-001 et CST-2021-06-002, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juin 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-07-436

11.4. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juin 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2021-06-066 à CSPALCC-2021-06-078, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 juin 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-07-437

11.5. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 juin 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2021-06-010 à CDAC-2021-06-012, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 juin 2021, telles que présentées.

Madame la conseillère Isabelle Mattioli mentionne qu'elle s'abstient de voter sur la recommandation CSP-2021-06-010.

Résolution 2021-07-438

11.6. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2021

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP-2021-06-010 à CSP-2021-06-012, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-07-439

11.7. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juin 2021

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2021-06-016 à CCT-2021-06-019, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juin 2021, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sujet :

11.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-07-440

11.9. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2021-06-008 et CEE-2021-06-009, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2021, telles que présentées.

Sujet :

11.10. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 juin 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-07-441

11.11. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2021-06-009 et CJ-2021-06-010, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juin 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-07-442

11.12. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 juin 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCU-2021-06-066 à CCU-2021-06-078, de même que les avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021:

- PIIA 2021-0046 (41, chemin d'Oka – plans VSE 2021-033);
- PIIA 2021-0058 (120, boulevard Industriel – plans VSE 2021-045);
- PIIA 2021-0060 (695, chemin de la Rivière Nord – plans n/a);
- PIIA 2021-0061 (520, boulevard Arthur-Sauvé – plans VSE 2021-035);
- PIIA 2021-0065 (209, rue Poirier – plans VSE 2021-042);
- PIIA 2021-0068 (567, rue des Hirondelles – plans VSE 2021-044);

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet suivant, plus amplement détaillé à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021 :

- PIIA 2020-0100R (322, rue Saint-Eustache).



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-07-443

12.1.1. Vente d'un immeuble – Steve Girard et Caroline Jalbert – partie du lot 6 269 864

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Steve Girard et Caroline Jalbert, une partie du lot 6 269 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes soit le futur lot 6 453 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 270 \$ le mètre carré, pour un total approximatif de 10 827 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 7 juillet 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-07-444

12.2.1. Défi Santé un second souffle – conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Défi Santé un second souffle, une entente relative à l'organisation d'événements de course à pied sur son territoire, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.3. Directeur général

Résolution 2021-07-445

12.3.1. Avis d'imposition de réserve foncière – lots 1 367 046 et 1 367 047

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'imposer une réserve pour fins publiques selon les dispositions de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), aux fins d'utilité publique, soit à des fins de réserve foncière pour permettre la planification et la mise en place d'un développement durable des activités agricoles et de l'agriculture dans le secteur agricole de la Ville;

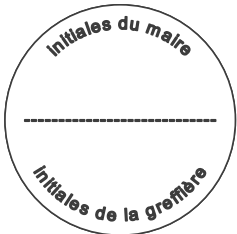
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signification et la publication d'un avis d'imposition de réserve pour fins d'utilités publiques sur les lots 1 367 046 et 1 367 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser l'imposition d'un avis de réserve foncière aux fins d'utilités publiques sur les lots 1 367 046 et 1 367 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour une période de deux (2) ans à compter de la date de publication de l'avis, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, C. E-24);

De mandater Trivium Avocats inc. pour représenter la Ville de Saint-Eustache à cet effet;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-07-446

12.3.2. Demande d’extension pour le dépôt du rôle 2022-2023-2024

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu de fixer au 1^{er} novembre 2021, la date limite du dépôt du rôle triennal d’évaluation pour les exercices 2022, 2023 et 2024;

D’autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-07-447

12.3.3. Échange de terrains – Groupe L’Héritage inc. - parties des lots 4 066 398 et 5 891 329

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec Groupe L’Héritage inc., une entente pour l’échange d’une partie des lots 4 066 398 et 5 891 329, cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

De mandater M^e Nicolas Cataphard, notaire, afin de préparer les actes de cession à intervenir;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-07-448

12.3.4. Organisation municipale de la sécurité civile – nomination de membres

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 2018-12-881, la Ville a créé l’Organisation municipale de la sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d’assurer la concertation des intervenants;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de mettre à jour les membres désignés;

En conséquence;

Sur proposition d’Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes membres de l’Organisation municipale de la sécurité civile aux fonctions décrites ci-dessous :

Fonction

Coordonnateur municipal de la sécurité civile
Coordonnateur adjoint de la sécurité civile
Coordonnateur adjoint de la sécurité civile
Chef de mission - Communications
Chef de mission - Communications adjoint
Chef de mission - Communications adjoint
Chef de mission - Sécurité des personnes et des biens
Chef de mission - Sécurité des personnes et des biens adjoint
Chef de mission - Sécurité des personnes et des biens adjoint
Chef de mission - Administration
Chef de mission - Administration adjoint
Chef de mission - Incendie et sauvetage
Chef de mission - Incendie et sauvetage adjoint
Chef de mission - Services techniques
Chef de mission - Services technique adjoint

Nom

Christian Bellemare
Sébastien Laplante
Thierry Vallières
Stéphanie Bouchard
Annie Daoust
Brigitte St-Jean
Thierry Vallières
François Bleau
Christian Coutu
Bastien Morin
Manon Barbeau
Sébastien Laplante
Steve Gatien
François Bélanger
Martine Massé



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Responsable volet - Génie	Martine Massé
Responsable volet - Génie adjoint	Mario Guérin
Responsable volet - Travaux publics	Fernand Boudreault
Responsable volet - Travaux publics adjoint	Alain Deslandes
Responsable volet - Travaux publics adjoint	Robert Demers
Responsable volet - Service des eaux	Yanick Fortier
Responsable volet - Service des eaux adjoint	Phylippe Jetté
Responsable volet - Urbanisme	Normand Rousseau
Responsable volet - Urbanisme adjoint	Émilie Goffart
Responsable volet - Urbanisme adjoint	Alexandre Bernier-Guindon
Responsable volet - Services aux sinistrés corporatifs	Lyne Constantineau
Responsable volet - Services aux sinistrés corporatifs adjoint	Marie-Pier Côté
Chef de mission - Transport	Bastien Morin
Chef de mission - Transport adjoint	Manon Barbeau
Chef de mission - Service aux personnes sinistrées	Michel Lamontagne
Chef de mission - Service aux personnes sinistrées adjoint	Maryse Taillefer
Responsable volet - Télécommunications	Vicky Gionet
Responsable volet - Télécommunication adjoint	Mélanie Thibeault
Responsable volet - Informatique	François Montreuil
Responsable volet - Informatique adjoint	Jean-Pierre Lavallée
Chef de mission - Ressources humaines	Isabelle Gauthier
Chef de mission - Ressources humaines adjoint	Luc Castonguay
Chef de mission - Ressources financières	Jocelyne Montreuil
Chef de mission - Ressources financières adjoint	Nadine Binette
Chef de mission - Approvisionnements	Aziz Rahhali
Chef de mission - Approvisionnements adjoint	Christiane St-Pierre

Coordonnateurs de site selon le plan particulier d'intervention

Sébastien Laplante
Steve Gatien, substitut
François Bleau, substitut
Christian Coutu, substitut
François Bélanger
Martine Massé, substitut
Michel Lamontagne
Maryse Taillefer, substitut
Isabelle Gauthier
Luc Castonguay, substitut

Que cette résolution remplace la résolution 2021-03-170.

Résolution 2021-07-449

12.3.5. Sauvetage A.G. inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Sauvetage A.G. inc., une entente relative à un service d'assistance lors de situations d'urgence, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



13. Rapport et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour le mois de juin 2021

Le rapport de construction pour le mois de juin 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-07-450

13.2. Comptes payés et à payer pour le mois de juin 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de juin 2021, lesquels totalisent 7 234 843,87 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

14. Levée de la séance

Résolution 2021-07-451

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Large empty rectangular area for the minutes, defined by a horizontal line at the top and a horizontal line at the bottom, with a diagonal line from the top-right to the bottom-left corner.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 16 AOÛT 2021 – 18 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021
- 3. Décisions**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2021-0071 - 996, chemin Fresnière
 - 3.1.2. DM 2021-0074 - 123, rue Féré
 - 3.1.3. DM 2021-0076 - 6, rue Marcel
 - 3.1.4. DM 2021-0079 - 347, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.5. DM 2021-0082 - 1024, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.6. DM 2021-0086 - 366, allée du Golf
 - 3.1.7. DM 2021-0090 - 540, rue Dubois
- 4. Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 4.1. Adoption d'une résolution**
 - 4.1.1. PPCMOI 2021-0052 - lot 2 522 998 - 320, chemin de la Grande-Côte
 - 4.2. Adoption d'un premier projet de résolution**
 - 4.2.1. PPCMOI 2021-0066 - lot 1 698 296 - 286, boulevard Arthur-Sauvé
- 5. Législation**
 - 5.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 5.1.1. Règlement numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.1.2. Règlement numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2. Adoption de règlements**
 - 5.2.1. Règlement numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2.2. Règlement numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2.3. Règlement numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2.4. Règlement numéro 1776-015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »
 - 5.2.5. Règlement numéro 1931-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 16 AOÛT 2021 – 18 HEURES**

5. Législation (suite)

5.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

- 5.3.1.** Règlement numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

6. Dossier du maire

7. Période de questions

8. Affaires nouvelles des conseillers

8.1. Conseillère du district de la Seigneurie

- 8.1.1.** Mauvaises herbes
8.1.2. Remerciements – Service des travaux publics
8.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

8.2. Conseiller du district des Îles

- 8.2.1.** Borne-fontaine
8.2.2. Remerciements - tournoi mixte

8.3. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 8.3.1.** Plantation d'arbres – rue Lavoie
8.3.2. Cases de stationnement – parc de la rue Lavoie
8.3.3. Évènements - Manoir et danse en ligne

8.4. Conseiller du district Clair Matin

- 8.4.1.** Audrey Joly / Jeux Olympiques de Tokyo

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

- 9.1.1.** Travaux de pavage de certaines rues
9.1.2. Collecte et transport de matières résiduelles - exercice d'une option de renouvellement
9.1.3. Excavation pneumatique des boîtes de service - exercice d'une option de renouvellement
9.1.4. Fauchage de routes et de terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement
9.1.5. Fourniture (achat) de bitumineux à chaud - exercice d'une option de renouvellement
9.1.6. Fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3 mm nette - exercice d'une option de renouvellement
9.1.7. Fourniture de pierre concassée - exercice d'une option de renouvellement

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 16 AOÛT 2021 – 18 HEURES**



9. Affaires courantes (suite)

9.1. Soumissions et contrats (suite)

- 9.1.8.** Fourniture et livraison de chaussures et de bottes de sécurité - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.9.** Fourniture, implantation et entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN) - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.10.** Gestion et service à domicile pour l'entretien des bacs roulants - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.11.** Nettoyage de puisards - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.12.** Service de surveillance des détenus - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.13.** Service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.14.** Services d'installation de bouées, d'inspection et de nettoyage de la prise d'eau potable - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.15.** Services de coordination, supervision et prestation de cours du programme de tennis - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.16.** Tonte de gazon des terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.17.** Transport et disposition de boues sanitaires - exercice d'une option de renouvellement
- 9.1.18.** Régime d'assurance collective des employés - système de pondération et d'évaluation
- 9.1.19.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust - phase II – travaux additionnels
- 9.1.20.** Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de renouvellement de conduites - 43^e Avenue et 44^e Avenue – travaux additionnels
- 9.1.21.** Travaux de renouvellement de conduites – 45^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et le 150, 45^e Avenue) - travaux additionnels
- 9.1.22.** Travaux de séparation de réseaux - rue Villeneuve (entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Arthur-Sauvé) - travaux additionnels

9.2. Émission d'obligations au montant de 14 005 000 \$

- 9.2.1.** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 14 005 000 \$ qui sera réalisé le 31 août 2021



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 16 AOÛT 2021 – 18 HEURES**

10. Personnel

- 10.1. Embauche - employé col bleu - divers services
- 10.2. Embauche - contractuel - Service des arts et culture
- 10.3. Embauche - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque
- 10.4. Embauche - préposé aux comptes payables - Service des finances
- 10.5. Embauche - chef de division opération - Service de la sécurité incendie
- 10.6. Embauche - contractuel - Service du sport et du plein air
- 10.7. Nomination - policier à l'essai - Service de police - modification au document déposé à la résolution 2020-08-427

11. Commissions et comité du conseil

- 11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2021
- 11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juillet 2021
- 11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juillet 2021
- 11.4. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juillet 2021
- 11.5. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 juillet 2021
- 11.6. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 juillet 2021
- 11.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2021
- 11.8. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 juillet 2021
- 11.9. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juillet 2021

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 12.1.1. Assurance responsabilité - parcs de BMX et pistes de rouli-roulant
- 12.1.2. Intervention à un acte de servitude – 200 et 210, 25^e Avenue – Beauward Immobilier inc.
- 12.1.3. Vente d'un immeuble – lot 1 366 948 et partie des lots 1 366 947 et 1 366 950 - 2436-3392 Québec inc. – modification de la résolution 2019-08-500
- 12.1.4. Vente d'un immeuble - partie du lot 3 174 150 - Louis Doyon

12. Dossiers des directeurs (suite)

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 12.2.1.** Demande d'aide financière - Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal - Secrétariat à la jeunesse
- 12.2.2.** Éco-Nature – conclusion d'une entente
- 12.2.3.** Émilie Girard et Maude Bouchard-Dupont – contrat de rédaction pour le livre historique de Saint-Eustache
- 12.2.4.** 9179-3588 Québec inc. (Institut généalogique Drouin (1899-2000)) - conclusion d'une entente
- 12.2.5.** Baseball Junior St-Eustache inc. (Les Bisons Desjardins de St-Eustache) – conclusion d'une entente
- 12.2.6.** MAZAAM Interactive inc. - conclusion d'une entente
- 12.2.7.** Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - programmation BeeOn (Service de police) – conclusion d'une entente
- 12.2.8.** Société d'habitation du Québec - financement dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2) - conclusion d'une entente

12.3. Directeur du module technique

- 12.3.1.** Convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue - Groupe L'Héritage inc. – partie du lot 5 891 329 (étant les futurs lots 6 441 097, 6 441 098, 6 441 099 et 6 441 100) - SM-364
- 12.3.2.** Convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue - Les entreprises Gilles Constantin & Fils Itée – partie du lot 5 891 327 (étant le futur lot 6 457 864) - SM-364
- 12.3.3.** Déplacement du réseau d'Hydro-Québec à proximité du 49, chemin des Îles Corbeil - construction du pont Joseph-Lacombe
- 12.3.4.** NouvLR General Partnership - conclusion d'une entente
- 12.3.5.** Projet - Réseau express métropolitain (REM) - travaux civils et aménagement du boulevard Industriel - exigences techniques
- 12.3.6.** Travaux d'aménagement d'un site pour embarcations nautiques - parc Boisé des Moissons – présentation d'une demande d'octroi de droits en vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l'État au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et engagement de la Ville
- 12.3.7.** Travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

12.4. Directeur général

- 12.4.1.** Renouvellement de la convention collective des pompiers



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 16 AOÛT 2021 – 18 HEURES**

13. Rapport et comptes du mois

13.1. Rapport de construction pour le mois de juillet 2021

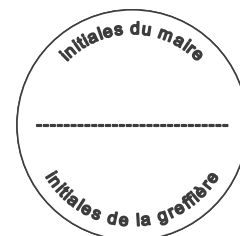
13.2. Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2021

14. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
16 août 2021 à 18 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Raymond Tessier et Nicole Carignan-Lefebvre, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

Sont absents les conseillères Janique-Aimée Danis et Isabelle Lefebvre, et les conseillers Patrice Paquette et Yves Roy.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-08-452

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2021, avec la modification suivante :

- Ajouter le sujet suivant :

« **6.1.** Séances du conseil ».

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2021-08-453

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021.

3. Décisions

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2021-08-454

3.1.1. DM 2021-0071 - 996, chemin Fresnière

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0071 soumise afin de permettre, suite à un projet d'opération cadastrale, l'implantation d'un bâtiment principal à 108 mètres de la ligne avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge avant maximale de 30 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-07-089 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 15 juillet 2021.

Résolution 2021-08-455

3.1.2. DM 2021-0074 - 123, rue Féré

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0074 soumise afin de permettre la subdivision du lot 1 698 118 en deux lots d'une superficie de 312,6 mètres carrés pour le lot projeté # 1 et de 312,5 mètres carrés pour le lot projeté # 2, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale de deux étages ayant façade sur la rue Bellerive, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prescrit une superficie minimale de 420 mètres carrés, à la condition suivante :

- Préserver les arbres en marges latérales et l'arbre en cour avant;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-07-086 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 15 juillet 2021.

Résolution 2021-08-456

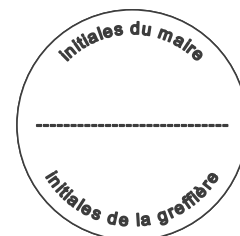
3.1.3. DM 2021-0076 - 6, rue Marcel

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0076 soumise afin de permettre plus d'une remise sur le lot, alors que le règlement numéro 1675 de zonage limite ce nombre à une seule remise, permettre le positionnement d'une remise à 0 mètre du bâtiment principal, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à au moins 1,0 mètre, permettre l'installation d'un SPA à 0 mètre du bâtiment principal, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 1,0 mètre, permettre l'installation d'un chauffe-eau à 1,20 mètre d'une ligne de lot latérale, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 2,0 mètres, permettre l'installation d'une thermopompe à 2,06 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 3,0 mètres, et permettre l'implantation d'une marquise à 0,21 mètre de la ligne latérale gauche, alors que le règlement numéro 1675 de zonage permet un positionnement à 0,30 mètre de la ligne de lot;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0076 soumise afin de permettre l'implantation d'une marquise à 0,21 mètre de la ligne latérale gauche, alors que le règlement numéro 1675 de zonage permet un positionnement à 0,30 mètre de la ligne de lot;

Et de refuser la partie de la demande de dérogation mineure visant à permettre plus d'une remise sur le lot, alors que le règlement numéro 1675 de zonage limite ce nombre à une seule remise, permettre le positionnement d'une remise à 0 mètre du bâtiment principal, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à au moins 1,0 mètre, permettre l'installation d'un SPA à 0 mètre du bâtiment principal, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 1,0 mètre, permettre l'installation d'un chauffe-eau à 1,20 mètre d'une ligne de lot latérale, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 2,0 mètres, permettre l'installation d'une thermopompe à 2,06 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 3,0 mètres;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-07-087 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 15 juillet 2021.

Résolution 2021-08-457

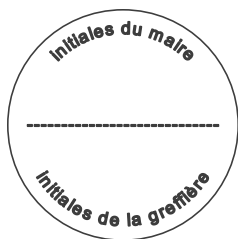
3.1.4. DM 2021-0079 - 347, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0079 soumise afin de permettre une largeur de lot de 26,29 mètres et permettre l'implantation d'un bâtiment à 5,30 mètres de la ligne latérale gauche, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces normes respectivement à 28 mètres et 6 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-07-088 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 15 juillet 2021.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-08-458

3.1.5. DM 2021-0082 - 1024, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0082 soumise afin de permettre l'implantation d'une enseigne détachée sur le lot 6 309 695 alors que l'usage annoncé sera exercé sur le lot 6 309 697, alors que le règlement numéro 1675 de zonage précise que toute enseigne annonçant un service, un commerce, une industrie ou tout autre usage autorisé doit être installée sur le lot où le service est rendu et où l'usage est exercé, à la condition suivante :

- L'enseigne de l'autodrome devra être retirée du site;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-07-090 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 15 juillet 2021.

Résolution 2021-08-459

3.1.6. DM 2021-0086 - 366, allée du Golf

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

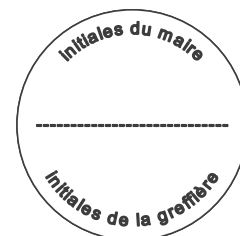
Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0086 soumise afin de permettre que la zone de chargement et de déchargement soit localisée dans la cour avant du côté de la rue du Condor, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit qu'elles doivent être situées dans les cours latérales ou arrière, à la condition suivante :

- Que le PIIA #2021-0077 soit approuvé par le conseil municipal;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-07-091 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 15 juillet 2021.



Résolution 2021-08-460

3.1.7. DM 2021-0090 - 540, rue Dubois

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0090 soumise afin de permettre que l'intersection entre l'allée de la Roseraie et la rue Dubois soit à une distance moyenne calculée de 92,68 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette norme à au moins 120 mètres, permettre que l'intersection entre la rue des Ancolies et la rue Dubois ait une longueur moyenne calculée de 13,01 mètres à 90 degrés, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette norme à 30 mètres à 90 degrés, et permettre que les raccords entre les courbes de la rue des Ancolies assurent un champ de vision de 48,18 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette norme à au moins 60 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-07-092 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 15 juillet 2021.

4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

4.1. Adoption d'une résolution

Résolution 2021-08-461

4.1.1. Adoption d'une résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2021-0052 – lot 2 522 998 – 320, chemin de la Grande-Côte

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro PPCMOI 2021-0052 vise à autoriser la construction d'un projet résidentiel de 31 unités de logements au 320, chemin de la Grande-Côte, sur le lot existant numéro 2 522 998 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 7-C-15;

CONSIDÉRANT qu'il a été déposé une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), qui consiste en la démolition d'un bâtiment vacant d'usage commercial d'une superficie d'environ 287 mètres carrés afin de faire place à un bâtiment d'usage résidentiel d'environ 946 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que plusieurs terrains du chemin de la Grande-Côte ont été requalifiés pour faire place à des bâtiments plus denses;

CONSIDÉRANT que les gestes de planification récents ont voulu consolider l'axe commercial à l'angle de la 25^e Avenue, et qu'un projet d'usage résidentiel à cet endroit vient en tout point en cohérence avec ce geste;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de requalification d'un site commercial de faible densité et de faible qualité par un projet résidentiel de haute densité et à forte valeur architecturale;

CONSIDÉRANT la qualité de l'intégration du projet dans le cadre bâti par sa volumétrie pyramidale, ayant ainsi un faible impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que l'implantation du projet est conforme à la réglementation normative;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager contribuera à rehausser la valeur du lieu, la réduction des îlots de chaleur et l'augmentation de l'indice de canopée;

CONSIDÉRANT que le projet de démolition de la construction existante contribuera à donner une seconde vocation au site et mettra ce dernier en valeur;

CONSIDÉRANT que l'étude d'ensoleillement déposée confirme que les propriétés voisines ne seront que peu impactées par le projet;

CONSIDÉRANT que l'accès au stationnement souterrain ne sera pas visible depuis le chemin de la Grande-Côte et que la rampe d'accès en pente d'environ 28 mètres dissimulera la porte de garage depuis la 36^e Avenue;

CONSIDÉRANT que les 20 cases du stationnement extérieur, donnant sur la 35^e Avenue, seront dissimulées par une plantation d'arbres à 1,5 mètre de la ligne de lot;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'ajouter 31 logements d'usage résidentiel de haute qualité sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à rehausser le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation résidentielle prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache et que le coefficient d'occupation au sol proposé est de 1.14 alors que le maximum autorisé par ledit plan d'urbanisme est de 2;

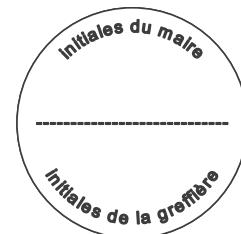
CONSIDÉRANT que seuls les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser la classe d'usage multifamiliale + de 12 logements de structure isolée et un bâtiment d'un maximum de 31 unités de logement (LAU, art. 113, al. 1, par. 1);
- Autoriser une hauteur maximale du volume le plus haut du bâtiment à 13,92 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser un empiètement des perrons et des balcons de plus de 1,75 mètre en marge de recul avant (LAU, art. 113, al. 1, par. 6);
- Autoriser les dimensions minimales de cases de stationnement de 2,59 mètres X 5,48 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 10);

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI ne répond pas à tous les objectifs et critères prévus au règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit :

- Le gabarit des constructions permet de définir une échelle urbaine relativement homogène par rapport au secteur;
- Le gabarit des bâtiments ou des agrandissements à insérer dans un cadre bâti existant reflète les caractéristiques volumétriques du milieu;
- Sur un même bâtiment, les toitures sont diversifiées et les pentes de toit peuvent varier;
- L'espace compris entre l'alignement des constructions et l'emprise publique est aménagé afin d'effectuer une transition entre le domaine privé et le domaine public;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2021 et qu'une recommandation favorable a été formulée;

CONSIDÉRANT que les plans VSE 2021-037 produit par TLÄ Architectes inc., daté du 18 mai 2021 (numéro de dossier 20-303), VSE 2021-038 produit par Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc., daté du 28 avril 2021 (numéro de dossier 91 605-S-1 sous ses minutes 7 682) et VSE 2021-039 produit par Rousseau Lefebvre inc., reçu le 20 mai 2021, font partie intégrante du projet et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 juin 2021, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2021-06-333 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2021-0052;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de résolution, des personnes ont formulé des questions ou des commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 juillet 2021, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de résolution numéro 2021-07-408 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2021-0052;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du second projet de résolution, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de faire une telle demande écrite du 21 au 29 juillet 2021 jusqu'à 16 h 30, et qu'aucune demande valide n'a été reçue par la greffière;

En conséquence;

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, une résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro 2021-0052, pour autoriser la construction d'un bâtiment de 31 unités de logements sur le lot existant numéro 2 522 998 identifié au cadastre du Québec, avec les conditions suivantes :

- Dépôt d'un plan de drainage du stationnement conformément à la réglementation en vigueur;
- Ajout de colonnes de part et d'autre du trottoir menant à la porte d'entrée principale afin de souligner celle-ci;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4.2. Adoption d'un premier projet de résolution

Résolution 2021-08-462

4.2.1. Adoption d'un premier projet de résolution

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) -
PPCMOI 2021-0066 – lot 1 698 296 – 286, boulevard Arthur-Sauvé**

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2021-0066.

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de PPCMOI.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro PPCMOI 2021-0066 vise à autoriser la construction d'un bâtiment d'usage commercial situé au 286, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot existant numéro 1 698 296 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 1-C-20;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée, celle-ci consiste en la reconstruction d'un bâtiment d'usage commercial à la suite d'un sinistre, et initialement dérogatoire, où il y a eu perte de droits acquis conformément à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sera reconstruit sur le même lot qu'avant le sinistre et que ce lot a une superficie de 1 132,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a posé et posera des gestes de planification afin de densifier et revitaliser le boulevard Arthur-Sauvé;

CONSIDÉRANT que le projet déposé est bonifié comparativement au bâtiment d'origine par l'ajout d'un étage, ce qui contribue à augmenter la volumétrie du secteur;

CONSIDÉRANT que l'implantation du projet n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

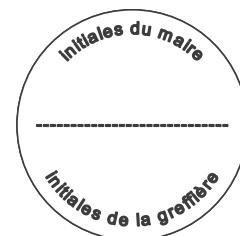
CONSIDÉRANT que le boulevard Arthur-Sauvé est caractérisé par ses îlots de chaleur sur une grande partie de son parcours;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager contribuera à rehausser la valeur du lieu, la réduction des îlots de chaleur et l'augmentation de l'indice de canopée de ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'étude d'ensoleillement déposée confirme que les bâtiments voisins seront peu impactés par le projet;

CONSIDÉRANT que l'accès au stationnement sera partagé avec le bâtiment sis au 284, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot numéro 1 698 285 identifié au cadastre du Québec, où une servitude de passage sera consentie entre les propriétaires des lots 1 698 296 et 1 698 285 identifiés au cadastre du Québec, à laquelle devra intervenir la Ville de Saint-Eustache pour assurer sa pérennité;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de requalification d'un site commercial de faible qualité architecturale par un projet commercial de plus grande densité et dont la valeur architecturale est nettement bonifiée;

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à rehausser le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation commerciale régionale (C1) prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache et que le coefficient d'occupation au sol proposé est de 0,78 alors que le minimum autorisé par ledit plan d'urbanisme est de 0,30 et que le maximum est 4;

CONSIDÉRANT que les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser le code d'usage 537 (Vente au détail de piscines et leurs accessoires) de la classe d'usage « C-04 : Commerce régional » sur le lot numéro 1 698 296 identifié au cadastre du Québec (LAU, art. 113, al. 1, par. 3);
- Autoriser une marge latérale gauche de 2 mètres au lieu de 3 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 4);
- Autoriser une marge arrière de 8 mètres au lieu de 10 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 4);
- Autoriser l'absence d'une aire d'isolement en façade au lieu d'une aire d'isolement de 2 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser l'absence d'une aire d'isolement en marge latérale gauche au lieu d'une aire d'isolement de 1,5 mètre (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser l'absence d'une aire d'isolement en marge latérale droite au lieu d'une aire d'isolement de 1,5 mètre (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser que l'aire de chargement et de déchargement ainsi que l'aire de manœuvre aient une largeur de 6 mètres au lieu de 10 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 10);
- Autoriser que 8 cases de stationnement soient aménagées au lieu des 29 exigées en fonction des usages exercés dans le bâtiment (LAU, art. 113, al. 1, par. 10);

CONSIDÉRANT que l'élément suivant est dérogatoire à la réglementation de zonage et qu'il n'est pas sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser une enseigne posée sur le mur de façade du bâtiment d'une superficie de 11,22 mètres carrés au lieu de 10,9 mètres carrés (LAU, art. 113, al. 1, par. 14);

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI ne répond pas à tous les objectifs et critères prévus au règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit :

- Les façades sont rythmées par des modulations créant du relief (avancés, retraits, porte-à-faux);
- La composition architecturale de la façade principale souligne et met en valeur l'entrée principale du bâtiment;
- Le revêtement du mur de façade est composé majoritairement d'éléments de maçonnerie;
- Sur un même bâtiment, les toitures sont diversifiées et les pentes de toit peuvent varier;
- Les aménagements paysagers sont variés et de qualité;
- Le choix des plantations et leur agencement visent à mettre en valeur l'architecture des bâtiments et à faire ressortir les principales caractéristiques : l'entrée principale, les volumes, les couleurs et les textures;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2021 et du 15 juillet 2021 et qu'une recommandation favorable a été formulée;

CONSIDÉRANT que le plan VSE 2021-046 produit par François Grenon Architecte inc., daté du 27 mai 2021, fait partie intégrante de cette résolution;

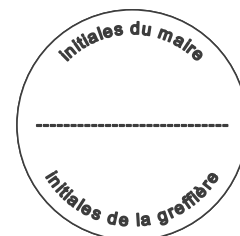
En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2021-0066, pour autoriser la construction d'un bâtiment d'usage commercial situé au 286, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot existant numéro 1 698 296 identifié au cadastre du Québec, avec les conditions suivantes :

- Qu'un plan de drainage du stationnement et des aires minéralisées conformément à la réglementation en vigueur soit déposé;
- Qu'une bande de pavé perméable soit aménagée le long de la ligne latérale droite afin de délimiter les deux propriétés;
- Que tout espace de stationnement aménagé dans l'emprise publique en façade, même si toléré par la Ville, ne soit pas comptabilisé dans le calcul du nombre de stationnement;
- Que la Ville puisse, à tout moment, demander au propriétaire de retirer ces espaces de stationnement aménagés dans l'emprise publique en façade et qu'aucune servitude ne puisse être consentie pour ces aménagements;
- Qu'un consentement écrit du propriétaire du lot 1 698 285 pour l'établissement d'une servitude de passage réelle et perpétuelle par laquelle ce dernier autorise le propriétaire du lot 1 698 296 à accéder à son terrain par son allée d'accès, le tout tel que décrit dans la description technique réalisée par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, le 9 juin 2021 sous ses minutes 43 133, soit obtenu et qu'un original de ce consentement soit transmis à la Ville de Saint-Eustache;
- Que le projet de ladite servitude de passage réelle et perpétuelle soit transmis à la Ville de Saint-Eustache, cette dernière devra intervenir à ladite servitude;
- Qu'un consentement écrit du propriétaire du lot 1 698 285 à modifier la servitude de passage à pied et en voiture # 129 024 soit obtenu et transmis à la Ville de Saint-Eustache afin d'autoriser l'aménagement d'un perron dans ladite servitude;
- Qu'une garantie bancaire équivalent à 20 % de la valeur du bâtiment soit déposé avant l'émission de tout permis;
- Que les travaux soient réalisés dans les 24 mois suivants l'adoption de la présente résolution, sans quoi elle sera nulle et sans avenue;
- Que l'ensemble des plans et documents révisés conformément aux conditions émises soient déposés avant qu'un permis ou certificat soit émis;

De tenir une consultation écrite et de publier l'avis public en conséquence;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.



5. Législation

5.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2021-08-463

5.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de créer une nouvelle zone 7-C-21 au détriment d'une partie de la zone 7-C-01 et de permettre dans cette nouvelle zone certains types d'usages commerciaux inclus dans les classes « C-01 : Quartier » et « C-02 : Local » ainsi que des bâtiments de 1 à 6 étages incluant les normes spécifiques applicables à chaque typologie. Il établit également les normes qui y sont applicables.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2021-08-464

5.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 4-H-32 au détriment d'une partie de la zone 4-P-21, renuméroter une partie de la zone 4-P-21 par la numérotation 4-P-34, modifier la grille des usages et normes de la zone 4-H-32 afin de modifier la superficie minimale d'implantation d'un bâtiment principal, d'établir à 7 mètres la marge avant minimale, d'établir une exception quant à l'aménagement des allées d'accès aux aires de stationnement pour les lots adossés aux lots de la rue des Asters et de préciser les conditions relatives à la bande de protection environnementale longeant les arrières-lots de la rue des Asters.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

5.2. Adoption de règlements

Résolution 2021-08-465

5.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-355 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-355 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-08-466

5.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-356 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-356 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-08-467

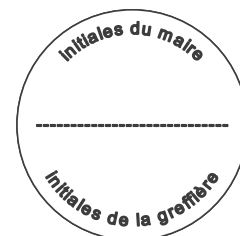
5.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-357 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-357 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-08-468

5.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1776-015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1776 concernant la paix publique, le bon ordre et certaines nuisances »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1776-015 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-08-469

5.2.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1931-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1931-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1931 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'EAU POTABLE ET LA GESTION DES EAUX USÉES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

5.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

Sujet :

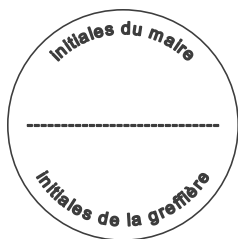
5.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à retirer, en rapport avec la classe d'usage « C-04 : Commerce régional », la restriction à l'effet que seuls les commerces reliés à la classe d'usage (541) Vente au détail de produits d'épicerie existants en date du 9 août 2010 sont autorisés, et ce pour les zones 3-I-19, 4-C-22, 4-C-25, 4-C-30, 6-C-26, 7-C-05 et 8-C-05.

Résolution 2021-08-470

5.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

6. Dossier du maire

Sujet :

6.1. Séances du conseil

Monsieur le maire informe les citoyens que les séances du conseil des mois de septembre et octobre prochains seront tenues à huis clos par visioconférence.

7. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

8. Affaires nouvelles des conseillers

8.1. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

8.1.1. Mauvaises herbes

Madame la conseillère Isabelle Mattioli indique qu'il y a beaucoup de mauvaises herbes dans son district.

Sujet :

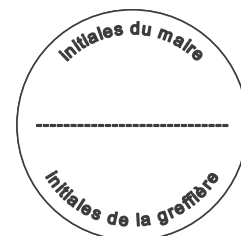
8.1.2. Remerciements – Service des travaux publics

Madame la conseillère Isabelle Mattioli remercie le Service des travaux publics pour les travaux réalisés sur la 3^e Avenue.

Sujet :

8.1.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie

Madame la conseillère Isabelle Mattioli donne des nouvelles de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.



8.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.2.1. Borne-fontaine

Monsieur le conseiller Raymond Tessier suggère de mettre en place un programme d'entretien pour les bornes-fontaines.

Sujet :

8.2.2. Remerciements - tournoi mixte

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie les participants du tournoi mixte qui consistait en une levée de fonds pour les familles défavorisées du secteur.

8.3. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

8.3.1. Plantation d'arbres – rue Lavoie

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre informe les citoyens que des arbres seront plantés sur la rue Lavoie et remercie monsieur François Bélanger pour son accompagnement dans ce dossier.

Sujet :

8.3.2. Cases de stationnement – parc de la rue Lavoie

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre informe les citoyens que des cases de stationnement seront aménagées à proximité du parc de la rue Lavoie.

Sujet :

8.3.3. Événements - Manoir et danse en ligne

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre souligne le succès des événements de danse en ligne et de l'événement qui s'est tenu récemment au Manoir Globensky.

8.4. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

8.4.1. Audrey Joly / Jeux Olympiques de Tokyo

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite Audrey Joly pour sa participation en natation artistique aux Jeux Olympiques 2020 de Tokyo.

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-08-471

9.1.1. Travaux de pavage de certaines rues

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Uniroc Construction inc., relativement aux travaux de pavage de certaines rues, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 440 765,40 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-21;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-08-472

9.1.2. Collecte et transport de matières résiduelles - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles, contrat intervenu avec WM Québec inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-P-11;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-473

9.1.3. Excavation pneumatique des boîtes de service - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'excavation pneumatique des boîtes de service, contrat intervenu avec 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL);

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-P-06;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-474

9.1.4. Fauchage de routes et de terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la quatrième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de fauchage de routes et de terrains municipaux, contrat intervenu avec Desjardins Excavation inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2017-T-P-89;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-475

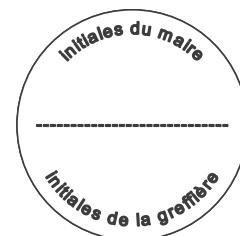
9.1.5. Fourniture (achat) de bitumineux à chaud - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture (achat) de bitumineux à chaud, incluant le transport, s'il y a lieu, contrat intervenu avec Pavage St-Eustache Ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-35;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2021-08-476

9.1.6. Fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3 mm nette - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture (achat et livraison) de pierre concassée 3mm nette, contrat intervenu avec Uniroc inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-22;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-477

9.1.7. Fourniture de pierre concassée - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture de pierre concassée, contrat intervenu avec Carrière St-Eustache Ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-12;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-478

9.1.8. Fourniture et livraison de chaussures et de bottes de sécurité - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et la livraison de chaussures et de bottes de sécurité, contrat intervenu avec Kodiak Group Holdings Co. (Expert au travail);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-I-63;

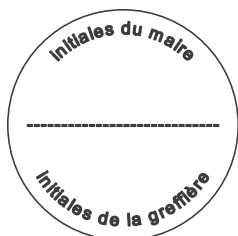
D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-479

9.1.9. Fourniture, implantation et entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN) - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture, l'implantation et l'entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORaWAN), contrat intervenu avec Groupe X-Telia inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 16 mars 2022 au 15 mars 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-I-P-43, et des modifications de contrat autorisées par les résolutions 2020-03-125 et 2020-04-191;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-480

9.1.10. Gestion et service à domicile pour l'entretien des bacs roulants - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la gestion et le service à domicile pour l'entretien des bacs roulants, contrat intervenu avec USD Global inc.;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-42;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-481

9.1.11. Nettoyage de puisards - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la troisième des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de nettoyage de puisards, contrat intervenu avec Beauregard Environnement ltée;

De renouveler en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-T-P-12;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-482

9.1.12. Service de surveillance des détenus - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture du service de surveillance des détenus, contrat intervenu avec Production sécurité inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-P-P-31;

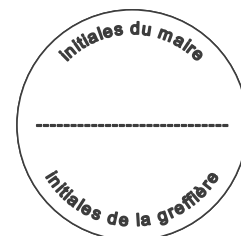
D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-483

9.1.13. Service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage routier et des feux de circulation, contrat intervenu avec Lumidaire inc.;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-32;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-484

9.1.14. Services d'installation de bouées, d'inspection et de nettoyage de la prise d'eau potable - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture de services d'installation de bouées, d'inspection et de nettoyage de la prise d'eau potable, contrat intervenu avec 9298-3972 Québec inc. (Service Sous-Marin Sorel);

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-E-P-65;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-485

9.1.15. Services de coordination, supervision et prestation de cours du programme de tennis - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des deux (2) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux services de coordination, supervision et prestation de cours du programme de tennis, contrat intervenu avec Tennis Évolution inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-S-P-13, et de la modification de contrat autorisée par la résolution 2020-07-356;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

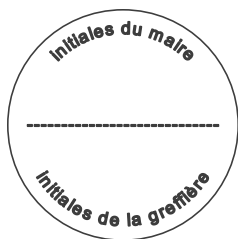
Résolution 2021-08-486

9.1.16. Tonte de gazon des terrains municipaux - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif aux travaux de tonte de gazon des terrains municipaux, contrat intervenu avec 9222-0409 Québec inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-07;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-08-487

9.1.17. Transport et disposition de boues sanitaires - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au transport et disposition de boues sanitaires, contrat intervenu avec JMV Environnement inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-E-P-50;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-488

9.1.18. Régime d'assurance collective des employés - système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement au régime d'assurance collective des employés (dossier 2021-H-P-30), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2021-08-489

9.1.19. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust - phase II – travaux additionnels

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser le paiement d'honoraires additionnels au montant de 49 850 \$, taxes en sus, à BHP experts-conseils S.E.C., dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux de construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust – phase II;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

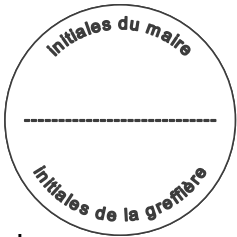
Résolution 2021-08-490

9.1.20. Services professionnels d'ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance - travaux de renouvellement de conduites - 43^e Avenue et 44^e Avenue – travaux additionnels

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser le paiement d'honoraires additionnels au montant de 14 900 \$, taxes en sus, à MLC Associés inc., dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et surveillance pour les travaux de renouvellement de conduites de la 43^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Godard) et de la 44^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Saint-Laurent);

D'imputer la dépense au règlement 1897;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-08-491

9.1.21. Travaux de renouvellement de conduites – 45^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et le 150, 45^e Avenue) - travaux additionnels

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Bernard Sauvé Excavation inc., une dépense additionnelle de 70 200 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de renouvellement de conduites pour la 45^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et le 150, 45^e Avenue);

D'imputer la dépense au règlement 1897;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-492

9.1.22. Travaux de séparation de réseaux - rue Villeneuve (entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Arthur-Sauvé) - travaux additionnels

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Excavation J.P.M. 2012 inc., une dépense additionnelle de 110 000 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de séparation de réseaux sur la rue Villeneuve, entre la rue Saint-Laurent et le boulevard Arthur-Sauvé;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9.2. Émission d'obligations au montant de 14 005 000 \$

Résolution 2021-08-493

9.2.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 14 005 000 \$ qui sera réalisé le 31 août 2021

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 14 005 000 \$ qui sera réalisé le 31 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1806	101 200 \$
1838	2 562 000 \$
1848	1 287 200 \$
1851	329 100 \$
1851	915 000 \$
1852	39 900 \$
1859	130 200 \$
1890	2 495 000 \$
1898	68 500 \$
1916	1 000 000 \$
1927	118 300 \$
1928	400 000 \$
1928	865 000 \$
1928	3 283 600 \$
1934	410 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1806, 1838, 1859, 1890, 1898, 1916, 1927, 1928 et 1934, et la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 31 août 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 février (29 février si année bissextile) et le 31 août de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes, 575, boulevard Arthur-Sauvé, 1^{er} étage, Saint-Eustache (Québec) J7P 4X5;
8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Eustache, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 14 005 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1806, 1838, 1848, 1851, 1852, 1859, 1890, 1898, 1916, 1927, 1928 et 1934, la Ville de Saint-Eustache émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 42 - 11 443 000 \$

Cinq (5) ans (à compter du 31 août 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1806, 1859, 1890, 1898, 1916, 1927, 1928 et 1934, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Dix (10) ans (à compter du 31 août 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1806, 1859, 1890, 1898, 1916, 1927, 1934 et 1928, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

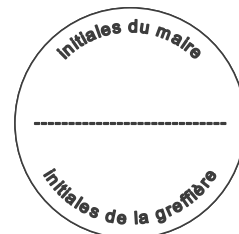


Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 43 - 2 562 000,00 \$

Cinq (5) ans (à compter du 31 août 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 1838, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

10. Personnel

Résolution 2021-08-494

10.1. Embauche - employé col bleu - divers services

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher François Jolicoeur, au poste d'employé col bleu pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-495

10.2. Embauche - contractuel - Service des arts et culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Camille Bénard, Amélie Bernard, Mélanie Chaumont, Maxime Cool-Lévesque, Joscelyne Gauthier, Catherine Laroche, Marie-Claude Labelle, Jade Lemire, Léane Mallette et Shékhina Martinez-Marcil, aux postes de contractuel au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-496

10.3. Embauche - commis à la bibliothèque - Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mélodie Goupil, au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-497

10.4. Embauche - préposé aux comptes payables - Service des finances

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Paule Delinelle, au poste de préposé aux comptes payables au Service des finances, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-08-498

10.5. Embauche - chef de division opération - Service de la sécurité incendie

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Francis Lacharité, au poste de chef de division opération au Service de la sécurité incendie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-499

10.6. Embauche - contractuel - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Rodrigue Bédard, Marie Ève Bernard, Mychel Brodeur, Hélène Carrier, Francine-Nicole Lapalme, Lucie Ledoux, Emily Martinez Lee, Richard Ouellet et Sarra Tidjani, aux postes de contractuel au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-500

10.7. Nomination - policier à l'essai - Service de police - modification au document déposé à la résolution 2020-08-427

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier le document déposé à la résolution 2020-08-427, relativement à la nomination de l'agent Jonathan Fanone, au statut de policier à l'essai au Service de police.

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-08-501

11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-07-102 à CAPFRH-2021-07-113, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-08-502

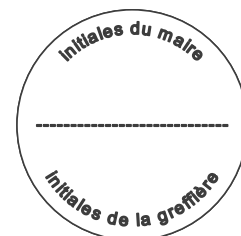
11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juillet 2021

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2021-07-025 à CDE-2021-07-028, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 juillet 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-08-503

11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juillet 2021

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CATH-2021-07-012, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juillet 2021, telle que présentée.



Résolution 2021-08-504

11.4. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juillet 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2021-07-079 à CSPALCC-2021-07-087, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juillet 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-08-505

11.5. Commission de la sécurité publique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 juillet 2021

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2021-07-013, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 juillet 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-08-506

11.6. Commission de la circulation et des transports - procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 juillet 2021

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2021-07-020 à CCT-2021-07-024, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 juillet 2021, telles que présentées.

Sujet :

11.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 juillet 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-08-507

11.8. Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache - procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 juillet 2021

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro RVSE-2021-07-007, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 28 juillet 2021, telle que présentée.

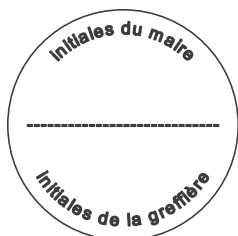
Résolution 2021-08-508

11.9. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 juillet 2021

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCU-2021-07-079 à CCU-2021-07-093, de même que les avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 15 juillet 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 15 juillet 2021:

- PIIA 2021-0075 (53, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2021-047);
- PIIA 2021-0077 (366, allée du Golf – plans VSE 2021-048);
- PIIA 2021-0078 (211 à 219, rue Saint-Eustache – plans VSE 2021-049);
- PIIA 2021-0080 (347A, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2021-050);
- PIIA 2021-0088 (57, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2021-054);



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-08-509

12.1.1. Assurance responsabilité - parcs de BMX et pistes de rouli-roulant

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner la prolongation, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc., pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 mai 2021, de la police d'assurance responsabilité civile pour les parcs de rouli-roulant et pistes de BMX et ce, moyennant une prime de 348,72 \$, incluant la taxe applicable, selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposé au dossier du conseil;

De souscrire, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc., pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, au renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile pour les parcs de rouli-roulant et pistes de BMX et ce, moyennant une prime de 9 233,36 \$, incluant les frais et taxes applicables, selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-510

12.1.2. Intervention à un acte de servitude – 200 et 210, 25^e Avenue – Beauward Immobilier inc.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'intervenir à un acte de servitude réciproque de passage par destination du propriétaire, en faveur de Beauward Immobilier inc., à être établie sur les lots 6 289 412 et 6 289 413 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de servitude préparé par M^e Martin Gagnon, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-511

12.1.3. Vente d'un immeuble – lot 1 366 948 et partie des lots 1 366 947 et 1 366 950 - 2436-3392 Québec inc. – modification de la résolution 2019-08-500

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2019-08-500 afin de changer la contrepartie initialement prévue de 67 169,25 \$ pour un montant de 66 909,24 \$, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

De procéder à la fermeture du caractère de rue et retirer du domaine public les lots numéros 6 367 182 et 1 366 948, cadastre du Québec, circonscription foncière Deux-Montagnes;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-512

12.1.4. Vente d'un immeuble - partie du lot 3 174 150 - Louis Doyon

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Louis Doyon, une partie du lot 3 174 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 36,43 \$ le mètre carré, pour un total approximatif de 1 649,37 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 30 juillet 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



De procéder à la fermeture du caractère de rue et retirer du domaine public ladite partie de lot telle que désignée à la promesse d'achat.

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-08-513

12.2.1. Demande d'aide financière - Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal - Secrétariat à la jeunesse

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal – Secrétariat à la jeunesse;

D'autoriser le coordonnateur du Service de l'animation communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-514

12.2.2. Éco-Nature – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Éco-Nature, une entente relative à l'exploitation du terminal, essentiellement comme centre de location d'embarcations nautiques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-515

12.2.3. Émilie Girard et Maude Bouchard-Dupont – contrat de rédaction pour le livre historique de Saint-Eustache

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Émilie Girard et Maude Bouchard-Dupont, un contrat de rédaction aux fins de la publication d'un ouvrage portant sur l'histoire contemporaine de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-516

12.2.4. 9179-3588 Québec inc. (Institut généalogique Drouin (1899-2000)) - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec 9179-3588 Québec inc. (Institut généalogique Drouin (1899-2000)), une entente relative à la licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-08-517

12.2.5. Baseball Junior St-Eustache inc. (Les Bisons Desjardins de St-Eustache) – conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Baseball Junior St-Eustache inc. (Les Bisons Desjardins de St-Eustache), une entente relative à l'utilisation de terrains et de locaux, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-518

12.2.6. MAZAAM Interactive inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Mazaam Interactive inc., une entente relative à la licence concernant l'accès et l'utilisation de ressources numériques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-519

12.2.7. Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - programmation BeeOn (Service de police) – conclusion d'une entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, une entente relative à des services informatiques pour le développement des applications de BeeOn, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

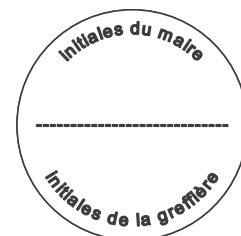
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-520

12.2.8. Société d'habitation du Québec - financement dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2) - conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Société d'habitation du Québec, une entente de financement dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



12.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-08-521

12.3.1. Convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue - Groupe L'Héritage inc. – partie du lot 5 891 329 (étant les futurs lots 6 441 097, 6 441 098, 6 441 099 et 6 441 100) - SM-364

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Groupe L'Héritage inc., une convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue pour la partie du lot 5 891 329 (futurs lots 6 441 097, 6 441 098, 6 441 099 et 6 441 100), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-522

12.3.2. Convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue - Les entreprises Gilles Constantin & Fils Ltée – partie du lot 5 891 327 (étant le futur lot 6 457 864) - SM-364

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Les entreprises Gilles Constantin & Fils Ltée, une convention d'installation de services municipaux, d'infrastructures et de remise de rue pour la partie du lot 5 891 327 (futur lot 6 457 864), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-523

12.3.3. Déplacement du réseau d'Hydro-Québec à proximité du 49, chemin des Îles Corbeil - construction du pont Joseph-Lacombe

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Bell Canada, une entente relative à la relocalisation d'une partie de la ligne électrique implantée à proximité du 49, chemin des Îles Corbeil dans le cadre du projet de construction du pont Joseph-Lacombe, et ce substantiellement selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copies sont déposées au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-524

12.3.4. NouvLR General Partnership - conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec NouvLR General Partnership, une entente d'occupation sur le lot 1 975 036 et sur une partie du lot 1 363 524, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-08-525

12.3.5. Projet - Réseau express métropolitain (REM) - travaux civils et aménagement du boulevard Industriel - exigences techniques

Sur proposition de Pierre Charron, appuyé à l'unanimité, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de réitérer à Cima+, Hatch et NouvLR que la Ville de Saint-Eustache désire que le consortium tienne compte du concept déjà amorcé par la Ville de Saint-Eustache pour le réaménagement du boulevard Industriel et de respecter les demandes techniques déjà émises lors des revues de conception transmises au consortium entre le 13 juin 2019 et le 26 avril 2021, concernant les aménagements suivants dans le cadre du projet du Réseau express métropolitain (REM) à l'intersection du boulevard Industriel :

- La fondation de chaussée;
- L'enrobé bitumineux;
- La bordure de béton;
- La piste cyclable
- Les conduits souterrains;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-526

12.3.6. Travaux d'aménagement d'un site pour embarcations nautiques - parc Boisé des Moissons – présentation d'une demande d'octroi de droits en vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l'État au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et engagement de la Ville

Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de présenter une demande d'octroi de droits en vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l'État au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et d'autoriser la greffière à délivrer un certificat attestant que les travaux projetés sont conformes à la réglementation municipale en vigueur;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-08-527

12.3.7. Travaux de séparation de réseaux - rue du Moulin - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme BHP experts-conseils S.E.C. à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), les plans et devis relatifs aux travaux de séparation de réseaux de la rue du Moulin, lesquels sont datés du 30 juillet 2021 et portent les numéros CI-01, CI-02, CI-03, CI-04 et CI-05 et SM-385, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

Que la Ville s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

D'informer ledit ministère que la Ville a l'intention d'entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



12.4. Directeur général

Résolution 2021-08-528

12.4.1. Renouvellement de la convention collective des pompiers

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des pompiers et pompière du Québec, section locale St-Eustache, une convention collective de travail, pour la période de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2024, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire, le directeur général, le directeur du Service de la sécurité incendie et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13. Rapport et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour le mois de juillet 2021

Le rapport de construction pour le mois de juillet 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-08-529

13.2. Comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2021

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de juillet 2021, lesquels totalisent 5 858 615,38 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

14. Levée de la séance

Résolution 2021-08-530

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau

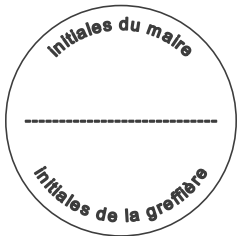


**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 SEPTEMBRE 2021 – 18 HEURES**



1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021
3. **Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 3.1. **Adoption d'un second projet de résolution**
 - 3.1.1. PPCMOI 2021-0066 - lot 1 698 296 - 286, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.2. **Adoption d'un premier projet de résolution**
 - 3.2.1. PPCMOI 2021-0103 - lot 3 912 197 - 715, rue Dubois
4. **Législation**
 - 4.1. **Adoption d'un second projet de règlement**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. **Adoption de règlements**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2. Règlement numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
5. **Dossier du maire**
 - 5.1. Semaine de la municipalité
6. **Période de questions**
7. **Affaires nouvelles des conseillers**
 - 7.1. **Conseillère du district des Moissons**
 - 7.1.1. Bilan – location d'embarcations
 - 7.2. **Conseiller du district des Îles**
 - 7.2.1. Bilan – danses dans les parcs
 - 7.3. **Conseillère du district du Carrefour**
 - 7.3.1. Rue Nadon – suivi
 - 7.3.2. Plaintes au ministère des Transports du Québec - circulation
 - 7.4. **Conseiller du district Clair Matin**
 - 7.4.1. Tournoi de soccer du Révolution FC
 - 7.5. **Conseillère du district de la Seigneurie**
 - 7.5.1. Collecte des ordures
 - 7.5.2. Activités d'organismes
 - 7.5.3. Collecte de sang - Club Kiwanis



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 SEPTEMBRE 2021 – 18 HEURES**

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

- 8.1.1. Fourniture et plantation d'arbres
- 8.1.2. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine
- 8.1.3. Reconstruction du mur de gabion et de l'escalier - bibliothèque Guy-Bélisle - travaux additionnels

8.2. Obligation de construction

- 8.2.1. Techni-Rail inc.

9. Personnel

- 9.1. Embauche - coordonnateur - Service de l'animation communautaire
- 9.2. Embauche - agent de développement - Service des communications et des relations avec les citoyens
- 9.3. Embauche - commis en bureautique - Service des finances
- 9.4. Embauche - technicien en comptabilité - Service des finances
- 9.5. Embauche - brigadier - Service de police
- 9.6. Embauche - répartiteur - Service de police
- 9.7. Nomination - policier à l'essai - Service de police
- 9.8. Nomination - poste de fonction-sergent - Service de police
- 9.9. Embauche - contractuel - Service du sport et du plein air
- 9.10. Embauche - sauveteur et moniteur - Service du sport et du plein air
- 9.11. Embauche - inspecteur en bâtiments - Service de l'urbanisme

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 août 2021
- 10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 août 2021
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 août 2021
- 10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 août 2021
- 10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 août 2021
- 10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 août 2021
- 10.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 août 2021

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 SEPTEMBRE 2021 – 18 HEURES**



10. Commissions et comité du conseil (suite)

- 10.8.** Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 août 2021
- 10.9.** Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 août 2021

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1.** Politique numéro POL-1035 intitulé « Politique culturelle »
- 11.1.2.** Appel de propositions – lot 6 413 251
- 11.1.3.** Vente d'un immeuble - lot 2 109 275 - Intermède Gestion Immobilière (2016) inc.
- 11.1.4.** Vente pour non-paiement de taxes

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1.** 100323 Canada inc. (Boutique de patins des Laurentides) - renonciation au loyer
- 11.2.2.** 9090-8336 Québec inc. (Restaurant Ti-Paulo le sportif) - renonciation au loyer
- 11.2.3.** Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc. - conclusion d'une entente
- 11.2.4.** LiveBarn inc. et Sport-Média inc. - conclusion d'une entente
- 11.2.5.** Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - support informatique - conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

- 11.3.1.** Déplacement du réseau de Vidéotron à proximité du 106, chemin des Îles Corbeil – construction du pont Joseph-Lacombe
- 11.3.2.** Déplacement du réseau d'Hydro-Québec à proximité du 155, rue Daoust - construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust - phase II et abandon du réservoir Dufour
- 11.3.3.** Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet « Aménagement résilients » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
 - 11.3.3.1.** Construction d'une digue en cour arrière de quatre (4) terrains résidentiels en bordure de la rivière du Chêne
 - 11.3.3.2.** Rehaussement du chemin de la Rivière Sud

11.4. Directeur général

- 11.4.1.** Renonciation à une clause d'utilisation restreinte et mainlevée d'une clause résolutoire – ministère des Transports du Québec – lot 1 972 936



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 SEPTEMBRE 2021 – 18 HEURES**

12. Rapport et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois d'août 2021

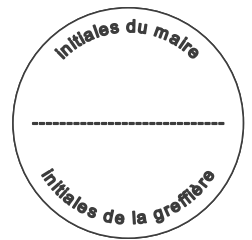
12.2. Comptes payés et à payer pour le mois d'août 2021

13. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **13 septembre 2021 à 18 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier (à partie), Nicole Carignan-Lefebvre (à partie) et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-09-531

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2021-09-532

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021.

3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

3.1. Adoption d'un second projet de résolution

Résolution 2021-09-533

3.1.1. Adoption d'un second projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2021-0066 - lot 1 698 296 - 286, boulevard Arthur-Sauvé

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2021-0066.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro PPCMOI 2021-0066 vise à autoriser la construction d'un bâtiment d'usage commercial situé au 286, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot existant numéro 1 698 296 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 1-C-20;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée, celle-ci consiste en la reconstruction d'un bâtiment d'usage commercial à la suite d'un sinistre, et initialement dérogatoire, où il y a eu perte de droits acquis conformément à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sera reconstruit sur le même lot qu'avant le sinistre et que ce lot a une superficie de 1 132,6 mètres carrés;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a posé et posera des gestes de planification afin de densifier et revitaliser le boulevard Arthur-Sauvé;

CONSIDÉRANT que le projet déposé est bonifié comparativement au bâtiment d'origine par l'ajout d'un étage, ce qui contribue à augmenter la volumétrie du secteur;

CONSIDÉRANT que l'implantation du projet n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le boulevard Arthur-Sauvé est caractérisé par ses îlots de chaleur sur une grande partie de son parcours;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager contribuera à rehausser la valeur du lieu, la réduction des îlots de chaleur et l'augmentation de l'indice de canopée de ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'étude d'ensoleillement déposée confirme que les bâtiments voisins seront peu impactés par le projet;

CONSIDÉRANT que l'accès au stationnement sera partagé avec le bâtiment sis au 284, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot numéro 1 698 285 identifié au cadastre du Québec, où une servitude de passage sera consentie entre les propriétaires des lots 1 698 296 et 1 698 285 identifiés au cadastre du Québec, à laquelle devra intervenir la Ville de Saint-Eustache pour assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de requalification d'un site commercial de faible qualité architecturale par un projet commercial de plus grande densité et dont la valeur architecturale est nettement bonifiée;

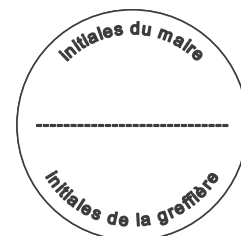
CONSIDÉRANT que le projet contribuera à rehausser le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation commerciale régionale (C1) prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache et que le coefficient d'occupation au sol proposé est de 0,78 alors que le minimum autorisé par ledit plan d'urbanisme est de 0,30 et que le maximum est 4;

CONSIDÉRANT que les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser le code d'usage 537 (Vente au détail de piscines et leurs accessoires) de la classe d'usage « C-04 : Commerce régional » sur le lot numéro 1 698 296 identifié au cadastre du Québec (LAU, art. 113, al. 1, par. 3);
- Autoriser une marge latérale gauche de 2 mètres au lieu de 3 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 4);
- Autoriser une marge arrière de 8 mètres au lieu de 10 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 4);
- Autoriser l'absence d'une aire d'isolement en façade au lieu d'une aire d'isolement de 2 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser l'absence d'une aire d'isolement en marge latérale gauche au lieu d'une aire d'isolement de 1,5 mètre (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser l'absence d'une aire d'isolement en marge latérale droite au lieu d'une aire d'isolement de 1,5 mètre (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser que l'aire de chargement et de déchargement ainsi que l'aire de manœuvre aient une largeur de 6 mètres au lieu de 10 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 10);
- Autoriser que 8 cases de stationnement soient aménagées au lieu des 29 exigées en fonction des usages exercés dans le bâtiment (LAU, art. 113, al. 1, par. 10);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT que l'élément suivant est dérogoire à la réglementation de zonage et qu'il n'est pas sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser une enseigne posée sur le mur de façade du bâtiment d'une superficie de 11,22 mètres carrés au lieu de 10,9 mètres carrés (LAU, art. 113, al. 1, par. 14);

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI ne répond pas à tous les objectifs et critères prévus au règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit :

- Les façades sont rythmées par des modulations créant du relief (avancés, retraits, porte-à-faux);
- La composition architecturale de la façade principale souligne et met en valeur l'entrée principale du bâtiment;
- Le revêtement du mur de façade est composé majoritairement d'éléments de maçonnerie;
- Sur un même bâtiment, les toitures sont diversifiées et les pentes de toit peuvent varier;
- Les aménagements paysagers sont variés et de qualité;
- Le choix des plantations et leur agencement visent à mettre en valeur l'architecture des bâtiments et à faire ressortir les principales caractéristiques : l'entrée principale, les volumes, les couleurs et les textures;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2021 et du 15 juillet 2021 et qu'une recommandation favorable a été formulée;

CONSIDÉRANT que le plan VSE 2021-046 produit par François Grenon Architecte inc., daté du 27 mai 2021, fait partie intégrante de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 août 2021, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2021-08-462 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2021-0066;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de résolution, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro 2021-0066, pour autoriser la construction d'un bâtiment d'usage commercial situé au 286, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot existant numéro 1 698 296 identifié au cadastre du Québec, avec les conditions suivantes :



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Qu'un plan de drainage du stationnement et des aires minéralisées conformément à la réglementation en vigueur soit déposé;
- Qu'une bande de pavé perméable soit aménagée le long de la ligne latérale droite afin de délimiter les deux propriétés;
- Que tout espace de stationnement aménagé dans l'emprise publique en façade, même si toléré par la Ville, ne soit pas comptabilisé dans le calcul du nombre de stationnement;
- Que la Ville puisse, à tout moment, demander au propriétaire de retirer ces espaces de stationnement aménagés dans l'emprise publique en façade et qu'aucune servitude ne puisse être consentie pour ces aménagements;
- Qu'un consentement écrit du propriétaire du lot 1 698 285 pour l'établissement d'une servitude de passage réelle et perpétuelle par laquelle ce dernier autorise le propriétaire du lot 1 698 296 à accéder à son terrain par son allée d'accès, le tout tel que décrit dans la description technique réalisée par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, le 9 juin 2021 sous ses minutes 43 133, soit obtenu et qu'un original de ce consentement soit transmis à la Ville de Saint-Eustache;
- Que le projet de ladite servitude de passage réelle et perpétuelle soit transmis à la Ville de Saint-Eustache, cette dernière devra intervenir à ladite servitude;
- Qu'un consentement écrit du propriétaire du lot 1 698 285 à modifier la servitude de passage à pied et en voiture # 129 024 soit obtenu et transmis à la Ville de Saint-Eustache afin d'autoriser l'aménagement d'un perron dans ladite servitude;
- Qu'une garantie bancaire équivalent à 20 % de la valeur du bâtiment soit déposé avant l'émission de tout permis;
- Que les travaux soient réalisés dans les 24 mois suivants l'adoption de la présente résolution, sans quoi elle sera nulle et sans avenue;
- Que l'ensemble des plans et documents révisés conformément aux conditions émises soient déposés avant qu'un permis ou certificat soit émis;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

3.2. Adoption d'un premier projet de résolution

Résolution 2021-09-534

3.2.1. Adoption d'un premier projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2021-0103 - lot 3 912 197 - 715, rue Dubois

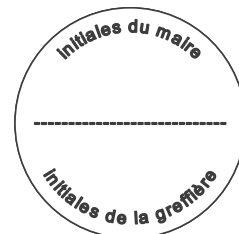
À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2021-0103.

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de PPCMOI.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro PPCMOI 2021-0103 vise à autoriser l'usage de services de débosselage et de peinture (6413 - Services de débosselage et de peinture) dans un bâtiment d'usage industriel situé au 715, rue Dubois, sur le lot existant numéro 3 912 197 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 6-I-31;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée, celle-ci consiste en l'aménagement d'un espace de travail réservé au débosselage et à la peinture des véhicules d'une superficie d'environ 205 mètres carrés et plus amplement identifié par l'espace numéro 8 sur le plan soumis au soutien de la demande de PPCMOI;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que l'emplacement convoité par la présente demande fait partie d'une zone industrielle et que l'usage actuel y est autorisé;

CONSIDÉRANT que la demande de PPCMOI vise l'introduction d'un usage complémentaire à l'usage principal;

CONSIDÉRANT que cette demande vise l'ajout d'installations à l'intérieur du bâtiment actuel et qu'aucune modification à l'apparence extérieure ne sera apportée, ni au bâtiment, ni aux aménagements extérieurs;

CONSIDÉRANT que ce projet n'aura aucun impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation industrielle identifiée au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seul l'élément suivant est dérogatoire à la réglementation de zonage et qu'il est sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser l'usage 6413 - Services de débosselage et de peinture (LAU, art. 113, al. 1, par. 3);

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 12 août 2021 et qu'une recommandation favorable a été formulée;

CONSIDÉRANT que le plan VSE 2021-059 produit par Beinhaker, architecte, daté du 13 juillet 2007 (numéro de projet 14134) fait partie intégrante du projet déposé et de cette résolution;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro PPCMOI 2021-0103, pour autoriser l'usage de services de débosselage et de peinture (6413 - Services de débosselage et de peinture) dans un bâtiment d'usage industriel situé au 715, rue Dubois, sur le lot existant numéro 3 912 197 identifié au cadastre du Québec, avec la condition suivante :

- Que l'usage 6413 - Services de débosselage et de peinture soit limité à une superficie maximale de 205 mètres carrés identifiée par l'espace numéro 8 sur le plan VSE 2021-059;

De tenir une consultation écrite et de publier l'avis public en conséquence;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

4. Législation

4.1. Adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2021-09-535

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de retirer, en rapport avec la classe d'usage « C-04 : Commerce régional », la restriction à l'effet que seuls les commerces reliés à la classe d'usage (541) Vente au détail de produits d'épicerie existants en date du 9 août 2010 sont autorisés, et ce pour les zones 3-I-19, 4-C-22, 4-C-25, 4-C-30, 6-C-26, 7-C-05 et 8-C-05.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2021-09-536

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-358 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

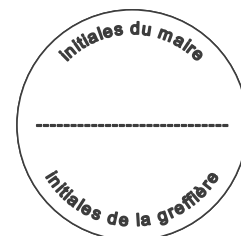
Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-358 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-09-537

4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer le projet de règlement numéro 1675-359 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



5. Dossier du maire

Sujet :

5.1. Semaine de la municipalité

Monsieur le maire indique que la semaine de la municipalité se tiendra du 12 au 18 septembre inclusivement.

6. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire indique que la Ville n'a pas l'intention d'ériger un mur anti-bruit à court terme le long de la rue Hector-Lanthier.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.1.1. Bilan – location d'embarcations

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre dresse un bilan suite à l'ouverture du site de location d'embarcations non motorisées au parc Boisé des Moissons.

7.2. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.2.1. Bilan – danses dans les parcs

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait état du succès des événements de danse dans les parcs.

7.3. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.3.1. Rue Nadon - suivi

Madame la conseillère Sylvie Mallette demande un suivi relatif à la circulation sur la rue Nadon.

Sujet :

7.3.2. Plaintes au ministère des Transports du Québec - circulation

Madame la conseillère Sylvie Mallette informe les citoyens qu'un lien, pour adresser les plaintes au ministère des Transports du Québec quant à la problématique de circulation à l'intersection de la 25^e Avenue, sera disponible prochainement sur le site internet de la Ville.

7.4. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.4.1. Tournoi de soccer Révolution FC

Monsieur le conseiller Marc Lamarre fait état du succès du 1^{er} tournoi de soccer Révolution FC.

7.5. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.5.1. Collecte des ordures

Madame la conseillère Isabelle Mattioli demande que soit analysée la possibilité d'augmenter la fréquence de la collecte des ordures.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.5.2. Activités d'organismes

Madame la conseillère Isabelle Mattioli informe les citoyens quant à différentes activités d'organismes.

Sujet :

7.5.3. Collecte de sang - Club Kiwanis

Madame la conseillère Isabelle Mattioli informe les citoyens que la collecte de sang du Club Kiwanis se tiendra le 27 septembre prochain.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-09-538

8.1.1. Fourniture et plantation d'arbres

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres relativement à la fourniture et plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Jardins Dion inc., relativement à la fourniture et plantation d'arbres, aux prix unitaires révisés, pour un montant total approximatif révisé de 99 895 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-36;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-539

8.1.2. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 2982897 Canada inc. (EPM Mécanique), relativement au service d'entretien préventif des systèmes mécaniques du complexe aquatique incluant un système de déshumidification de piscine, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 67 872 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-29;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

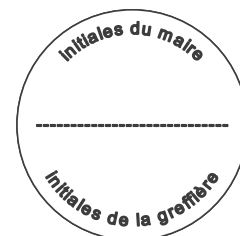
D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-540

8.1.3. Reconstruction du mur de gabion et de l'escalier - bibliothèque Guy-Bélisle - travaux additionnels

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Environnement Routier NRJ inc., une dépense additionnelle de 2 500 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de reconstruction du mur de gabion et de l'escalier de la bibliothèque Guy-Bélisle;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'imputer la dépense au règlement 1888;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Obligation de construction

Résolution 2021-09-541

8.2.1. Techni-Rail inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Techni-Rail inc., un délai additionnel expirant le 1^{er} septembre 2022, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e France Valiquette, notaire, le 24 février 2006, le tout en considération du paiement d'une somme de 1 908,79 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2021-09-542

9.1. Embauche - coordonnateur - Service de l'animation communautaire

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Michel Lamontagne, au poste de coordonnateur au Service de l'animation communautaire, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-543

9.2. Embauche - agent de développement - Service des communications et des relations avec les citoyens

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Alexandra Lauzon, au poste d'agent de développement au Service des communications et des relations avec les citoyens, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-544

9.3. Embauche - commis en bureautique - Service des finances

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Gabriel Laliberté, au poste de commis en bureautique au Service des finances, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-09-545

9.4. Embauche - technicien en comptabilité - Service des finances

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Christina Dubé, au poste de technicien en comptabilité au Service des finances, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-546

9.5. Embauche - brigadier - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche d'Yves Desjardins et de Francine Prud'homme, aux postes de brigadier au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-547

9.6. Embauche - répartiteur - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Megan Chenard, Frédérique Longpré-Trudeau, Aziza Payman et Karl Tremblay, aux postes de répartiteur au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-548

9.7. Nomination - policier à l'essai - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agentesse Jessica Bonneville, au statut de policière à l'essai au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

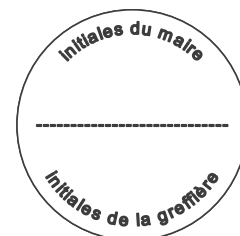
D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-549

9.8. Nomination - poste de fonction-sergent - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agent Carl Taillefer, au poste de fonction-sergent au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-09-550

9.9. Embauche - contractuel - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Stéphanie Bousquet, Christian Paquin et Caroline Toupin, aux postes de contractuel au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-551

9.10. Embauche - sauveteur et moniteur - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Stéphanie Langlois, au poste de sauveteur et moniteur au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-552

9.11. Embauche - inspecteur en bâtiments - Service de l'urbanisme

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Christiane Presseau, au poste d'inspecteur en bâtiments au Service de l'urbanisme, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-09-553

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 août 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-08-114 à CAPFRH-2021-08-127, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 août 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-09-554

10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 août 2021

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2021-08-029 à CDE-2021-08-032, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 août 2021, telles que présentées.

Sujet :

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 août 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 août 2021 est déposé au dossier du conseil.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

10.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 août 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 août 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-09-555

10.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 août 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2021-08-088 à CSPALCC-2021-08-106, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 août 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-09-556

10.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 août 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2021-08-013 à CDAC-2021-08-025, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 août 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-09-557

10.7. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 août 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CBSPT-2021-08-011 à CBSPT-2021-08-014, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 août 2021, telles que présentées.

Sujet :

10.8. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 août 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 août 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-09-558

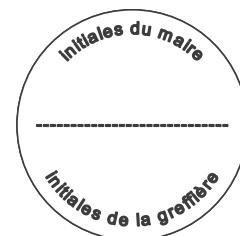
10.9. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 août 2021

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2021-0051R (180, rue Idéale), DM 2021-0067 (300, boulevard Albert-Mondou), DM 2021-0092 (66, rue Saint-Louis), DM 2021-0097 (332, chemin de la Grande-Côte), DM 2021-0099 (215, rue Globensky) et DM 2021-0101 (100, 32^e Avenue), mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 12 août 2021 du Comité consultatif d'urbanisme feront l'objet d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 12 août 2021 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation écrite relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.



Résolution 2021-09-559

10.9. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 août 2021

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 12 août 2021:

- PIIA 2021-0093 (66, rue Saint-Louis – plans VSE 2021-056);
- PIIA 2021-0098 (332, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2021-058);
- PIIA 2021-0102 (499, chemin de la Grande-Côte);

D'APPROUVER, en partie, et **DE REFUSER**, en partie, le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2021-0096 (143, rue Lemay), sujets aux conditions formulées et aux motifs établis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 12 août 2021;

DE REFUSER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2021-0089 (568, 25^e Avenue – plans VSE 2021-055), aux motifs établis à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 12 août 2021.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-09-560

11.1.1. Politique numéro POL-1035 intitulé « Politique culturelle »

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-1035 intitulée « Politique culturelle », dont copie est déposée au dossier du conseil, en remplacement de la politique antérieure POL-1018 intitulée « Politique culturelle ».

Résolution 2021-09-561

11.1.2. Appel de propositions – lot 6 413 251

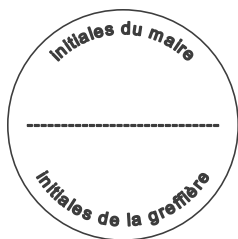
Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du fait qu'aucune proposition n'a été déposée dans le cadre de l'appel de propositions portant le numéro 2021-M-P-33 relativement à la vente du lot vacant 6 413 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie totale de 951,7 mètres carrés, appartenant à la Ville de Saint-Eustache, pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé sur la terrasse Lemay.

Résolution 2021-09-562

11.1.3. Vente d'un immeuble - lot 2 109 275 - Intermède Gestion Immobilière (2016) inc.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Intermède Gestion Immobilière (2016) inc., le lot 2 109 275 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie totale de 693,4 mètres carrés, au prix de 142,77 \$ le mètre carré, pour un total de 98 996,72 \$, taxes en sus, le cas échéant, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une proposition d'achat datée du 29 août 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-09-563

11.1.4. Vente pour non-paiement de taxes

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles dont la liste apparaît au document intitulé « Vente des immeubles pour taxes 2021 » et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la greffière à vendre les immeubles à l'enchère publique le 16 décembre 2021 et donner les avis prescrits par la Loi;

D'autoriser la Ville à enchérir, lors de la vente pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 16 décembre 2021, sur les immeubles qui seront mis en vente;

D'autoriser madame Jocelyne Montreuil, trésorière, ou son représentant autorisé, à enchérir et acquérir les immeubles, pour et au nom de la Ville;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 11.2.1. de l'ordre du jour, et en conséquence elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Elle quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2021-09-564

11.2.1. 100323 Canada inc. (Boutique de patins des Laurentides) - renonciation au loyer

CONSIDÉRANT que les activités ont été affectées par la crise sanitaire (COVID-19);

En conséquence;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à la majorité des voix exprimées résolu de poursuivre la renonciation au loyer prévu au bail signé par 100323 Canada inc. (Boutique de patins des Laurentides) relatif à la location d'espaces de la boutique de sport au complexe Walter-Buswell, conclu en vertu de la résolution 2017-02-098, et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Isabelle Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

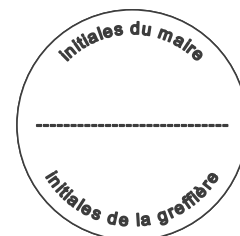
Résolution 2021-09-565

11.2.2. 9090-8336 Québec inc. (Restaurant Ti-Paulo le sportif) - renonciation au loyer

CONSIDÉRANT que les activités ont été affectées par la crise sanitaire (COVID-19);

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à la majorité des voix exprimées résolu de poursuivre la renonciation au loyer prévu au bail signé par 9090-8336 Québec inc. (Restaurant Ti-Paulo le sportif) relatif à la location d'espaces de restaurant au complexe Walter-Buswell, conclu en vertu de la résolution 2019-07-441, et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021.

VOTENT POUR LA PROPOSITION : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier et Yves Roy;

VOTE CONTRE LA PROPOSITION : Isabelle Mattioli.

Cette résolution est donc adoptée sur division.

À compter de ce moment, madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre reprend son siège.

Monsieur le conseiller Raymond Tessier mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier mentionné au point 11.2.3. de l'ordre du jour, et en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point. Il quitte en conséquence l'assemblée.

Résolution 2021-09-566

11.2.3. Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec la Corporation des fêtes de Saint-Eustache inc., une entente de partenariat visant à offrir une programmation dans le cadre des festivités de la fête nationale, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Raymond Tessier reprend son siège.

Résolution 2021-09-567

11.2.4. LiveBarn inc. et Sport-Média inc. - conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de conclure, avec LiveBarn inc. et Sport-Média inc., une entente relative à l'installation d'un système de diffusion de programmes sportifs au complexe Walter-Buswell, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

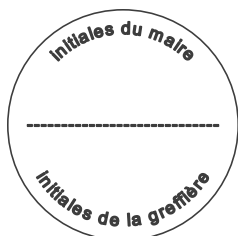
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-568

11.2.5. Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - support informatique - conclusion d'une entente

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, une entente relative aux services de support informatique, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-09-569

11.3.1. Déplacement du réseau de Vidéotron à proximité du 106, chemin des Îles Corbeil – construction du pont Joseph-Lacombe

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser une dépense approximative de 17 804,03 \$, taxes en sus, à titre d'engagement de paiement des frais pour permettre le déplacement du réseau Vidéotron, à proximité du 106, chemin des Îles Corbeil, dans le cadre des travaux de construction du pont Joseph-Lacombe;

D'imputer la dépense au règlement 1928;

D'autoriser la directrice du Service du génie ou la chargée de projet du Service du génie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-570

11.3.2. Déplacement du réseau d'Hydro-Québec à proximité du 155, rue Daoust - construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau - rue Daoust - phase II et abandon du réservoir Dufour

CONSIDÉRANT le consentement de réduction de servitude sur le lot 6 242 312 signé par Beauward Immobilier inc., le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la demande de Beauward Immobilier inc., adressée à la Ville de Saint-Eustache le 20 août 2021, d'entamer officiellement les démarches auprès d'Hydro-Québec pour le déplacement de la ligne électrique au 155, rue Daoust;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser une dépense approximative de 102 835 \$, taxes en sus, à titre d'engagement de paiement des frais d'ingénierie, d'arpentage et de notaire, pour permettre le déplacement du réseau d'Hydro-Québec à proximité du 155, rue Daoust dans le cadre des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable et d'une conduite d'alimentation d'eau;

D'imputer la dépense au code budgétaire en fonction des modalités indiquées au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

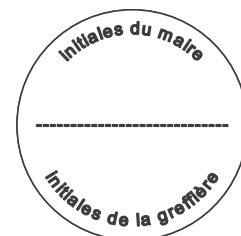
Résolution 2021-09-571

11.3.3.1. Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet « Aménagement résilients » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - construction d'une digue en cour arrière de quatre (4) terrains résidentiels en bordure de la rivière du Chêne

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation des travaux de construction d'une digue en cour arrière de quatre (4) terrains résidentiels en bordure de la rivière du Chêne;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) pour des travaux de construction d'une digue située en cour arrière des terrains résidentiels situés au 89, 91 et 93, rue Grondin, et au 416, rue Saint-Eustache, en bordure de la rivière du Chêne;

De confirmer son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-09-572

11.3.3.2. Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet « Aménagement résilients » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - rehaussement du chemin de la Rivière Sud

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation du rehaussement du chemin de la Rivière Sud;

En conséquence;

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) pour le rehaussement du chemin de la Rivière Sud face au 696, chemin de la Rivière Sud;

De confirmer son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2021-09-573

11.4.1. Renonciation à une clause d'utilisation restreinte et mainlevée d'une clause résolutoire – ministère des Transports du Québec – lot 1 972 936

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec de renoncer à la clause d'utilisation restreinte et de donner une mainlevée de la clause résolutoire prévues à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, le 23 septembre 1994 sous le numéro 352 288 relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 972 936 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, en contrepartie de la somme de 880 000 \$, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une lettre datée du 16 août 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la trésorière à affecter un montant de 880 000 \$ du surplus accumulé affecté au développement économique pour financer cette renonciation;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

De mandater M^e Danielle Lafleur, notaire, afin de préparer l'acte notarié;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois d'août 2021

Le rapport de construction pour le mois d'août 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-09-574

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois d'août 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'août 2021, lesquels totalisent 3 986 881,77 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2021-09-575

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 27 SEPTEMBRE 2021 – 17 HEURES**



1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Législation

3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

3.1.1. Règlement numéro 1931-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

4. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
27 septembre 2021 à 17 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Patrice Paquette, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur François Bélanger, directeur général adjoint et directeur du module technique, et madame Anne-Élizabeth Morin, assistante-greffière.

Sont absentes les conseillères Sylvie Mallette, Janique-Aimée Danis et Nicole Carignan-Lefebvre.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-09-576

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021, tel que présenté.

2. Période de questions

- 1) Un citoyen s'enquiert des restrictions sanitaires applicables au complexe aquatique.
- 2) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire indique que, en raison des délais de livraison, les feux de circulation à l'intersection du boulevard Arthur-Sauvé et de la montée du Domaine devraient être installés d'ici la fin du mois d'octobre.

3. Législation

3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

3.1.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1931-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier les dispositions applicables au remplissage des citernes d'eau mobiles.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

4. Levée de la séance

Résolution 2021-09-577

4. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Pierre Charron
maire

Anne-Élizabeth Morin
assistante-greffière

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 4 OCTOBRE 2021 – 18 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1.** Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 13 et 27 septembre 2021
- 3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 3.1. Adoption d'une résolution**
 - 3.1.1.** PPCMOI 2021-0066 - lot 1 698 296 - 286, boulevard Arthur-Sauvé
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de règlements**
 - 4.1.1.** Règlement numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.1.2.** Règlement numéro 1931-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »
 - 4.2. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements**
 - 4.2.1.** Règlement numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2.** Règlement numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3.** Règlement numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4.** Règlement numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.5.** Règlement numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.3. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.3.1.** Règlement numéro 881-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 881 intitulé : « Déneigement sur le territoire de la Ville de St-Eustache »
 - 4.3.2.** Règlement numéro 1241-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement »
 - 4.3.3.** Règlement numéro 1474-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1474 décrétant une tarification en matière de modification à la réglementation d'urbanisme »
 - 4.3.4.** Règlement numéro 1663-037 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 4 OCTOBRE 2021 – 18 HEURES**

4. Législation (suite)

4.3. Avis de motion et dépôt de projets de règlements (suite)

- 4.3.5.** Règlement numéro 1698-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »
- 4.3.6.** Règlement numéro 1763-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1763 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache »
- 4.3.7.** Règlement numéro 1794-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »
- 4.3.8.** Règlement numéro 1795-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »
- 4.3.9.** Règlement numéro 1799-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1799 régissant la démolition d'immeubles »
- 4.3.10.** Règlement numéro 1830-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
- 4.3.11.** Règlement numéro 1865-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble »
- 4.3.12.** Règlement numéro 1942 intitulé « Règlement concernant le stationnement dans le secteur des rues Champagne et Albert »

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Décès – Ernest Labelle
- 5.2.** Remerciements

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district des Îles

- 7.1.1.** Remerciements

7.2. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 7.2.1.** Bilan – Festival de la galette
- 7.2.2.** Remerciements

7.3. Conseiller du district des Jardins

- 7.3.1.** Bisons de Saint-Eustache
- 7.3.2.** Remerciements

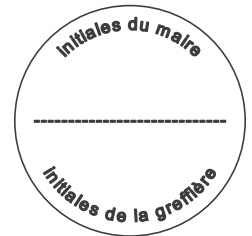
7.4. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache

- 7.4.1.** Remerciements

7.5. Conseillère du district du Carrefour

- 7.5.1.** Remerciements

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 4 OCTOBRE 2021 – 18 HEURES**



7. Affaires nouvelles des conseillers (suite)

7.6. Conseiller du district Rivière-Nord

7.6.1. Remerciements

7.7. Conseillère du district des Érables

7.7.1. Remerciements

7.8. Conseiller du district Clair Matin

7.8.1. Bisons de Saint-Eustache

7.8.2. Remerciements

7.9. Conseillère du district de la Seigneurie

7.9.1. Parc Pierre-Laporte - demandes pour l'hiver

7.9.2. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie – Halloween

7.9.3. Remerciements

7.10. Conseillère du district des Moissons

7.10.1. Distribution d'arbres

7.10.2. Remerciements – Omer Demers

7.10.3. Remerciements

8. Dépôt des états comparatifs

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

9.1.1. Achat d'une surfaceuse à glace électrique

9.1.2. Travaux de déneigement des rues et des trottoirs - secteur A

9.1.3. Travaux de déneigement des rues et des trottoirs - secteur B

9.1.4. Travaux de déneigement des rues et des trottoirs - secteur C

9.1.5. Opération et gestion d'un écocentre - exercice d'une option de renouvellement

9.1.6. Réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts – exercice d'une option de renouvellement

9.1.7. Services professionnels d'analyse physico-chimique de l'eau – exercice d'une option de renouvellement

9.1.8. Fourniture et installation d'écrans numériques extérieurs à affichage par diodes électroluminescentes (DEL) - modification de la résolution 2021-07-422

9.1.9. Fourniture et implantation d'un système de gestion de loisirs – système de pondération et d'évaluation

9.1.10. Construction d'un réservoir d'eau potable - réservoir Daoust - partie bassin

9.1.11. Services professionnels d'ingénierie - études de faisabilité et études préliminaires - plans directeurs - réseaux d'égouts sanitaire et pluvial



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 4 OCTOBRE 2021 – 18 HEURES**

9. Affaires courantes (suite)

9.1. Soumissions et contrats (suite)

9.1.12. Restauration du moulin Légaré – maison du meunier – travaux additionnels

9.1.13. Travaux de renouvellement de conduites – 43^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Godard) et 44^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Saint-Laurent) – travaux additionnels

9.2. Émission d'obligations au montant de 12 407 000 \$

9.2.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 12 407 000 \$ qui sera réalisé le 25 octobre 2021

10. Personnel

10.1. Embauche - technicien en documentation - Service de la bibliothèque

10.2. Embauche - capitaine aux opérations - Service de la sécurité incendie

10.3. Embauche - coordonnateur soutien aux opérations - Service de la sécurité incendie

10.4. Embauche - brigadier - Service de police

10.5. Embauche - coordonnateur aux interventions sociales - Service de police

10.6. Nomination - policier régulier - Service de police

10.7. Nomination - poste de sergent - Service de police

10.8. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air

10.9. Embauche – surveillant d'activités - Service du sport et du plein air

10.10. Embauche – aide technique en géomatique – Service des technologies de l'information

11. Commissions et comité du conseil

11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 septembre 2021

11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 2021

11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2021

11.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2021

11.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 septembre 2021

11.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 2021

11.7. Commission de la sécurité publique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 septembre 2021

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 4 OCTOBRE 2021 – 18 HEURES**



11. Commissions et comité du conseil (suite)

- 11.8. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 septembre 2021
- 11.9. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2021
- 11.10. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 2021
- 11.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2021

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 12.1.1. Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité
- 12.1.2. Intervention à un acte de servitude – lots 1 431 460 et 1 431 466 – Yan Boulay, Andras Kovacs et Imola Ildiko Fulop
- 12.1.3. Intervention à un acte de servitude - partie des lots 1 698 285 et 1 698 296 - 9272-4335 Québec inc. et 9129-9560 Québec inc.
- 12.1.4. Servitude et cession de conduite principale - lot 5 886 904 et partie du lot 5 886 905 - Syndicat des copropriétaires du 500-518 des Hirondelles et Syndicat des copropriétaires de l'Albatros Nord
- 12.1.5. Servitude et cession de conduite principale - partie des lots 5 957 770, 6 302 391 et 6 302 403 - Syndicat des copropriétaires du 201 à 315 des Hérons, Syndicat des copropriétaires de l'Albatros Sud et Groupe L'Héritage inc.
- 12.1.6. Servitude et cession de conduite principale - partie des lots 6 033 193 et 6 048 518 - Syndicat des copropriétaires du 800 à 1200 des Hérons
- 12.1.7. Servitude et cession de conduite principale - partie du lot 6 383 133 - Groupe L'Héritage inc.
- 12.1.8. Servitude et cession de conduite principale - partie du lot 6 443 290 - Syndicat des copropriétaires du 600-624 des Hirondelles
- 12.1.9. Vente d'un immeuble – lot 1 366 926 - Élyse Lacroix
- 12.1.10. Vente d'un immeuble – lot 3 396 431 - Adesa Montréal Corporation
- 12.1.11. Vente d'un immeuble – lot 1 366 927 - Gabriel Brouillard

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 12.2.1. 4417194 Canada inc. (Cinéma St-Eustache) – conclusion d'une entente
- 12.2.2. Accord de subvention - Fonds du Canada pour la présentation des arts
- 12.2.3. Bonification – Programme des ententes de développement culturel
- 12.2.4. Demande d'aide financière - Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) - emplois verts de l'automne et hiver - parc nature



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 4 OCTOBRE 2021 – 18 HEURES**

12. Dossiers des directeurs (suite)

12.2. Directeur du module administratif et communautaire (suite)

- 12.2.5.** Demande d'aide financière – Programme de soutien au milieu municipal du patrimoine immobilier
- 12.2.6.** FestivalOpéra de Saint-Eustache – conclusion d'une entente
- 12.2.7.** La Mouvance Centre de femmes – conclusion d'une entente
- 12.2.8.** Le Comité organisateur de la 55^e finale des Jeux du Québec – Laval 2020 – conclusion d'une modification à l'entente
- 12.2.9.** Les Chevaliers de Colomb du Conseil de St-Eustache No : 1813 – conclusion d'une entente
- 12.2.10.** Les éditions du Septentrion inc. – conclusion d'une entente
- 12.2.11.** Rapport sur la gestion contractuelle
- 12.2.12.** Symposium des patriotes - conclusion d'une entente

12.3. Directeur du module technique

- 12.3.1.** Prolongement de la piste multifonctionnelle au-dessus de la rivière du Chêne - mise en place d'une passerelle préfabriquée - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- 12.3.2.** Travaux de construction d'une digue – rue Grondin - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

12.4. Directeur général

- 12.4.1.** Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - conclusion d'une entente
- 12.4.2.** La ministre de la Sécurité publique – octroi de subventions pour le projet PIVOT – conclusion d'une entente
- 12.4.3.** Résolution d'une entente quant à l'échange de terrains – Groupe L'Héritage inc. - parties des lots 4 066 398 et 5 891 329 et abrogation de la résolution 2021-07-447

13. Comptes du mois

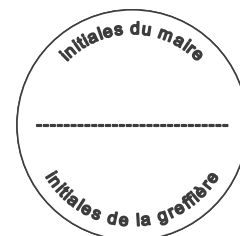
- 13.1.** Comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2021

14. Levée de la séance

/jc



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **4 octobre 2021 à 18 heures.**

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Janique-Aimée Danis, Marc Lamarre, Isabelle Mattioli, Isabelle Lefebvre (à partie), Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur François Bélanger, directeur général adjoint et directeur du module technique, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-10-578

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 avec la modification suivante :

- Par le retrait du point 9.1.12.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2021-10-579

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 13 et 27 septembre 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire respectivement tenues les 13 et 27 septembre 2021.

3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

3.1. Adoption d'une résolution

Résolution 2021-10-580

3.1.1. Adoption d'une résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2021-0066 - lot 1 698 296 - 286, boulevard Arthur-Sauvé

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro PPCMOI 2021-0066 vise à autoriser la construction d'un bâtiment d'usage commercial situé au 286, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot existant numéro 1 698 296 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 1-C-20;

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée, celle-ci consiste en la reconstruction d'un bâtiment d'usage commercial à la suite d'un sinistre, et initialement dérogatoire, où il y a eu perte de droits acquis conformément à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sera reconstruit sur le même lot qu'avant le sinistre et que ce lot a une superficie de 1 132,6 mètres carrés;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a posé et posera des gestes de planification afin de densifier et revitaliser le boulevard Arthur-Sauvé;

CONSIDÉRANT que le projet déposé est bonifié comparativement au bâtiment d'origine par l'ajout d'un étage, ce qui contribue à augmenter la volumétrie du secteur;

CONSIDÉRANT que l'implantation du projet n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le boulevard Arthur-Sauvé est caractérisé par ses îlots de chaleur sur une grande partie de son parcours;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager contribuera à rehausser la valeur du lieu, la réduction des îlots de chaleur et l'augmentation de l'indice de canopée de ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'étude d'ensoleillement déposée confirme que les bâtiments voisins seront peu impactés par le projet;

CONSIDÉRANT que l'accès au stationnement sera partagé avec le bâtiment sis au 284, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot numéro 1 698 285 identifié au cadastre du Québec, où une servitude de passage sera consentie entre les propriétaires des lots 1 698 296 et 1 698 285 identifiés au cadastre du Québec, à laquelle devra intervenir la Ville de Saint-Eustache pour assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de requalification d'un site commercial de faible qualité architecturale par un projet commercial de plus grande densité et dont la valeur architecturale est nettement bonifiée;

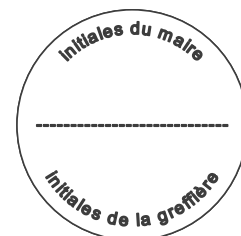
CONSIDÉRANT que le projet contribuera à rehausser le cadre bâti du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation commerciale régionale (C1) prévue au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache et que le coefficient d'occupation au sol proposé est de 0,78 alors que le minimum autorisé par ledit plan d'urbanisme est de 0,30 et que le maximum est 4;

CONSIDÉRANT que les éléments suivants sont dérogatoires à la réglementation de zonage et qu'ils sont sujets à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser le code d'usage 537 (Vente au détail de piscines et leurs accessoires) de la classe d'usage « C-04 : Commerce régional » sur le lot numéro 1 698 296 identifié au cadastre du Québec (LAU, art. 113, al. 1, par. 3);
- Autoriser une marge latérale gauche de 2 mètres au lieu de 3 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 4);
- Autoriser une marge arrière de 8 mètres au lieu de 10 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 4);
- Autoriser l'absence d'une aire d'isolement en façade au lieu d'une aire d'isolement de 2 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser l'absence d'une aire d'isolement en marge latérale gauche au lieu d'une aire d'isolement de 1,5 mètre (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser l'absence d'une aire d'isolement en marge latérale droite au lieu d'une aire d'isolement de 1,5 mètre (LAU, art. 113, al. 1, par. 5);
- Autoriser que l'aire de chargement et de déchargement ainsi que l'aire de manœuvre aient une largeur de 6 mètres au lieu de 10 mètres (LAU, art. 113, al. 1, par. 10);
- Autoriser que 8 cases de stationnement soient aménagées au lieu des 29 exigées en fonction des usages exercés dans le bâtiment (LAU, art. 113, al. 1, par. 10);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT que l'élément suivant est dérogoire à la réglementation de zonage et qu'il n'est pas sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser une enseigne posée sur le mur de façade du bâtiment d'une superficie de 11,22 mètres carrés au lieu de 10,9 mètres carrés (LAU, art. 113, al. 1, par. 14);

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI ne répond pas à tous les objectifs et critères prévus au règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit :

- Les façades sont rythmées par des modulations créant du relief (avancés, retraits, porte-à-faux);
- La composition architecturale de la façade principale souligne et met en valeur l'entrée principale du bâtiment;
- Le revêtement du mur de façade est composé majoritairement d'éléments de maçonnerie;
- Sur un même bâtiment, les toitures sont diversifiées et les pentes de toit peuvent varier;
- Les aménagements paysagers sont variés et de qualité;
- Le choix des plantations et leur agencement visent à mettre en valeur l'architecture des bâtiments et à faire ressortir les principales caractéristiques : l'entrée principale, les volumes, les couleurs et les textures;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2021 et du 15 juillet 2021 et qu'une recommandation favorable a été formulée;

CONSIDÉRANT que le plan VSE 2021-046 produit par François Grenon Architecte inc., daté du 27 mai 2021, fait partie intégrante de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 août 2021, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2021-08-462 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2021-0066;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de résolution, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 septembre 2021, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de résolution numéro 2021-09-533 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2021-0066;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du second projet de résolution, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de faire une telle demande écrite du 22 au 30 septembre 2021 jusqu'à 16 h 30, et qu'aucune demande valide n'a été reçue par la greffière;

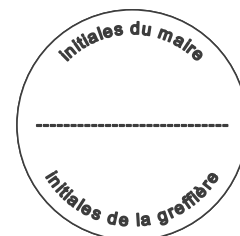
En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, une résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro 2021-0066, pour autoriser la construction d'un bâtiment d'usage commercial situé au 286, boulevard Arthur-Sauvé, sur le lot existant numéro 1 698 296 identifié au cadastre du Québec, avec les conditions suivantes :

- Qu'un plan de drainage du stationnement et des aires minéralisées conformément à la réglementation en vigueur soit déposé;
- Qu'une bande de pavé perméable soit aménagée le long de la ligne latérale droite afin de délimiter les deux propriétés;
- Que tout espace de stationnement aménagé dans l'emprise publique en façade, même si toléré par la Ville, ne soit pas comptabilisé dans le calcul du nombre de stationnement;
- Que la Ville puisse, à tout moment, demander au propriétaire de retirer ces espaces de stationnement aménagés dans l'emprise publique en façade et qu'aucune servitude ne puisse être consentie pour ces aménagements;
- Qu'un consentement écrit du propriétaire du lot 1 698 285 pour l'établissement d'une servitude de passage réelle et perpétuelle par laquelle ce dernier autorise le propriétaire du lot 1 698 296 à accéder à son terrain par son allée d'accès, le tout tel que décrit dans la description technique réalisée par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, le 9 juin 2021 sous ses minutes 43 133, soit obtenu et qu'un original de ce consentement soit transmis à la Ville de Saint-Eustache;
- Que le projet de ladite servitude de passage réelle et perpétuelle soit transmis à la Ville de Saint-Eustache, cette dernière devra intervenir à ladite servitude;
- Qu'un consentement écrit du propriétaire du lot 1 698 285 à modifier la servitude de passage à pied et en voiture # 129 024 soit obtenu et transmis à la Ville de Saint-Eustache afin d'autoriser l'aménagement d'un perron dans ladite servitude;
- Qu'une garantie bancaire équivalente à 20 % de la valeur du bâtiment soit déposé avant l'émission de tout permis;
- Que les travaux soient réalisés dans les 24 mois suivants l'adoption de la présente résolution, sans quoi elle sera nulle et sans avenue;
- Que l'ensemble des plans et documents révisés conformément aux conditions émises soient déposés avant qu'un permis ou certificat soit émis;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

À compter de ce moment, madame la conseillère Isabelle Lefebvre se joint à l'assemblée.



4. Législation

4.1. Adoption de règlements

Résolution 2021-10-581

4.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-360 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-360 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-10-582

4.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1931-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1931-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1931 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'EAU POTABLE ET LA GESTION DES EAUX USÉES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Avis de motion et adoption de premiers projets de règlements

Sujet :

4.2.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

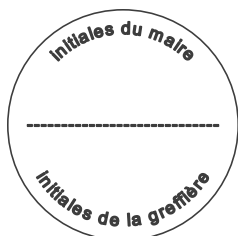
À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les dispositions relatives à l'entreposage extérieur dans les zones commerciales et industrielles et permettre l'entreposage des produits à l'extérieur sous certaines conditions pour l'usage 6394 (Service de location d'équipements).



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2021-10-583

4.2.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.2.2. Avis de motion

Règlement numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à agrandir la zone 4-H-32 au détriment d'une partie de la zone 4-P-21, ajuster la limite séparatrice des zones 4-C-31 et 4-C-33 au tracé d'une future rue, modifier la grille des usages et normes de la zone 4-H-32 afin de modifier la superficie minimale d'implantation d'un bâtiment principal, d'établir à 7 mètres la marge avant minimale, d'établir une exception quant à l'aménagement des allées d'accès aux aires de stationnement pour les lots adossés au lot 4 066 398.

Résolution 2021-10-584

4.2.2. Adoption d'un premier projet de règlement

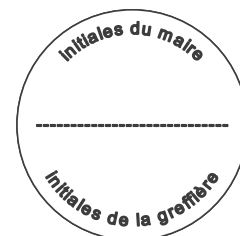
Règlement numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sujet :

4.2.3. Avis de motion

Règlement numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre la culture et la transformation de cannabis dans un bâtiment agricole qui n'est pas une serre, sur une superficie maximale de 930 mètres carrés.

Résolution 2021-10-585

4.2.3. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

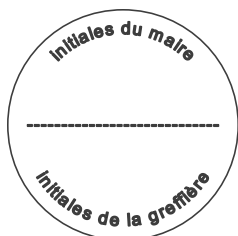
4.2.4. Avis de motion

Règlement numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à intégrer, dans les zones 2-I-02, 2-I-05, 2-I-07, 2-I-08, 2-I-10, 2-I-22, 2-I-24, 2-I-25, 2-I-45, 2-I-46, 2-I-51, 2-P-03, 2-P-47 et 5-A-20, les normes et notions d'enseignes directionnelles sur bâtiment.

Résolution 2021-10-586

4.2.4. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

Sujet :

4.2.5. Avis de motion

Règlement numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à permettre, dans la zone 3-C-54, les usages « Autres industries du meuble et d'articles d'ameublement (289) » et « Industrie de produits en argile (361) » en mixité avec la classe d'usage « C-02 : Commerce local ».

Résolution 2021-10-587

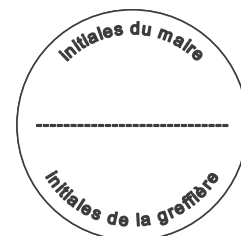
4.2.4. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.3. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 881-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 881 intitulé : « Déneigement sur le territoire de la Ville de St-Eustache »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier les dispositions relatives aux amendes découlant d'infractions au règlement concernant le déneigement.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.3.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1241-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour retirer l'article afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.3.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1474-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1474 décrétant une tarification en matière de modification à la réglementation d'urbanisme »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour abroger le règlement afin d'intégrer la tarification au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

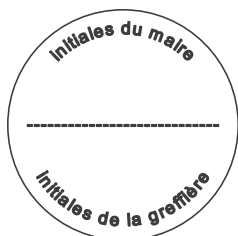
4.3.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1663-037 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour retirer les articles afférents à la tarification afin de les intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Sujet :

4.3.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1698-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour retirer l'article afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.3.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1763-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1763 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour retirer l'article afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.3.7. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1794-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour retirer le paragraphe afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

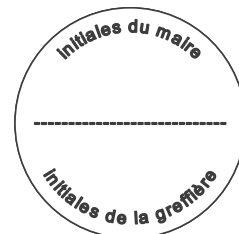
4.3.8. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1795-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour retirer le paragraphe afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



Sujet :

4.3.9. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1799-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1799 régissant la démolition d'immeubles »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour retirer l'article afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.3.10. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1830-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.3.11. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1865-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté pour retirer l'article afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.3.12. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1942 intitulé « Règlement concernant le stationnement dans le secteur des rues Champagne et Albert »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de régir le stationnement aux abords des rues Champagne et Albert.

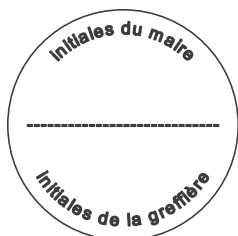
Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Décès – Ernest Labelle

Monsieur le maire fait état du décès de monsieur Ernest Labelle et lui rend un dernier hommage.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

5.2. Remerciements

Monsieur le maire remercie les élus qui ont travaillé très fort au cours du dernier mandat. Il remercie également les employés et les citoyens. Il remercie particulièrement madame Janique-Aimée Danis pour la qualité de son travail et félicite les candidats élus par acclamation.

6. Période de questions

- 1) Un citoyen s'enquiert des intentions de la Ville quant à la circulation sur l'allée de la Roseraie.
- 2) Monsieur le maire indique qu'il a communiqué directement avec une citoyenne pour lui donner des informations relativement à la dette de la Ville.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.1.1. Remerciements

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait les remerciements d'usage de fin de mandat. Élu par acclamation, il remercie ses collègues et les citoyens du quartier des Îles, les employés de la Ville de même que le Service des arts et de la culture et l'Association du quartier des Îles.

7.2. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.2.1. Bilan – Festival de la galette

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre dresse le bilan du Festival de la galette et remercie les bénévoles pour leur travail.

Sujet :

7.2.2. Remerciements

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre remercie les citoyens pour leur confiance et les employés pour leur travail.

7.3. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

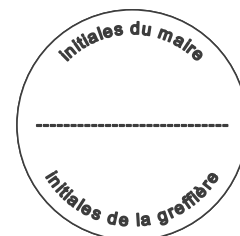
7.3.1. Bisons de Saint-Eustache

Monsieur le conseiller Yves Roy félicite les Bisons Junior A pour avoir remporté le championnat dans leur division.

Sujet :

7.3.2. Remerciements

Monsieur le conseiller Yves Roy remercie les citoyens, les employés et ses collègues pour leur disponibilité.



7.4. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache

Sujet :

7.4.1. Remerciements

Madame la conseillère Michèle Labelle remercie ses citoyens, ses collègues et les employés de la Ville, particulièrement en regard des travaux de revitalisation de la rue Saint-Eustache.

7.5. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.5.1. Remerciements

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie le maire pour la manière dont il a géré la pandémie et les membres de son cabinet pour leur disponibilité et ouverture. Elle remercie les employés pour leur excellent travail.

7.6. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.6.1. Remerciements

Monsieur le conseiller Patrice Paquette remercie monsieur le maire et ses collègues pour l'excellente collaboration. Il remercie les employés pour leur implication et leur collaboration. Il remercie ses citoyens. Il remercie les membres de sa famille pour leur compréhension.

7.7. Conseillère du district des Érables

Sujet :

7.7.1. Remerciements

Madame la conseillère Janique-Aimée Danis remercie les citoyens de son quartier qui lui ont fait confiance. Elle remercie monsieur le maire pour son travail. Elle remercie également ses collègues pour ses échanges. Elle remercie les employés pour leur dévouement et leur collaboration. Elle remercie sa famille et amis pour leur soutien.

7.8. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.8.1. Bisons de Saint-Eustache

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite les Bisons de Saint-Eustache pour leur victoire au championnat de la Ligue de Baseball Junior Élite du Québec.

Sujet :

7.8.2. Remerciements

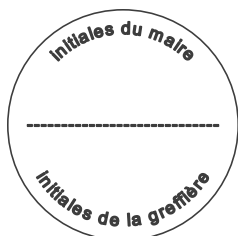
Monsieur le conseiller Marc Lamarre remercie sa famille, ses amis, ses collègues du conseil, ainsi que les citoyens de son quartier.

7.9. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.9.1. Parc Pierre-Laporte - demandes pour l'hiver

Madame la conseillère Isabelle Mattioli suggère que soit analysée la possibilité de déneiger le passage piétonnier et d'aménager un anneau de glace au parc Pierre-Laporte.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.9.2. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie – Halloween

Madame la conseillère Isabelle Mattioli détaille la façon dont sera célébrée l'Halloween par l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

Sujet :

7.9.3. Remerciements

Madame la conseillère Isabelle Mattioli remercie les eustachois et eustachaises incluant les organismes, les employés de la Ville, les citoyens siégeant sur divers comités et ses collègues, particulièrement Raymond Tessier et Janique-Aimée Danis, de même que les bénévoles de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie.

7.10. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.10.1. Distribution d'arbres

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre souligne le succès de l'événement de distribution d'arbres organisé par la Ville et remercie les employés de la Ville de même que ses collègues pour leur participation.

Sujet :

7.10.2. Remerciements – Omer Demers

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie monsieur Omer Demers pour son implication au sein de la Commission de l'environnement et de l'embellissement.

Sujet :

7.10.3. Remerciements

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie monsieur le maire pour sa confiance et ses collègues pour leurs conseils. Elle remercie les employés de la Ville et particulièrement Élisabeth Bonin. Elle remercie ses citoyens et son association pour leur union et leur entraide. Elle remercie sa famille pour leur aide.

8. Dépôt des états comparatifs

Résolution 2021-10-588

8. Dépôt des états comparatifs

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du dépôt des états comparatifs préparés par la trésorière de la Ville, dont copie est déposée au dossier du conseil.

9. Affaires courantes

9.1. Soumissions et contrats

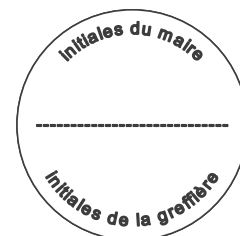
Résolution 2021-10-589

9.1.1. Achat d'une surfaceuse à glace électrique

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Robert Boileau inc., relativement à l'achat d'une surfaceuse à glace électrique, au prix soumis, pour un montant total de 152 867 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-14;

D'imputer la dépense au règlement 1937;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-590

9.1.2. Travaux de déneigement des rues et des trottoirs - secteur A

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée, pour le scénario 2, relativement au déneigement du secteur « A », pour les périodes hivernales 2022-2023 à 2026-2027, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 3 636 616,15 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-23

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-591

9.1.3. Travaux de déneigement des rues et des trottoirs - secteur B

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée, pour le scénario 2, relativement au déneigement du secteur « B », pour les périodes hivernales 2022-2023 à 2026-2027, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 3 518 019,56 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-24

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-592

9.1.4. Travaux de déneigement des rues et des trottoirs - secteur C

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Réhabilitation Du O inc., pour le scénario 2, relativement au déneigement du secteur « C », pour les périodes hivernales 2022-2023 à 2026-2027, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 5 568 113,24 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-25;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-593

9.1.5. Opération et gestion d'un écocentre - exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des six (6) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'opération et la gestion d'un écocentre, contrat intervenu avec Vallerex inc., pour le scénario 1;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-52;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-594

9.1.6. Réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la réception, conditionnement et valorisation des matières organiques et des résidus verts, pour le lot 1, contrat intervenu avec Complexe Enviro Connexions Ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-T-P-06;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-595

9.1.7. Services professionnels d'analyse physico-chimique de l'eau – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer l'option de renouvellement, consentie à la Ville aux termes du contrat relatif aux services professionnels d'analyse physico-chimique de l'eau, contrat intervenu avec H2Lab inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2024 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2018-E-P-73, et des modifications de contrat autorisées par les résolutions 2019-07-405 et 2019-09-542;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-596

9.1.8. Fourniture et installation d'écrans numériques extérieurs à affichage par diodes électroluminescentes (DEL) - modification de la résolution 2021-07-422

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2021-07-422 afin de remplacer le numéro de règlement « 1925 » par le numéro de règlement « 1928 ».

Résolution 2021-10-597

9.1.9. Fourniture et implantation d'un système de gestion de loisirs – système de pondération et d'évaluation

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement à la fourniture et l'implantation d'un système de gestion de loisirs (dossier 2021-I-P-31), et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.



Résolution 2021-10-598

9.1.10. Construction d'un réservoir d'eau potable - réservoir Daoust - partie bassin

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Constructions CJRB inc., relativement aux travaux de construction d'un réservoir d'eau potable sur la rue Daoust – partie bassin, aux prix soumis, pour un montant total de 3 038 158 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro B-79.02.01;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-599

9.1.11. Services professionnels d'ingénierie - études de faisabilité et études préliminaires - plans directeurs - réseaux d'égouts sanitaire et pluvial

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par JFSA Québec inc., seul soumissionnaire, relativement aux services professionnels d'ingénierie pour des études de faisabilité et études préliminaires dans le cadre de la préparation et de l'élaboration de plans directeurs de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, aux prix soumis, pour un montant maximal total de 90 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro SM-68.08;

D'imputer la dépense au règlement 1935;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

9.1.12. Restauration du moulin Légaré – maison du meunier – travaux additionnels

Ce sujet a été retiré.

Résolution 2021-10-600

9.1.13. Travaux de renouvellement de conduites – 43^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Godard) et 44^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Saint-Laurent) – travaux additionnels

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à Bernard Sauvé Excavation inc., une dépense additionnelle de 40 000 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de renouvellement de conduites pour la 43^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Godard) et la 44^e Avenue (entre le chemin de la Grande-Côte et la rue Saint-Laurent) (numéro de dossier SM-370.3);

D'imputer la dépense au règlement 1897;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

9.2. Émission d'obligations au montant de 12 407 000 \$

Résolution 2021-10-601

9.2.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 12 407 000 \$ qui sera réalisé le 25 octobre 2021

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 12 407 000 \$ qui sera réalisé le 25 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1665	113 500 \$
1684	153 300 \$
1687	630 300 \$
1711	1 660 900 \$
1764	262 200 \$
1765	361 500 \$
1766	778 300 \$
1767	902 000 \$
1771	237 300 \$
1772	33 000 \$
1773	945 700 \$
1778	228 100 \$
1908	5 100 000 \$
1928	1 000 900 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1711, 1928 et 1908, et la Ville de Saint-Eustache souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

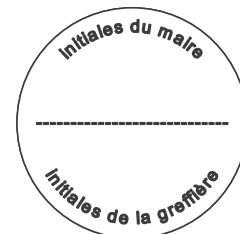
En conséquence;

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 octobre 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 avril et le 25 octobre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes, 575, boulevard Arthur-Sauvé, 1^{er} étage, Saint-Eustache (Québec) J7P 4X5;
8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Eustache, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 12 407 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1665, 1684, 1687, 1711, 1764, 1765, 1766, 1767, 1771, 1772, 1773, 1778, 1908 et 1928, la Ville de Saint-Eustache émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 44 - 7 307 000 \$

Cinq (5) ans (à compter du 25 octobre 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1711 et 1928, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 45 - 5 100 000 \$

Cinq (5) ans (à compter du 25 octobre 2021); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 1908, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

10. Personnel

Résolution 2021-10-602

10.1. Embauche - technicien en documentation - Service de la bibliothèque

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Francis Gravel, au poste de technicien en documentation au Service de la bibliothèque, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

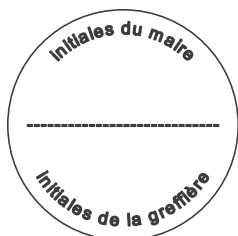
D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-603

10.2. Embauche - capitaine aux opérations - Service de la sécurité incendie

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Sylvain Labonté, au poste de capitaine aux opérations au Service de la sécurité incendie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-10-604

10.3. Embauche - coordonnateur soutien aux opérations - Service de la sécurité incendie

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Allan John Mac Gillivray, au poste de coordonnateur soutien aux opérations au Service de la sécurité incendie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-605

10.4. Embauche - brigadier - Service de police

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Carole Laforest, au poste de brigadier au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-606

10.5. Embauche - coordonnateur aux intervention sociales - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Isabelle René, au poste de coordonnateur aux interventions sociales au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-607

10.6. Nomination - policier régulier - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer l'agent Jonathan Fanone et l'agent Geneviève Gouin, au statut de policier régulier au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

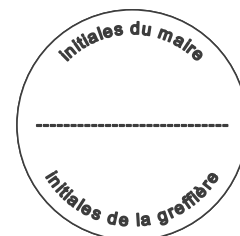
D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-608

10.7. Nomination - poste de sergent - Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer le fonction-sergent Sébastien Vallée, au poste de sergent au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-10-609

10.8. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Sarah Chapdelaine et Lucas Evers, aux postes de sauveteur et moniteur au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-610

10.9. Embauche – surveillant d'activités - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Rose Carbonneau, Jeanne-Frédérique Leblanc et Léa Marc-Aurèle, aux postes de surveillant d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-611

10.10. Embauche – aide technique en géomatique – Service des technologies de l'information

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Trevor Rollins, au poste d'aide technique en géomatique au Service des technologies de l'information, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-10-612

11.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 septembre 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-09-128 à CAPFRH-2021-09-142, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 septembre 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-10-613

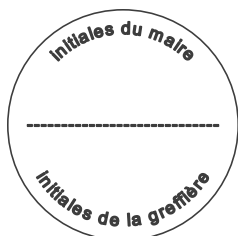
11.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2021-09-033 à CDE-2021-09-035, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-10-614

11.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CATH-2021-09-013, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2021, telle que présentée.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

11.4. Commission des services techniques - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-10-615

11.5. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 septembre 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2021-09-107 à CSPALCC-2021-09-114, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 septembre 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-10-616

11.6. Commission du développement des arts et de la culture - procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 2021

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CDAC-2021-09-026, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-10-617

11.7. Commission de la sécurité publique – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 septembre 2021

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CSP-2021-09-014, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 septembre 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-10-618

11.8. Commission de la circulation et des transports – procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 septembre 2021

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2021-09-025 à CCT-2021-09-028, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 septembre 2021, telles que présentées.

Sujet :

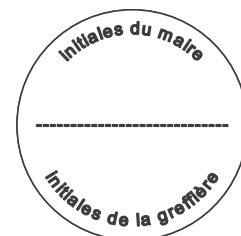
11.9. Commission des communications et des relations avec le Citoyen - procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-10-619

11.10. Commission jeunesse – procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2021-09-011 à CJ-2021-09-016, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 14 septembre 2021, telles que présentées.



Résolution 2021-10-620

11.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2021

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2021-0112 (502, chemin de la Grande-Côte), DM 2021-0117 (10, rue Guy) et DM 2021-0119 (540, rue Dubois), mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 16 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme feront l'objet d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 16 septembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation écrite relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2021-10-621

11.11. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 septembre 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 16 septembre 2021:

- PIIA 2020-0129R1 (635, rue Dubois – plans VSE 2021-0064);
- PIIA 2021-0042R (269, rue Robinson – plans VSE 2021-0068);
- PIIA 2021-0111 (349, rue de l'Aigle – plans VSE 2021-0060);
- PIIA 2021-0113 (502, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2021-0069);
- PIIA 2021-0115 (210, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2021-0065);
- PIIA 2021-0116 (10, rue Guy – plans VSE 2021-0066).

12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-10-622

12.1.1. Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lorraine désire présenter un projet de coopération intermunicipale pour la dématérialisation des documents municipaux avec la Ville de Saint-Eustache, dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la présente résolution, laquelle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Saint-Eustache s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale pour la dématérialisation des documents municipaux et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Lorraine organisme responsable du projet.

Résolution 2021-10-623

12.1.2. Intervention à un acte de servitude – lots 1 431 460 et 1 431 466 – Yan Boulay, Andras Kovacs et Imola Ildiko Fulop

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'intervenir à un acte de servitude réciproque de passage entre Yan Boulay, Andras Kovacs et Imola Ildiko Fulop, à être établie sur une partie des lots 1 431 460 et 1 431 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de servitude préparé par M^e Véronique Lessard, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-624

12.1.3. Intervention à un acte de servitude - partie des lots 1 698 285 et 1 698 296 – 9272-4335 Québec inc. et 9129-9560 Québec inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'intervenir à un acte de servitude réciproque de passage entre 9272-4335 Québec inc. et 9129-9560 Québec inc., à être établie sur une partie des lots 1 698 285 et 1 698 296 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de servitude préparé par M^e Emmanuelle Bellefeuille, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

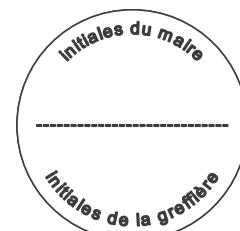
Résolution 2021-10-625

12.1.4. Servitude et cession de conduite principale - lot 5 886 904 et partie du lot 5 886 905 - Syndicat des copropriétaires du 500-518 des Hirondelles et Syndicat des copropriétaires de l'Albatros Nord

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 500-518 des Hirondelles et le Syndicat des copropriétaires de l'Albatros Nord, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur le lot 5 886 904 et sur une partie du lot 5 886 905 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude et cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2021-10-626

12.1.5. Servitude et cession de conduite principale - partie des lots 5 957 770, 6 302 391 et 6 302 403 - Syndicat des copropriétaires du 201 à 315 des Hérons, Syndicat des copropriétaires de l'Albatros Sud et Groupe L'Héritage inc.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 201 à 315 des Hérons, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur une partie des lots 5 957 770, 6 302 391 et 6 302 403, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude et cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-627

12.1.6. Servitude et cession de conduite principale - partie des lots 6 033 193 et 6 048 518 - Syndicat des copropriétaires du 800 à 1200 des Hérons

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 800 à 1200 des Hérons, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur une partie des lots 6 033 193 et 6 048 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude et cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-628

12.1.7. Servitude et cession de conduite principale - partie du lot 6 383 133 - Groupe L'Héritage inc.

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Groupe L'Héritage inc., une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur une partie du lot 6 383 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude et cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-629

12.1.8. Servitude et cession de conduite principale - partie du lot 6 443 290 - Syndicat des copropriétaires du 600-624 des Hirondelles

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 600-624 des Hirondelles, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur une partie du lot 6 443 290 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude et cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-630

12.1.9. Vente d'un immeuble – lot 1 366 926 - Élyse Lacroix

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir d'Élyse Lacroix, le lot 1 366 926 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 26,91 \$ le mètre carré, pour un total approximatif de 69 624,24 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 17 septembre 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-631

12.1.10. Vente d'un immeuble – lot 3 396 431 - Adesa Montréal Corporation

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à la vente du lot 3 396 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes par Adesa Montréal Corporation à Broccolini Investments inc. au prix de 62 500 000 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une lettre datée du 9 septembre 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

De renoncer au droit de priorité et préférence d'achat pour cette transaction uniquement tel que stipulé dans un acte de vente, reçu devant M^e Guy Bélisle, notaire, le 2 décembre 2004 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 11 919 617;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-632

12.1.11. Vente d'un immeuble – lot 1 366 927 - Gabriel Brouillard

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'acquérir de Gabriel Brouillard, le lot 1 366 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 26,91 \$ le mètre carré, pour un total approximatif de 80 245,62 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse de vente datée du 17 septembre 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

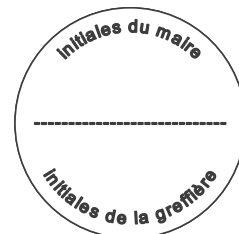
11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-10-633

12.2.1. 4417194 Canada inc. (Cinéma St-Eustache) – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec 4417194 Canada inc. (Cinéma St-Eustache), une entente pour donner accès gratuitement aux citoyens de la Ville au cinéma afin qu'ils assistent aux représentations du film de 10 heures, du lundi au vendredi de la semaine de relâche scolaire printanière, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-10-634

12.2.2. Accord de subvention - Fonds du Canada pour la présentation des arts

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la conclusion d'une entente d'accord de subvention au Fonds du Canada, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation, dans le cadre du décret d'exclusion visant les ententes par une entité fédérale à un organisme municipal, en rapport avec ladite demande d'aide financière;

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

D'autoriser le directeur adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-635

12.2.3. Bonification – Programme des ententes de développement culturel

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre, au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de la bonification du programme des ententes de développement culturel 2021-2023;

D'autoriser également la Ville à prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention;

D'autoriser le directeur adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-636

12.2.4. Demande d'aide financière - Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) - emplois verts de l'automne et hiver - parc nature

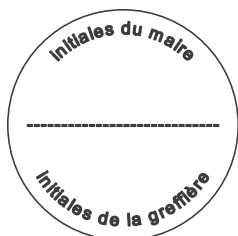
Sur proposition d'Isabelle Mattioli, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'emplois verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs visant à subventionner en partie les salaires des employés saisonniers qui seront attirés à la surveillance du parc Nature durant la période hivernale;

D'autoriser la directrice du Service du sport et du plein air à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-637

12.2.5. Demande d'aide financière – Programme de soutien au milieu municipal du patrimoine immobilier

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre, au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, en vertu des sous-volet 1 a - Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et 1 b - Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale et de prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention tel que décrit :



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sous volet 1 a – Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée

Prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention s'élevant à 40 % de la manière suivante :

- 2022 : De demander une aide financière au ministère de la Culture et des Communications s'élevant à 120 000 \$ et que la Ville assume une part s'élevant à 80 000 \$;
- 2023 : De demander une aide financière au ministère de la Culture et des Communications s'élevant à 120 000 \$ et que la Ville assume une part s'élevant à 80 000 \$;
- 2024 : De demander une aide financière au ministère de la Culture et des Communications s'élevant à 120 000 \$ et que la Ville assume une part s'élevant à 80 000 \$;

Sous-volet 1 b - Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale

Prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention s'élevant à 50 % de la manière suivante :

- 2022 : De demander une aide financière au ministère de la Culture et des Communications s'élevant à 400 000 \$ et que la Ville assume une part s'élevant à 400 000 \$;
- 2023 : De demander une aide financière au ministère de la Culture et des Communications s'élevant à 400 000 \$ et que la Ville assume une part s'élevant à 400 000 \$;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-638

12.2.6. FestivalOpéra de Saint-Eustache – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec FestivalOpéra de Saint-Eustache, une entente visant à offrir des spectacles de chants lyriques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

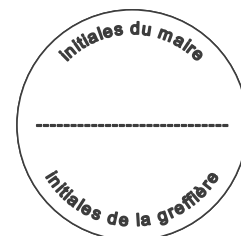
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-639

12.2.7. La Mouvance Centre de femmes – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec La Mouvance Centre de femmes, une entente relative à la location d'une partie du bâtiment localisé au 83, rue Chénier, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-10-640

12.2.8. Le Comité organisateur de la 55^e finale des Jeux du Québec – Laval 2020 – conclusion d’une modification à l’entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec Le Comité organisateur de la 55^e finale des Jeux du Québec – Laval 2020, une modification à l’entente conclue en vertu de la résolution 2019-05-320 et à la modification à l’entente conclue en vertu de la résolution 2020-07-389, relative à l’utilisation de certains équipements municipaux, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-641

12.2.9. Les Chevaliers de Colomb du Conseil de St-Eustache No : 1813 – conclusion d’une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Mattioli, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec Les Chevaliers de Colomb du Conseil de St-Eustache No : 1813, une entente relative à l’utilisation des locaux et des infrastructures de l’immeuble localisé au 109, rue Saint-Nicolas, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-642

12.2.10. Les éditions du Septentrion inc. – conclusion d’une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Isabelle Mattioli, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec Les éditions du Septentrion inc., une entente relative à l’édition d’un ouvrage dont le titre provisoire est « Histoire de St-Eustache », le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

12.2.11. Rapport sur la gestion contractuelle

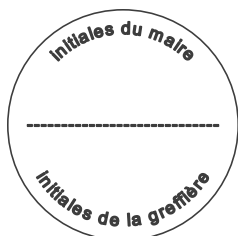
Le rapport sur la gestion contractuelle est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-10-643

12.2.12. Symposium des patriotes - conclusion d’une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure une entente de partenariat avec Symposium des Patriotes visant à offrir une exposition en arts visuels, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-10-644

12.3.1. Prolongement de la piste multifonctionnelle au-dessus de la rivière du Chêne - mise en place d'une passerelle préfabriquée - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme Shellex Groupe Conseil inc. à signer et à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les plans et devis relatifs aux travaux de construction pour le prolongement de la piste multifonctionnelle au-dessus de la rivière du Chêne, lesquels sont datés du 17 septembre 2021 et portent les numéros 03-04553-P-01, 03-04553-P-02, 03-04553-P-03 et 03-04553-P-04, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-645

12.3.1. Travaux de construction d'une digue – rue Grondin - présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Janique-Aimée Danis, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. à signer et à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les plans et devis relatifs aux travaux de construction d'une digue en bordure de la rivière du Chêne, lesquels sont datés du 1^{er} octobre 2021 et portent les numéros CD-1.10, VSEU-2101-CV-0C-001 et VSEU-2101-CV-0C-002, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.4. Directeur général

Résolution 2021-10-646

12.4.1. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - conclusion d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, une entente relative à l'acquisition, la gestion et l'utilisation de naloxone par l'entremise des corps de police québécois, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-647

12.4.2. La ministre de la Sécurité publique – octroi de subventions pour le projet PIVOT – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la ministre de la Sécurité publique, une entente relativement aux conditions et aux modalités d'octroi de subventions à la Ville de Saint-Eustache pour la participation de son corps de police à la mise en œuvre du projet PIVOT, projet spécialisé visant à prévenir les féminicides en contexte conjugal, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-10-648

12.4.3. Résolution d'une entente quant à l'échange de terrains – Groupe L'Héritage inc. - parties des lots 4 066 398 et 5 891 329 et abrogation de la résolution 2021-07-447

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de procéder à la résolution de l'entente quant à l'échange d'immeubles signé par la Ville en date du 13 juillet 2021 concernant une partie des lots 4 066 398 et 5 891 329 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, acceptée aux termes de la résolution 2021-07-447;

D'abroger la résolution 2021-07-447;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

13. Comptes du mois

Résolution 2021-10-649

13.1. Comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2021

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de septembre 2021, lesquels totalisent 5 623 975,40 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

14. Levée de la séance

Résolution 2021-10-650

13. Levée de la séance

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 15 NOVEMBRE 2021 – 19 HEURES**



- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021
- 3. Décisions**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1.** DM 2021-0051R – 180, rue Idéale
 - 3.1.2.** DM 2021-0067 – 300, boulevard Albert-Mondou
 - 3.1.3.** DM 2021-0092 – 66, rue Saint-Louis
 - 3.1.4.** DM 2021-0097 – 332, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.5.** DM 2021-0099 – 215, rue Globensky
 - 3.1.6.** DM 2021-0101 – 100, 32^e Avenue
 - 3.1.7.** DM 2021-0112 – 502, chemin de la Grande-Côte
 - 3.1.8.** DM 2021-0117 – 10, rue Guy
 - 3.1.9.** DM 2021-0119 – 540, rue Dubois
- 4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 4.1. Adoption d'un second projet de résolution**
 - 4.1.1.** PPCMOI 2021-0103 - lot 3 912 197 – 715, rue Dubois
- 5. Législation**
 - 5.1. Adoption de seconds projets de règlements**
 - 5.1.1.** Règlement numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.1.2.** Règlement numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.1.3.** Règlement numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.1.4.** Règlement numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.1.5.** Règlement numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 5.2. Adoption de règlements**
 - 5.2.1.** Règlement numéro 881-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 881 intitulé : « Déneigement sur le territoire de la Ville de St-Eustache » »
 - 5.2.2.** Règlement numéro 1241-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 15 NOVEMBRE 2021 – 19 HEURES**

5. Législation (suite)

5.2. Adoption de règlements (suite)

- 5.2.3.** Règlement numéro 1474-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1474 décrétant une tarification en matière de modification à la réglementation d'urbanisme »
- 5.2.4.** Règlement numéro 1663-037 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »
- 5.2.5.** Règlement numéro 1698-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »
- 5.2.6.** Règlement numéro 1763-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1763 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache »
- 5.2.7.** Règlement numéro 1794-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »
- 5.2.8.** Règlement numéro 1795-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »
- 5.2.9.** Règlement numéro 1799-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1799 régissant la démolition d'immeubles »
- 5.2.10.** Règlement numéro 1830-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
- 5.2.11.** Règlement numéro 1865-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble »

5.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

- 5.3.1.** Règlement numéro 1893-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1893 décrétant un programme de subvention pour la rénovation des immeubles identifiés au pôle économique du Vieux-Saint-Eustache »

6. Dossiers du maire

5.1. Remerciements

- 5.2.** Demande au gouvernement du Québec – statut d'EXO à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques

7. Période de questions

8. Affaires nouvelles des conseillers

8.1. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache

8.1.1. Remerciements

8.2. Conseillère du district du Carrefour

8.2.1. Remerciements

8.2.2. Rue Hémond

8.2.3. Éclairage – piste cyclable – boulevard Pie-XII

8.3. Conseiller du district Rivière-Nord

8.3.1. Remerciements

8.3.2. Stationnement incitatif hivernal

8.3.3. Surveillance policière

8.4. Conseiller du district des Érables

8.4.1. Remerciements

8.4.2. Lumière de rue – rues des Hérons et des Hirondelles, et chemin de la Rivière Sud

8.4.3. Abribus – rue des Érables

8.5. Conseiller du district Clair Matin

8.5.1. Remerciements

8.5.2. Suivi - pétition

8.6. Conseillère du district de la Seigneurie

8.6.1. Remerciements

8.6.2. Congestion versus densification

8.6.3. Association du quartier de la Seigneurie - Halloween

8.7. Conseillère du district des Moissons

8.7.1. Remerciements

8.7.2. Problématique – 30^e Avenue

8.8. Conseiller du district des Îles

8.8.1. Remerciements

8.8.2. Félicitations

8.8.3. Schéma d'aménagement de la MRC

8.9. Conseillère du district Plateau des Chênes

8.9.1. Remerciements

8.9.2. Congestion

8.10. Conseiller du district des Jardins

8.10.1. Remerciements

9. Affaires courantes

9.1. Nomination d'un maire suppléant



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 15 NOVEMBRE 2021 – 19 HEURES**

9. Affaires courantes (suite)

9.2. Soumissions et contrats

- 9.2.1. Achat regroupé pour l'acquisition d'abat-poussière
- 9.2.2. Collecte, transport, élimination et recyclage des résidus domestiques dangereux
- 9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2022
- 9.2.4. Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques
- 9.2.5. Fourniture de carburant et de combustible
- 9.2.6. Régime d'assurance collective des employés de la Ville de Saint-Eustache
- 9.2.7. Service de gestion et d'animation des programmes « Camps de jour estival et hivernal inclusifs » de la Ville de Saint-Eustache
- 9.2.8. Acquisition d'un système de rédaction d'appels d'offres et de gestion de contrats – exercice d'une option de renouvellement
- 9.2.9. Fourniture et gestion d'un site de dépôt de neige usée – exercice d'une option de renouvellement
- 9.2.10. Service d'entretien ménager pour la Maison du citoyen – exercice d'une option de renouvellement
- 9.2.11. Service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments – exercice d'une option de renouvellement
- 9.2.12. Fourniture et service de liens de télécommunication – lot 1 – modification de contrat

9.3. Obligations de construction

- 9.3.1. Adesa Montréal inc.
- 9.3.2. Béton Deux-Montagnes

10. Personnel

- 10.1. Embauche – caissière – Service des arts et de la culture
- 10.2. Embauche – directeur adjoint – Service des communications et des relations avec les citoyens
- 10.3. Embauche – policier temporaire – Service de police
- 10.4. Embauche – préposé – Service du sport et du plein air
- 10.5. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air
- 10.6. Embauche – surveillant d'activités – Service du sport et du plein air
- 10.7. Fin d'emploi – conclusion d'une entente

11. Commissions et comités du conseil

- 11.1. Nomination aux commissions et comités du conseil
- 11.2. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 septembre 2021

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 15 NOVEMBRE 2021 – 19 HEURES**



12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 12.1.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022
- 12.1.2. Cession pour fins de parcs – lot 6 443 291 – Groupe L'Héritage inc.
- 12.1.3. Déclaration des intérêts pécuniaires
- 12.1.4. Intervention à un acte de servitude – partie du lot 6 158 789 – Dipak Patel et Priya Patel
- 12.1.5. Résiliation d'une promesse d'achat – Innoparc Albatros – Multi-Action Communication inc.
- 12.1.6. Servitude et cession de conduite principale - lot 6 086 306 - Syndicat des copropriétaires du 401 à 517 des Hérons
- 12.1.7. Servitude et cession de conduite principale - lot 6 086 324 - Syndicat des copropriétaires du 901 à 1015 des Hérons

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 12.2.1. Demande d'aide financière – programme Culture dans le parcours éducatif – ministère de la Culture et des Communications du Québec
- 12.2.2. Demande d'aide financière – programme Culture et inclusion - ministère de la Culture et des Communications du Québec

12.3. Directeur du module technique

- 12.3.1. Agrandissement de l'Hôpital de Saint-Eustache – déplacement de la conduite d'égout sanitaire et de sa servitude
- 12.3.2. Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec – TECQ 2019-2023 – présentation d'une programmation des travaux – version n° 2
- 12.3.3. Raccordement de la ligne électrique – rue Robinson – projet domiciliaire Albatros – rue des Hérons

12.4. Directeur général

- 12.4.1. Renonciation à une clause d'utilisation restreinte et mainlevée d'une clause résolutoire – ministère des Transports du Québec – lot 1 972 936 – modification de la résolution 2021-09-573

13. Rapport et comptes du mois

- 13.1. Rapport de construction pour les mois de septembre et octobre 2021
- 13.2. Comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2021

14. Levée de la séance

/nc/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
15 novembre 2021 à 19 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-11-651

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, avec la modification suivante :

- Ajouter le sujet suivant :
« **6.3.** Semaine nationale des proches aidants ».

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2021-11-652

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021.

3. Décisions

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2021-11-653

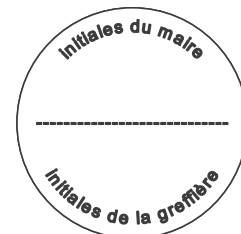
3.1.1. DM 2021-0051R – 180, rue Idéale

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0051R soumise afin de permettre une superficie de 112,67 mètres carrés pour un garage isolé, alors que le règlement numéro 1675 de zonage autorise une superficie maximale de 55,75 mètres carrés, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-08-105 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 12 août 2021.



Résolution 2021-11-654

3.1.2. DM 2021-0067 – 300, boulevard Albert-Mondou

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0067 soumise afin de permettre 9 entrées charretières, alors que le règlement numéro 1675 de zonage limite à 3, permettre une distance de 6,07 mètres entre les entrées no. 2 et no. 3, alors que le règlement numéro 1675 de zonage permet une distance de 10 mètres entre deux entrées charretières, permettre les largeurs de 19,43 m (entrée no. 1), 97,63 m (entrée no. 2), 80 m (entrée no. 3), 15,94 m (entrée no. 4), 16,76 m (entrée no. 6), 22,35 m (entrée no. 8) et 23,74 m (entrée no. 9), alors que le règlement numéro 1675 de zonage permet une largeur maximale de 15 mètres;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0067 soumise afin de permettre 9 entrées charretières, alors que le règlement numéro 1675 de zonage limite à 3, permettre une distance de 6,07 mètres entre les entrées no. 2 et no. 3, alors que le règlement numéro 1675 de zonage permet une distance de 10 mètres entre deux entrées charretières, permettre les largeurs de 19,43 m (entrée no. 1), 97,63 m (entrée no. 2), 80 m (entrée no. 3), 15,94 m (entrée no. 4), 22,35 m (entrée no. 8) et 23,74 m (entrée no. 9), alors que le règlement numéro 1675 de zonage permet une largeur maximale de 15 mètres, à la condition suivante :

- En autant qu'une demande de permis soit déposée pour l'abattage des arbres si requis et que chaque arbre abattu soit remplacé par un nouvel arbre de calibre similaire;

Et de refuser la partie de la demande de dérogation mineure visant à permettre une largeur de 16,76 m (entrée no. 6), alors que le règlement numéro 1675 de zonage permet une largeur maximale de 15 mètres;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-08-100 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 12 août 2021.

Résolution 2021-11-655

3.1.3. DM 2021-0092 – 66, rue Saint-Louis

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0092 soumise afin de permettre un frontage de lot ayant 15,37 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prescrit une largeur minimale de lot de 20 mètres, permettre une allée d'accès de 3,85 mètres sur une longueur de 5,0 mètres et de 4,44 mètres pour le reste de l'allée, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit une largeur minimale requise pour l'allée d'accès à double sens de 4,90 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-08-101 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 12 août 2021.

Résolution 2021-11-656

3.1.4. DM 2021-0097 – 332, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0097 soumise afin de permettre l'implantation d'un bâtiment sur un lot existant ayant un frontage de 24,61 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prescrit une largeur minimale du terrain de 28,00 mètres pour un bâtiment de 6 logements, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-08-102 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 12 août 2021.

Résolution 2021-11-657

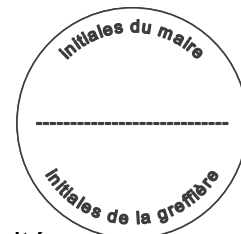
3.1.5. DM 2021-0099 – 215, rue Globensky

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2020-0099 soumise afin de permettre une aire d'isolement de 0 mètre le long de la ligne du lot avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit une aire d'isolement d'une distance minimale de 2,0 mètres de la ligne du lot avant, et permettre une aire d'isolement de 0 mètre le long de la ligne de lot latérale gauche (axe nord-est), alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit une aire d'isolement d'une distance minimale de 1,50 mètre le long de la ligne de lot latérale, à la condition suivante :

- En autant que la servitude de passage requise soit dûment notariée;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-08-103 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 12 août 2021.

Résolution 2021-11-658

3.1.6. DM 2021-0101 – 100, 32^e Avenue

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0101 soumise afin de permettre l'implantation d'une galerie existante en cour avant à 4,16 mètres de la ligne avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit une implantation maximale de 4,25 mètres, et à permettre l'empiètement de l'avant-toit de 1,99 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit un empiètement de 1,75 mètre dans une marge avant égale ou inférieure à 6,00 mètres, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-08-104 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 12 août 2021.

Résolution 2021-11-659

3.1.7. DM 2021-0112 – 502, chemin de la Grande-Côte

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0112 soumise afin de permettre l'implantation de deux remises sur l'emplacement alors que le règlement numéro 1675 de zonage autorise une seule remise isolée par emplacement, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-09-116 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 16 septembre 2021.

Résolution 2021-11-660

3.1.8. DM 2021-0117 – 10, rue Guy

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0117 soumise afin de permettre une aire d'isolement entre le stationnement du lot #1 et la ligne de lot latérale droite de 1,22 mètre et une aire d'isolement entre le stationnement et la ligne de lot latérale gauche du lot #2 de 1,41 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prévoit une distance minimale de 1,50 mètre, laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-09-115 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 16 septembre 2021.

Résolution 2021-11-661

3.1.9. DM 2021-0119 – 540, rue Dubois

Monsieur le maire et la directrice adjointe du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

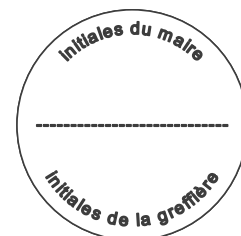
Monsieur le maire mentionne que cette demande a été soumise à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à cette demande de dérogation mineure, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2021-0119 soumise afin de :

- Permettre que la longueur des îlots soit d'au moins 115 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette distance à un minimum de 140 mètres;
- Permettre que les intersections entre les rues des Ancolies, des Anémones, des Astilbes et l'allée de la Roseraie soient de 60 mètres au lieu d'être de 120 mètres, tel que prescrit au règlement numéro 1673 de lotissement;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



- Permettre que l'intersection entre la rue des Ancolies et le prolongement de l'allée de la Roseraie soit à 12 degrés sur une longueur de 16,04 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cet angle à environ 90 degrés sur une longueur d'au moins 30 mètres;
- Permettre que la rue des Ancolies soit à 42,60 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau et que la rue des Astilbes soit à 11,90 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette distance à 45 mètres lorsque celle-ci est desservie par les réseaux d'égout et d'aqueduc;
- Permettre que la ligne latérale gauche du lot 6 333 138 soit à 98 degrés par rapport à la rue, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement exige 90 degrés;
- Permettre que la ligne latérale droite du lot 6 470 518 soit à 98 degrés par rapport à la rue, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement exige 90 degrés;
- Permettre que la largeur du lot d'angle 6 333 118 soit de 10 mètres au lieu de 10,70 mètres et que la majoration de 3 mètres de ce lot d'angle ne soit pas applicable, tel que prescrit au règlement numéro 1673 de lotissement;
- Permettre que le lot 6 470 542 ait une profondeur moyenne de 42,54 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit que la profondeur moyenne d'un lot situé entre une rue et la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau ait 45 mètres lorsque celui-ci est desservi par les réseaux d'égout et d'aqueduc;
- Permettre que le lot 6 470 518 ait une profondeur moyenne de 32,76 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit que la profondeur moyenne d'un lot situé entre une rue et la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau ait 45 mètres lorsque celui-ci est desservi par les réseaux d'égout et d'aqueduc;
- Permettre que le lot 6 470 519 ait une profondeur moyenne de 34,56 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit que la profondeur moyenne d'un lot situé entre une rue et la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau ait 45 mètres lorsque celui-ci est desservi par les réseaux d'égout et d'aqueduc;
- Permettre que le lot 6 470 520 ait une profondeur moyenne de 41,94 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit que la profondeur moyenne d'un lot situé entre une rue et la ligne naturelle des hautes eaux d'un cours d'eau ait 45 mètres lorsque celui-ci est desservi par les réseaux d'égout et d'aqueduc;

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation C-C-U-2021-09-117 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 16 septembre 2021.

4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

4.1. Adoption d'un second projet de résolution

Résolution 2021-11-662

4.1.1. Adoption d'un second projet de résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2021-0103 - lot 3 912 197 – 715, rue Dubois

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro PPCMOI 2021-0103.

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro PPCMOI 2021-0103 vise à autoriser l'usage de services de débosselage et de peinture (6413 - Services de débosselage et de peinture) dans un bâtiment d'usage industriel situé au 715, rue Dubois, sur le lot existant numéro 3 912 197 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 6-I-31;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée, celle-ci consiste en l'aménagement d'un espace de travail réservé au débosselage et à la peinture des véhicules d'une superficie d'environ 205 mètres carrés et plus amplement identifié par l'espace numéro 8 sur le plan soumis au soutien de la demande de PPCMOI;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que l'emplacement convoité par la présente demande fait partie d'une zone industrielle et que l'usage actuel y est autorisé;

CONSIDÉRANT que la demande de PPCMOI vise l'introduction d'un usage complémentaire à l'usage principal;

CONSIDÉRANT que cette demande vise l'ajout d'installations à l'intérieur du bâtiment actuel et qu'aucune modification à l'apparence extérieure ne sera apportée, ni au bâtiment, ni aux aménagements extérieurs;

CONSIDÉRANT que ce projet n'aura aucun impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation industrielle identifiée au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seul l'élément suivant est dérogoratoire à la réglementation de zonage et qu'il est sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser l'usage 6413 - Services de débosselage et de peinture (LAU, art. 113, al. 1, par. 3);

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

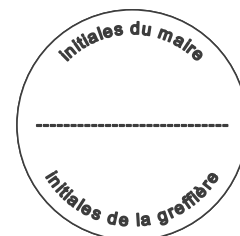
CONSIDÉRANT que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 12 août 2021 et qu'une recommandation favorable a été formulée;

CONSIDÉRANT que le plan VSE 2021-059 produit par Beinhaker, architecte, daté du 13 juillet 2007 (numéro de projet 14134) fait partie intégrante du projet déposé et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 septembre 2021, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2021-09-534 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2021-0103;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de résolution, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;



En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro 2021-0103, pour autoriser l'usage de services de débosselage et de peinture (6413 - Services de débosselage et de peinture) dans un bâtiment d'usage industriel situé au 715, rue Dubois, sur le lot existant numéro 3 912 197 identifié au cadastre du Québec, avec la condition suivante :

- Que l'usage 6413 - Services de débosselage et de peinture soit limité à une superficie maximale de 205 mètres carrés identifiée par l'espace numéro 8 sur le plan VSE 2021-059.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

5. Législation

5.1. Adoption de seconds projets de règlements

Résolution 2021-11-663

5.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de modifier les dispositions relatives à l'entreposage extérieur dans les zones commerciales et industrielles et permettre l'entreposage des produits à l'extérieur sous certaines conditions pour l'usage 6394 (Service de location d'équipements). Il précise que la version proposée pour le premier projet déposé à une séance antérieure est différente de celle apparaissant au second projet, et plus particulièrement par les modifications suivantes :

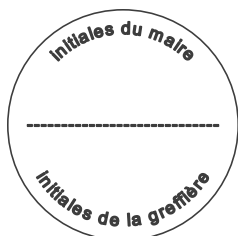
- 1) Les articles 1 et 2 ont été modifiés en ajoutant l'énumération « 4) Des mesures de mitigation sont prévues afin de ne pas rendre visibles depuis la voie publique les produits entreposés » aux paragraphes f) ajoutés aux articles 7.7.1.1 et 8.6.1.1 du règlement numéro 1675.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-11-664

5.1.2. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'agrandir la zone 4-H-32 au détriment d'une partie de la zone 4-P-21, ajuster la limite séparatrice des zones 4-C-31 et 4-C-33 au tracé d'une future rue, modifier la grille des usages et normes de la zone 4-H-32 afin de modifier la superficie minimale d'implantation d'un bâtiment principal, d'établir à 7 mètres la marge avant minimale, d'établir une exception quant à l'aménagement des allées d'accès aux aires de stationnement pour les lots adossés au lot 4 066 398.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2021-11-665

5.1.3. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

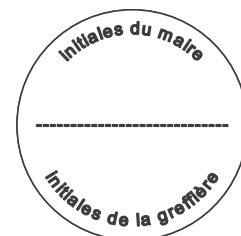
Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre la culture et la transformation de cannabis dans un bâtiment agricole qui n'est pas une serre, sur une superficie maximale de 930 mètres carrés.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de reporter l'adoption de second projet de règlement numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



Résolution 2021-11-666

5.1.4. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet d'intégrer, dans les zones 2-I-02, 2-I-05, 2-I-07, 2-I-08, 2-I-10, 2-I-22, 2-I-24, 2-I-25, 2-I-45, 2-I-46, 2-I-51, 2-P-03, 2-P-47 et 5-A-20, les normes et notions d'enseignes directionnelles sur bâtiment.

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Résolution 2021-11-667

5.1.5. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

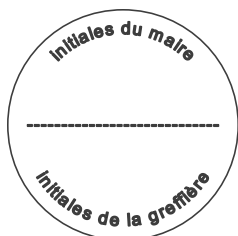
Le maire mentionne l'objet et la portée du projet de règlement portant le numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage » à l'effet de permettre, dans la zone 3-C-54, les usages « Autres industries du meuble et d'articles d'ameublement (289) » et « Industrie de produits en argile (361) » en mixité avec la classe d'usage « C-02 : Commerce local ».

À la demande du maire, la directrice adjointe du Service de l'urbanisme fournit des explications additionnelles concernant les conséquences résultant de l'adoption de ce règlement.

Monsieur le maire mentionne que ce projet a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

5.2. Adoption de règlements

Résolution 2021-11-668

5.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 881-011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 881 intitulé : « Déneigement sur le territoire de la Ville de St-Eustache » »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 881-011 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 INTITULÉ « DÉNEIGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE USÉES » », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-11-669

5.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1241-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1241-005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1241 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-11-670

5.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1474-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1474 décrétant une tarification en matière de modification à la réglementation d'urbanisme »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1474-003 intitulé « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1474 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION EN MATIÈRE DE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-11-671

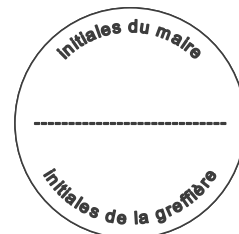
5.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1663-037 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1663-037 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Résolution 2021-11-672

5.2.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1698-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1698 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1698-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1698 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-11-673

5.2.6. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1763-003 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1763 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1763-003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1763 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-11-674

5.2.7. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1794-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1794-009 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1794 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-11-675

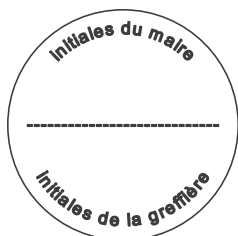
5.2.8. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1795-018 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1795-018 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1795 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-11-676

5.2.9. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1799-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1799 régissant la démolition d'immeubles »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1799-004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1799 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-11-677

5.2.10. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1830-010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1830-010 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-11-678

5.2.11. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1865-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1865-002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1865 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

5.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Sujet :

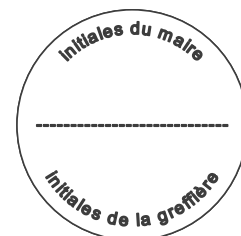
5.3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1893-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1893 décrétant un programme de subvention pour la rénovation des immeubles identifiés au pôle économique du Vieux-Saint-Eustache »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de rendre admissible au programme de subvention les bâtiments résidentiels en plus des bâtiments commerciaux et des bâtiments à usages mixtes, et étendre le périmètre d'admissibilité du programme avec les limites du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Vieux-Saint-Eustache.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



6. Dossiers du maire

Sujet :

6.1. Remerciements

Monsieur le maire fait lecture d'un document par lequel il remercie la population eustachoise pour son appui lors de l'élection tenue récemment. Il remercie les employés de la Ville pour la qualité de leur travail. Il énonce certains projets et priorités à venir du conseil.

Il remercie les conseillers élus ainsi que madame Janique-Aimée Danis pour son travail au conseil.

Résolution 2021-11-679

6.2. Demande au gouvernement du Québec – statut d'EXO à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a procédé en 2017 à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette refonte, (Agence métropolitaine de Transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transport (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes Sud et Nord de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que les Sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'EXO, ont été reconnues comme organismes publics de transport en commun (OPTC), et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités des services;

CONSIDÉRANT que les villes des couronnes Sud et Nord sont desservies par EXO, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que les trois Sociétés de transport (STM, RTL et STL) sont propriétaires de leurs autobus et de leurs garages d'entretien;

CONSIDÉRANT qu'EXO est le seul OPTC qui ne possède pas ses propres autobus ou garages d'entretien, celui-ci ayant recours à des fournisseurs du secteur privé qui offrent un service clé en main aux usagers des couronnes Sud et Nord;

CONSIDÉRANT le lancement, en novembre 2020, du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) par le gouvernement du Québec, première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

CONSIDÉRANT que, par la mise en place du PEV 2030, Québec entreprend une action vigoureuse en vue d'électrifier le secteur des transports, secteur responsable de près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, en misant particulièrement sur l'électrification du transport collectif, dont celui par autobus urbain;

CONSIDÉRANT que les villes ont davantage de contrôle sur la mise en place de moyens pour contrer les gaz à effet de serre au niveau corporatif (ville) qu'au niveau communautaire (institution, gouvernement, commerces, industries);

CONSIDÉRANT que des actions concrètes peuvent être posées dans chacune des villes (corporatif) en faveur du secteur transport;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

CONSIDÉRANT que les villes sont traversées par des circuits de transport par autobus (communautaire) pour lesquels elles n'ont aucun contrôle quant au mode de motorisation et que, par le fait même elles ne peuvent contribuer à diminuer les gaz à effet de serre issus de ce secteur d'activité sur leur propre territoire;

CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des aides financières importantes pour les organismes paramunicipaux afin que ceux-ci puissent convertir leur flotte en autobus à propulsion 100 % électrique;

CONSIDÉRANT que trois OPTC métropolitains, soit la STM, le RTL et la STL, pourront bénéficier de ces aides financières gouvernementales car ils sont propriétaires de leurs autobus;

CONSIDÉRANT que les fournisseurs du secteur privé ne sont pas admissibles aux aides financières gouvernementales du PEV 2030 pour l'acquisition des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que le modèle d'affaires de l'OPTC EXO a tout avantage à évoluer afin que l'organisation devienne propriétaire progressivement des autobus et des garages, tout en maintenant l'exploitation et l'entretien en ayant recours à des transporteurs spécialisés pour assurer le service;

CONSIDÉRANT que, sans l'aide gouvernementale, ces villes ne pourront atteindre des baisses significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre liées au transport en raison de la circulation, sur leur territoire, d'autobus majoritairement propulsés au diesel;

EN CONSÉQUENCE;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que la Ville de Saint-Eustache demande au ministre des Transports du Québec et au gouvernement provincial d'entériner la proposition d'EXO de modifier son modèle d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien, lui permettant ainsi de bénéficier des aides financières gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents, de réduire ses coûts d'exploitation et les coûts facturés aux villes et de bonifier le service aux usagers suivant l'accroissement de la demande et de la fréquence;

Que la Ville de Saint-Eustache demande au gouvernement d'ajuster les programmes existants d'aide financière à l'égard de l'achat d'autobus électriques afin d'en faire bénéficier EXO dès la première phase d'octroi de subvention;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à EXO, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC Thérèse-De Blainville et à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

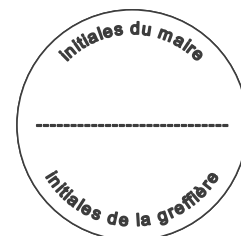
Sujet :

6.1. Semaine nationale des proches aidants

Monsieur le maire souligne la semaine nationale des proches aidants.

7. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire donne des explications quant à l'entreposage de son entreprise.
- 2) Monsieur le maire fait lecture d'une lettre d'un citoyen qui remercie le Service de police quant à la régularisation de la problématique de vitesse sur la 25^e Avenue.



8. Affaires nouvelles des conseillers

8.1. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache

Sujet :

8.1.1. Remerciements

Madame la conseillère Michèle Labelle remercie toutes les personnes impliquées dans le processus électoral ainsi que les électeurs du district du Vieux-Saint-Eustache.

8.2. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

8.2.1. Remerciements

Madame la conseillère Sylvie Mallette remercie toutes les personnes impliquées dans le processus électoral ainsi que les électeurs du district du Carrefour.

Sujet :

8.2.2. Rue Hémond

Madame la conseillère Sylvie Mallette fait état d'une problématique de bruit sur la rue Hémond et suggère que l'interdiction de stationnement soit retirée.

Sujet :

8.2.3. Éclairage – piste cyclable – boulevard Pie-XII

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère que l'éclairage sur la piste cyclable du boulevard Pie-XII soit analysé.

8.3. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

8.3.1. Remerciements

Monsieur le conseiller Patrice Paquette remercie toutes les personnes impliquées dans le processus électoral ainsi que les électeurs du district Rivière-Nord.

Sujet :

8.3.2. Stationnement incitatif hivernal

Monsieur le conseiller Patrice Paquette propose que les pancartes de stationnement incitatif hivernal dans le stationnement du parc Rivière-Nord soient remplacées.

Sujet :

8.3.3. Surveillance policière

Monsieur le conseiller Patrice Paquette suggère de trouver des solutions pour encadrer davantage la problématique de vitesse sur l'ensemble du territoire de la Ville.

8.4. Conseiller du district des Érables

Sujet :

8.4.1. Remerciements

Monsieur le conseiller Daniel Goyer remercie toutes les personnes impliquées dans le processus électoral ainsi que les électeurs du district des Érables.

Sujet :

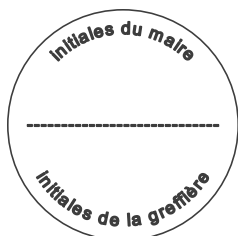
8.4.2. Lumière de rue – rues des Hérons et des Hirondelles, et chemin de la Rivière Sud

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère d'analyser la possibilité d'ajouter des lumières de rue à l'intersection des rues des Hérons et des Hirondelles, et du chemin de la Rivière Sud.

Sujet :

8.4.3. Abribus – rue des Érables

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysée la possibilité d'ajouter un abribus sur la rue des Érables à l'intersection de la rue des Sapins en arrière au parc des Érables.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

8.5. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

8.5.1. Remerciements

Monsieur le conseiller Marc Lamarre félicite tous les élus et remercie toutes les personnes impliquées dans le processus électoral ainsi que les électeurs du district Clair Matin.

Sujet :

8.5.2. Suivi - pétition

Monsieur le conseiller Marc Lamarre demande un suivi du dossier de la circulation à l'intersection de la 25^e Avenue et de l'autoroute 640.

8.6. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

8.6.1. Remerciements

Madame la conseillère Isabel Mattioli remercie toutes les personnes impliquées dans le processus électoral ainsi que les électeurs du district de la Seigneurie.

Sujet :

8.6.2. Congestion versus densification

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait état d'une problématique de congestion au niveau de la circulation dans un contexte de densification.

Sujet :

8.6.3. Association du quartier de la Seigneurie - Halloween

Madame la conseillère Isabel Mattioli dresse le bilan de la soirée d'Halloween organisée par l'Association du quartier de la Seigneurie.

8.7. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

8.7.1. Remerciements

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre remercie toutes les personnes impliquées dans le processus électoral ainsi que les électeurs du district des Moissons.

Sujet :

8.7.2. Problématique – 30^e Avenue

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre fait état d'une problématique de stationnement sur la 30^e Avenue.

8.8. Conseiller du district des Îles

Sujet :

8.8.1. Remerciements

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie toutes les personnes impliquées dans le processus électoral ainsi que les électeurs du district des Îles et remercie l'ensemble des intervenants impliqués dans le dossier de reconstruction du pont Joseph-Lacombe.

Sujet :

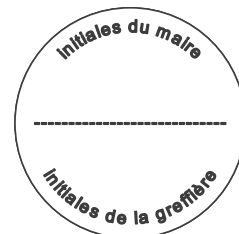
8.8.2. Félicitations

Monsieur le conseiller Raymond Tessier félicite les membres du conseil pour leur élection.

Sujet :

8.8.3. Schéma d'aménagement de la MRC

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait un suivi quant au schéma d'aménagement de la MRC.



8.9. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

8.9.1. Remerciements

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre félicite tous les élus et remercie toutes les personnes impliquées dans le processus électoral ainsi que les électeurs du district Plateau des Chênes.

Sujet :

8.9.2. Congestion

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre suggère à la Commission de la circulation et des transports de procéder à une analyse entourant la congestion sur le territoire de la Ville.

8.10. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

8.10.1. Remerciements

Monsieur le conseiller Yves Roy remercie toutes les personnes impliquées dans le processus électoral ainsi que les électeurs du district des Jardins.

9. Affaires courantes

9.1. Nomination d'un maire suppléant

Résolution 2021-11-680

9.1. Nomination d'un maire suppléant

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Sylvie Mallette, mairesse suppléante et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), pour les quatre (4) prochains mois.

9.2. Soumissions et contrats

Résolution 2021-11-681

9.2.1. Achat regroupé pour l'acquisition d'abat-poussière

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville de Saint-Eustache pour l'année 2022;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Eustache s'engage à fournir, à l'UMQ, les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville de Saint-Eustache confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Saint-Eustache accepte que le produit, à commander et à livrer, sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Eustache s'engage à en respecter les termes comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Saint-Eustache reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, 1,5 % du montant facturé avant taxes à chacun des participants;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-682

9.2.2. Collecte, transport, élimination et recyclage des résidus domestiques dangereux

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par C.R.I. Environnement inc., relativement à la collecte, le transport, l'élimination et le recyclage des résidus domestiques dangereux, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 32 047,50 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-32;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

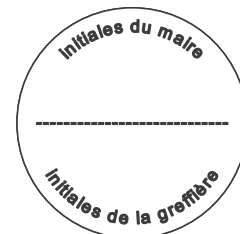
Résolution 2021-11-683

9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2022

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Brenntag Canada inc., relativement à la fourniture, en 2022, d'hydroxyde de sodium 50 % en vrac liquide de 25 000 kg, au prix de 1,0250 \$ / kg (base sèche), taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-11-684

9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2022

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Brenntag Canada inc., relativement à la fourniture, en 2022, d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac de 1 000 litres, au prix de 0,2820 \$ / litre, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-685

9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2022

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Brenntag Canada inc., relativement à la fourniture, en 2022, d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac de 15 000 litres, au prix de 0,2380 \$ / litre, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-686

9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2022

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Canada ltée, relativement à la fourniture, en 2022, de polymère de décantation – eau potable en sacs de 25 kg, au prix de 6,0929 \$ / kg, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

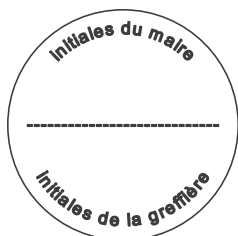
Résolution 2021-11-687

9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2022

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Brenntag Canada inc., relativement à la fourniture, en 2022, de silicate de sodium « N » en vrac de 25 000 kg liquide, au prix de 0,4240 \$ / kg-L, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-11-688

9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2022

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Kemira Water Solutions Canada inc., relativement à la fourniture, en 2022, de sulfate d'aluminium en vrac de 30 000 kg, au prix de 0,2410 \$ / kg-L, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-689

9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2022

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Canada Ltée, relativement à la fourniture, en 2022, de Pass 10 en baril de 205 litres, au prix de 3,2160 \$ / litre, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-690

9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2022

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Canada Ltée, relativement à la fourniture, en 2022, de polymère de décantation – eaux usées en sacs de 25 kg, au prix de 5,0593 \$ / kg, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-691

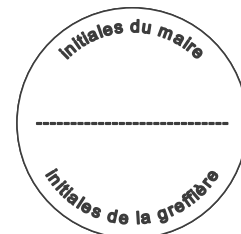
9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l'eau 2022

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Univar Canada Ltée, relativement à la fourniture, en 2022, de polymère de déshydratation des boues en sacs de 25 kg, au prix de 5,5371 \$ / kg, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Résolution 2021-11-692

9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l’eau 2022

Sur proposition d’Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’accepter la soumission présentée par Kemira Water Solutions Canada inc., relativement à la fourniture, en 2022, de l’alufer 10 % en vrac de 30 000 kg liquide, au prix de 0,2680 \$ / kg, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D’imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D’autoriser le directeur du Service de l’approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-693

9.2.3. Fourniture de produits chimiques – traitement de l’eau 2022

Sur proposition d’Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’accepter la soumission présentée par Graymont (Qc) inc., relativement à la fourniture, en 2022, de chaux vive en vrac de 30 000 kg, au prix de 0,470 \$ / kg, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission;

D’imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D’autoriser le directeur du Service de l’approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-694

9.2.4. Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques

Sur proposition d’Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’accepter la soumission présentée par Beauregard Environnement Itée, relativement à la fourniture d’un service de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 102 927,10 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-U-P-39;

D’imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D’autoriser le directeur du Service de l’approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

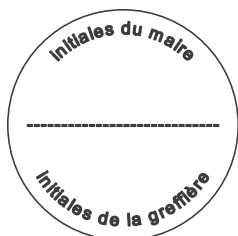
Résolution 2021-11-695

9.2.5. Fourniture de carburant et de combustible

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’accepter la soumission présentée par Mazout G. Bélanger inc., relativement à la fourniture de carburant et de combustible pour la période du 15 décembre 2021 au 14 décembre 2026, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 2 426 170,53 \$, ajustés selon la référence PRC (Montréal), quotidiennement, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-O-P-38;

D’imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D’autoriser le directeur du Service de l’approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2021-11-696

9.2.6. Régime d'assurance collective des employés de la Ville de Saint-Eustache

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par SSQ, Société d'assurance-vie inc., seul soumissionnaire conforme, relativement au régime d'assurance collective des employés de la Ville de Saint-Eustache, aux taux soumis, pour un montant total approximatif de 8 054 683 \$, taxes en sus, pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2027, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-H-P-30;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-697

9.2.7. Service de gestion et d'animation des programmes « Camps de jour estival et hivernal inclusifs » de la Ville de Saint-Eustache

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par 9075-6719 Québec inc. (L'Air en fête), soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé, relativement au service de gestion et d'animation des programmes « Camps de jour estival et hivernal inclusifs » de la Ville de Saint-Eustache, aux prix soumis, pour un montant total approximatif de 381 000 \$, taxes en sus, pour la période du 16 novembre 2021 au 15 octobre 2022, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-S-P-27;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-698

9.2.8. Acquisition d'un système de rédaction d'appels d'offres et de gestion de contrats – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des trois (3) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à l'acquisition d'un système de rédaction d'appels d'offres et de gestion de contrats, contrat intervenu avec Edilex inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 9 avril 2022 au 8 avril 2023 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-O-P-17;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-699

9.2.9. Fourniture et gestion d'un site de dépôt de neige usée – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des huit (8) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif à la fourniture et la gestion d'un site de dépôt de neige usée, contrat de gré à gré intervenu en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* avec Carrière St-Eustache ltée, étant le seul fournisseur en mesure de fournir les biens ou les services;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-11;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-700

9.2.10. Service d'entretien ménager pour la Maison du citoyen – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la première des quatre (4) options de renouvellement, consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien ménager pour la Maison du citoyen, contrat intervenu avec Armex inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 13 février 2022 au 12 février 2023 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2020-T-P-23;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-701

9.2.11. Service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments – exercice d'une option de renouvellement

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'exercer la deuxième des quatre (4) options de renouvellement consenties à la Ville aux termes du contrat relatif au service d'entretien ménager pour cinq (5) bâtiments, contrat intervenu avec Entretien ménager Confiance inc.;

De renouveler, en conséquence, le contrat pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-S-P-31;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-702

9.2.12. Fourniture et service de liens de télécommunication – lot 1 – modification de contrat

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la modification du contrat pour le lot 1, intervenu avec Réseaux Fibre Blu inc., conclu en vertu de la résolution 2020-06-291, relativement à la fourniture et service de liens de télécommunication, et d'augmenter, en conséquence, la dépense d'un montant de 3 520 \$, taxes en sus, pour la durée restante du contrat, soit jusqu'au 31 août 2023, le tout selon les termes et conditions apparaissant aux documents dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

9.3. Obligations de construction

Résolution 2021-11-703

9.3.1. Adesa Montréal inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Adesa Montréal inc., un délai additionnel expirant le 2 décembre 2022, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 3 396 431 et ce, moyennant une compensation de 316 513,70 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-704

9.3.2. Béton Deux-Montagnes

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Béton Deux-Montagnes, un délai additionnel expirant le 14 novembre 2022, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 1 604 301 du cadastre du Québec souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant M^e Yvon Cataphard, notaire, le 14 novembre 1997, et ce, moyennant une compensation de 1 677,81 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Personnel

Résolution 2021-11-705

10.1. Embauche – caissière – Service des arts et de la culture

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Manon Béland, Eileen Legault et Rollande St-Georges, aux postes de caissière au Service des arts et de la culture, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-706

10.2. Embauche – directeur adjoint – Service des communications et des relations avec les citoyens

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marie-Michelle Crevier, au poste de directeur adjoint au Service des communications et des relations avec les citoyens, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-707

10.3. Embauche – policier temporaire – Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Guillaume St-Jacques, Emmanuelle Barrette et Anabelle Desjean, aux postes de policier temporaire au Service de police et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-11-708

10.4. Embauche – préposé – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Mario Proteau, au poste de préposé au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-709

10.5. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Margot Chiasson, au poste de sauveteur et moniteur au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-710

10.6. Embauche – surveillant d'activités - Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Christophe Dorion et Antoine Proulx, aux postes de surveillant d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-711

10.7. Fin d'emploi – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer la fin du lien d'emploi en date du 12 juillet 2021 de l'employé #3192 et d'autoriser la conclusion d'une entente, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-11-712

11.1. Nomination aux commissions et comités du conseil

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des commissions ou comités ci-après mentionnées :

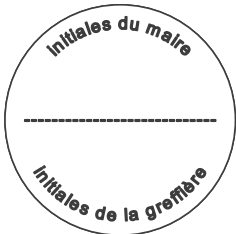
Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines	Pierre Charron, président Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Christian Bellemare - Jocelyne Montreuil - Bastien Morin - Thierry Vallières



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Commission du développement économique	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Christian Bellemare - Céline Falardeau - Jocelyne Montreuil - Normand Rousseau <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Lyne Constantineau - Marie-Pier Côté - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides
Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Pierre Charron <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - François Bélanger - Christian Bellemare - Émilie Goffart - Normand Rousseau
Commission des services techniques	Sylvie Mallette, présidente Daniel Goyer, vice-président Isabel Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Fernand Boudreault - Yanick Fortier - Martine Massé
Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire	Raymond Tessier, président (Responsable du volet culturel) Marc Lamarre, vice-président (Responsable des volets sportif, plein-air et loisirs) Nicole Carignan-Lefebvre (Responsable du volet communautaire) <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Karine Bourbonnais - Nicole Grimard - Michel Lamontagne - Bastien Morin - Sophie Tessier
Commission du développement des arts et de la culture	Raymond Tessier, président Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Nicole Grimard - Mélanie Séguin - Sophie Tessier <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Germain Lalonde - Kevin Mooney

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

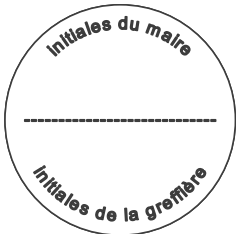


Commission de la sécurité publique	Yves Roy, président Sylvie Mallette, vice-présidente Isabel Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Charles De Rouville - Thierry Vallières <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Claude Jean - Léon Tremblay
Commission de la circulation et des transports	Sylvie Mallette, présidente Yves Roy, vice-président Isabelle Lefebvre <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Mario Guérin - Robert Demers - Bruno Denis (à titre de représentant du service de police) - Frédéric Dorais
Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie	Nicole Carignan-Lefebvre, présidente Michèle Labelle, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Bastien Morin - Mélanie Séguin <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Jean-François Berthiaume - Gaétan Charest - Danielle Laurin
Commission de l’environnement et de l’embellissement	Isabelle Lefebvre, présidente Daniel Goyer, vice-président Yves Roy <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Charles Asselin - Élisabeth Bonin <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Jean-Félix Bouchard - Caroline Favreau - Guy Lajoie - Guillaume Lalonde - Caroline Proulx
Commission des communications et des relations avec le Citoyen	Nicole Carignan-Lefebvre, présidente Isabelle Lefebvre, vice-présidente <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Stéphanie Bouchard - Annie Daoust - Florent Escalle - Brigitte St-Jean <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Michel Besner - Caroline Du Paul - Guillaume Lalonde



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Commission de la revitalisation du Vieux-Saint-Eustache	Michèle Labelle, présidente Patrice Paquette, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Julie Ciavarella - Marie-Pier Côté - Émilie Goffart <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Barbara Chillas - Julie Ladouceur - Arnaud Paquin - Michel Rousseau
Commission d’acquisition d’œuvres d’art	Raymond Tessier, président Marc Lamarre, vice-président Nicole Carignan-Lefebvre Isabel Mattioli <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Mélanie Séguin - Sophie Tessier <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Germain Lalonde - Élisabeth Lauzon - André Marion
Commission jeunesse	Marc Lamarre, président Patrice Paquette, vice-président Isabelle Lefebvre <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Laurence Bouchard - Michel Lamontagne - Caroline Proulx <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Marie-Pier Amos - Sophie Dorion - Éliane Francoeur - Emmy Girard - Hugo Poitras - Samuel Veilleux
Comité du développement agricole	Yves Roy, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Normand Rousseau <u>Membres consultatifs – externes :</u> - Représentant de l’Union des producteurs agricoles - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides - Représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - André Constantin - Patricia Daoust - Josée Frappier Raymond - Monique Paquette



Comité « Parc Nature Saint-Eustache »	Yves Roy, président Daniel Goyer, vice-président <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Élisabeth Bonin - Stéphanie Bouchard - Lyne Constantineau - Bastien Morin - Vincent Perron <u>Membre consultatif – externe :</u> - Représentant de Tourisme Basses-Laurentides <u>Membres consultatifs – volet citoyen :</u> - Guillaume Lalonde - Jacques Langlois
Comité d'analyse des demandes de démolition des bâtiments d'intérêts patrimoniaux	Patrice Paquette, président Nicole Carignan-Lefebvre, vice-présidente Michèle Labelle <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Alexandre Bernier-Guindon - Émilie Goffart
Comité consultatif d'urbanisme	Patrice Paquette, président Michèle Labelle, vice-présidente Jean-François Leclair Arnaud Paquin Benoît Parent Michel Rousseau Léon Tremblay <u>Membres consultatifs – volet administratif :</u> - Steve Gatien - Émilie Goffart - Normand Rousseau

La présente résolution remplace toute résolution antérieure au même effet.

Résolution 2021-11-713

11.2. Commission de l'environnement et de l'embellissement – procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 septembre 2021

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2021-09-010 et CEE-2021-09-011, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 septembre 2021, telles que présentées.

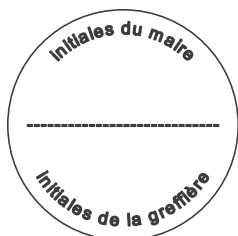
12. Dossiers des directeurs

12.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-11-714

12.1.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022

Sur proposition d'Isabel Mattioli, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022, à 19 heures, aux dates indiquées au document dont copie est déposée au dossier du conseil.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-11-715

12.1.2. Cession pour fins de parcs – lot 6 443 291 – Groupe L’Héritage inc.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Groupe l'Héritage inc., une entente de cession pour fins de parcs en sa faveur, sur le lot 6 443 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Sujet :

12.1.3. Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil sont déposées au dossier du conseil.

Résolution 2021-11-716

12.1.4. Intervention à un acte de servitude – partie du lot 6 158 789 – Dipak Patel et Priya Patel

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'intervenir à un acte de servitude entre Dipak Patel et Priya Patel, Hydro-Québec et Bell Canada à être établie sur une partie du lot 6 158 789 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à un projet d'acte de servitude préparé par M^e Mario Beauchamp, notaire, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-717

12.1.5. Résiliation d'une promesse d'achat – Innoparc Albatros – Multi-Action Communication inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de résiliation de Multi-Action Communication inc. relative à la promesse d'achat pour l'acquisition du lot 6 397 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, acceptée aux termes de la résolution 2021-06-375;

De remettre à Multi-Action Communication inc. le dépôt reçu de 99 652,14 \$ accompagnant ladite promesse;

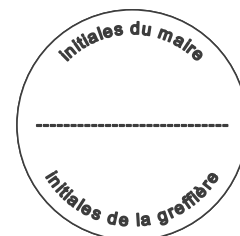
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-718

12.1.6. Servitude et cession de conduite principale - lot 6 086 306 - Syndicat des copropriétaires du 401 à 517 des Hérons

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 401 à 517 des Hérons, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et d'une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur le lot 6 086 306 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude et cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-719

12.1.7. Servitude et cession de conduite principale - lot 6 086 324 - Syndicat des copropriétaires du 901 à 1015 des Hérons

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec le Syndicat des copropriétaires du 901 à 1015 des Hérons, une entente de cession en sa faveur d'une conduite principale d'aqueduc et d'une servitude de passage, d'entretien, d'inspection, de réparation et de remplacement de ladite conduite, sur le lot 6 086 324 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude et cession préparé par M^e Nicolas Cataphard, notaire, dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-11-720

12.2.1. Demande d'aide financière – programme Culture dans le parcours éducatif – ministère de la Culture et des Communications du Québec

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre, au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière, dans le cadre de l'appel de projet du programme Culture dans le parcours éducatif, notamment en regard du projet intitulé « La bibliothèque vous divertit », et de prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention s'élevant à 2 576 \$, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-721

12.2.2. Demande d'aide financière – programme Culture et inclusion - ministère de la Culture et des Communications du Québec

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre, au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière, dans le cadre de l'appel de projet du programme Culture et inclusion, notamment en regard du projet intitulé « À la rencontre de la diversité », et de prendre en charge la portion des coûts non couverts par la subvention s'élevant à 8 550 \$, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la bibliothécaire en chef à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

12.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-11-722

12.3.1. Agrandissement de l'Hôpital de Saint-Eustache – déplacement de la conduite d'égout sanitaire et de sa servitude

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de permettre le déplacement de la conduite d'égout sanitaire et de sa servitude sur le lot 1 698 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, dans le cadre du projet de l'agrandissement de l'Hôpital de Saint-Eustache, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-723

12.3.2. Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec – TECQ 2019-2023 – présentation d'une programmation des travaux – version n° 2

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementales dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre aux instances concernées une version révisée de la programmation portant le numéro 01 transmise le 23 juillet 2020 dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 »;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

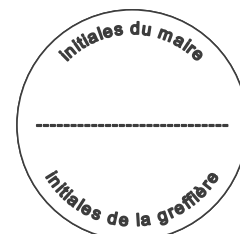
Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n° 2 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version n° 2 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-11-724

12.3.3. Raccordement de la ligne électrique – rue Robinson – projet domiciliaire Albatros – rue des Hérons

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accorder à Hydro-Québec et Bell Canada une option d'acquérir des droits de servitude sur une partie du lot 5 590 514, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

12.4. Directeur général

Résolution 2021-11-725

12.4.1. Renonciation à une clause d'utilisation restreinte et mainlevée d'une clause résolutoire – ministère des Transports du Québec – lot 1 972 936 – modification de la résolution 2021-09-573

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2021-09-573 afin d'ajouter les mots « taxes en sus » après le chiffre « 880 000 \$ » mentionné aux premier et deuxième paragraphes de ladite résolution.

13. Rapport et comptes du mois

Sujet :

13.1. Rapport de construction pour les mois de septembre et octobre 2021

Le rapport de construction pour les mois de septembre et octobre 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-11-726

13.2. Comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021, lesquels totalisent 7 185 155,78 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

14. Levée de la séance

Résolution 2021-11-727

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 DÉCEMBRE 2021 – 18 HEURES**



1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption d'un procès-verbal**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021
3. **Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 3.1. **Adoption d'une résolution**
 - 3.1.1. PPCMOI 2021-0103 - lot 3 912 197 – 715, rue Dubois
4. **Législation**
 - 4.1. **Adoption d'un second projet de règlement**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2. **Adoption de règlements**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.2. Règlement numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.3. Règlement numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.4. Règlement numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.2.5. Règlement numéro 1893-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1893 décrétant un programme de subvention pour la rénovation des immeubles identifiés au pôle économique du Vieux-Saint-Eustache »
 - 4.3. **Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1675-366 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »
 - 4.4. **Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.4.1. Règlement numéro 1842-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1842 établissant des normes d'écoulement et de rétention des eaux de ruissellement dans les secteurs Albatros de la Ville »
 - 4.4.2. Règlement numéro 1935-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1935 décrétant un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 »
 - 4.4.3. Règlement numéro 1943 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022 »



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 DÉCEMBRE 2021 – 18 HEURES**

4. Législation (suite)

4.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (suite)

- 4.4.4.** Règlement numéro 1944 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 487 800 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »
- 4.4.5.** Règlement numéro 1945 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable et un emprunt de 612 200 \$ »

5. Dossiers du maire

- 5.1.** Guignolée
- 5.2.** Vœux des fêtes

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district du Carrefour

- 7.1.1.** Coupe de branches et travaux publics
- 7.1.2.** Interdiction – virage à gauche
- 7.1.3.** Traverse piétonnière

7.2. Conseiller du district Rivière-Nord

- 7.2.1.** Terrains endommagés par le déneigeur
- 7.2.2.** Sécurisation de la piste cyclable - rue Saint-Eustache
- 7.2.3.** Remerciements
- 7.2.4.** Délégation économique du Saguenay

7.3. Conseiller du district des Érables

- 7.3.1.** Réduction de vitesse – montée Laurin
- 7.3.2.** Réduction de vitesse – montée McMartin
- 7.3.3.** Interdiction de stationnement dans les courbes de la rue Clément

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

- 7.4.1.** Stationnement alternatif – bibliothèque
- 7.4.2.** Vitesse - rue Maurice
- 7.4.3.** Association des citoyens du quartier de la Seigneurie – activités de décembre / vœux des fêtes

7.5. Conseillère du district des Moissons

- 7.5.1.** Quai du Boisé des Moissons
- 7.5.2.** Lumières dans les arbres – Boisé des Moissons

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 DÉCEMBRE 2021 – 18 HEURES**



7. Affaires nouvelles des conseillers (suite)

7.6. Conseiller du district des Îles

- 7.6.1. Suivi – projet intégré 57^e Avenue
- 7.6.2. Travaux non complétés – stationnement parc Jean-Guy Mathers
- 7.6.3. Remerciements

7.7. Conseillère du district Plateau des Chênes

- 7.7.1. Guignolée

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

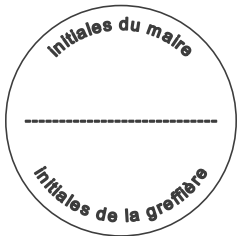
- 8.1.1. Achat regroupé pour les pneus
- 8.1.2. Achat regroupé – tri et conditionnement des matières recyclables
- 8.1.3. Fourniture de vêtements pour le Service de police
- 8.1.4. Service de lavage de vitres, de cadrages et de fenêtres de différents sites de la Ville de Saint-Eustache et de ses partenaires
- 8.1.5. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau
- 8.1.6. Service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell
- 8.1.7. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité
- 8.1.8. Achat groupé pour la fourniture d'habits de combat – exercice d'une option de renouvellement
- 8.1.9. Fourniture et plantation d'arbres – changement de raison sociale
- 8.1.10. Restauration du moulin Légaré – maison du meunier – travaux additionnels

8.2. Obligation de construction

- 8.2.1. Gestion Luc Lavigne inc.

9. Personnel

- 9.1. Contrat de travail – secrétaire au cabinet du maire (temps partiel)
- 9.2. Contrat de travail – secrétaire au cabinet du maire (temps plein)
- 9.3. Contrat de travail – coordonnatrice aux affaires municipales au cabinet du maire
- 9.4. Embauche – commis aux inscriptions – Service du sport et du plein air



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 DÉCEMBRE 2021 – 18 HEURES**

9. Personnel (suite)

- 9.5. Embauche – instructeur aquatique – Service du sport et du plein air
- 9.6. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air
- 9.7. Embauche – surveillant d’activités – Service du sport et du plein air
- 9.8. Embauche – technicien en loisirs – Service du sport et du plein air
- 9.9. Embauche – concierge – Service des travaux publics
- 9.10. Renouvellement de contrat – employé cadre contractuel – Service du génie

10. Commissions et comité du conseil

- 10.1. Commission de l’administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l’assemblée tenue le 17 novembre 2021
- 10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l’assemblée tenue le 16 novembre 2021
- 10.3. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire - procès-verbal de l’assemblée tenue le 16 novembre 2021
- 10.4. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de l’assemblée tenue le 22 novembre 2021
- 10.5. Comité consultatif d’urbanisme - procès-verbal de l’assemblée tenue le 24 novembre 2021

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 11.1.1. Déclaration des intérêts pécuniaires
- 11.1.2. Dépôt du procès-verbal de correction – procès-verbal – séance ordinaire du 13 septembre 2021
- 11.1.3. Dépôt du rapport du registre des déclarations – Code d’éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache
- 11.1.4. Étude de faisabilité – coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
- 11.1.5. Vente d’un immeuble – Innoparc Albatros – Meltech Innovation Canada inc. – lot 6 397 099

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1. Choix de limite par lésion au régime rétrospectif de la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- 11.2.2. Demande d’aide financière – Fonds du Canada pour la présentation des arts
- 11.2.3. Maison des jeunes de St-Eustache inc. – conclusion d’une entente

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 13 DÉCEMBRE 2021 – 18 HEURES**



11. Dossiers des directeurs (suite)

11.2. Directeur du module administratif et communautaire (suite)

11.2.4. Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache – conclusion d'une entente

11.2.5. Ville de Blainville – services aquatiques – conclusion d'une entente

11.3. Directeur du module technique

11.3.1. Documents administratifs de la Société de l'assurance automobile du Québec – désignation de signataires pour l'année 2022

11.3.2. Octroi d'aides financières – réalisation de projets en environnement en milieu scolaire

11.4. Directeur général

11.4.1. La ministre de la Sécurité publique – modalités de versement de subventions pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue – conclusion d'une entente

11.4.2. Rapports d'audit de conformité – adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI)

12. Rapport et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de novembre 2021

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2021

13. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
13 décembre 2021 à 18 heures.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-12-728

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2021.

2. Adoption d'un procès-verbal

Résolution 2021-12-729

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021.

3. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

3.1. Adoption d'une résolution

Résolution 2021-12-730

3.1.1. Adoption d'une résolution

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 2021-0103 - lot 3 912 197 – 715, rue Dubois

CONSIDÉRANT que le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro PPCMOI 2021-0103 vise à autoriser l'usage de services de débosselage et de peinture (6413 - Services de débosselage et de peinture) dans un bâtiment d'usage industriel situé au 715, rue Dubois, sur le lot existant numéro 3 912 197 identifié au cadastre du Québec et situé dans la zone 6-I-31;

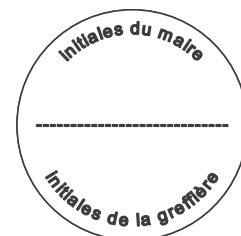
CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée, celle-ci consiste en l'aménagement d'un espace de travail réservé au débosselage et à la peinture des véhicules d'une superficie d'environ 205 mètres carrés et plus amplement identifié par l'espace numéro 8 sur le plan soumis au soutien de la demande de PPCMOI;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement numéro 1698 intitulé « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

CONSIDÉRANT que l'emplacement convoité par la présente demande fait partie d'une zone industrielle et que l'usage actuel y est autorisé;

CONSIDÉRANT que la demande de PPCMOI vise l'introduction d'un usage complémentaire à l'usage principal;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



CONSIDÉRANT que cette demande vise l'ajout d'installations à l'intérieur du bâtiment actuel et qu'aucune modification à l'apparence extérieure ne sera apportée, ni au bâtiment, ni aux aménagements extérieurs;

CONSIDÉRANT que ce projet n'aura aucun impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux affectations du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme à l'affectation industrielle identifiée au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que seul l'élément suivant est dérogatoire à la réglementation de zonage et qu'il est sujet à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Autoriser l'usage 6413 - Services de débosselage et de peinture (LAU, art. 113, al. 1, par. 3);

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des dispositions réglementaires visées par ce PPCMOI, le projet est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de PPCMOI est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 11 dudit règlement numéro 1698;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 12 août 2021 et qu'une recommandation favorable a été formulée;

CONSIDÉRANT que le plan VSE 2021-059 produit par Beinhaker, architecte, daté du 13 juillet 2007 (numéro de projet 14134) fait partie intégrante du projet déposé et de cette résolution;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 septembre 2021, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de résolution numéro 2021-09-534 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2021-0103;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution a été soumis à une consultation écrite et que, suite à la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de résolution, aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil;

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021, le conseil a adopté, par résolution, le second projet de résolution numéro 2021-11-662 pour le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble numéro PPCMOI 2021-0103;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du second projet de résolution, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de faire une telle demande écrite du 24 novembre 2021 au 2 décembre 2021 jusqu'à 16 h 30, et qu'aucune demande valide n'a été reçue à cet effet par la greffière;

En conséquence;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter, en vertu du règlement numéro 1698, une résolution ayant pour effet d'accepter la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant le numéro 2021-0103, pour autoriser l'usage de services de débosselage et de peinture (6413 - Services de débosselage et de peinture) dans un bâtiment d'usage industriel situé au 715, rue Dubois, sur le lot existant numéro 3 912 197 identifié au cadastre du Québec, avec la condition suivante :

- Que l'usage 6413 - Services de débosselage et de peinture soit limité à une superficie maximale de 205 mètres carrés identifiée par l'espace numéro 8 sur le plan VSE 2021-059.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

4. Législation

4.1. Adoption d'un second projet de règlement

Résolution 2021-12-731

4.1.1. Adoption d'un second projet de règlement

Règlement numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer le projet de règlement numéro 1675-363 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage. ».

4.2. Adoption de règlements

Résolution 2021-12-732

4.2.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-361 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-361 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMERO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-12-733

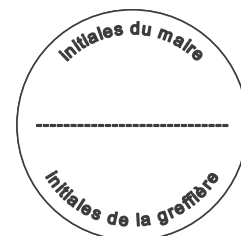
4.2.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-362 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-362 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMERO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Résolution 2021-12-734

4.2.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-364 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1675-364 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-12-735

4.2.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de retirer le projet de règlement numéro 1675-365 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage. ».

Résolution 2021-12-736

4.2.5. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1893-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1893 décrétant un programme de subvention pour la rénovation des immeubles identifiés au pôle économique du Vieux-Saint-Eustache »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1893-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1893 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DES IMMEUBLES IDENTIFIÉS AU PÔLE ÉCONOMIQUE DU VIEUX-SAINT-EUSTACHE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.3. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

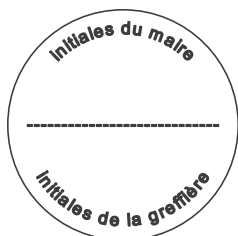
Sujet :

4.3.1. Avis de motion

Règlement numéro 1675-366 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

À la demande du maire, le directeur du Service de l'urbanisme effectue une présentation du projet de règlement portant le numéro 1675-366 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage ».

Monsieur le maire mentionne que ce projet sera soumis à une consultation écrite et de la possibilité pour les citoyens d'acheminer leurs questions ou commentaires par courriel aux membres du conseil quant à ce projet de règlement.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Cette consultation écrite a remplacé la procédure habituelle, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à ajouter une largeur maximale de 5,2 mètres pour les stationnements des bâtiments de structure contiguë dans le projet Albatros résidentiel sous certaines conditions.

Résolution 2021-12-737

4.3.1. Adoption d'un premier projet de règlement

Règlement numéro 1675-366 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage »

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 1675-366 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage », de tenir une consultation écrite et de publier un avis public en conséquence.

4.4. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.4.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1842-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1842 établissant des normes d'écoulement et de rétention des eaux de ruissellement dans les secteurs Albatros de la Ville »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin d'agrandir le territoire assujéti audit règlement.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

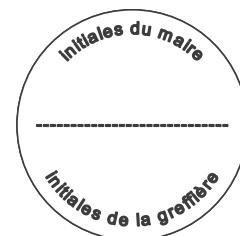
4.4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1935-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1935 décrétant un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de modifier les articles pertinents de même que la programmation annexée au règlement pour tenir compte de la subvention additionnelle confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au montant de 5 030 936 \$.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



Sujet :

4.4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1943 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022 »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de décréter le taux de toutes les taxes, de certains frais et compensations pour l'exercice financier 2022.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.4.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1944 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 487 800 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de décréter une dépense et un emprunt de 9 487 800 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.4.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1945 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable et un emprunt de 612 200 \$ »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Pierre Charron donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté afin de décréter une dépense et un emprunt de 612 200 \$ pour des travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Guignolée

Monsieur le maire remercie tous les citoyens, bénévoles, entreprises, ainsi que tous les élus ayant participé à la guignolée qui s'est tenue récemment, laquelle a permis d'amasser une somme appréciable.

Sujet :

5.2. Vœux des fêtes

Monsieur le maire offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens de la Ville au nom des membres du conseil de la Ville, en cette période des fêtes.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

6. Période de questions

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

7. Affaires nouvelles des conseillers

7.1. Conseillère du district du Carrefour

Sujet :

7.1.1. Coupe de branches et travaux publics

Madame la conseillère Sylvie Mallette souhaite que le Service des travaux publics avise préalablement les citoyens concernés avant de procéder à l'entretien d'un arbre situé sur le terrain.

Sujet :

7.1.2. Interdiction – virage à gauche

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère d'analyser la possibilité d'interdire le virage à gauche menant à l'arrière-cour d'un commerce situé non loin de l'intersection du boulevard Arthur-Sauvé et du boulevard Pie-XII.

Sujet :

7.1.3. Traverse piétonnière

Madame la conseillère Sylvie Mallette suggère que soit analysée la possibilité d'installer une traverse piétonnière sur la rue Constantin à l'intersection du boulevard Pie-XII.

7.2. Conseiller du district Rivière-Nord

Sujet :

7.2.1. Terrains endommagés par le déneigeur

Monsieur le conseiller Patrice Paquette souhaite que l'entrepreneur responsable du déneigement de son quartier soit avisé que, lors du premier déneigement, plusieurs terrains ont été endommagés et que la Ville lui demande de prendre les moyens pour que cela ne se reproduise plus.

Sujet :

7.2.2. Sécurisation de la piste cyclable - rue Saint-Eustache

Monsieur le conseiller Patrice Paquette propose que soit analysée la possibilité de sécuriser la piste cyclable sur la rue Saint-Eustache à l'entrée de la rue du Souvenir.

Sujet :

7.2.3. Remerciements

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

Sujet :

7.2.4. Délégation économique du Saguenay

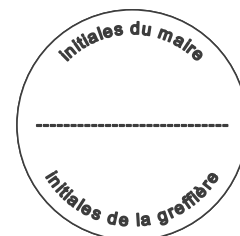
Monsieur le conseiller Patrice Paquette fait un suivi d'une rencontre qui s'est tenue entre la délégation économique du Saguenay et IDÉ Saint-Eustache.

7.3. Conseiller du district des Érables

Sujet :

7.3.1. Réduction de vitesse – montée Laurin

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysée la possibilité de réduire la vitesse sur la montée Laurin.



Sujet :

7.3.2. Réduction de vitesse – montée McMartin

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysée la possibilité de réduire la vitesse sur la montée McMartin et d'accroître la surveillance policière.

Sujet :

7.3.3. Interdiction de stationnement dans les courbes de la rue Clément

Monsieur le conseiller Daniel Goyer suggère que soit analysée la possibilité d'interdire le stationnement dans les courbes de la rue Clément.

7.4. Conseillère du district de la Seigneurie

Sujet :

7.4.1. Stationnement alternatif – bibliothèque

Madame la conseillère Isabel Mattioli suggère de revoir les modalités d'utilisation et d'affichage afférent au stationnement incitatif de la bibliothèque.

Sujet :

7.4.2. Vitesse - rue Maurice

Madame la conseillère Isabel Mattioli suggère d'analyser la possibilité de mettre en place des mesures incitatives afin de réduire la vitesse sur la rue Maurice.

Sujet :

7.4.3. Association des citoyens du quartier de la Seigneurie – activités de décembre / vœux des fêtes

Madame la conseillère Isabel Mattioli fait le suivi des activités passées et à venir de l'Association des citoyens du quartier de la Seigneurie et souhaite de joyeuses fêtes à ses citoyens.

7.5. Conseillère du district des Moissons

Sujet :

7.5.1. Quai du Boisé des Moissons

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre suggère de procéder à l'enlèvement des quais du Boisé des Moissons plus tôt pour les années futures.

Sujet :

7.5.2. Lumières dans les arbres – Boisé des Moissons

Madame la conseillère Isabelle Lefebvre indique que certaines lumières dans les arbres du Boisé des Moissons sont défectueuses.

7.6. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.6.1. Suivi – projet intégré 57^e Avenue

Monsieur le conseiller Raymond Tessier fait un suivi du projet intégré sur la 57^e Avenue.

Sujet :

7.6.2. Travaux non complétés – stationnement parc Jean-Guy Mathers

Monsieur le conseiller Raymond Tessier indique que les travaux au stationnement du parc Jean-Guy Mathers devraient être complétés en grande partie.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

7.6.3. Remerciements

Monsieur le conseiller Raymond Tessier remercie un citoyen sur les Îles Corbeil d'avoir fait un don avoisinant les 70 000 \$ pour la guignolée.

7.7. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.7.1. Guignolée

Madame la conseillère Nicole Carignan-Lefebvre donne des informations afférentes à la guignolée.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2021-12-738

8.1.1. Achat regroupé pour les pneus

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régions intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ré cité au long;

Que la Ville de Saint-Eustache confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Ville;

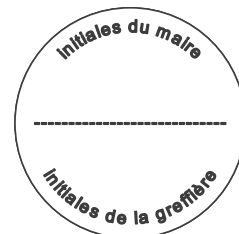
Que la Ville consente à ce que l'UMQ délègue au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;

Que la Ville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 (3 ans);

Que la Ville s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG;

Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Que la Ville reconnaisse que, selon leur politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CAG et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

Que la Ville reconnaisse que, selon la politique administrative du CAG, elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

Résolution 2021-12-739

8.1.2. Achat regroupé – tri et conditionnement des matières recyclables

CONSIDÉRANT que l'entente concernant le tri et le conditionnement des matières recyclables entre TRICENTRIS et la Ville de Saint-Eustache vient à échéance en avril 2022;

CONSIDÉRANT que les villes membres de TRICENTRIS ont des besoins et offrent des services similaires en termes de collecte, de tri, et de conditionnement des matières recyclables municipales;

CONSIDÉRANT que les villes de la couronne Nord de Montréal possèdent des avantages financiers et techniques à procéder à des appels d'offres regroupés pour les services de tri et de conditionnement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que les articles 468 et 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) permettent à une organisation municipale de conclure une entente avec une autre municipalité, un établissement public visé à l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, une commission scolaire, un établissement d'enseignement ou un organisme à but non lucratif, dans le but d'accomplir en commun l'un ou l'autre des actes suivants :

- Obtenir du matériel, des matériaux ou des services;
- Contracter des assurances;
- Exécuter des travaux;
- Demander des soumissions pour adjudication de contrats;

CONSIDÉRANT que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que les villes participantes à l'appel d'offres regroupé s'engagent à respecter ces règles;

CONSIDÉRANT que les Villes participantes à l'appel d'offres regroupé désirent conclure une entente relative à la répartition des tâches dans le cadre des publications des appels d'offres publics liés au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période d'avril 2022 à décembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'entente entre les villes participantes prévoit un partage des coûts équivalent pour l'embauche d'une firme pour la préparation des devis d'appel d'offres public mais ne prévoit pas de contribution financière ou de rétribution entre les parties pour les services administratifs rendus;

CONSIDÉRANT que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle des villes participantes;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'accepter de conclure une entente avec la Ville de Mascouche dans le but d'accomplir en commun les demandes de soumissions pour la publication et l'adjudication de contrats relatifs au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période d'avril 2022 à décembre 2024, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil :

De confier à la Ville de Mascouche le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats relatifs au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période d'avril 2022 à décembre 2024;

De s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat de tri et de conditionnement des matières recyclables comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-740

8.1.3. Fourniture de vêtements pour le Service de police

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Martin & Lévesque inc., pour les lots 1, 2, 3, 4, 9 et 12, relativement à la fourniture de vêtements pour le Service de police, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 260 663 \$, taxes en sus, et ce, pour la période se terminant le 31 décembre 2024, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2019-P-P-19;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-741

8.1.3. Fourniture de vêtements pour le Service de police

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par Centre du travailleur F.H. inc., pour les lots 6 et 8, relativement à la fourniture de vêtements pour le Service de police, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 3 698,46 \$, taxes en sus, et ce, pour la période se terminant le 31 décembre 2024, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-P-P-19;

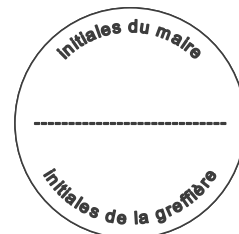
D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-742

8.1.3. Fourniture de vêtements pour le Service de police

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter les soumissions pour les lots 5, 7 et 10 relativement à la fourniture de vêtements pour le Service de police, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2021-P-P-19.



Résolution 2021-12-743

8.1.3. Fourniture de vêtements pour le Service de police

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte qu'aucune soumission, pour le lot 11, n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres public portant le numéro 2021-P-P-19 relativement à la fourniture de vêtements pour le Service de police.

Résolution 2021-12-744

8.1.4. Service de lavage de vitres, de cadrages et de fenêtres de différents sites de la Ville de Saint-Eustache et de ses partenaires

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Entretien Qualibec inc., relativement au service de lavage de vitres, de cadrages et de fenêtres de différents sites de la Ville de Saint-Eustache et de ses partenaires, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 15 600 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-40;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-745

8.1.5. Service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Navada Ltée, relativement au service d'entretien préventif des systèmes mécaniques incluant deux installations de tour de refroidissement à l'eau, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 120 798,22 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro 2021-T-P-37;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-746

8.1.6. Service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Navada Ltée relativement au service d'entretien préventif et de réparation des systèmes de réfrigération, de récupération et de déshumidification des deux (2) glaces du Complexe Walter-Buswell, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, au prix total approximatif de 61 735,25 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2021-S-P-39;

D'imputer la dépense aux codes budgétaires indiqués au rapport déposé au dossier du conseil, pour la partie applicable à chacun d'eux;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-12-747

8.1.7. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter en partie la soumission présentée par 8160104 Canada inc. (Protect-IP Solutions Globales), pour le lot 1 (système d'alarme intrusion), relativement aux services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 19 724 \$, taxes en sus, et selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2021-T-P-41;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-748

8.1.7. Services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de rejeter la soumission, pour le lot 2 (système protection incendie), relativement aux services d'inspection, d'entretien et de réparation de divers systèmes de sécurité, dans le dossier d'appel d'offres portant le numéro 2021-T-P-41.

Résolution 2021-12-749

8.1.8. Achat groupé pour la fourniture d'habits de combat – exercice d'une option de renouvellement

CONSIDÉRANT la résolution 2018-05-307 de la Ville mandatant la Ville de Blainville pour procéder, en son nom et avec les municipalités concernées, à l'adjudication d'un contrat pour la fourniture d'habits de combat pour les pompiers;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-437 de la Ville de Blainville relativement à l'acceptation de la soumission de Aréo-Feu ltée pour l'achat d'habits de combat des incendies pour les villes ayant adhérées à cet achat groupé;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-660 de la Ville de Blainville relativement au renouvellement de contrat pour l'année 2022;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de confirmer à la Ville de Blainville la participation de la Ville de Saint-Eustache à l'exercice de l'option de renouvellement consentie par la Ville de Blainville aux termes du contrat relatif à la fourniture d'habits de combat, contrat intervenu avec Aréo-Feu ltée;

De renouveler, en conséquence, le contrat d'un montant de 25 620 \$, taxes en sus, pour l'année 2022 pour la Ville et ce, selon les termes et conditions apparaissant aux documents de soumission portant le numéro SA2018-035P de la Ville de Blainville;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

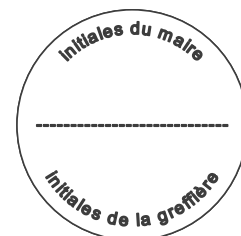
Résolution 2021-12-750

8.1.9. Fourniture et plantation d'arbres – changement de raison sociale

CONSIDÉRANT que les actifs de l'entreprise Max-Émile Boucher (tonte et pelouse) ont été vendus à Orange Paysagement inc.;

En conséquence;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à la modification du contrat intervenu avec Max-Émile Boucher (tonte et pelouse), conclu en vertu de la résolution 2021-03-178 et modifiée par la résolution 2021-07-424, relativement à la fourniture et plantation d'arbres, afin que l'entreprise contractante soit dorénavant Orange Paysagement inc.

Résolution 2021-12-751

8.1.10. Restauration du moulin Légaré – maison du meunier – travaux additionnels

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser à 9257-9127 Québec inc. (COMAX Construction), une dépense additionnelle de 33 827,60 \$, taxes en sus, dans le cadre des travaux de restauration de la maison du meunier au moulin Légaré (numéro de dossier B-30.30);

D'imputer la dépense au règlement 1936;

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.2. Obligation de construction

Résolution 2021-12-752

8.2.1. Gestion Luc Lavigne inc.

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Gestion Luc Lavigne inc., un délai additionnel expirant le 24 novembre 2022, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 5 590 516 et ce, moyennant une compensation de 8 391,89 \$;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2021-12-753

9.1. Contrat de travail – secrétaire au cabinet du maire (temps partiel)

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Sylvie St-Amour, secrétaire au cabinet du maire, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

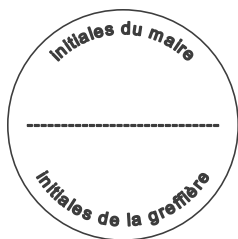
D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-754

9.2. Contrat de travail – secrétaire au cabinet du maire (temps plein)

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Marie-France Marion, secrétaire au cabinet du maire, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-12-755

9.3. Contrat de travail – coordonnatrice aux affaires municipales au cabinet du maire

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Céline Falardeau, coordonnatrice aux affaires municipales au cabinet du maire, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-756

9.4. Embauche – commis aux inscriptions – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Amélie Grenier, au poste de commis aux inscriptions au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-757

9.5. Embauche – instructeur aquatique – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Alexandra Gravelle, au poste d'instructeur aquatique au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-758

9.6. Embauche – sauveteur et moniteur – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Suzie Charbonneau, Audrey Dargny et Alexandra Gravelle, aux postes de sauveteur et moniteur au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-759

9.7. Embauche – surveillant d'activités – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Omar Benjelloun, Hugo Bisson, Geneviève Douville, Zachary Gratton, Antonio Guma, Samuel Lafleur, Catherine Moisan, Gabriel Pelchat, Matteo Pianta, Félix Racette, William LC Vallée et Xavier Vallée, aux postes de surveillant d'activités au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-12-760

9.8. Embauche – technicien en loisirs – Service du sport et du plein air

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Frédérick Marinier-Asselin et d'embaucher Annie-Pier Boucher, aux postes de technicien en loisirs au Service du sport et du plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-761

9.9. Embauche – concierge – Service des travaux publics

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Pascal Bonhomme, au poste de concierge au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-762

9.10. Renouvellement de contrat – employé cadre contractuel – Service du génie

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Michel Filiatrault, employé cadre contractuel, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comités du conseil

Résolution 2021-12-763

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 novembre 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2021-11-143 à CAPFRH-2021-11-159, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 novembre 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-12-764

10.2. Commission du développement économique - procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 novembre 2021

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2021-11-036 à CDE-2021-11-040, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 novembre 2021, telles que présentées.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-12-765

**10.3. Commission des sports, du plein-air, des loisirs, de la culture et du communautaire -
procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 novembre 2021**

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSPALCC-2021-11-115 à CSPALCC-2021-11-123, contenues au procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 novembre 2021, telles que présentées.

Résolution 2021-12-766

**10.4. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie - procès-verbal de
l'assemblée tenue le 22 novembre 2021**

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2021-11-015, contenue au procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 novembre 2021, telle que présentée.

Résolution 2021-12-767

**10.5. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le
24 novembre 2021**

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les demandes de dérogations mineures numéros DM 2021-0100 (347A, chemin de la Grande-Côte), DM 2021-0128 (rue des Astilbes), DM 2021-0135 (33, rue Saint-Louis), DM 2021-0145 (375, avenue Mathers) et DM 2021-0150 (536, rue des Cannas), mentionnées au procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme feront l'objet d'une consultation écrite;

En conséquence;

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme, de tenir une consultation écrite relativement aux demandes de dérogations mineures et de publier un avis public en conséquence.

Résolution 2021-12-768

**10.5. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de l'assemblée tenue le
24 novembre 2021**

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

DE REPORTER la décision pour les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet PIIA 2019-0135R (466B, chemin de la Grande-Côte – plans VSE 2021-071);

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 2021:

- PIIA 2020-0094R (346, allée du Golf – plans VSE 2021-088);
- PIIA 2021-0118 (559, rue des Hirondelles – plans VSE 2021-074);
- PIIA 2021-0123 (801, montée Lauzon – plans VSE 2021-072);
- PIIA 2021-0125 (803, montée Lauzon – plans VSE 2021-075);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



- PIIA 2021-0130 (plans VSE 2021-076);
- PIIA 2021-0131 (plans VSE 2021-077);
- PIIA 2021-0133 (284, rue Saint-Eustache – plans VSE 2021-079);
- PIIA 2021-0134 (250, rue Dubois – plans VSE 2021-080);
- PIIA 2021-0136 (projet Jardins Urbains – plans VSE 2021-083);
- PIIA 2021-0142 (projets « Albatros » et « Jardins Urbains » – plans VSE 089);
- PIIA 2021-0146 (375, avenue Mathers – plans VSE 2021-090).

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Sujet :

11.1.1. Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil sont déposées au dossier du conseil.

Sujet :

11.1.2. Dépôt du procès-verbal de correction – procès-verbal – séance ordinaire du 13 septembre 2021

La greffière dépose le procès-verbal de correction concernant une modification apportée au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

Sujet :

11.1.3. Dépôt du rapport du registre des déclarations – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache

Le rapport du registre des déclarations relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Eustache est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-12-769

11.1.4. Étude de faisabilité – coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Eustache désire présenter une étude de faisabilité analysant la possibilité et la viabilité économique et technique d'un projet de coopération intermunicipale de service incendie dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète que le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache :

- S'engage à participer à ce projet et à assumer une partie des coûts;
- Autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Nomme la MRC de Deux-Montagnes, organisme responsable du projet.



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2021-12-770

11.1.5. Vente d'un immeuble – Innoparc Albatros – Meltech Innovation Canada inc. – lot 6 397 099

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de vendre à Meltech Innovation Canada inc., le lot 6 397 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au prix de 161,46 \$ le mètre carré, pour un total approximatif de 2 989 286,59 \$, taxes en sus, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant à une promesse d'achat datée du 3 décembre 2021, et dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2021-12-771

11.2.1. Choix de limite par lésion au régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de choisir une limite, par lésion, à 7 fois le salaire maximum assurable, pour l'année 2022, et ce dans le cadre de l'assujettissement de la Ville au mode rétrospectif auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-772

11.2.2. Demande d'aide financière – Fonds du Canada pour la présentation des arts

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du soutien à la programmation par le biais du Fonds du Canada pour la présentation des arts;

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation en rapport avec ladite demande d'aide financière;

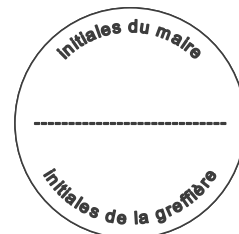
D'autoriser la coordonnatrice au Service des arts et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-773

11.2.3. Maison des jeunes de St-Eustache inc. – conclusion d'une entente

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Maison des jeunes de St-Eustache inc., une entente d'utilisation de services du 706, rue Primeau à Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2021-12-774

11.2.4. Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache – conclusion d'une entente

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache, une entente relative à l'occupation de certains espaces à la bibliothèque, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-775

11.2.5. Ville de Blainville – services aquatiques – conclusion d'une entente

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Ville de Blainville, une entente pour un échange de services relativement à certaines activités aquatiques, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.3. Directeur du module technique

Résolution 2021-12-776

11.3.1. Documents administratifs de la Société de l'assurance automobile du Québec – désignation de signataires pour l'année 2022

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner, pour l'année 2022, messieurs Robert Demers, Alain Deslandes et Gabriel Gohier, du Service des travaux publics, signataires des documents administratifs requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Résolution 2021-12-777

11.3.2. Octroi d'aides financières – réalisation de projets en environnement en milieu scolaire

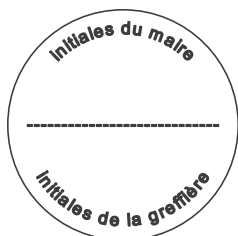
CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière pour la réalisation de projets en environnement favorise et encourage la mise en place de projets à caractère environnemental en milieu scolaire tout en informant, en sensibilisant et en éduquant les élèves pour qu'ils adoptent de bons gestes respectueux de l'environnement;

En conséquence;

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Daniel Goyer, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de verser, dans le cadre du programme d'aide financière pour la réalisation de projets en environnement, les aides financières pour les trois écoles suivantes :

- 3 000 \$ à l'école Clair Matin pour la réalisation de leur projet intitulé « Verdir, jeunes heureux et en santé », lequel consiste à planter des arbres pour créer des ilots de fraîcheur dans un secteur peu ombragé de l'école;
- 3 000 \$ à l'école Notre-Dame pour la réalisation de leur projet intitulé « Cultiver l'avenir à Notre-Dame », lequel consiste à initier les élèves de la prématernelle à l'agriculture urbaine;
- 1 915 \$ à l'école secondaire des Patriotes pour la réalisation de leur projet intitulé « Implantation du compost à l'école », lequel consiste à implanter la récupération des matières organiques à l'aide des composteurs domestiques;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser la conseillère en environnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4. Directeur général

Résolution 2021-12-778

11.4.1. La ministre de la Sécurité publique – modalités de versement de subventions pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue – conclusion d'une entente

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure, avec la ministre de la Sécurité publique, une entente relative aux modalités de versement de subventions pour la participation de son corps de police au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-779

11.4.2. Rapports d'audit de conformité – adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI)

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI).

12. Rapport et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de novembre 2021

Le rapport de construction pour le mois de novembre 2021 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2021-12-780

12.2. Comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2021

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de novembre 2021, lesquels totalisent 8 100 525,37 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2021-12-781

13. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

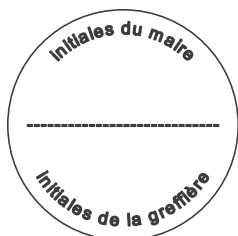
Isabelle Boileau

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGÉTAIRE À HUIS CLOS
DU 15 DÉCEMBRE 2021 – 18 HEURES**



1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption du budget pour l'année 2022**
3. **Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024**
4. **Modalité de distribution du résumé du budget et du programme triennal des immobilisations**
5. **Période de questions**
6. **Levée de la séance**

/jc



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire budgétaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le **15 décembre 2021 à 18 heures**.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-12-782

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire budgétaire du 15 décembre 2021, tel que présenté.

2. Adoption du budget pour l'année 2022

Sujet:

2. Adoption du budget pour l'année 2022

Monsieur le maire fait état des particularités importantes apparaissant au budget de l'exercice 2022 de même que du taux des diverses taxes et compensations qui deviendront exigibles.

Monsieur le maire fait état des principaux postes de revenus et dépenses apparaissant aux prévisions budgétaires du prochain exercice et des priorités qui ont été retenues.

Résolution 2021-12-783

2. Adoption du budget pour l'année 2022

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le budget pour l'exercice financier 2022, au montant de 88 935 180 \$ soit approuvé.

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024

Résolution 2021-12-784

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024

Monsieur le maire présente à l'assemblée le programme triennal des immobilisations pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Sur proposition de Raymond Tessier, appuyé par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver le programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, tel que soumis.



Résolution 2021-12-785

4. Modalité de distribution du résumé du budget et du programme triennal des immobilisations

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de décréter la publication, sur le site internet de la Ville et dans le journal L'Éveil, du document explicatif du budget 2022 et du programme triennal des immobilisations des exercices 2022, 2023 et 2024, en lieu et place de sa distribution, à chaque adresse civique dans la municipalité.

5. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire donne des informations afférentes au fonds des carrières et sablières.
- 2) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire fait état des différents taux de taxes pour l'année 2022.

6. Levée de la séance

Résolution 2021-12-786

6. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS
DU 15 DÉCEMBRE 2021 – 18 H 15**



1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

- 3.1.1.** Règlement numéro 1935-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1935 décrétant un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 »
- 3.1.2.** Règlement numéro 1943 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022 »
- 3.1.3.** Règlement numéro 1944 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 487 800 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »
- 3.1.4.** Règlement numéro 1945 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable et un emprunt de 612 200 \$ »

4. Dossiers des directeurs

4.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

- 4.1.1.** Coopération intermunicipale relative à la dématérialisation des documents municipaux – conclusion d'une entente

4.2. Directeur du module technique

- 4.2.1.** Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec – TECQ 2019-2023 – présentation d'une programmation des travaux – version n° 2 – abrogation de la résolution 2021-11-723
- 4.2.2.** Stationnement au 40 rue Saint-Eustache – conclusion d'une entente

5. Levée de la séance

/jc



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue à huis clos le
15 décembre 2021 à 18 h 15.

Sont présents par vidéo conférence le maire, monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Sylvie Mallette, Patrice Paquette, Daniel Goyer, Marc Lamarre, Isabel Mattioli, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier, Nicole Carignan-Lefebvre et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire.

Sont également présents par vidéo conférence monsieur Christian Bellemare, directeur général, et madame Isabelle Boileau, greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-12-787

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021, tel que présenté.

2. Période de questions

- 1) En réponse à une question d'un citoyen, monsieur le maire donne des informations afférentes au réservoir Daoust situé dans le parc industriel.
- 2) Un citoyen s'enquiert des modalités de déversement des égouts provenant de la station de pompage située à l'intersection de la rue Saint-Eustache et du boulevard Industriel.

3. Législation

3.1. Adoption de règlements

Résolution 2021-12-788

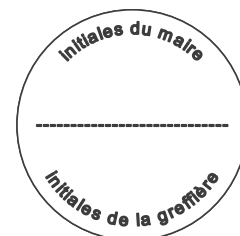
3.1.1. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1935-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1935 décrétant un emprunt de 16 006 832 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1935-001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1935 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 16 006 832 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Résolution 2021-12-789

3.1.2. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1943 intitulé « Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, de certains tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022 »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Nicole Carignan-Lefebvre, appuyée par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1943 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, DE CERTAINS FRAIS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-12-790

3.1.3. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1944 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 9 487 800 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Nicole Carignan-Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1944 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 9 487 800 \$ POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, DE BÂTIMENTS, DE CHAUSSÉES, DE TROTTOIRS, D'UNE DIGUE, DE PISTES CYCLABLES, D'ÉCLAIRAGE URBAIN, DE FEUX DE CIRCULATION, D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, D'OUVRAGES D'ART, D'ACQUISITION DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2021-12-791

3.1.4. Adoption d'un règlement

Règlement numéro 1945 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable et un emprunt de 612 200 \$ »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement, son coût, sa portée et son mode de financement.

Sur proposition de Daniel Goyer, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1945 intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE ET UN EMPRUNT DE 612 200 \$ », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.



Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

4. Dossiers des directeurs

4.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques

Résolution 2021-12-792

4.1.1. Coopération intermunicipale relative à la dématérialisation des documents municipaux – conclusion d'une entente

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec la Ville de Lorraine, une entente de coopération intermunicipale relative à la dématérialisation des documents municipaux, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

4.2. Directeur du module technique

Résolution 2021-12-793

4.2.1. Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec – TECQ 2019-2023 – présentation d'une programmation des travaux – version n° 2 – abrogation de la résolution 2021-11-723

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementales dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabel Mattioli, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre aux instances concernées une version révisée de la programmation portant le numéro 01 transmise le 23 juillet 2020 dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 »;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et entérine l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n° 2 transmise le 10 décembre 2021 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;



Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version n° 2 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

D'abroger la résolution 2021-11-723

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2021-12-794

4.2.2. Stationnement au 40 rue Saint-Eustache – conclusion d'une entente

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Patrice Paquette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Armand Paquin et Lyette Roussille, une entente portant sur les espaces de stationnement adjacents au 40, rue Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

5. Levée de la séance

Résolution 2021-12-795

5. Levée de la séance

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

Le maire,

La greffière,

Pierre Charron

Isabelle Boileau



**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Large empty rectangular area for the minutes, defined by a horizontal line at the top and a horizontal line at the bottom, with a diagonal line from the top-right to the bottom-left corner.